

ORDRE DU JOUR

Domaine : Instances

N° 01 - Désignation du secrétaire de séance

N° 02 - Adoption du procès-verbal de la séance du 22 mars 2023

N° 03 - Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal en dates des 5 juillet 2020 et 16 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Domaine : Finances

N° 04 - Budget principal de la Ville - Compte de Gestion Ville 2022

N° 05 - Budget principal de la Ville - Compte Administratif Ville 2022

N° 06 - Budget principal de la Ville - Affectation des résultats de l'exercice 2022

N° 07 - Budget Annexe Assainissement - Décision modificative n° 1

N° 08 - Marché public - Réaménagement des stationnements du Cours Thoré Montmorency

N° 09 - Création de nouveaux tarifs pour les sorties seniors

N° 10 - Convention de participation financière relative à la réfection d'un mur - Chemin de la Poterne

Domaine : Ressources Humaines

N° 11 - Recrutement d'un hydrogéologue vacataire

Domaine : Divers

N° 12 - Questions orales conformément à l'article L. 2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

SÉANCE du mercredi 17 mai 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 11 mai 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 17 mai 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 20 - Pouvoirs : 11 - Votants : 31 - Absents : 2

Présents : Mme LOISELEUR - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - Mme GLASTRA - M. DIEDRICH - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme REYNAL - Mme BENOIST - M. GEOFFROY - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. LEFEBVRE à M. REIGNAULT - M. GAUDION à Mme GLASTRA - Mme MAUPAS à Mme MIFSUD - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - Mme LEPITRE à Mme LOISELEUR - M. BARON à M. GUÉDRAS - Mme VALLER à M. DIEDRICH - M. CHAPUIS à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST BITAR - Mme AUNOS à Mme BENOIST - M. BOULANGER à Mme REYNAL - **Absentes :** Mme ROBERT - Mme PIERA par le pouvoir donné à Mme ROBERT - **Secrétaire de séance :** M. GEOFFROY - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 01 - Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire expose :

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-15 et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il est d'usage de désigner le plus jeune membre présent du Conseil Municipal qui procédera ensuite à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

L'exposé entendu, **Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée (à la demande de l'unanimité du Conseil Municipal) et à l'unanimité,**

- a désigné Monsieur Rémi GEOFFROY secrétaire de séance.



Le Secrétaire de Séance
Rémi GEOFFROY



Le Maire
Pascale LOISELEUR



Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 17 mai 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 11 mai 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 17 mai 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 20 - Pouvoirs : 11 - Votants : 31 - Absents : 2

Présents : Mme LOISELEUR - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - Mme GLASTRA - M. DIEDRICH - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme REYNAL - Mme BENOIST - M. GEOFFROY - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. LEFEVRE à M. REIGNAULT - M. GAUDION à Mme GLASTRA - Mme MAUPAS à Mme MIFSUD - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - Mme LEPITRE à Mme LOISELEUR - M. BARON à M. GUÉDRAS - Mme VALLER à M. DIEDRICH - M. CHAPUIS à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST BITAR - Mme AUNOS à Mme BENOIST - M. BOULANGER à Mme REYNAL - **Absentes :** Mme ROBERT - Mme PIERA par le pouvoir donné à Mme ROBERT - **Secrétaire de séance :** M. GEOFFROY - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 02 - Adoption du procès-verbal de la séance du 22 mars 2023

Madame le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-23, L. 2121-26,

Il convient de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal l'adoption du procès-verbal de la réunion du mercredi 22 mars 2023, qui a été transmis dans le cadre de cette réunion.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : M. GEOFFROY, absent lors de la séance) ;


Le Secrétaire de Séance
Rémi GEOFFROY


Le Maire
Pascale LOISELEUR



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 MARS 2023 - 19h

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 16 mars 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 22 mars 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 8 - Votants : 33 - Absents : 6

Présents : Mme LOISELEUR (sauf pour les délibérations n°13, 18 et 25, intéressée donc absente lors du vote des comptes administratifs) - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS (sauf pour la délibération n° 11) - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. BARON - Mme VALLER - M. CHAPUIS (pour les délibérations n°2 à 29) - M. MARLOT (pour les délibérations n°3 à 29) - Mme PRUVOST-BITAR (pour les délibérations n° 2 à 29) - Mme AUNOS - Mme REYNAL (pour les délibérations n°2 à 29) - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à M. GAUDUBOIS - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - M. DIETRICH à Mme VALLER - Mme LEPITRE à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. CHAPUIS à M. LEFEVRE (pour la délibération n° 1) - M. FLEURETTE par le pouvoir donné à Mme PRUVOST-BITAR (pour les délibérations n°2 à 29) - M. BOULANGER à Mme REYNAL (pour les délibérations n° 2 à 29) - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Absents :** M. GUÉDRAS (pour la délibération n° 11) - M. MARLOT (pour les délibérations n°1 et 2) - M. FLEURETTE par le pouvoir donné à Mme PRUVOST-BITAR (pour la délibération n°1) - Mme PRUVOST-BITAR (pour la délibération n°1) - Mme REYNAL (pour la délibération n°1) - M. BOULANGER à Mme REYNAL (pour la délibération n°1) - **Absente excusée :** Mme LOISELEUR (intéressée donc absente lors du vote des comptes administratifs, donc pour les délibérations n° 13, 18 et 25) - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire (intéressée donc absente lors du vote des comptes administratifs, donc pour les délibérations n° 13, 18 et 25 et alors remplacée par Monsieur GAUDUBOIS pour la présidence de la séance).

ORDRE DU JOUR

Domaine : Instances

N° 01 - Désignation du secrétaire de séance

N° 02 - Adoption du procès-verbal de la séance du 2 février 2023

N° 03 - Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal en dates des 5 juillet 2020 et 16 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Domaine : Finances

N° 04 - Accord-cadre de maîtrise d'œuvre sur le patrimoine communal

Budget Principal de la Ville :

N° 05 - Reprise anticipée des résultats

N° 06 - Budget Primitif 2023

N° 07 - Taux de fiscalité 2023

N° 08 - Provisions pour risques, charges et dépréciation

N° 09 - Apurement du compte 1069 du budget principal en vue du passage en nomenclature M57

N° 10 - Subventions aux associations - Année 2023

N° 11 - Autorisations de programme et Crédits de Paiement (AP/CP) - Révisions

- AP/CP n° 1801 - Restauration des Grandes Orgues

- AP/CP n° 2001 - Pôle d'Echanges Multimodal

- AP/CP n° 2002 - Schéma d'aménagement Ordener Phases 1 et 2

- AP/CP n° 2101 - Conservatoire de Musique et de Danse

- AP/CP n° 2102 - Groupe scolaire Beauval

- AP/CP n° 2103 - Rue des Jardiniers Partie 2

- AP/CP n° 2104 - Poches de stationnement

- AP/CP n° 2201 - ÉcoQuartier

Budget annexe de l'Eau potable :

N° 12 - Compte de Gestion 2022

N° 13 - Compte Administratif 2022

N° 14 - Affectation des résultats de l'exercice 2022

N° 15 - Budget Primitif 2023

N° 16 - Surtaxe Eau

Budget annexe de l'Assainissement :

N° 17 - Compte de Gestion 2022

N° 18 - Compte Administratif 2022

N° 19 - Affectation des résultats de l'exercice 2022

N° 20 - Budget Primitif 2023

N° 21 - Surtaxe Assainissement

N° 22 - Autorisations de programme et Crédits de Paiement (AP/CP) - Révisions

- AP/CP n° ASS2001 - Diagnostic réseau assainissement

- AP/CP n° ASS2002 - Schéma de gestion des eaux pluviales

N° 23 - Provisions pour risques, charges et dépréciation

Budget annexe ZAC ÉcoQuartier de la Gare :

N° 24 - Compte de Gestion 2022

N° 25 - Compte Administratif 2022

N° 26 - Dissolution du budget

Domaine : Culture

N° 27 - Convention utilisation des grandes orgues de la cathédrale Notre-Dame

N° 28 - Création de tarifs pour le Pays d'Art et d'Histoire de Senlis à Ermenonville

Domaine : Divers

N° 29 - Questions orales conformément à l'article L. 2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

N° 01 - Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire expose :

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-15 et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il est d'usage de désigner le plus jeune membre présent du Conseil Municipal qui procédera ensuite à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée (à la demande de l'unanimité du Conseil Municipal) et à l'unanimité,

- a désigné Madame Ghislaine VALLER, secrétaire de séance.

N° 02 - Adoption du procès-verbal de la séance du 2 février 2023

Madame le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-23, L. 2121-26,

Il convient de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal l'adoption du procès-verbal de la réunion du jeudi 2 février 2023, qui a été transmis dans le cadre de cette réunion.

Madame PRUVOST-BITAR : « Je dois dire que je n'étais pas là. Mais je voudrais quand même revenir sur la question n° 5 que nous avons posée, qui, apparemment, a eu l'air d'agacer beaucoup. Alors, je reviens sur la question n° 5, à propos du patrimoine de la ville. Quel est le patrimoine immobilier de la Ville ? Quelle est la liste des immeubles inoccupés ? Quelles sont les charges et les produits qui s'y rapportent ? Alors d'abord, je voudrais dire qu'on est censé avoir reçu par mail, tous ensemble d'ailleurs, ces renseignements-là. Moi, pour l'instant, je n'ai rien reçu. Deuxièmement, ce que je voudrais dire également, c'est que cette question-là a déjà été posée précédemment. Et je voudrais également informer les nouveaux élus qui sont assez majoritaires dans cette assistance. Je voudrais leur dire que nous avons eu connaissance lors d'un conseil municipal en fin d'année 2019, du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion municipale de 2013 à 2018 et je vous cite le document de la Chambre Régionale des Comptes. La Ville ... »

Madame le Maire : « Je voudrais quand même préciser, cela ne me dérange pas que tu lises le passage de la Chambre Régionale des Comptes. Régulièrement, tu confonds le patrimoine immobilier de la Ville avec les opérations comptables, enfin l'aspect comptable de cet inventaire, l'inventaire comptable. Donc je vais te laisser parler parce que je suis quelqu'un de démocrate. Mais cela n'a pas à voir avec le procès-verbal. C'est-à-dire que tu brodes autour du procès-verbal du dernier conseil municipal, alors que l'objet quand même de l'adoption d'un procès-verbal, c'est de savoir si le procès-verbal a été fidèle à ce qui a été dit pendant le conseil municipal. Tu n'étais pas là et tu nous poses une question en t'appuyant sur ce procès-verbal et en plus en faisant une espèce de procès, en t'appuyant sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Je vais te laisser faire, mais je trouve cela quand même déplacé. »

Madame PRUVOST-BITAR : « Donc je cite pour mettre ce document à la connaissance des nouveaux élus. La Ville n'a pas la connaissance exacte de son patrimoine immobilier. Pour les immeubles historiques et inoccupés, elle n'a pas la connaissance des charges et des produits attenants. Il n'y a pas de stratégie des cessions de la commune. Tu vois, il n'y en a pas eu pour très longtemps et c'est pour cette raison-là que nous posons cette question puisque la Chambre Régionale des Comptes, le reprochait à l'ancienne mandature qui est la tienne. Et c'est pour ça que nous posons cette question et que nous voudrions bien un jour avoir une réponse. »

Madame le Maire : « Je t'ai expliqué que tu confondais la liste des bâtiments de la Ville avec les aspects de gestion, les aspects comptables. Je suis tout à fait prête à t'envoyer la liste des bâtiments. Il n'y a aucun problème avec ça. Honnêtement, je pensais que ça avait déjà été fait. On va t'envoyer la liste. Mais évidemment qu'on connaît notre patrimoine. C'était lié en fait à aux finances. Je ne sais pas si vous pouvez me rappeler exactement Monsieur CURIEN. »

Monsieur CURIEN : « C'était sur la différence entre l'inventaire comptable et l'inventaire physique. »

Madame le Maire : « Voilà, Merci Monsieur le Directeur Général des Services. C'était effectivement la différence entre l'inventaire comptable et l'inventaire physique. On est quand même sur une question technique. On ne va pas s'appesantir là-dessus. »

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. FLEURETTE par le pouvoir donné à Mme PRUVOST-BITAR et Mme MIFSUD et Mme PRUVOST-BITAR, absentes lors de la séance) ;

- a adopté ce procès-verbal.

N° 03 - Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal en dates des 5 juillet 2020 et 16 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Madame le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions suivantes, prises en vertu de la délégation qu'il lui a conférée :

Décisions 2023

02 du 9 janvier - Convention tripartite entre le collège La Fontaine des Près, la Ville de Senlis et l'association « Tennis de table » pour l'utilisation de la salle de tennis de table du complexe Yves Carlier. Cette convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction à compter du 1^{er} septembre 2022.

03 du 9 janvier - Convention tripartite entre le collège La Fontaine des Près, la Ville de Senlis et l'association « Senlis Futsal Club » pour l'utilisation du gymnase de La Fontaine des Près. Cette convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction à compter du 1^{er} janvier 2021.

04 du 9 janvier - Convention tripartite entre le collège La Fontaine des Près, la Ville de Senlis et l'association « Senlis Lutte Olympique » pour l'utilisation du gymnase de La Fontaine des Près. Cette convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction à compter du 1^{er} janvier 2021.

05 du 9 janvier - Convention tripartite entre le collège La Fontaine des Près, la Ville de Senlis et l'association « L'école des Serres de l'aigle » pour l'utilisation du gymnase de La Fontaine des Près. Cette convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction à compter du 1^{er} janvier 2021.

06 du 9 janvier - Convention tripartite entre le collège La Fontaine des Près, la Ville de Senlis et l'association « AUQS » pour l'utilisation du gymnase de La Fontaine des Près. Cette convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction à compter du 1^{er} janvier 2021.

07 du 10 janvier - Contrat de location de batteries pour le véhicule Renault Zoe immatriculé EH-503-WG avec la société DIAC Location (93 Noisy-le-Grand) pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2022 - Coût mensuel de location : 69 € TTC.

08 du 10 janvier - Contrat de location de batteries pour le véhicule Renault Kangoo ZE immatriculé FD-264-TT avec la société DIAC Location (93 Noisy-le-Grand) pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2022 - Coût mensuel de location : 88,80 € TTC.

09 du 10 janvier - Convention tripartite entre le collège La Fontaine des Près, la Ville de Senlis et le Département de l'Oise pour l'utilisation de la piscine Y. CARLIER par le collège et la participation financière du Département, conclue le 1^{er} septembre 2021 puis reconduite chaque année par tacite reconduction sans pour autant excéder 5 ans.

10 du 11 janvier - Marché public relatif à l'achat, la livraison, la pose, la mise en service et la maintenance des défibrillateurs avec la société A CŒUR VAILLANT (33 Cardan) pour une période d'un an renouvelable 3 fois. Coût maximum annuel de commandes : 35 000 € HT.

11 du 12 janvier - Avenant n°1 au marché public n°21/32 conclu avec la société VANDENBERGHE (60 Paillart) pour la création d'une cantine scolaire à l'école maternelle Beauval, lot n°1 : démolitions - terrassements - gros œuvre - maçonnerie - ravalement. Montant de l'avenant n°1 : 7 432,20 € HT soit 8 918,64 € TTC.

12 du 12 janvier - Avenant n°1 au marché public n°21/32 conclu avec la société MMS (93 Le Blanc Mesnil) pour la création d'une cantine scolaire à l'école maternelle Beauval, lot n°4 : menuiseries extérieures. Montant de l'avenant n°1 : 12 193,68€ HT soit 14 632,42 € TTC.

13 du 12 janvier - Avenant n°2 au marché public n°21/32 conclu avec la société MMS (93-Le Blanc Mesnil) pour la création d'une cantine scolaire à l'école maternelle Beauval, lot n°4 : menuiseries extérieures. Montant de l'avenant n°2 : 1 440 € HT soit 1 728 € TTC.

14 du 13 janvier - Convention tripartite entre le collège Albéric Magnard, la Ville de Senlis et le Département de l'Oise pour l'utilisation de la piscine Y. CARLIER par le collège et la participation financière du Département, conclue le 1^{er} septembre 2021 reconduite chaque année par tacite reconduction sans pour autant excéder 5 ans.

15 du 16 janvier - Contrat de maintenance sur site des horodateurs avec la société FLOWBIRD (92 Neuilly-sur-Seine) à compter du 1^{er} février 2023 pour une durée initiale de 12 mois renouvelable tacitement sans pour autant dépasser 3 ans. Montant de

la redevance annuelle de la maintenance : 859 € HT par horodateur. Montant maximum du marché public : 40 000 € HT sur l'ensemble de sa durée.

16 du 16 janvier - Contrat d'utilisation de logiciels et de services pour la gestion du stationnement avec la société FLOWBIRD (92 Neuilly-sur-Seine) à compter du 1^{er} février 2023 pour une durée initiale de 12 mois renouvelable tacitement sans pour autant dépasser 3 ans. Montant de la redevance annuelle : 240 € HT par horodateur. Montant maximum du marché public : 40 000 € HT sur l'ensemble de sa durée.

17 du 17 janvier - Convention avec l'organisme BONNE COMPAGNIE/ CMB PRODUCTIONS (75 Paris), dans le cadre d'une représentation musicale à la résidence autonomie Thomas Couture pour la journée du 18 janvier 2023 de 14h30 à 16h. Coût de la prestation : 390 € TTC.

18 du 17 janvier - Contrat avec la Compagnie de la Fortune (60 Sery Magneval), pour la réalisation d'une pièce de théâtre immersive, en public, lors de la nuit des musées, le samedi 13 mai 2023 au musée d'Art et d'Archéologie. Coût de la prestation : 2 437,05 € TTC.

19 du 19 janvier - Avenant n°42 au protocole d'accord avec la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux de France (94 Nogent-sur-Marne) pour l'enseignement de la culture musicale à l'école. Coût heure /année : 2 066,56€, soit un montant estimatif de la cotisation annuelle sur la base de 25h d'ateliers artistiques en musique par semaine scolaire s'élevant à 52 180,64 €.

20 du 19 janvier - Demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France dans le cadre de l'enveloppe dédiée « Action Cœur de Ville », au titre de l'aménagement d'infrastructures en faveur de la mobilité à hauteur de 128 000 €.

21 du 19 janvier - Contrat d'abonnement auprès de la société TECHNIVAP S.A.S (95 Frépillon), afin de procéder au nettoyage des réseaux de buées grasses de cuisines professionnelles des restaurants solaires, de la salle polyvalente de l'Obélisque et du Bel Age, pour une durée de douze mois à compter du 1^{er} janvier 2023, renouvelable annuellement sans que la durée maximale ne dépasse 3 ans. Coût : 3 685,46€ HT soit 4 422,55€ TTC.

22 du 20 janvier - Convention avec l'organisme MC DAN'S (95 Auvers-sur-Oise), dans le cadre d'une représentation musicale à la résidence autonomie Thomas Couture pour la journée du 8 février 2023 de 14h30 à 16h30. Coût : 260 € TTC.

23 du 20 janvier - Convention avec Madame Minako KIMURA (60 Senlis), dans le cadre d'animation d'ateliers d'origami, à la résidence autonomie Thomas Couture, 9 fois dans l'année, le lundi de 15h30 à 17h, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Coût : 85 € TTC par séance d'une heure trente.

24 du 24 janvier - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal à Madame Nathalie COLART-KRAJCI, commerçante sédentaire, pour permettre l'installation d'un manège enfantin, d'une boutique de churros et d'un jeu de pinces, quartier Brichebay (à l'angle de la rue Paul Rougé et avenue des Chevreuils) du vendredi 3 mars 2023, 7h00 au dimanche 19 mars 2023, 23h00. Redevance de 0,60 € par m² et par jour d'occupation ainsi que 4,60 € pour 1 caravane « de 2 essieux et plus » par jour d'occupation soit 692,62 € pour 17 journées d'occupation.

25 du 25 janvier - Convention avec Mme Angélique ELEQUE (60 Senlis), dans le cadre d'animation d'ateliers de sophrologie à la Résidence Autonomie Thomas Couture, une fois par semaine (mardi) de 15h45 à 16h45, du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 - Coût : 70 € TTC par séance d'une heure.

26 du 31 janvier - Avenant n°1 au marché public n°21/32 conclu avec la société GLODT MENUISERIE DE L'ARGENTINE (60 Beauvais) pour la création d'une cantine scolaire à l'école maternelle de Beauval, lot n°2 : Charpente bois, considérant que ces adaptations requièrent l'installation supplémentaire d'une grille de ventilation. Le montant de l'avenant s'élève à 5 038,00 € HT soit 6 045,60 € TTC.

27 du 1^{er} février - Avenant n°1 au contrat d'assurance « Expositions temporaires » conclu avec la société WILLIS TOWERS WATSON France (92 Puteaux), afin de régulariser les expositions temporaires au cours de l'année 2022 représentant un débit de 1077,50 € HT soit 1136,22 € TTC.

28 du 3 février - Convention d'utilisation entre la Ville de Senlis et l'association « Les Amis de la Bibliothèque » (60 Chamant), concernant la mise à disposition du local municipal situé impasse Baumé à Senlis pour une durée d'un an, renouvelable tacitement annuellement sans dépasser deux renouvellements. Convention accordée à titre gracieux.

29 du 3 février - Marché public relatif à l'organisation du Salon du Jardin de Senlis 2023 avec la société LES MARCHES DE LEON (75 Paris), du samedi 25 au dimanche 26 mars 2023 de 10h00 à 19h00, parking du cours Thoré Montmorency, dans l'Espace Saint-Pierre et sur les parkings autour de l'Espace Saint-Pierre. La société se rémunère auprès des exposants exclusivement.

30 du 3 février - Passation d'un contrat d'adhésion avec l'association « Avenio Utilisateurs » (84 Avignon) pour l'année 2023
- Coût : 60 € TTC.

31 du 3 février - Passation d'une convention avec l'Agence Régionale du Livre des Hauts-de-France, dans le cadre du programme de signalement des fonds anciens, pour la mise à disposition d'un(e) chargé(e) de signalement afin de réaliser le catalogage des documents patrimoniaux à la médiathèque de Senlis, du 1^{er} février au 31 mars et du 1^{er} avril au 18 août 2023 (avec césure en mai). Coût : participation financière à hauteur de 20% du montant total de l'action soit 4 535 € TTC.

32 du 3 février : Convention d'occupation temporaire du domaine privé communal avec l'association « Un Orchestre pour Roquesable », pour y organiser un concert le jeudi 2 février 2023, à la salle de l'Obélisque. Convention établie à titre gracieux.

33 du 6 février - Convention avec l'agence SUR MESURES SPECTACLES (91 La Ville du Bois), dans le cadre d'une représentation musicale à la Résidence Autonomie Thomas Couture, pour la journée du 12 avril 2023 de 14h30 à 16h00 - Coût : 400 € TTC.

34 du 6 février - Convention avec la Gendarmerie de Senlis (60 Senlis) pour le prêt d'un véhicule municipal du mercredi 8 février 2023 après-midi au vendredi 10 février 2023 midi, pour permettre le transport de 6 collégiens à l'occasion d'un stage de découverte au sein du Groupement de Gendarmerie de Beauvais - Convention à titre gratuit.

35 du 8 février - Contrat avec la société PORTALP (95 Domont), afin d'assurer la maintenance de la porte principale donnant accès au sous-sol du parking Brunehaut, au 15 rue Daniel Boulanger, à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 1 an. Coût annuel : 382 € HT soit 458,40 € TTC.

36 du 9 février - Contrat avec la société UNIACCESS (01 Beynost), afin d'assurer la maintenance du voile coupe-feu du parking Brunehaut, avenue de Mont l'Évêque, à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 1 an. Coût annuel : 756 € HT soit 907,20€ TTC.

37 du 9 février - Passation d'un contrat avec la société TELMEDIA (59 Avelin), concernant l'hébergement, l'assistance et la maintenance du site internet de la Ville de Senlis, du site internet du conservatoire de musique et de danse et du site internet des musées, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 - Coût : 3 800 € HT.

38 du 9 février - Passation d'un contrat avec la société LOGITUD (68 Mulhouse), concernant la maintenance du progiciel Municipal Mobile de la Police Municipale, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 - Coût : 1 987,56 € HT

39 du 9 février - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public à Monsieur EL BOUKEFAOUI (60 Senlis), commerçant sédentaire, pour permettre l'installation d'une tente devant la boutique « Maison douce », sise 6 place Henri IV, le mardi 14 février de 6h00 à 20h00. Redevance de 0,70€ par m² par jour d'occupation soit 2,80 € pour 1 journée d'occupation.

40 du 9 février - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public à Monceau Fleurs (60 Senlis), devant son établissement, le mardi 14 février 2023, de 15h00 à 20h00. Redevance de 0,70€ par m² par jour d'occupation soit 15,40 € pour 1 journée d'occupation.

41 du 9 février - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public à Monsieur EL BOUKEFAOUI (60 Senlis), commerçant sédentaire, pour permettre l'installation d'une tente devant la boutique « Maison douce bis », sise 4 rue Odent, le mardi 14 février de 6h00 à 20h00. Redevance de 0,70€ par m² par jour d'occupation soit 2,80€ pour 1 journée d'occupation.

42 du 9 février : Contrat de gestion et d'exploitation des 15 bornes de recharges pour véhicules électriques situées dans le parking Les Jardins Brunehaut avec la société FRESHMILE SAS (67- Entzheim), pour une durée de 12 mois, et par tacite reconduction. L'accès aux bornes est un service payant à hauteur de 0.50€ à la connexion + 0.20€/kWh. Le prix des recharges est plafonné à 39 € HT. La Ville délègue à FRESHMILE la collecte des recettes auprès des utilisateurs finaux. FRESHMILE rétrocède trimestriellement les recettes collectées à la Ville en se rémunérant d'un taux de commission de 10 %.

43 du 9 février : Contrat de service des terminaux de paiement et d'hébergement du serveur bancaire, auprès de la société OSP Holding France (92 – Gennevilliers), pour une durée d'un an renouvelable tacite par reconduction. Coût de la première année : 1544€ HT pour les frais de mise en service des terminaux de paiement ainsi que 690€ HT de frais d'hébergement du serveur bancaire. La facturation des années suivantes sera de 690 € HT.

44 du 9 février - Contrat de désinsectisation avec la société ECOLAB PEST France (92 Bagneux), pour les écoles maternelles et élémentaires de la Ville, pour la dépose, le nettoyage, la désinfection, le remplacement des tubes néons et des graines anti brise-verre stater, pour une fréquence de 3 passages par an, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 - Coût annuel : 1 765 € HT soit 2 118 € TTC.

45 du 9 février - Contrat d'abonnement de service avec la société ECOLAB PEST France (92 Bagneux), pour la dératisation et la désinfection de la Résidence Autonomie Thomas Couture, à compter du 23 janvier 2023 pour une durée de 3 ans. Coût annuel : 2 733 € HT soit 3 006,30 € TTC.

46 du 9 février - Contrat d'abonnement de service avec la société ECOLAB PEST France (92 Bagneux), pour la dératisation des égouts et la distribution de produits VA sur l'ensemble de la Ville de Senlis, à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 3 ans. Coût : 7 539 € HT soit 9 046,80 € TTC.

47 du 10 février - Convention d'occupation temporaire du domaine privé communal avec l'association « Les Amis de la Bibliothèque » (60 Senlis), pour les journées du livre d'occasion du 7 mars 2023, 9h au 13 mars 2023, 18h. Convention établie à titre gracieux. Il sera procédé au paiement, par l'utilisateur, d'une redevance pour la vente au déballage de 40 €.

48 du 14 février - Révision des loyers et des charges des logements communaux, dans le cadre de leur revalorisation progressive pour arriver au montant devant être appliqué selon la réglementation en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2023.

49 du 15 février - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition temporaire, précaire et révocable du domaine privé communal au profit de l'association « Terre d'Ukraine » (60 Senlis) pour l'occupation d'un local sis rue aux Coquilles. Cet avenant reconduit la durée de la convention initiale du 1^{er} janvier au 30 juin 2023.

50 du 16 février - Convention avec Monsieur David CATHELIN (67 Strasbourg), pour deux journées de rencontres et dédicaces, dans les classes de Senlis et à la Médiathèque de Senlis, les vendredi 31 mars et samedi 1^{er} avril 2023, dans le cadre du Prix BD 2023 - Coût : 1175,66€ TTC.

51 du 16 février - Contrat avec l'association des archivistes français (75 Paris) pour en devenir adhérent, contrat passé pour l'année 2023 - Coût : 105€ TTC.

52 du 16 février - Convention de partenariat avec le centre de formation de danse de Cergy (48 Cergy), dans le cadre de la programmation « Senlis mène la danse 2022 », pour une représentation de la pièce chorégraphique « -pnée », le dimanche 27 novembre 2022 à 18h30 au sein du manège Ordener à Senlis. Partenariat consenti à titre gracieux.

53 du 20 février - Convention d'occupation temporaire du domaine privé communal avec l'association « Mémoire Senlisienne » (60 Senlis), à l'Espace Saint-Pierre pour l'organisation du 35^{ème} Salon Multi-collections, du 13 au 15 mai 2023. Recette : 544 €.

54 du 20 février - Convention de partenariat avec le collège La Fontaine des Près (60 Senlis), pour la réalisation de boîtes à livres, par les élèves de la 3^{ème} SEGPA, qui seront installées dans les quartiers concernés de la Ville. Convention à titre gracieux, le bois sera fourni par les services municipaux.

55 du 20 février - Marché public avec la société MG FIL CONSEIL (38 Vienne), relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des services de télécommunications de la Ville. Le contrat débute le 21 février 2023 et prendra fin au terme de la mission. Coût : 5 030 € HT soit 6 036 € TTC.

56 du 23 février - Convention avec Monsieur Rémi BENOIT (60 Senlis) pour l'animation de jeux de société et de jeux de rôle organisés dans le cadre de la nuit de la Lecture, le samedi 18 mars 2023 à la Médiathèque de Senlis. Coût de la prestation : 750 € TTC.

57 du 23 février - Convention avec Monsieur Grégoire VALLANCIEN (75 Paris 13^{ème}) pour l'animation d'ateliers de dessin et d'une séance de dédicaces organisés dans le cadre de la nuit de la Lecture, le vendredi 17 et le samedi 18 mars 2023 dans certaines écoles de la Ville et à la Médiathèque de Senlis. Coût de la prestation : 964 € TTC.

58 du 24 février - Convention d'occupation temporaire du domaine public communal avec l'association « Bien être aux Fours à Chaux » (60 Senlis), pour l'organisation de la bourse aux vêtements, Quartier des Fours à Chaux et une partie de la rue Saint Lazare, le dimanche 19 mars 2023. Redevance pour la vente au déballage en extérieur de 0,20 € du m² par jour d'occupation.

59 du 27 février - Convention avec l'agence N (45 Vimory) dans le cadre d'une représentation musicale à la résidence autonomie Thomas Couture pour la journée du 23 mars 2023 de 14h30 à 16h - Coût de la prestation : 284 € TTC.

60 du 27 février - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public à Monsieur ESDEVLET (60 Pont-Ste-Maxence), commerçant ambulant, pour le stationnement d'un camion pizza, les mercredis de 16h30 à 21h, place de la Champignonnière, du 7 février au 7 août 2023. Redevance d'occupation pour 6 mois : 230 €.

61 du 27 février : Convention de partenariat avec la Communauté de Communes Senlis Sud Oise (CCSSO) (60- Senlis), pour permettre l'organisation d'un Carrefour des métiers, le mercredi 12 avril 2023, au sein du manège Ordener. Convention de partenariat consentie à titre gracieux.

62 du 28 février - Convention d'occupation temporaire du domaine public communal avec l'association « Habiter Senlis Centre » (60 – Senlis), pour l'organisation d'un vide-grenier, sur le parking du Heaume, le dimanche 14 mai 2023. Redevance pour la vente au déballage en extérieur de 0,20 € du m² par jour d'occupation.

63 du 1^{er} mars - Décision de ne pas user du « droit de préemption » pour les déclarations d'intention d'aliéner des biens suivants :

au titre du D.P.U. du secteur sauvegardé :	au titre du D.P.U. extra-muros :
<ul style="list-style-type: none">- 15 rue Rougemaille- Place Saint Maurice- 23 et 25 rue Sainte Geneviève	<ul style="list-style-type: none">- 2 avenue Louis Escavy- 63-65 avenue Georges Clemenceau- 29 rue de la Hallebarde- 10 place des Arènes- 15 rue du Poteau- 33 rue de la Hallebarde- 31 rue Carnot- square de la Fontaine Saint Urbain, rue du Vieux Chemin de Meaux- 4 rue de la Fontaine des Arènes- 4 rue de la Double Haie- 40 rue du Moulin du Gué de Pont- 5 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny- 7 rue des Jardiniers

Madame PRUVOST-BITAR : « Alors, à propos de la décision n° 10, est-ce qu'on pourrait nous dire où sont situés ces défibrillateurs ? Où vont être installés ces défibrillateurs et combien ? Parce qu'il y en a déjà. »

Madame le Maire : « Je ne sais pas si quelqu'un peut répondre à la question. Je ne sais pas où ils vont être installés. Je ne sais pas exactement. »

Madame LUDMANN : « Oui, il y a une obligation récente d'en installer dans les établissements scolaires. Jusqu'à présent, c'était dans les équipements sportifs essentiellement. Et là, il y a une nouvelle réglementation. Je suis certaine qu'il faut en installer dans les écoles. Il faut le déployer davantage sur la commune. C'est partout pareil. »

Madame PRUVOST-BITAR : « Alors c'est à propos de la décision n° 11, 12, 13 et 26. »

Monsieur GUÉDRAS : « Et la décision n° 16. »

Madame PRUVOST-BITAR : « Non, non, c'est autre chose encore, c'est pour après. »

Madame le Maire : « Quelle est la question ? »

Madame PRUVOST-BITAR : « La question c'est apparemment il y a tout un tas d'avenants. Alors c'est pour faire quoi ? »

Madame le Maire : « Est-ce que tu peux préciser ta question ? Parce qu'en fait, pour des raisons qu'on peut bien comprendre d'économies de temps, on évite de lire toutes les décisions. Mais, je pense au public quand même, ce serait bien de préciser un peu la question. »

Madame PRUVOST-BITAR : « Oui, c'est aussi ce que nous nous réclamions, c'est que nos questions soient lues avant que tu leur donnes une réponse pour que le public comprenne. »

Madame le Maire : « Je ne lis jamais toute la question, mais je pense que je la résume. C'est vrai que je prends quand même la peine à chaque fois de dire de quoi il s'agit. »

Madame PRUVOST-BITAR : « Alors moi, je vais dire de quoi il s'agit de façon synthétique. La décision n° 11, 12, 13 et 26, il s'agit de 4 avenants qui concernent les travaux à l'école maternelle Beauval. Donc, je voulais savoir en quoi consistent ces avenants. Est-ce une augmentation de tarif ? Des travaux différents qui ont été demandés ? »

Madame le Maire : « Je vais laisser Daniel GUÉDRAS te répondre. »

Monsieur GUÉDRAS : « Je vais vous répondre. Concernant la décision n° 11, c'est simplement un problème de fondation, c'est-à-dire que par rapport au plan de départ, lorsqu'on a ouvert le sol, on s'est aperçu ce qui n'était pas sur les plans que les fondations étaient beaucoup plus larges que prévu et on a dû donc intervenir en plus. Ce sont ces frais, il y en a pour 7 432 € en plus.

Concernant la décision n° 12, qui porte sur les adaptations supplémentaires sur des menuiseries aluminium. Là, c'est de notre faute dans le sens que ça a été oublié dans le marché et ça n'a pas été noté. C'est pour cette raison qu'il est un petit peu plus cher, 12 193, 68 € HT.

En ce qui concerne la décision n° 13, qui est une modification concernant les menuiseries extérieures, on s'est aperçu, que le système existant ne supportait pas l'extension, d'où cette affaire qu'il a fallu reporter des supports. Il y en a pour 1 440 € HT.

Enfin, pour la décision n° 26, ce changement a été fait suite à une recommandation du bureau de contrôle et a requis l'installation supplémentaire d'une grille de ventilation sur l'OUPO. Alors l'OUPO pour ceux qui ne sont pas trop techniques, ce sont ces petites ouvertures que vous voyez sur les toits en brique, en tuiles, en ardoise ou en béton avec une petite grille à l'intérieur qui permet de faire circuler l'aération en sous toiture, c'est nécessaire à la ventilation et là, il y en a pour 5 038 € HT. »

Madame le Maire : « Merci Daniel. Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Véronique PRUVOST-BITAR. »

Madame PRUVOST-BITAR : « Alors cette fois, c'est les décisions n° 15 et 16. Alors, combien d'horodateurs ça concerne ? »

Madame le Maire : « Je vais laisser Patrick GAUDUBOIS répondre. »

Monsieur GAUDUBOIS : « Oui, ça concerne les quatorze horodateurs qui équipent le centre-ville de Senlis. »

Madame le Maire : « Y a-t-il d'autres questions ? Non. Alors s'il n'y a pas d'autres questions ? A Magalie. »

Madame BENOIST : « Oui. La décision n° 20, c'est par rapport à l'Action Cœur de Ville. Il y a eu une demande à hauteur de 128 000 €. Est-ce que ça sera utilisé pour les poches de stationnement ou pas ? »

Madame le Maire : « Absolument. En fait, cela fait partie de l'enveloppe de la Région au titre de l'Action Cœur de Ville. La plus grosse partie de l'enveloppe a été utilisée pour le financement du pôle petite enfance de la crèche, autrement dit, et le reste de l'enveloppe à hauteur de 128 000 € est demandé pour participer au financement des poches de stationnement. D'autres questions ? »

Madame REYNAL : « Concernant la décision n° 43, qui concerne le contrat de service des terminaux de paiement et d'hébergement d'un serveur bancaire. De quel serveur bancaire s'agit-il ? »

Madame le Maire : « Pardon. C'est laquelle ? »

Madame REYNAL : « La décision n° 43, contrat de service des terminaux de paiement et d'hébergement du serveur bancaire pour les frais de mise en service des terminaux de paiement. »

Madame le Maire : « C'est pour le parking Brunehaut. »

Madame REYNAL : « D'accord. »

Madame le Maire : « Le parking de l'ÉcoQuartier. C'est vrai que cela aurait pu être précisé. »

Madame REYNAL : « Ce n'est pas le prestataire qui équipe en terminaux de paiement le parking ? »

Monsieur GAUDUBOIS : « Non, le prestataire, c'est la société OSP Holding France qui héberge le serveur bancaire. Et c'est avec cette société là qu'on doit établir le contrat de service relatif aux terminaux de paiement. »

Madame REYNAL : « Je ne suis pas sûre de bien comprendre, les terminaux de paiement pour ... »

Monsieur GAUDUBOIS : « Ce n'est pas le prestataire. Le prestataire, c'est Indigo, exploitant. »

Madame REYNAL : « C'est la borne pour payer à l'entrée ? »

Monsieur GAUDUBOIS : « Voilà, c'est l'exploitation des logiciels qui font fonctionner effectivement les terminaux de paiement, la borne qui est à l'entrée et à la sortie, etc. Et il faut un marché spécifique concernant cette prestation-là. »

Madame REYNAL : « D'accord parce que ce n'est pas l'exploitant qui s'occupe des terminaux de paiement ? »

Monsieur GAUDUBOIS : « Ce n'est pas l'exploitant qui gère ce genre de choses. »

Madame REYNAL : « Ah bon ! C'est curieux. J' imagine par exemple à la crèche qui est aussi une DSP, il y a des terminaux de paiement... »

Madame le Maire : « Ce n'est pas une DSP en fait. Je ne sais pas si vous vous souvenez que pour un an, c'est un contrat, ce n'est pas une DSP. »

Madame PRUVOST-BITAR : « Oui, je voulais aussi poser, la décision n° 48, je voulais savoir quels étaient les loyers actuels au mètre carré des logements communaux. Parce que justement, dans les... »

Madame le Maire : « Patrick GAUDUBOIS va répondre. »

Monsieur GAUDUBOIS : « Alors les tarifs 2022 donc, avant réévaluation, sont, pour les loyers au mètre carré c'est 5 €, pour les garages c'est 60 € par mois, pour les charges communes c'est 36 € par mois et par logement. En ce qui concerne l'électricité c'est 57,5 € par personne adulte et 52,70 € par enfant. Pour l'eau c'est 8,25 €. Et pour le chauffage par mètre carré par trimestre c'est 4,65 €. »

Madame PRUVOST-BITAR : « L'eau c'est 8,25 € par mois et par personne ? »

Monsieur GAUDUBOIS : « Je ne sais pas si c'est par personne. »

Madame PRUVOST-BITAR : « Ou par appartement ? »

Monsieur GAUDUBOIS : « Je ne peux pas vous dire cela, je vous confirmerai ça. Je pense que c'est par logement, logiquement c'est par logement. »

Madame PRUVOST-BITAR : « par logement ce n'est pas cher. »

Monsieur GAUDUBOIS : « Non. »

Madame le Maire : « On sait que ce n'est pas cher, mais je ne sais pas si vous vous souvenez, il y a un lissage sur plusieurs années pour revenir parce qu'historiquement il y avait des loyers très bas et on n'a pas voulu d'un seul coup augmenter les loyers pour les mettre au niveau du marché. C'est un lissage sur plusieurs années. Mais ça, on l'avait déjà expliqué. »

Madame PRUVOST-BITAR : « Et donc en 2023 et ces chiffres sont modifiés. De quelle façon ? »

Monsieur GAUDUBOIS : « Ces chiffres sont augmentés de 7 % en ce qui concerne les charges, c'est à peu près au niveau de l'évolution de l'inflation. Et 3,5 % en ce qui concerne les loyers et les garages. »

N° 04 - Accord-cadre de maîtrise d'œuvre sur le patrimoine communal - Appel d'offres ouvert

Madame LUDMANN expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-21 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 7 du 5 juillet 2020 portant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal, qui « autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous marchés dans la limite des seuils réglementaires et lorsque les crédits sont inscrits au budget, exception faite pour les marchés de travaux dont le montant est quant à lui plafonné à 500 000 euros H.T. et lorsque les crédits sont inscrits au budget. »,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 15 mars 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 15 mars 2023,

Considérant le besoin de recourir à des missions de maîtrises d'œuvre spécialisées pour assurer l'entretien du patrimoine communal de la Ville,

Considérant qu'en application des articles L.2124-1, L2124-2, R.2124-1 à R.2124-2-1° du Code de la commande publique, le marché public est passé en procédure d'appel d'offres ouvert pour une période d'un (1) an reconductible tacitement pour une période annuelle, dans la limite de trois (3) fois,

Considérant qu'il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaires dont les prestations sont réparties en trois (3) lots et comportent les montants maximums annuels de commandes suivants :

- Lot n° 1 : Mission sur le patrimoine « Classé » : montant maximum annuel de 200 000 € HT.
- Lot n° 2 : Mission sur le patrimoine « Inscrit » : montant maximum annuel de 200 000 € HT.
- Lot n° 3 : Mission sur le patrimoine bâti (non classé / inscrit) : montant maximum annuel de 100 000 € HT.

Considérant que cet accord-cadre sera conclu avec un maximum de trois (3) opérateurs économiques par lot,

Considérant que, pour 2023, les crédits sont inscrits au budget de la ville de Senlis,

Madame BENOIST : « Oui. Dans la note de synthèse, on parle de 6 Monuments Historiques Classés. Je ne vois pas le musée du Vermandois. »

Madame le Maire : « Il n'y a pas le Vermandois parce qu'il ne t'aura peut-être pas échappé que le Vermandois n'est pas dans le plan pluriannuel d'investissement. On ne peut pas tout faire. »

Madame PRUVOST-BITAR : « Et pourtant, si je me rappelle bien, il y a eu une décision en 2019, en décembre 2019, relative à un bureau d'études d'architectes à propos de travaux à faire au musée du Vermandois. »

Madame le Maire : « C'était une étude, effectivement, qui a été confiée à un architecte. Une étude historique du bâtiment, mais on n'a pas les moyens à l'heure actuelle d'envisager des travaux puisqu'effectivement, cette étude nous donnait une meilleure connaissance du bâtiment. Mais devant l'ampleur des travaux à effectuer, il n'a pas été possible de placer ces travaux, en tout cas de prévoir ces travaux dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement que vous aviez d'ailleurs sous les yeux lors du débat d'orientation budgétaire. »

Madame PRUVOST-BITAR : « On pourrait avoir cette étude qui a été faite sur le Vermandois. »

Madame le Maire : « Ah oui, tout à fait bien sûr. Cela dit, comme elle n'a pas été suivie de travaux, je ne suis pas sûre qu'elle soit forcément consultable. On vous l'enverra si elle est consultable. »

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a autorisé la procédure de passation de l'accord-cadre pour des prestations de maîtrise d'œuvre sur le patrimoine communal par là-même à l'attribution des lots aux candidats dont l'offre est économiquement avantageuse et satisfait à l'ensemble des critères d'attribution du marché comme suit :

- Lot n° 1 : Mission sur le patrimoine « Classé » - deux (2) attributaires :
 - Groupement Agence Nathalie T'KINT, 50 rue Princesse – 59000 LILLE (mandataire) / Co-traitants : Cabinet Philippe Grandfils - UBC INGENIERIE ;
 - Groupement Olivier WEETS ARCHITECTE SARL, 21 rue du Calvaire - 92210 SAINT CLOUD (mandataire) / Co-traitants : Cabinet PILTE SAS - Bureau MICHEL BANCON SAS - EDB ACOUSTIC SAS - IOTHERM CONSEIL SAS – BULBING SAS - EXPERTIGNIS SARL.
- Lot n° 2 : Mission sur le patrimoine « Inscrit » - deux (2) attributaires :
 - Groupement Agence Nathalie T'KINT, 50 rue Princesse – 59000 LILLE (mandataire) / Co-traitants : Cabinet Philippe Grandfils - UBC INGENIERIE ;
 - Groupement Olivier WEETS ARCHITECTE SARL, 21 rue du Calvaire - 92210 SAINT CLOUD (mandataire) / Co-traitants : Cabinet PILTE SAS - Bureau MICHEL BANCON SAS - EDB ACOUSTIC SAS - IOTHERM CONSEIL SAS – BULBING SAS - EXPERTIGNIS SARL.
- Lot n° 3 : Mission sur le patrimoine bâti (non classé / inscrit) - un (1) attributaire :
 - Groupement SALIN ARCHITECTURE, 12 passage du champ Marie – 75018 PARIS (mandataire) / Co-traitants : LOGABAT INGENIERIE.

- a autorisé Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer le marché public et toutes pièces afférentes aux prestations de maîtrise d'œuvre sur le patrimoine communal et aux lots qu'il comporte susvisés, incluant les éventuels avenants à intervenir.

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-5 5 alinéa 4,

Vu l'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5) modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2023,

Considérant que pour des raisons techniques, le compte administratif ne peut pas être produit avant le vote du budget primitif (obligatoirement avant le 15 avril et dans les deux mois suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire), et au vu du compte de gestion produit par le trésorier, dont il est annexé à la présente un extrait de l'édition provisoire portant la synthèse,

Considérant l'estimation des résultats de la gestion de l'exercice 2022 basée sur la situation du compte administratif et du compte de gestion pour lesquels la concordance est validée.

Monsieur GAUDUBOIS : « Voilà pour cette présentation générale. Je vous propose de poser vos questions, de faire vos remarques.

Madame le Maire : « Véronique PRUVOST-BITAR »

Madame PRUVOST-BITAR : « Dans la délibération 5, dans le tableau 'état des restes à réaliser', il y a diagnostics techniques avant-vente cinq fois. Il y en a un, nous savons que c'est Samoëns mais il y a quatre fois 'diagnostics techniques avant-vente', ça correspond à quel immeuble ? »

Madame le Maire : « C'est dans la cinq, la reprise anticipée ?
C'est dans les annexes, ce n'est pas dans le corps de la délibération. Je les ai sous les yeux, quelle ligne ? »

Madame PRUVOST-BITAR : « 21 318. »

Madame le Maire : « On va vous répondre. »

Monsieur GAUDUBOIS : « On va regarder ce qui justifie ces cinq libellés identiques. »

Madame PRUVOST-BITAR : « Il y a 5 diagnostics avant-vente, une où il y a écrit Samoëns et les autres, il n'y a rien. »

Monsieur GAUDUBOIS : « On regarde et on vous répond dans la soirée. »

Madame le Maire : « Il y a autre chose sur la délibération n° 5 ? »

Madame PRUVOST-BITAR : « Pas sur la déclaration n°5 mais globalement sur le budget. On vote peut-être délibération par délibération ? »

Madame le Maire : « Tu peux faire tes remarques sur le budget maintenant puisque la présentation a été faite. »

Madame PRUVOST-BITAR : « Ce qu'on constate, c'est qu'en 2022, on a 7 600 000 € d'investissement alors que le budget primitif 2022 en prévoyait environ 10 millions. Cette année, on prévoit 15 millions d'euros d'investissement, donc on verra bien l'année prochaine la réalité des investissements de 2023. Chaque année, c'est un peu la même chose, c'est un peu la grenouille qui se veut plus grosse que le bœuf parce qu'on se rend compte à chaque fois que, entre le budget primitif et le compte administratif, il y a quand même une différence. C'est peut-être pour ça qu'on ne nous présente pas le compte administratif, parce que bien évidemment, on ne peut pas comparer le budget primitif 2023 avec le compte administratif 2022 puisqu'on ne l'a pas. On compare le budget primitif 2022 et le budget primitif 2023 comme on nous l'a présenté pour le budget. On nous présente une liste, c'est un peu celle qu'on adresse au Père Noël, mais sans nous dire ce qu'il y aura sous le sapin. On verra ça l'année prochaine.

On nous annonce un renforcement des recrutements et une externalisation des tâches et en même temps la volonté de diminuer la masse salariale. Ça fait beaucoup de choses qui sont un peu contradictoires. J'espère que aussi, en même temps, puisqu'on renforce les recrutements, qu'on diminuera au moins les frais d'études. Les subventions aux associations diminuent de 12 %. C'est ce qu'on verra plus tard. D'une manière tout à fait irrégulière d'ailleurs, ce n'est pas du tout le cas

de toutes les associations, mais les indemnités d'élus ne baissent pas et le budget fêtes et cérémonies, lui, j'ai constaté qu'il a augmenté de 16 %.

Quant au budget de l'action sociale, il se réduit de plus en plus comme d'habitude. Pas de subventions au CCAS. On nous dit toujours qu'il n'y en a pas besoin. On est en train progressivement d'avaloir l'excédent jusqu'à temps qu'il n'y ait plus d'excédent du tout. Pas de revalorisation des aides aux seniors jusqu'à présent, malgré l'inflation, pas de revalorisation des chèques de première nécessité, malgré l'inflation, pas de revalorisation des indemnités de repas pour les assistantes maternelles, malgré l'inflation, pas de politique non plus pour les jeunes.

J'ai également appris que la Mission Locale devait prochainement déménager. On ne sait pas très bien où elle ira. Le tableau des investissements diffus est très bien fait, je dois dire. Enfin, il manque un peu de détails, mais il n'est pas mal fait. Et ce qu'on aimerait bien avoir, c'est chaque trimestre le même tableau avec l'avancée des travaux qui sont réalisés au fur et à mesure. Ce serait bien de revoir ce même tableau avec l'avancée des réalisations effectuées au fil des années. Alors, le top un des dépenses. Le top un des dépenses, c'est pour l'administration générale, 688 200 € et en particulier l'informatique. Ça nous a quand même un peu choqués parce que, quand on voit, pour les administrés, les difficultés, voire l'impossibilité de prendre rendez-vous pour pouvoir avoir un passeport ou une carte nationale d'identité, on est quand même très étonné de voir autant d'investissements pour l'informatique. Pour les voiries, on est un petit peu loin du million qui est promis chaque année, malgré des besoins importants. On aimerait un peu de détail pour les 180 000 € du centre-ville, savoir ce qui est prévu. Et puis on a constaté que pour Bon Secours, il n'y avait rien. C'est un peu étonnant parce qu'on nous dit que chaque quartier va pouvoir bénéficier de travaux de voirie. Mais pour Bon Secours, il n'y avait rien de noté. On est aussi un petit peu étonné parce que, dans le débat d'orientation budgétaire, le 2 février il me semble, on nous a annoncé le recours à un emprunt de 1,4 million, certes maximum, pour répondre aux besoins d'investissement. C'est la page 24 du débat d'orientation budgétaire et là, on nous dit qu'il n'y a pas besoin d'emprunts. Est-ce qu'on a réduit les investissements ? Pourquoi d'un seul coup, en si peu de temps, on avait besoin d'un emprunt et maintenant on en a plus besoin ? Voilà quelques questions et quelques réflexions que nous nous étions posées. »

Madame le Maire : « Je vais répondre pour les diagnostics techniques parce que j'ai eu la précision qu'il s'agit du 17 rue Yves Carlier, de la Fontaine des malades, de la ferme Audibert et de la piscine d'été. »

Monsieur GAUDUBOIS : « Vous parlez de 15 millions d'euros d'investissement, ce n'est pas les chiffres que j'ai donnés pour 2023. C'est 7,5 millions plus le reste à réaliser, pour moi, ça fait que neuf. Il n'y a pas 15 millions d'euros d'investissement en 2023. Vous mettez l'accent sur des choses qui pourraient apparaître contradictoires au niveau de la masse salariale. Vous savez depuis toujours que la ville est attentive et se réinterroge à chaque fois qu'un poste est vacant et notamment nous essayons de maîtriser l'évolution de la masse salariale. On arrive à le faire régulièrement. Cela étant, il y a des moments où il y a des postes qu'il faut absolument pourvoir. Et il se trouve que malgré l'attention particulière et permanente que l'on apporte à cette masse salariale, il y a une nécessité absolue de remplacer des personnes qui partent. Je ne vois pas de contradiction entre le fait d'annoncer un certain nombre de recrutements sur des postes vacants et la maîtrise de la masse salariale qui est une préoccupation permanente mais qui ne conduit pas systématiquement à supprimer les postes qui sont libérés. Il n'y a pas, pour moi, de contradiction.

Sur l'investissement diffus, j'apprécie votre remarque comme quoi le tableau vous convient. Vous savez, depuis déjà quelques mois, qu'en commission finances, on a pris l'engagement de vous fournir ce type de tableau. On le fera selon le modèle qui a été établi. On a trouvé à peu près l'équilibre qui va bien. »

Madame PRUVOST-BITAR : « Il est parfait. »

Monsieur GAUDUBOIS : « Merci.

Cela étant, j'entends la demande de madame PRUVOST-BITAR qui consiste à savoir, si on peut le présenter de façon régulière en commission des finances comme on a prévu de le faire et de commenter les principaux investissements qui sont en cours. On le fera, on ne se contentera pas de vous remettre ce tableau brut. On vous dira où on en est sur les différents projets. Concernant les dépenses informatiques, j'ai répondu tout à l'heure, sur la nécessité de mettre en place un certain nombre d'actions de sécurisation. Le diagnostic, qui a été réalisé l'année dernière, laisse entendre qu'un certain nombre de travaux doivent être réalisés. Voilà la raison qui fait qu'il y a eu une augmentation des dépenses informatiques. »

Madame le Maire : « Il y a bien la rue Notre-Dame de Bon Secours qui est prévue dans le PPI. Je pense qu'elle est prévue pour début 2024. »

Monsieur GAUDUBOIS : « Et on l'étalera je pense sur deux exercices. »

Madame le Maire : « Et ça ne serait pas pertinent de la refaire maintenant, étant donné que les travaux du quartier Beauval ne sont pas finis. Le chantier n'améliore pas du tout la situation du début de la rue Notre-Dame de Bon Secours, quand on vient de l'avenue Foch, comme vous avez pu le constater. Il y a quand même des reprises qui ont été réalisées par les

services techniques, des reprises de nids de poule.

Pour compléter sur le budget informatique, tu faisais l'amalgame entre le budget informatique et la prise de rendez-vous pour les passeports et les cartes d'identité, j'en ai fait mon édito dans le Senlis ensemble qui vient d'être distribué parce qu'il y a un souci de prise de rendez-vous qui est un souci national. On essaie d'y remédier et ça va mieux. Ce qui se passe aussi, c'est en outre qu'avec la COVID, il y avait peu de personnes qui avaient demandé des passeports ou des cartes d'identité. Comme les voyages reprennent, les déplacements reprennent. On a énormément de demandes qui ne sont pas seulement des demandes de Senlisiens. Nous sommes obligés d'accepter de prendre toutes les demandes, mais c'est en voie d'amélioration. Je suis bien consciente de ce problème qui n'a aucun rapport avec les dépenses d'informatique. Sur le social, je vais laisser Martine répondre. »

Madame PALIN SAINTE AGATHE : « Actuellement, c'est le budget principal et l'action sociale, c'est le budget du CCAS qui a été vu hier soir et tu étais présente. Pour donner quelques infos, le budget du CCAS ne nécessite pas de demande de subvention à la Ville, il ne sera pas demandé cette année, peut-être l'année prochaine. Concernant les revalorisations pour les seniors ou pour les bons alimentaires, cela fait partie d'un groupe de travail sur des aides facultatives. Quand le groupe aura terminé son travail, et bien peut être qu'il y aura des revalorisations. Ça sera dit en conseil d'administration du CCAS. »

Madame le Maire : « Je voudrais aussi rappeler que cette année, malgré l'inflation, le fait que nous avons fermé un certain nombre de salles municipales pendant l'hiver, nous avons quand même maintenu le repas des aînés qui a réuni 350 personnes. Il est faux de dire que nous ne faisons rien pour les seniors et pour les jeunes. Il y a de nombreux services municipaux qui concernent les jeunes. En ce qui concerne la Mission Locale, elle est subventionnée par la Communauté de communes, non pas par la Ville. Ce n'est pas un sujet directement traité par la Ville, à cela près que la Ville prête depuis très longtemps la gare. Et finalement, ça constitue une subvention indirecte. Si la Mission Locale avait un projet de déménagement, ce serait de son propre gré. J'en ai parlé il y a très peu de temps avec la présidente de la Mission Locale, Manöelle MARTIN, qui envisage, comme c'est le cas de plus en plus, des services « aller vers ». Peut-être que la Mission Locale déménagera à un moment donné, ce n'est pas sûr du tout, ce n'est pas défini, mais elle souhaite apporter un service différent dans les prochains mois, dans les prochaines années. C'est une autre stratégie, peut-être, qui va se mettre en place. Nous continuons à accueillir généreusement la Mission Locale parce que nous pensons que c'est un service important à Senlis et n'est absolument pas remis en cause. »

Monsieur GAUDUBOIS : « Alors il y a deux autres questions que vous avez posées et pour lesquelles j'ai la réponse. L'évolution du compte 'fêtes et cérémonies' sur le BP 2023 est liée à l'augmentation du coût des colis pour les personnes âgées. »

Madame le Maire : « Pas très âgées parce qu'on est quand même dans une ville où, à partir de 65 ans, ce qui n'est pas vieux, on peut venir au repas des seniors et bénéficier d'un colis alors que beaucoup de villes ne font pas la même chose. »

Monsieur GAUDUBOIS : « L'autre question portait sur l'emprunt. Vous avez noté que le montant total de l'investissement, qui était affiché pour 2023 dans le PPI, était de 9 500 000 et que, ce que nous affichons aujourd'hui dans le budget d'investissement, est de 7 800 000. C'est à dire que, quand j'évoquais le fait que nous avons rectifié le PPI et qu'un certain nombre de travaux de dépenses avaient décalés les exercices suivants, je pensais notamment à l'EcoQuartier qui a été légèrement décalé pour l'essentiel du coût que nous avons affiché dans le PPI pour 2023 en 2024. Il n'apparaît, dans ces conditions, que le total du budget d'investissement présenté dans PPI a été réduit du coût d'un 1 700 000. Voilà la raison pour laquelle nous n'avons plus besoin de recourir à un emprunt. 7 816 000 pour le budget d'investissement 2023 et nous avons affiché 9 500 000 dans le PPI 2023. Voilà l'explication. »

Madame le Maire : « Je ne sais pas s'il y a d'autres questions. Sophie REYNAL. »

Madame REYNAL : « Oui, je l'ai dit tout à l'heure sans micro mais je vais le répéter, Monsieur GAUDUBOIS, la présentation du budget était très claire. Monsieur GEOFFROY, qui n'est pas là aujourd'hui et qui a assisté à la commission des finances, s'est associé à cette remarque. Si on pouvait toujours avoir des tableaux comme ça, ce serait formidable parce qu'il était vraiment parfait.

J'avais plusieurs questions. La première question était sur le TUS, ça n'apparaît pas en lecture directe sur le budget. J'aimerais simplement un commentaire sur le montant qui est dépensé pour le TUS en 2023 ainsi que l'évolution envisagée, par exemple des lignes et du service apporté par le TUS. C'est ma première question, j'en ai d'autres. J'ai une question sur le chapitre 65, vous nous avez expliqué, sur votre joli tableau page onze, que le montant, cette année, des subventions et participations serait d'un 1,7 million, éclatait dans les subventions et participations : la participation aux établissements sous contrat d'enseignement privé, la participation au SDIS et les élus. Je voudrais simplement qu'on le fasse ensemble. Ce 1,7 million, comment se partage t'il dans les différentes catégories ? Ce qu'on a calculé avec les éléments qu'on a, par exemple, l'ensemble des indemnités perçues par les élus se montent à plus de 300 000 €, ce qui est maintenant plus que ce qui est donné en subventions, aux associations. Si vous pouviez nous indiquer notamment la participation au SDIS, comment elle évolue, et puis la participation aux établissements sous contrat d'enseignement privé. Ce que vous avez

fourni est aussi très détaillé par fonction, on a la ventilation du chapitre 65, mais ce n'est pas facile de recoller les morceaux donc si vous pouviez nous aider à comprendre comment est fait ce 1 765 000. »

Monsieur GUÉDRAS : « Concernant le TUS, il ne faut pas oublier que nous avons des formules de révision sur le prix du carburant, ce qui a considérablement augmenté la prestation, mais ça peut fonctionner dans l'autre sens, on peut l'espérer. »

Madame REYNAL : « C'était simplement pour avoir une idée du montant. »

Madame le Maire : « On vient de me le redonner. En 2022, 1 030 000 € et en 2023 on est sur une augmentation de 17 % 1 200 000 €. »

Madame REYNAL : « Avec les mêmes lignes ou avec une augmentation du service déjà compris ? »

Madame le Maire : « Je pense que c'est à réseau constant sachant qu'en matière de service il y a un point qui est en train d'être réalisé et parce qu'il y a des situations à améliorer. Je pense en particulier aux Fours à Chaux et également au collègue Albéric Magnard, c'est en voie de discussion. C'est-à-dire que, sans forcément une augmentation du service, il y a des ajustements à faire. Ça va être réalisé dans les prochains mois. Il est également question de l'extension de la ligne 1 vers la zone d'activités des Portes de Senlis afin de desservir la zone hôtelière. Là-dessus, les discussions sont en cours avec le Syndicat mixte des transports en commun de l'Oise, parce que vit grâce au versement mobilité additionnelle de nos entreprises aujourd'hui, nous a exclus parce que depuis la loi d'orientation sur les mobilités, nous ne sommes plus, du point de vue de la loi et de ce type de syndicat, adhérents du SMTCO. C'est une espèce d'incongruité juridique, qui fait qu'actuellement, nous ne pouvons plus bénéficier des subventions accordées normalement pour les extensions de lignes.

Nous ne pourrions plus bénéficier de manière optimale de l'information voyageurs à compter de juillet 2023 et nous ne pouvons toujours pas toucher la subvention qui avait été votée en février 2019 par le SMTCO pour le financement du pôle d'échanges multimodal. Je me suis beaucoup mobilisée sur cette question, le Ministre des Transports a répondu aux parlementaires qui eux-mêmes m'ont adressé les réponses du Ministre qui explique que de son point de vue, il n'y a aucun problème, que ce n'est pas parce que nous ne sommes plus adhérents que nous ne pouvons pas bénéficier des subventions et de l'information voyageurs. Actuellement, je suis en discussion avec le syndicat et ça a quand même des répercussions importantes sur le TUS et sur le financement du Pôle d'échanges multimodal. Mais soyons optimistes, les choses vont s'arranger. »

Monsieur GUÉDRAS : « Simplement pour donner un exemple, si on faisait toujours partie du SMTCO, si nous créons un kilométrage supplémentaire, celui-ci sera financé pendant quatre ans à 50 % par le SMTCO. On ne l'a plus. »

Madame le Maire : « Il y a d'autres réponses ? »

Monsieur GAUDUBOIS : « La réponse à votre question concernant le compte 65, parce que vous les avez en pourcentage, ce n'est pas forcément une lecture directe. Le montant global des subventions aux associations, vous l'avez dans la pièce numéro onze, c'est le montant de la subvention OGEPS. Pour l'école Notre-Dame le montant s'élève à 270 000 €, le montant de la contribution au SDIS est de 736 000 € et le montant des indemnités aux élus, vous l'avez donné vous-même, vous avez totalisé la pièce annexe. »

Madame REYNAL : « Le montant du SDIS, 736 500 €, quelle est l'évolution par rapport à l'année dernière ? »

Monsieur GAUDUBOIS : « 4% de plus. »

Madame le Maire : « On a répondu à toutes les questions ? Ce que je vous propose de faire, c'est de reprendre le cours des délibérations en revenant à la délibération que j'avais annoncée tout à l'heure, tout en disant qu'il y aurait un gros chapitre finance. On va dérouler maintenant les délibérations. Si vous avez des questions ou des remarques, vous pourrez les poser au fur et à mesure.

On commence par la cinq, la reprise anticipée des résultats du budget principal. »

Monsieur GAUDUBOIS : « Je ne vais pas faire de commentaire particulier, j'ai expliqué tout à l'heure ce qu'il en était concernant la reprise en lieu et place de l'affectation du résultat. L'objet de la délibération, est de constater les résultats prévisionnels de l'exercice 2022 et d'adopter la reprise anticipée des résultats qui est affichée dans cette pièce avec les trois montants qu'on a évoqués tout à l'heure. »

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions : M. FLEURETTE par le pouvoir donné à Mme PRUVOST-BITAR, Mme PRUVOST-BITAR, Mme AUNOS, Mme REYNAL, Mme BENOIST, M. BOULANGER par le pouvoir donné à Mme REYNAL, M. GEOFFROY par pouvoir donné à Mme BENOIST),

- a constaté et a approuvé les résultats prévisionnels de l'exercice 2022 décrits ci-dessous :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2022	26 351 480,90 €	28 443 461,74 €	+ 2 091 980,84 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP)			+ 4 169 853,17 €
	Résultat à affecter			+ 6 261 834,01 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2022	7 679 344,15 €	8 622 189,80 €	+ 942 845,65 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP)			- 2 661 224,62 €
	Solde global d'exécution			- 1 718 378,97 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022	Investissement	1 521 298,69 €	630 991,51 €	- 890 307,18 €
Besoin de financement de la section invest				- 2 608 686,15 €
Résultats cumulés 2022				4 543 455,04 €

- a adopté, pour le budget 2023, la reprise anticipée des résultats comme suit :

Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	1 718 378,97 €
Déficit de clôture D001	
Détail des dépenses et recettes en restes à réaliser en section d'investissement soit un solde de	- 890 307,18 €
Couverture du besoin de financement 2023 de la section d'investissement et prévision d'affectation en réserve compte 1068 R. Investissement	2 608 686,15 €
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) R 002	+ 3 653 147,86 €

- a précisé que la délibération d'affectation définitive des résultats devra intervenir après le vote du compte administratif 2022.

- a précisé que si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

- a autorisé Madame le Maire ou son délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 06 - Budget principal de la Ville – Budget Primitif 2023

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la délibération du 2 février 2023 et son rapport d'orientation actant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire 2023,

Considérant les documents budgétaires règlementaires détaillés du Budget primitif et la présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles joints,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2023,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions : M. FLEURETTE par le pouvoir donné à Mme PRUVOST-BITAR, Mme PRUVOST-BITAR, Mme AUNOS, Mme REYNAL, Mme BENOIST, M. BOULANGER par le pouvoir donné à Mme REYNAL, M. GEOFFROY par pouvoir donné à Mme BENOIST),

- a adopté le Budget Primitif Ville 2023 tel que présenté et dont la balance s'équilibre comme suit :

- 31 117 000 € en section de fonctionnement,
- 15 814 000 € en section d'investissement.

N° 07 - Budget principal de la ville - Taux de fiscalité 2023

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1639 A,

Vu la délibération du 2 février 2023 et son rapport d'orientation actant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire 2023,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2023,

Considérant le budget principal 2023, équilibré en section de fonctionnement, et le calcul du produit fiscal attendu de 11 770 089 € avec un maintien des taux ;

Considérant l'effet du coefficient correcteur calculé de 1,106315, soit une différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département établie pour la ville à 1 372 179 €;

Considérant que pour les résidences principales la taxe d'habitation s'éteint définitivement en 2023 mais que demeurent assujettis les détenteurs de résidences secondaires,

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale.

Madame le Maire : « Je pense qu'il est très important de rappeler que ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État en fonction du bien immobilier. C'est en fonction des valeurs locatives pour ce qui est de la taxe foncière. Les habitants risquent d'être surpris parce que l'assiette déterminée par l'État est en forte augmentation puisqu'elle suit l'inflation. Pour la ville, ça représente une augmentation des recettes de 7 %. Les propriétaires vont voir leurs taxes foncière, foncier bâti et non bâti, augmenter. La Ville est surtout concernée par le foncier bâti. Il faudra l'expliquer parce que les habitants vont peut-être penser que c'est la ville qui a augmenté le taux, en réalité, les taux n'ont pas été augmentés par la Ville depuis 2008. Cette précision étant apportée, je vous propose de voter. »

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité,

- a reconduit les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 44,59 %, de la taxe d'habitation à 23,28% et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 53,28 %.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier.

- a chargé Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération aux services préfectoraux.

N° 08 - Budget principal de la ville - Provisions pour risques, charges et dépréciation

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-29, L.2321-2 et R. 2321-2,

Conformément à l'article R. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'application du 29° de l'article L. 2321-2, une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante dans les cas suivants :

1° Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru ;

2° Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce, une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordés par la commune à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective. Cette provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité ou de dépréciation de la créance ou de la participation, estimé par la commune. La provision pour participation prend également en compte le risque de comblement de passif de l'organisme. Pour les garanties d'emprunts, la provision est constituée à hauteur du montant que représenterait la mise en jeu de la garantie sur le budget de la commune en fonction du risque financier encouru ;

3° Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

En dehors de ces cas, la commune peut décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque avéré.

Pour l'ensemble des provisions prévues aux alinéas précédents, la commune peut décider de constituer la provision sur plusieurs exercices précédant la réalisation du risque.

La provision est ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elle donne lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser.

Une délibération détermine les conditions de constitution, de reprise et, le cas échéant, de répartition et d'ajustement de la provision.

Le montant de la provision, ainsi que son évolution et son emploi sont retracés sur l'état des provisions joint au budget et au compte administratif.

En application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision pour tout risque.

Considérant les affaires en cours et le montant estimé par la collectivité de la charge qui pourrait en résulter,

Vu les crédits ouverts au Budget principal de la Ville,

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité,

- a provisionné les sommes suivantes :

Provision pour dépréciation	
Création : sur proposition du comptable et sur la base d'une méthode statistique 15% des restes à recouvrer au 31/12/2021 et antérieur	12 322,00 €

- a imputé cette provision aux comptes prévus à cet effet au budget principal de la ville, soit 6817/01 pour charges et dépréciation.

N° 09 - Apurement du compte 1069 du budget principal en vue du passage en nomenclature M57

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2122-21,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 106 III,

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation et la déconcentration, dite 3DS,

Vu les arrêtés du 09 décembre 2021 et du 21 décembre 2022 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicables aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2023,

Considérant que le compte 1069 est un compte non budgétaire créé lors de l'instauration en 1997 de l'instruction comptable M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits de l'exercice,

Considérant que dans le cadre du passage à la nomenclature M57, il convient d'apurer le compte 1069 créé lors du passage en M14 et non repris,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a approuvé l'apurement du compte 1069 dans le cadre du passage à la nomenclature M57,

- a autorisé l'apurement du compte 1069 du budget principal par l'émission d'un mandat au compte 1068 pour un montant de 253 542,23 euros (opération d'ordre semi-budgétaire),

- a précisé que les crédits ont été prévus au budget primitif 2023.

N° 10 - Subventions aux associations - Année 2023

Madame le Maire : « Le sujet suivant concerne les subventions aux associations pour l'année 2023. »

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Les associations locales ont adressé, comme chaque année, un dossier de demande de subvention afin de pouvoir poursuivre leurs activités dans leur domaine respectif : social, culturel, sportif, loisirs, patriotique, éducation jeunesse.

Chaque demande a été étudiée en prenant en compte des critères comme le nombre d'adhérents, le nombre de Senlisiens, le niveau de pratique, la participation des clubs aux activités organisées par la Ville, leur situation financière...

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2023,

Après avis de la commission des Affaires Culturelles du 8 mars 2023,

Après avis de la commission Action Sociale et Proximité du 2 mars 2023,

Après avis de la commission des Sports du 1^{er} mars 2023,

Après avis de la commission des Finances du 15 mars 2023,

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que les conseillers municipaux intéressés ne doivent pas prendre part au vote,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques fixant à 23 000 € le seuil de l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui bénéficie d'une subvention,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

Vu le budget principal primitif 2023 de la ville,

Vu les conventions d'objectifs triennales signées en 2022 avec les associations suivantes : le Rugby Club de Senlis, l'Union Sportive Municipale de Senlis, la Fondation Cziffra, le Bel Age, le Cinéma Jeanne d'Arc,

Monsieur GAUDUBOIS : « Concernant ce sujet, il est important de préciser en début de séquence qu'en vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités locales, les conseillers municipaux intéressés ne doivent pas prendre part au vote. Alors, je rappelle qu'il y a parmi nous des élus qui ne prendront pas part au vote pour les associations au sein desquelles ils exercent des responsabilités.

Je vais les citer, Monsieur LEFEVRE pour le Comité de jumelage, Madame MAUPAS pour les Jardins familiaux, Madame VALLER pour AVF, Madame GLASTRA pour AVF, Madame LUDMANN pour le Comité de jumelage et la Retraite sportive, Madame MIFSUD pour le Club des Trois Armes. Je dois me permettre aussi de vous demander, vous, représentants de l'opposition, si vous êtes dans cette situation également.

Non, ce n'est pas le cas ? Aucune des quatre ? »

Madame le Maire : « Merci beaucoup. »

Monsieur GAUDUBOIS : « Vous avez donc le tableau des propositions d'attribution de subventions aux associations pour 2023, réparties en différentes catégories ; associations patriotiques, associations sociales, associations sportives, associations culturelles et de loisirs, associations vie locale, commerce et animations et éducation/jeunesse pour un montant global de 278 310 €. Est-ce que vous avez des questions ? »

Madame PRUVOST-BITAR : « Alors je dois dire que autant nous nous sommes réjouis du tableau qu'on nous a présentés pour le budget pour les investissements diffus, autant là, on aimerait bien quand même beaucoup plus de précisions. On ne nous renseigne pas sur... ».

Madame le Maire : « Véronique, excuse-moi, mais toutes les commissions se sont réunies. C'est pour ça aussi qu'effectivement c'est un tableau récapitulatif. »

Madame PRUVOST-BITAR : « Les commissions, c'est bien beau, mais d'abord un, on n'a pas tous les documents, deux, on ne les a pas à l'avance, trois, on les a affichés sur un écran, oui, je regrette, mais d'ailleurs, je dois dire que même les élus de la majorité ont regretté d'ailleurs de ne pas avoir de documents papier. »

Madame le Maire : « On peut toujours s'améliorer. »

Madame PRUVOST-BITAR : « Oui, parce qu'autrefois on avait quand même. »

Madame le Maire : « Autrefois, mais il y a de moins en moins de papier. »

Madame PRUVOST-BITAR : « J'ai perdu un exemplaire sur le même papier. En fait, on n'a pas une colonne avec ce qui a été accordé l'année dernière, on n'a pas de colonne sur ce qui a été demandé cette année par les associations. »

Madame le Maire : « Oui, ça a été vu en commissions. »

Madame PRUVOST-BITAR : « Je ne fais pas partie de toutes les commissions. Il y a quand même des élus de la majorité qui ont regretté de ne pas l'avoir, de ne pas pouvoir l'étudier calmement, tranquillement, autre qu'en regardant... »

Madame le Maire : « Et toi, tu te fais le porte-parole des élus de la majorité. »

Madame PRUVOST-BITAR : « Non, des élus tout court, parce que tu sais très bien qu'on n'est pas censé voter sans être parfaitement au courant. »

Madame le Maire : « Oui, c'est vu dans les commissions. »

Madame PRUVOST-BITAR : « Oui, non, non, non. Parce que ce qui compte, c'est le conseil municipal. C'est en conseil municipal qu'ont lieu les discussions. »

Madame PRUVOST-BITAR : « Et c'est en conseil municipal que les Senlisiens peuvent voir exactement ce qui se passe. Alors d'autre part, ce qui nous manque aussi, c'est des renseignements sur les associations, le nombre d'adhérents, le nombre d'adhérents senlisiens, la trésorerie des associations, les actions des projets des associations. Alors j'en ai demandé deux que j'ai eus hier soir. »

Madame le Maire : « Tu les as demandés hier soir donc tu les as eus hier. »

Madame PRUVOST-BITAR : « Je les ai eus lors de la commission Culture. »

Madame le Maire : « Non, mais je crois que tu as demandé des dossiers par le cabinet. »

Madame ROBERT : « Ça a été effectivement demandé lors de la commission culturelle et ça a été envoyé en même temps que le compte-rendu. Et je tiens à préciser, Véronique, que dans les commissions, en tout cas, celles auxquelles j'ai assistées, tous les renseignements demandés sont donnés immédiatement. »

Madame PRUVOST-BITAR : « Pas immédiatement. Je les ai eus hier soir. »

Madame ROBERT : « Tu as eu hier soir le dossier, mais les renseignements d'une manière orale sont donnés à la demande de tous les participants, que ça soit le nombre d'adhérents, que ça soit les projets dont tu parlais, si on les demande, vous les avez immédiatement. »

Madame PRUVOST-BITAR : « Moi, je les ai eus hier soir. »

Madame ROBERT : « Mais non, si tu as posé la question lors de la commission culturelle, tu as eu les renseignements. »

Madame le Maire : « Je pense que c'est tout à fait perfectible. Et effectivement, si les élus ont envie de se plonger dans les dossiers, c'est tout à fait possible. »

Madame PRUVOST-BITAR : « Donc bon, en fait, on nous a dit quand même qu'ils ont diminué le budget des associations de 12 %. On nous a annoncé 10, puis finalement c'est 12. Alors c'est quand même pas le cas de toutes les associations, puisque certaines touchent déjà des subventions alors que c'est leur première année d'existence. Alors que théoriquement, tout ça n'est peut-être pas inscrit dans le marbre.

Mais théoriquement, les associations qui sont en première année d'exercice ne touchent pas de subventions la première année. C'est probablement un détail, alors d'autres associations n'ont pas leurs subventions diminuées. Moi, j'étais à la commission culture, alors en particulier le Cinéma, j'ai demandé le détail de la trésorerie du Cinéma. J'ai donc constaté un déficit. Alors, est ce que quelqu'un à la mairie s'est penché sur l'origine du déficit et les moyens d'y remédier ? »

Madame ROBERT : « Oui bien sûr. »

Madame PRUVOST-BITAR : « Je me pose la question, parce que, bien évidemment, n'ayant pas eu ces documents-là lors de la commission Culture, je n'ai pas pu évidemment poser ce type de question, puisque j'ai eu ces documents-là hier soir. On s'était justement posé la question et tout le monde était un peu d'accord de s'interroger sur l'existence de deux associations des commerçants, une pour le centre-ville et une pour une rue du centre-ville. Alors après, on peut quand même se poser des questions, est-ce que chaque commerçant de chaque rue ne va pas faire son association ? Enfin, je vais dire, ça pose quand même un peu problème cette histoire. Et puis aussi, il y a un certain nombre d'iniquité dans tout ça. Un comité de jumelage qui fête son 20^e anniversaire de jumelage avec Montale, qui perçoit 3 000 € et le Bel Age qui fête ses 50 ans, les 50 ans de l'association qui ne perçoit que 1 500 €.

Alors, en fait, pourquoi ? Pourquoi l'un ? Pourquoi l'autre ? Je pense que le nombre d'adhérents est assez important au niveau du Bel Age.

Bon, et puis il y a quand même quelque chose qui m'a quand même un peu choquée. On en a discuté hier à notre assemblée générale du CCAS. C'est la subvention qui est versée à l'ADPS. C'est une association qui vient en aide aux personnes âgées de Senlis qui leur donne des aides, du ménage, faire les courses, un certain type d'aides qui sont attribuées d'actuellement à l'ADPS, qui a été rachetée par l'ADMR et qui permet d'avoir des aides pour financer du ménage, etc. C'est une association qui existe depuis longtemps à Senlis, et qui a été longtemps subventionnée, par la ville et par le CCAS. Il a toujours été prévu de diminuer progressivement les subventions de cette association et en 2022, cette association a touché 60 000 € par le CCAS et ces subventions sont destinées aux personnes âgées de Senlis qui sont en GIR 1, 2, 3, 4 et qui ont plus de 80 ans. C'est assez limité. Le GIR, c'est une espèce d'échelle de dépendance des gens et le GIR 1, c'est la dépendance maximum. Et puis 2, 3, 4, on va vers des dépendances un peu plus légères.

Madame le Maire : « Tu peux essayer d'être synthétique, s'il te plaît. »

Madame PRUVOST-BITAR : « C'est pour expliquer GIR ce que ça veut dire parce que personne ici ne sait ce que ça veut dire GIR. »

Madame le Maire : « Quand même, ce n'est peut-être pas l'essentiel de la question. »

Madame PRUVOST-BITAR : « C'est pour expliquer que ces aides-là concernent des personnes âgées de Senlis de plus de 80 ans et dans une situation de dépendance. Donc, l'année dernière, en 2022, cette association touchait 60 000 €. Elle a demandé 30 000 €, ce qui n'est pas écrit sur le document, et on lui attribue 5 000 €. Alors moi, je dois dire que ça me choque un peu parce que 5 000 € pour des personnes âgées dépendantes à Senlis, c'est la même somme qu'on donne pour les chats libres de Senlis.

Moi, je regrette franchement, je trouve ça choquant. Je pense que cette association a été très raisonnable en diminuant déjà de 50 % d'elle-même sa demande. Et non seulement elle diminue sa demande déjà de 50 % par rapport à ce qu'elle touche, à ce qu'elle a touché en 2022 mais en plus on lui réduit sa demande qui me semble assez raisonnable en la réduisant de 30 000 € à 5 000 €. Et, je pense qu'il serait quand même bien nécessaire de revoir un peu ce chiffre de 5 000 €. »

Madame le Maire : « Merci pour cette remarque. Martine, tu veux répondre peut-être ? »

Madame PALIN SAINTE AGATHE : « Je veux d'abord dire que concernant les 60 000 €, cette subvention n'était pas versée par la Ville. C'était une subvention qui était versée par le CCAS à l'ADPS - ADMR en fonction du nombre de personnes seniors âgées de plus de 80 ans, etc. et avec des GIR 1, 2 et 3.

Le CCAS a souhaité, et nous en avons parlé hier soir en conseil d'administration, se recentrer sur la personne âgée. C'est-à-dire que plutôt que de verser une subvention à une association, il a été choisi de passer plutôt par des aides facultatives pour

verser directement des aides aux seniors qui en auraient besoin. Pas forcément des seniors de plus de 80 ans, mais des seniors qui ont besoin d'aide à domicile.

Donc, parce que le CCAS se recentre sur ses missions. Ça, c'est ce qui explique les 60 000 €. Ensuite, l'ADMR a fait une demande de subvention de 30 000 € à la Ville et il a été accordé 5 000 €. Sachant que le budget social était de 30 000 €. Donc, on ne pouvait pas accorder toute la subvention à l'ADMR et rien donner aux autres. Voilà, donc 5 000 €, c'était la répartition qu'on pouvait faire par rapport aux subventions de l'action sociale. »

Madame le Maire : « On a rencontré les responsables. Je pense que tu les as revus. Il y a eu une demande effectivement de 30 000 €, mais il y a un dialogue avec l'association, à la fois ADMR et à ADPS. Effectivement, cette association, tu as très bien retracé l'historique, elle s'était engagée à ne plus demander de subvention à la Ville et c'est ce qu'elle a fait à l'époque. Les 60 000 €, c'était un plafond. Il s'agissait d'une subvention horaire pour chaque heure travaillée, des aidants. Chaque fois qu'un aidant effectué 1 h chez une personne âgée, l'association touchait 0,50 € d'euro, je crois, 1 euro, ce qui est quand même très important par heure.

Or, aujourd'hui, il y a beaucoup d'associations d'aides à domicile ce qui n'était pas le cas historiquement, quand l'ADPS a démarré à l'époque, finalement c'était une sorte de délégation de service de la part de la ville vers cette association qui était la seule à apporter ce type d'aide. »

Madame PALIN SAINTE AGATHE : « Ce que je peux dire aussi, c'est que l'ADPS n'a pas été rachetée et ça a fusionné avec ADMR, donc ADMR a un budget beaucoup plus conséquent que n'avait l'ADPS. Donc les besoins ne sont pas les mêmes. »

Madame le Maire : « Je ne pense pas que ça pose de problème, que ça les mette en difficulté. Mais on a vraiment dialogué avec eux. Après s'il fallait y revenir, on pourrait voter une subvention exceptionnelle.

Mais comme l'a expliqué Martine, par rapport au budget, on ne pouvait pas donner 30 000 €. Il y a beaucoup d'associations qui nous demandent ce montant élevé aussi pour espérer avoir un peu et chaque dossier est étudié. Ce qui explique que quand tu parles d'iniquité, en fait, il faut dire que chaque dossier est étudié au regard des comptes, de la trésorerie, s'il y a des choses à améliorer encore. Mais en tout cas, c'est étudier comme cela et il y a effectivement des associations qui ont un objectif particulier, une manifestation particulière pendant l'année, qui vont peut-être une année recevoir plus, une autre année, recevoir moins. Mais on ne peut pas parler d'iniquité. En fait, tous les dossiers sont différents, chaque dossier est un cas particulier, même si on essaie d'établir des critères mais ce n'est jamais mathématique. On peut répondre sur le Cinéma à présent. »

Madame ROBERT : « Je voudrais revenir sur ce que tu disais, sur la baisse de 10 % qui est devenue 12 % et qui n'est d'après toi pas équitable. En réalité, on est quand même dans une période actuellement où la sobriété est le maître mot, que ça soit pour les subventions des associations, pour l'énergie, etc., donc on doit faire attention à tout.

Historiquement, à Senlis, les associations ont l'habitude de demander, comme le disait Madame le Maire, une subvention assez importante en espérant en avoir seulement une partie. Il faut que cette habitude change et que les demandes soient faites en fonction des besoins réels. C'est ce que l'on essaie de faire et qui est perfectible.

On va d'ailleurs vraisemblablement revoir un certain nombre de critères, et tu le sais, puisque nous en avons parlé en commission culturelle, de façon à ce que ces subventions soient accordées au plus juste, mais nous essayons de le faire vraiment d'une manière très juste.

Alors pour revenir au Cinéma, puisque tu en parlais. Oui, bien sûr que nous sommes au courant de certaines dépenses du cinéma qui peuvent peut-être être réduites et nous allons les rencontrer très prochainement pour étudier ça avec eux, en partenariat aussi avec le service financier qui peut nous apporter un éclairage plus précis que le service culturel.

Donc, bien sûr, nous sommes attentifs à toutes les dépenses qui peuvent être réduites au Cinéma ou dans d'autres associations. Ce qui ne nous empêche pas de donner la même subvention au Cinéma parce que, après étude du dossier, on s'aperçoit que la convention d'objectifs est respectée, que tous les objectifs sont réalisés et que, d'autre part, c'est une association qui s'adresse réellement à tous les Senlisiens, des plus jeunes aux plus âgés, donc elle a vraiment un intérêt général, en tout cas à mon avis, mais je pense que vous le partagez, un intérêt général absolument indéniable. Voilà la réponse pour le Cinéma. »

Madame le Maire : « Oui, Véronique. »

Madame PRUVOST-BITAR : « Par rapport à ce que tu as répondu, alors deux choses en particulier, si je comprends bien, maintenant, ce sont des personnes âgées qui sont en GIR 1, 2 ou 3 qui devront faire leur demande d'aide au CCAS. Ça c'est de la simplification administrative ! Ils vont avoir des tas de papiers à remplir, venir au CCAS, faire des demandes d'aides, etc., enfin franchement, je trouve ça vraiment très bien pour les personnes âgées, vraiment une excellente solution.

D'autre part, autre chose, il faut voir un peu comment, de quelle façon ça s'est passé. C'est-à-dire qu'on a proposé à l'ADMR, association d'aide à domicile de Senlis, de supprimer leurs subventions du CCAS, en compensation de quoi, ils auraient une subvention par la Ville, sans savoir quelle serait, bien entendu, la subvention de la Ville.

En espérant avoir une subvention relativement proche de ce qu'ils ont eu en 2022 et proche de ce qu'ils demandent puisqu'ils demandent déjà 50 % de moins que 2022. Donc, je pense qu'ils ont fait vraiment preuve de sobriété. Je pense que quand ils vont savoir qu'ils vont toucher 5 000 €, là, je pense que ça va vraiment être la douche écossaise pour eux, parce que c'est

quand même une association qui a des salariés, qui paie des salariés, qui aident les gens à leur domicile, des personnes âgées, handicapées à leur domicile, qui paient du personnel et qu'est-ce qu'ils vont faire si on leur dit que nous sommes obligés de licencier des femmes de ménage ? »

Madame le Maire : « L'ADMR et l'ADPS ont les reins solides. Et ils ne vivent pas que de subventions. Heureusement, ils ont un très bon gestionnaire. Je t'ai déjà répondu et je le redis, que si ça devait leur poser une difficulté, ça pourrait effectivement être revu.

Je t'ai répondu tout à l'heure là-dessus. Si le directeur de l'ADMR revient vers nous, on est prêt à réétudier les choses. Je ne peux pas dire mieux. Maintenant, les personnes qui sont en difficulté, viennent déjà demander de l'aide au CCAS. Tu le sais très bien puisque tu sièges au CCAS.

Je rappelle aussi quand même que les associations d'aide à domicile, les organismes d'aide à domicile ont des agréments. Et c'est le cas de l'ADMR et de l'ADPS, du Conseil départemental et qu'on n'est pas forcément le principal financeur. Il y a d'autres financeurs. Il n'y a pas que la Ville. »

Madame PALIN SAINTE AGATHE : « Ce que je voulais préciser aussi, c'est que les personnes âgées qui ont besoin d'une aide à domicile, ça va rien changer pour elles. De toute façon, elles ont quand même leur aide à domicile. Et justement, les aides à domicile ne sont là pour nous faire remonter leurs éventuelles difficultés.

Si par exemple, une personne âgée avait besoin d'avoir une aide à domicile deux fois par semaine, mais qu'elle ne peut pas se le payer, dans ces cas-là, elle le fait remonter ; puis au niveau du CCAS, on étudie cette demande et on pourra donner une aide qui permettra à la personne d'avoir effectivement sa deuxième heure si c'est possible.

Ça ne changera rien pour elle. Et en plus, de toute façon, la subvention qui était versée par le CCAS n'allait pas aux personnes âgées. Or, nous, ce qu'on souhaite, c'est nous recentrer justement sur l'aide aux personnes âgées. »

Madame ROBERT : « Je voudrais ajouter, enfin confirmer ce que dit Madame le Maire, que la volonté n'est pas de nuire aux associations mais au contraire de les accompagner au plus près de leurs besoins. On peut signaler que la plupart des associations et là, je ne parle pas des associations sociales que je connais moins bien, mais la plupart des autres associations de la ville, occupent des locaux municipaux d'une manière totalement gratuite. On s'est posé la question avec la hausse de l'énergie, de leur faire payer une partie des factures d'énergie. On a renoncé à leur faire payer cette énergie beaucoup, beaucoup plus élevée. En revanche, il paraît quand même normal de vérifier qu'elles ont absolument besoin des subventions qu'elles demandent.

Je pense que c'est important. Mais il est bien normal et évident, si une association se trouve en difficulté dans l'année, a un besoin réel, qu'elle peut justifier et expliquer, évidemment, il y aura une subvention exceptionnelle, qui sera d'ailleurs votée en conseil municipal avec toutes les explications données. Tout le monde sera au courant de ces besoins supplémentaires. »

Madame PRUVOST-BITAR : « Alors si je suis bien au courant, l'ADPS et l'ADMR payent un loyer. »

Madame le Maire : « On ne va quand même pas passer la soirée sur l'ADPS et l'ADMR quand même.

Ils vont venir. On les a déjà rencontrés, ils viendront nous revoir s'il y a un problème et on l'étudiera je te promets et je le dis publiquement. Et c'est vrai qu'ils ont fait des efforts et qu'on saura en tenir compte si jamais ils sont en difficulté.

Est ce qu'il y a d'autres questions ? Non. »

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (Ne prennent pas part au vote : Pour Le Comité de Jumelage : M. LEFEVRE et Mme LUDMANN - Pour Les Jardins Familiaux : Mme MAUPAS par le pouvoir donné à M. GAUDUBOIS – Pour l'Association des Villes Françaises : Mme VALLER et Mme GLASTRA - Pour La Retraite Sportive : Mme LUDMANN – Pour Les Trois Armes de Senlis : Mme MIFSUD),

- a alloué les subventions aux associations pour l'année 2023 telles qu'elles figurent sur l'état ci-dessous en précisant qu'il s'agit pour les subventions exceptionnelles d'un montant alloué sur présentation d'un bilan ou de facture et au vu de la réalisation des objectifs,

- a autorisé l'inscription de la dépense au compte 6574 du budget primitif de la ville.

Patriotique	
Union Nationale des Combattants	600,00 €
Comité du Souvenir Français du canton de Senlis	150,00 €
Société des membres de la légion d'honneur	150,00 €
Total	900,00 €

Social	
--------	--

Club du Bel Age	7 210,00 €
Subvention exceptionnelle : anniversaire 50 ans de l'association 20 € par inscrit senlisien au repas dans la limite d'un plafond de 1500 €	1 500,00 €
Association des Jardins Familiaux	2 000,00 €
Subvention exceptionnelle : congrès départemental	1 800,00 €
APF France Handicap (Association des Paralysés de France)	300,00 €
Unafam Oise	500,00 €
Association locale ADMR de Senlis ADPS	5 000,00 €
Samu Social	500,00 €
Association pour le Don de Sang Bénévole de Creil et sa région	400,00 €
Les Bibliothèques sonores	400,00 €
Secours Catholique Senlisien	1 000,00 €
Association territoriale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis, du centre de l'Oise (UNAPEI)	800,00 €
Senlis automne	1 350,00 €
France Alzheimer Oise	700,00 €
Banque Alimentaire	500,00 €
AEM 60	1 000,00 €
UDAF (médiation familiale)	1 000,00 €
UDAF (accompagnement de la parentalité)	2 000,00 €
Association des diabétiques de l'Oise AFD60	150,00 €
Les Restaurants du Cœur	3 000,00 €
Total	31 110,00 €

Sports	
Rugby Club de Senlis	25 000,00 €
Subvention exceptionnelle : Coupe du monde	2 500,00 €
Union Sportive Municipale Senlisienne	40 000,00 €
Subvention exceptionnelle : Montée en N3	8 000,00 €
Amicale de pétanque	500,00 €
Les Trois Armes	2 000,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	1 000,00 €
Subvention exceptionnelle : Travaux de la caserne	1 500,00 €
GSS section judo	2 000,00 €
Lutte Olympique	800,00 €
Subvention exceptionnelle : Equipement Gymnase Fontaine des Prés	300,00 €
Senlis Athlé	500,00 €
Subvention exceptionnelle : Organisation Senlis'Oise	4 000,00 €
Senlis Handball	3 500,00 €
Subvention exceptionnelle : Tournoi Langenfeld	500,00 €
Senlis Basketball	4 500,00 €
Tennis club de Senlis	3 000,00 €
Etoile de Mer Senlisienne	1 000,00 €
Gymnastique féminine Senlisienne - GSS	1 800,00 €
Ligne et Forme	1 000,00 €
Compagnie d'Arc du Montauban	1 000,00 €
Tennis de table	1 500,00 €

Full Contact B-Bac	Subvention exceptionnelle Equipement Gymnase Fontaine des Prés	200,00 €
Association d'Union des Quartiers		1 200,00 €
	Subvention exceptionnelle : Equipement Gymnase Fontaine des Prés	600,00 €
Bei Long Quan		500,00 €
Association pour l'étude de l'Aïkido		500,00 €
Vélo Club de Senlis		500,00 €
Club aéromodélisme Senlisien		400,00 €
Cercle d'Echecs Senlisien		500,00 €
Billard Club		500,00 €
Senlis Futsal		1 000,00 €
	Subvention exceptionnelle : Equipement Gymnase Fontaine des Prés	800,00 €
Taekwondo		500,00 €
Centre Equestre de Senlis		1 500,00 €
Retraite sportive senlisienne		200,00 €
Xtrem Challenge		1 000,00 €
	Subvention exceptionnelle : Trail de Senlis	500,00 €
	Subvention exceptionnelle : Urban Trail	2 000,00 €
	Total	118 300,00 €

Culture / Loisirs		
Croque l'Image		300,00 €
Senlis Quilts		250,00 €
Art et Amitié		500,00 €
L'Oiseau Lyre		1 000,00 €
Collegium		500,00 €
Ensemble Choral du Haubergier		500,00 €
La Boite à Son et Image		1 200,00 €
Salle Cinéma Jeanne d'Arc		43 500,00 €
Centre de danse Blanquer		500,00 €
M Laure Danse		1 000,00 €
Senlis Fitness Danse		500,00 €
Studio M		900,00 €
Association philatélique senlisienne		800,00 €
Association pour la réhabilitation de la Chapelle St Lazare		400,00 €
Cité d'Antan		3 500,00 €
	Subvention exceptionnelle : Foire médiévale	10 000,00 €
Les figurants de l'histoire		4 800,00 €
	Subvention exceptionnelle : Foire médiévale	10 000,00 €
Mémoire Senlisienne		500,00 €
	Subvention exceptionnelle : achat matériel informatique pour inventaire des collections	1 000,00 €
Club de Bridge de Senlis		450,00 €
Club de Modélisme Naval Senlisien		550,00 €
Association des joueurs nés		200,00 €
Comité de Jumelage de Senlis		1 600,00 €
	Subvention exceptionnelle : 20 ^{ème} anniversaire jumelage Montale	3 000,00 €
Culture et Bibliothèque pour Tous		1 200,00 €

Les Amis de la Bibliothèque de Senlis	900,00 €
Société des Amis de la Vénérie	2 000,00 €
Autour de Mozart	900,00 €
Fondation Cziffra	8 000,00 €
Conservatoire César Franck	900,00 €
Ecole de Musique de Senlis	900,00 €
Les Amis de la Musique Municipale - PADAM	5 000,00 €
Les Amis des Orgues de Senlis	400,00 €
A vous de Jouer	600,00 €
Tous en scène	600,00 €
La petite vadrouille	600,00 €
Total	109 450,00 €

Vie locale

Les chats libres de Senlis	5 000,00 €
L'Eveil Senlisien	400,00 €
Senlis AVF	900,00 €
Association culturelle Franco Portugaise	400,00 €
Bien être aux Fours à Chaux	500,00 €
Les écureuils de Brichebay	500,00 €
Au tiers Lieu	500,00 €
Association des Habitants de la Rue Daniel Boulanger DBES	500,00 €
ABMARS - Association des Botanistes et Mycologues Amateurs	250,00 €
Mars 60	400,00 €
AU5V - Association des Usagers du Vélo, des vélo routes et Voies Vertes du Valois	1 200,00 €
Total	10 550,00 €

Commerce et animations

ACS - Commerçants de Senlis	3 500,00 €
La Maille Rouge Team	3 500,00 €
Total	7 000,00 €

Éducation et Jeunesse

Association Commerce International du Lycée H. Capet	700,00 €
Centre de Formation professionnelle Rural Vaumoise	300,00 €
Total	1 000,00 €

Total	278 310,00 €
--------------	---------------------

N° 11 - Autorisation de Programme/Crédits de Paiement - Modification de l'Autorisation de Programme et Ajustement des Crédits de Paiements

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Monsieur GAUDUBOIS : « Le point suivant concerne en effet les modifications d'autorisations de programme et d'ajustement de crédits de paiement. Alors je vous fais grâce évidemment de l'intégralité des tableaux. On ne va pas reprendre chaque opération une par une. Sachez que selon les situations, il s'agit de modifications qui portent sur le montant des recettes, sur

le montant des dépenses ou sur une répartition différente entre les exercices, ce qui est le propre et l'objet des AP/CP, et que l'ensemble des valeurs qui figurent pour l'année 2023 est conforme au budget d'investissement qui a été voté tout à l'heure. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Vu la délibération du 28 Avril 2011 adoptant le règlement financier des AP/CP de la Ville de Senlis et ses budgets annexes Eau Potable et Assainissement,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 2 février 2023,

Vu la délibération du 29 mars 2018 créant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 1801 Restauration des Grandes Orgues,

Vu les délibérations du 21 juillet 2020 créant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 2001 Pôle d'Echange Multimodal (PEM), l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 2002 Schéma d'aménagement Ordener Phase 1 et 2,

Vu les délibérations du 21 juillet 2020 modifiant l'AP/CP n°1801 Restauration des Grandes Orgues,

Vu les délibérations du 8 avril 2021 créant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 2101 Conservatoire de Musique et de danse, l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 2102 Groupe scolaire Beauval, l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 2103 Rue des Jardiniers Partie 2, l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 2104 Poches de stationnement,

Vu les délibérations du 8 avril 2021 modifiant l'AP/CP n°1801 Restauration des Grandes Orgues, l'AP/CP n°2001 Pôle d'Echange Multimodal (PEM), l'AP/CP n°2002 Schéma d'aménagement Ordener Phase 1 et 2 (intégrant la suite des phases),

Vu les délibérations du 7 avril 2022 créant l'autorisation de programme/crédit de paiement n°2201 Ecoquartier,

Vu les délibérations du 7 avril 2022 et du 13 décembre 2022 modifiant les AP/CP,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2023,

Considérant les évolutions, les aléas, le calendrier des travaux de chacune des opérations,

- Il convient de modifier l'Autorisation de Programme n°1801 Restauration des Grandes Orgues pour ajuster les Crédits de Paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	Modification AP	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Modification AP	Encaissé	% Rec.
Total	1 152 760,66	1 090 821,14	1 038 661,14	95%	785 546,18		371 274,70	47%
2018	31 909,62	31 909,62	31 909,62		0,00	0,00	0,00	
2019	170 851,04	170 851,04	170 851,04		0,00	0,00	0,00	
2020	32 057,27	32 057,27	32 057,27		84 304,76	84 304,76	84 304,76	
2021	596 816,91	596 816,91	596 816,91		286 969,94	286 969,94	286 969,94	
2022	321 125,82	179 186,30	179 186,30		414 271,48	0,00	0,00	
2023		80 000,00				414 271,48	0,00	

- Il convient de modifier l'Autorisation de Programme n°2102 Groupe scolaire Beauval en ajustant les Crédits de Paiement 2023 conformément à la délibération du 13 décembre 2022 :

Année	AP modifiée 13/12/2022	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Encaissé	% Rec.
Total	1 332 000,00	695 542,84	52%	588 000,00	92 100,00	16%
2021	79 881,84	79 881,84		0,00	0,00	
2022	615 661,00	615 661,00		92 100,00	92 100,00	
2023	636 457,16			495 900,00	0,00	

- Il convient de modifier l'Autorisation de Programme n°2103 Rue des Jardiniers Partie 2 en recettes et ajuster les Crédits de Paiement comme suit :

Année	AP modifiée 13/12/2022	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Encaissé	% Rec.
Total	570 000,00	21 259,84	4%	132 000,00	58 400,00	44%
2021	9 080,20	9 080,20		0,00	0,00	
2022	12 179,64	12 179,64		58 400,00	58 400,00	
2023	548 740,16			73 600,00	0,00	

- Il convient de modifier l'Autorisation de Programme n°2002 Schéma d'aménagement Ordener Phase 1 et 2 en dépenses et en recettes et ajuster les Crédits de Paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	Modification AP	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Modification AP	Encaissé	% Rec.
Total	4 500 000,00	2 384 237,00	1 721 391,04	72%	2 150 000,00	1 160 000,00	129 232,14	11%
2020	17 040,00	17 040,00	17 040,00		24 000,00	24 000,00	24 000,00	
2021	94 197,23	94 197,23	94 197,23		0,00	0,00	0,00	
2022	1 610 153,81	1 610 153,81	1 610 153,81		105 232,14	105 232,14	105 232,14	
2023	1 209 846,19	662 845,96			1 294 767,86	1 030 767,86		
2024	500 000,00				240 000,00	0,00	0,00	
2025	500 000,00				230 000,00	0,00	0,00	
2026	568 762,77				256 000,00	0,00	0,00	

- Il convient de modifier l'Autorisation de Programme n°2104 Poches de stationnement en recettes et ajuster les Crédits de Paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	Autorisation de programme modifiée	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Autorisation de programme modifiée	Encaissé	% Rec.
Total	1 380 000,00	1 380 000,00	12 508,23	1%	264 500,00	652 000,00	18 400,00	3%
2021		0,00	0,00		0,00		0,00	
2022	12 508,23	12 508,23	12 508,23		18 400,00	18 400,00	18 400,00	
2023	1 367 491,77	828 000,00			246 100,00	386 400,00		
2024		539 491,77	0,00			247 200,00		

- Il convient de modifier l'Autorisation de Programme n°2001 Pôle d'Echange Multimodal (PEM) en dépenses et ajuster les Crédits de Paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	Modification AP	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Encaissé	Réalisé rec.	% Rec.
Total	3 205 400,00	4 047 000,00	75 090,41	2%	1 330 000,00	0,00	0,00	0,00%
2020	10 193,64	10 193,64	10 193,64					
2021	17 275,56	17 275,56	17 275,56					
2022	47 621,21	47 621,21	47 621,21					
2023	1 057 778,79	300 000,00						
2024	2 072 530,80	1 800 000,00						
2025		1 871 909,59						

- Il convient de modifier l'Autorisation de Programme 2101 Conservatoire de Musique et de danse et d'ajuster les Crédits de Paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	Modification AP	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Encaissé	Réalisé rec.	% Rec.
Total	3 205 400,00	4 047 000,00	75 090,41	2%	1 760 000,00	0,00	0,00	0,00%
2020	10 193,64	10 193,64	10 193,64					
2021	17 275,56	17 275,56	17 275,56					
2022	47 621,21	47 621,21	47 621,21					
2023	1 057 778,79	300 000,00						
2024	2 072 530,80	1 800 000,00						
2025		1 871 909,59						

- Il convient de modifier l'Autorisation de Programme 2201 EcoQuartier et d'ajuster les Crédits de Paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	Modification AP	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Modification AP	Encaissé	% Rec.
Total	4 642 000,00	4 642 000,00	111 578,77	2%	2 900 000,00	2 900 000,00	0,00	0,00%
2022	195 000,00	111 578,77	111 578,77		265 000,00		0,00	0,00%
2023	2 000 000,00	600 000,00			1 010 000,00	265 000,00	0,00	
2024	2 147 000,00	3 100 000,00			805 000,00	1 010 000,00	0,00	
2025	300 000,00	830 421,23			820 000,00	1 625 000,00	0,00	

Monsieur GAUDUBOIS : « Avez-vous des questions sur ces pièces et sur ces propositions d'adaptation des autorisations de programmes et crédits de paiement ? »

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions : M. FLEURETTE par le pouvoir donné à Mme PRUVOST-BITAR, Mme PRUVOST-BITAR, Mme AUNOS, Mme REYNAL, Mme BENOIST, M. BOULANGER par le pouvoir donné à Mme REYNAL, M. GEOFFROY par le pouvoir donné à Mme BENOIST),

- a révisé les Autorisations de Programmes et a ajusté les Crédits de paiement comme décrit ci-dessus :

Il est précisé qu'en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme décrite ci-dessus peuvent être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de cette délibération précisant et révisant les crédits d'ouverture de l'autorisation de programme.

N° 12 - Budget annexe de l'Eau Potable - Compte de Gestion 2022

Madame le Maire : « Pour les budgets annexes, je vous propose de les présenter maintenant parce que nous avons pu réaliser les comptes administratifs. Aussi, comme il faudra que je sorte pendant le vote du compte administratif, je ne sortirais qu'une fois. Patrick, je te laisse présenter ces budgets. »

Projection d'un Power point sur les budgets annexes et synthèse de cette projection faite par Monsieur GAUDUBOIS, complétée, pour la partie technique, par Monsieur GUEDRAS.

Madame REYNAL : « Les questions sur l'eau, elles portent sur deux principaux sujets. La première, c'est le nouveau forage, donc celui du Tombray. Il y a eu des études, on est sur quel type de calendrier ? Daniel, à quel horizon, est-ce qu'on peut espérer avoir un nouveau forage ? Et puis la deuxième question, on n'a pas du tout évoqué le fait qu'il y a quand même eu un certain nombre de dépenses d'investissement et de raccordements qui ont été faites en raison de la pollution aux métabolites de chloridazone.

Ce que je voulais juste, c'est qu'on fasse un point sur la fin des raccordements seront terminés et à quel moment on pourra dire effectivement que l'ensemble des forages d'eau potable de la ville de Senlis sont filtrés par des charbons pour ces métabolites de chloridazone. »

Monsieur GUEDRAS : « Alors pour le nouveau forage, je ne peux pas vous donner encore un calendrier. Nous avons une maîtrise d'œuvre dessus. C'est eux qui vont nous donner le schéma à poser et les indications sur le lieu, sur les possibilités, sur les profondeurs. Donc, c'est la première approche, et c'est à partir de cette approche, que l'on va déterminer un calendrier.

Concernant le branchement pour le chloridazone, entre Bonsecours 1 et Bonsecours 2, est réalisé et il fonctionne. Je peux vous dire d'ailleurs que Mont l'Evêque est desservi par ça et actuellement le dernier relevé de chloridazone sur Mont l'Evêque est de 0,001. Donc il n'y a pas de souci là-dessus. C'est une donnée de Mont l'Evêque, pas la mienne.

En deuxième point concernant le Tombray. Nous sommes dans le schéma. Les travaux sont prévus, nous attendons les différentes autorisations des commissions départementales et dès qu'on les a, on démarre. Normalement, nous devrions installer le système de filtration à charbon actif au Tombray pour la fin de l'année. »

2 :18 :51

Présentation du budget assainissement, également projeté en séance, par Messieurs GAUDUBOIS et GUEDRAS.

Madame REYNAL : « J'ai eu une question. »

Madame le Maire : « Ce n'est pas parce qu'il y a une question que ce n'est pas très bien, si c'est pour compléter l'information. »

Madame REYNAL : « Exactement, sur le montant des études des crédits qui ont été ouverts en 2022 pour 16 000 €. Ces deux études, ce sont bien le diagnostic du réseau d'assainissement et la cartographie des réseaux d'eaux pluviales. »

Monsieur GUEDRAS : « C'est exact, mais ce n'est pas fini encore. Et donc, notamment sur le diagnostic des réseaux d'assainissement. C'est quelque chose d'extrêmement important. »

Madame REYNAL : « D'accord et c'était ma question. C'est de savoir quand est-ce qu'on aurait le résultat de ces études et est-ce qu'on pourrait les consulter. »

Monsieur GUEDRAS : « On ne les a pas non plus pour l'instant. C'est pour ça qu'on met de l'argent. C'est pour pouvoir finir le travail. Ça me paraîtrait normal de les avoir avant la fin de l'année. Mais c'est clair, ce n'est pas un secret, le réseau est la propriété de la ville. Tout le monde le connaît et tout le monde peut demander. Il n'y a pas de souci. »

Présentation du budget annexe ZAC EcoQuartier.

Madame le Maire : « En fait, on fait d'abord les comptes de gestion après les comptes administratifs et après on vote les budgets. Les comptes de gestion c'est le travail du comptable, en principe, on tombe sur la même chose qu'au niveau de la ville. Et c'est 12, 14 et 24. »

Monsieur GAUDUBOIS : « Alors je voulais vous rappeler que quand le compte de gestion est dressé par Monsieur le trésorier municipal et qu'il reflète l'exécution des dépenses et les recettes des budgets de la ville de Senlis, et comme l'a dit Madame le Maire, conforme en tout point aux comptes administratifs et qui sera voté juste après. »

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1612-12 qui dispose que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Administratif présenté par Madame le Maire au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion,

Le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal pour l'exercice 2022 reflète l'exécution des dépenses et des recettes du budget Eau potable de Senlis. Il est conforme au Compte Administratif qui vous sera présenté.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 15 mars 2023,

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Il est annexé à la présente un extrait de l'édition provisoire portant la synthèse du Compte de Gestion du Trésorier Municipal. L'intégralité du Compte de Gestion est consultable en Mairie, sur simple demande.

Il est donc soumis, à l'approbation du Conseil Municipal, l'adoption du Compte de Gestion 2022 du Trésorier Municipal de Senlis concernant le budget de l'eau potable.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a approuvé le compte de gestion du Receveur établi pour l'exercice 2022 dont les écritures et le résultat (ci annexé) sont conformes à ceux du compte administratif pour le même exercice.

N° 17 - Budget annexe de l'Assainissement - Compte de Gestion 2022

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1612-12 qui dispose que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Administratif présenté par Madame le Maire au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion,

Vu l'avis de la Commission de Finance rendu le 15 mars 2023,

Le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal pour l'exercice 2022 reflète l'exécution des dépenses et des recettes du budget Assainissement de Senlis. Il est conforme au Compte Administratif qui vous sera présenté.

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Il est annexé à la présente un extrait de l'édition provisoire portant la synthèse du Compte de Gestion du Trésorier Municipal. L'intégralité du Compte de Gestion est consultable en Mairie, sur simple demande.

Il est donc soumis, à l'approbation du Conseil Municipal, l'adoption du Compte de Gestion 2022 du Trésorier Municipal de Senlis concernant le budget annexe de l'Assainissement.

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité,

- a approuvé le compte de gestion du Receveur établi pour l'exercice 2022 dont les écritures et le résultat (ci annexé) sont conformes à ceux du compte administratif pour le même exercice.

N° 24 - Budget annexe ZAC ÉcoQuartier de la gare - Compte de Gestion 2022

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1612-12 qui dispose que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par Madame le Maire au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 15 mars 2023,

Le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal pour l'exercice 2022 reflète l'exécution des dépenses et des recettes du budget ZAC ÉcoQuartier de la gare de Senlis. Il est conforme au Compte Administratif qui vous sera présenté.

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Il est annexé à la présente un extrait de l'édition provisoire portant la synthèse du Compte de Gestion du Trésorier Municipal. L'intégralité du Compte de Gestion est consultable en Mairie, sur simple demande.

Il est donc soumis, à l'approbation du Conseil Municipal, l'adoption du Compte de Gestion 2022 du Trésorier Municipal de Senlis.

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité,

- a approuvé le compte de gestion du Receveur établi pour l'exercice 2022 Budget annexe ZAC ÉcoQuartier de la gare dont les écritures et le résultat (ci annexé) sont conformes à ceux du compte administratif pour le même exercice.

N° 13 - Budget annexe de l'Eau potable - Compte Administratif 2022

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1612-12 qui dispose que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Administratif présenté par Madame le Maire au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-14 et L 2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que Madame le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2313-1,

Considérant les documents budgétaires règlementaires détaillés du Compte Administratif et la présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles joints,

Après avis de la Commission des Finances du 15 mars 2023,

Pour permettre d'en délibérer et conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit quitter la salle des séances au moment du vote en demandant aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir désigner l'un des conseillers pour la présider.

Auparavant, Madame le Maire se tient à la disposition du Conseil Municipal pour fournir tout renseignement complémentaire qui pourrait être utile sur ce Compte Administratif.

Puis Madame le Maire, avant de sortir, propose au Conseil Municipal de bien vouloir désigner, à main levée, si le Conseil Municipal en émet le souhait, à l'unanimité, Monsieur Patrick GAUDUBOIS comme Président de séance.

Puis considérant que Monsieur Patrick GAUDUBOIS est désigné à main levée (à la demande de l'unanimité du Conseil Municipal) pour présider au vote de ce Compte Administratif,

Est soumise, à votre approbation, l'adoption du Compte Administratif 2022 du budget annexe Eau potable comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	161 788,32 €
Recettes de fonctionnement :	413 468,07 €
Soit un excédent de fonctionnement 2022 de	251 679,75 €
Résultat antérieur reporté	1 025 885,97 €
Soit un résultat de la section de fonctionnement :	+ 1 277 565,72 €
Dépenses d'investissement :	237 832,12 €
Recettes d'investissement :	101 911,34 €
Soit un déficit d'investissement 2022 de :	- 135 920,78 €
Résultat antérieur reporté	+ 236 856,40 €
Soit un résultat de la section d'investissement :	+ 100 935,62 €

Par ailleurs, en considérant les restes à réaliser (RAR) en dépenses et en recettes

Dépenses d'investissement	473 189,22 €
Recettes d'investissement	0,00 €

Soit un solde négatif de la section d'investissement après prise en compte des RAR de : - 372 253,60 €, en besoin de financement de la section d'investissement.

L'exposé entendu, Monsieur GAUDUBOIS a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a arrêté le Compte Administratif du budget annexe Eau potable pour 2022 comme indiqué ci-dessus.

N° 18 - Budget annexe de l'Assainissement - Compte Administratif 2022

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1612-12 qui dispose que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Administratif présenté par Madame le Maire au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-14 et L 2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que Madame le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2313-1,

Considérant les documents budgétaires règlementaires détaillés du Compte Administratif et la présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles joints,

Après avis de la Commission des Finances du 15 mars 2023,

Pour permettre d'en délibérer et conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit quitter la salle des séances au moment du vote en demandant aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir désigner l'un des conseillers pour la présider.

Auparavant, Madame le Maire se tient à la disposition du Conseil Municipal pour fournir tout renseignement complémentaire qui pourrait être utile sur ce Compte Administratif.

Puis Madame le Maire, avant de sortir, propose au Conseil Municipal de bien vouloir désigner, à main levée, si le Conseil Municipal en émet le souhait, à l'unanimité, Monsieur Patrick GAUDUBOIS comme Président de séance.

Puis considérant que Monsieur Patrick GAUDUBOIS est désigné à main levée (à la demande de l'unanimité du Conseil Municipal) pour présider au vote de ce Compte Administratif,

Est soumise, à votre approbation, l'adoption du Compte Administratif 2022 du budget annexe Assainissement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	607 638,88 €
Recettes de fonctionnement :	896 494,13 €
Soit un excédent de fonctionnement 2022 de	288 855,25 €
Résultat antérieur reporté	-445 542,57 €
Soit un résultat de la section de fonctionnement :	+ 734 397,82 €
Dépenses d'investissement :	686 893,21 €
Recettes d'investissement :	585 336,98 €
Soit un déficit d'investissement 2022 de :	- 101 556,23 €
Résultat antérieur reporté	+ 526 963,80 €
Soit un résultat de la section d'investissement :	+ 425 407,57 €

Par ailleurs, en considérant les restes à réaliser (RAR) en dépenses et en recettes

Dépenses d'investissement	452 885,76 €
Recettes d'investissement	0,00 €

Soit un solde négatif de la section d'investissement après prise en compte des RAR de : - 27 478,19 €, en besoin de financement de la section d'investissement.

L'exposé entendu, **Monsieur GAUDUBOIS** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité,

- a arrêté le Compte Administratif du budget annexe Assainissement pour 2022 comme indiqué ci-dessus.

N° 25 - Budget annexe ZAC ÉcoQuartier de la gare - Compte Administratif 2022

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1612-12 qui dispose que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Administratif présenté par Madame le Maire au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-14 et L 2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que Madame le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2313-1,

Considérant les documents budgétaires règlementaires détaillés du Compte Administratif et la présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles joints,

Après avis de la Commission des Finances du 15 mars 2023,

Pour permettre d'en délibérer et conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit quitter la salle des séances au moment du vote en demandant aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir désigner l'un des conseillers pour la présider.

Auparavant, Madame le Maire se tient à la disposition du Conseil Municipal pour fournir tout renseignement complémentaire qui pourrait être utile sur ce Compte Administratif.

Puis Madame le Maire, avant de sortir, propose au Conseil Municipal de bien vouloir désigner, à main levée, si le Conseil Municipal en émet le souhait, à l'unanimité, Monsieur Patrick GAUDUBOIS comme Président de séance.

Puis considérant que Monsieur Patrick GAUDUBOIS est désigné à main levée (à la demande de l'unanimité du Conseil Municipal) pour présider au vote de ce Compte Administratif,

Est soumise, à votre approbation, l'adoption du Compte Administratif 2022 du budget ZAC EcoQuartier de la gare comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 90 533,18 €
Recettes de fonctionnement : 90 533,18 €

Dépenses d'investissement : 740 000,00 €
Recettes d'investissement : 90 533,18 €

Soit un solde négatif d'investissement de : 649 466,82 €

Résultat antérieur reporté : 649 466,82 €

Soit un résultat de la section d'investissement : 0 €

L'exposé entendu, Monsieur GAUDUBOIS a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a arrêté le Compte Administratif du budget ZAC EcoQuartier de la gare pour 2022 comme indiqué ci-dessus.

N° 14 - Budget annexe Eau potable - Affectation des résultats 2022

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L 2311-5,

Vu l'avis de la commission finances en date du 15 mars 2023,

Considérant que le Compte Administratif 2022 du budget annexe de l'Eau potable de la Ville de Senlis fait ressortir un excédent de la section d'investissement de 100 935.62 € et un excédent de fonctionnement de 1 277 565.72 €,

Considérant que le montant des restes à réaliser de la section d'investissement est égal à 473 189.22 € de dépenses,

Considérant en conséquence que le Compte Administratif 2022 du budget annexe Eau Potable fait ressortir un besoin de financement de la section d'investissement, après report de 372 253.60 €,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a décidé d'affecter les résultats de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 du budget annexe Eau potable comme suit :

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement reporté		100 935,62 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		372 253,60 €
002 Résultat de fonctionnement reporté		905 312,12 €

N° 15 - Budget annexe Eau potable – Budget primitif 2023

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu le débat d'orientation budgétaire acté au conseil municipal du 2 février 2023,

Considérant les documents budgétaires règlementaires détaillés du Budget primitif et la présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles joints,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2023,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a adopté le Budget Primitif annexe EAU 2023 tel que présenté et dont la balance s'équilibre comme suit :

- 1 360 000,00 € en section de fonctionnement,
- 1 904 000,00 € en section d'investissement.

N° 16 - Actualisation de la surtaxe sur le prix de l'eau

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2224-12-1,

VU Le contrat d'affermage passé avec la Société VEOLIA EAU et ses différents avenants, prévoyant l'institution d'une surtaxe sur le prix de l'eau destinée à financer en partie les équipements de la commune dans ce domaine

Le contrat d'affermage passé avec la Société VEOLIA EAU prévoit l'institution d'une redevance d'assainissement et d'une surtaxe sur le prix de l'eau destinées à financer en partie les équipements de la commune dans ce domaine L'exploitation du service eau potable est assurée par délégation du service public de type affermage par contrat du 1er février 2012 avec la société VEOLIA pour 20 ans soit une échéance au 31 janvier 2032.

Il convient de préciser ces tarifs pour l'année 2023.

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2023,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a décidé de reconduire les tarifs, conformément au tableau ci-après :

TRANCHE (en m ³)	SURTAXE EAU Tarif euros
1 à 30	0,1013
31 et plus	0,6544

N° 19 - Budget annexe Assainissement - Affectation des résultats de l'exercice 2022

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L. 2311-5,

Vu l'avis de la commission finances en date du 15 mars 2023,

Considérant que le Compte Administratif 2022 du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Senlis fait ressortir un excédent de la section d'investissement de 425 407.57 € et un excédent de fonctionnement de 734 397.82 €:

Considérant que le montant des restes à réaliser de la section d'investissement est égal à 452 885.76 € de dépenses,

Considérant en conséquence que le Compte Administratif 2022 du budget annexe Assainissement fait ressortir un besoin de financement de la section d'investissement, après report, de 27 478.19 €

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité,

- a décidé d'affecter les résultats de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 du budget annexe Assainissement comme suit :

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement reporté		425 407.57 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		27 478,19 €
002 Résultat de fonctionnement reporté		706 919.63 €

N° 20 - Budget annexe Assainissement Budget Primitif 2023

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientations Budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu le débat d'orientation budgétaire acté au conseil municipal du 2 février 2023,

Considérant les documents budgétaires réglementaires détaillés du Budget primitif et la présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles joints,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2023,

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité,

- a adopté le Budget Primitif annexe Assainissement 2023 tel que présenté et dont la balance s'équilibre comme suit :

- 2 217 000 € en section de fonctionnement,
- 2 309 000 € en section d'investissement.

N° 21 - Actualisation de la surtaxe sur l'assainissement

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2224-12-1,

VU Le contrat d'affermage passé avec la Société VEOLIA EAU et ses différents avenants, prévoyant l'institution d'une redevance d'assainissement destinée à financer en partie les équipements de la commune dans ce domaine

Il convient de préciser ces tarifs pour l'année 2023.

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2023,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a décidé de reconduire les tarifs, conformément au tableau ci-après :

TRANCHE (en m ³)	REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT
	Tarif en euros
1 à 30	0
31 à 60	0,2657
61 à 120	0,6315
+ de 120	0,6245

N° 22 - Autorisation de Programme/Crédits de Paiement – Modification de l'Autorisation de Programme et Ajustement des Crédits de Paiements

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Vu la délibération du 28 Avril 2011 adoptant le règlement financier des AP/CP de la Ville de Senlis et ses budgets annexes Eau Potable et Assainissement,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 2 février 2023

Vu les délibérations du 21 juillet 2020 créant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 2001 Pôle d'Echange Multimodal (PEM), l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 2002 Schéma d'aménagement Ordener Phase 1 et 2,

Vu les délibérations du 21 juillet 2020 créant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 2001 Diagnostic réseau assainissement, l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 2002 Schéma de gestion des eaux pluviales, et, du 8 avril 2021, du 7 avril 2022 modifiant ces AP/CP,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2023,

Considérant les évolutions, les aléas, le calendrier des études de chacune des opérations,

- Il convient de modifier l'Autorisation de Programme n°2002 Schéma de gestion des eaux pluviales et ajuster les Crédits de Paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	Modification AP à prévoir	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Encaissé	Réalisé rec.	% Rec.
Total	91 000,00	106 000,00	46 777,50	51%	72 207,00	36 103,00	36 103,00	50%
2021	1 200,00	1 200,00	1 200,00		36 103,00	36 103,00		
2022	62 000,00	45 577,50	45 577,50		0,00	0,00		
2023	27 800,00	59 222,50	0,00		36 104,00	0,00		

○ Il convient de modifier

l'Autorisation de Programme n°2001 Diagnostic réseau assainissement et ajuster les Crédits de Paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	Modification AP à prévoir	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Encaissé	Réalisé rec.	% Rec.
Total	383 000,00	407 000,00	142 164,69	37,1%	307 924,00	153 962,00	153 962,00	50%
2021	2 400,00	2 400,00	2 400,00		153 962,00	153 962,00		
2022	376 000,00	139 764,69	139 764,69		0,00			
2023	4 600,00	264 835,31	0,00		153 962,00	0,00		

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité,

- a révisé les Autorisations de Programmes et ajuster les Crédits de paiement comme décrit ci-dessus.

Il est précisé qu'en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

N° 23 - Budget annexe assainissement de la ville - Provisions pour risques, charges et dépréciation

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-29, L.2321-2 et R. 2321-2,

Conformément à l'article R. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'application du 2° de l'article L. 2321-2, une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante dans les cas suivants :

1° Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru ;

2° Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce, une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordés par la commune à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective. Cette provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité ou de dépréciation de la créance ou de la participation, estimé par la commune. La provision pour participation prend également en compte le risque de comblement de passif de l'organisme. Pour les garanties d'emprunts, la provision est constituée à hauteur du montant que représenterait la mise en jeu de la garantie sur le budget de la commune en fonction du risque financier encouru ;

3° Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

En dehors de ces cas, la commune peut décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque avéré.

Pour l'ensemble des provisions prévues aux alinéas précédents, la commune peut décider de constituer la provision sur plusieurs exercices précédant la réalisation du risque.

La provision est ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque.

Elle donne lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser.

Une délibération détermine les conditions de constitution, de reprise et, le cas échéant, de répartition et d'ajustement de la provision.

Le montant de la provision, ainsi que son évolution et son emploi sont retracés sur l'état des provisions joint au budget et au compte administratif.

En application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision pour tout risque.

Considérant les affaires en cours et le montant estimé par la collectivité de la charge qui pourrait en résulter,

Vu les crédits ouverts au Budget annexe assainissement de la Ville,

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité,

- a provisionné les sommes suivantes :

Provision pour litiges au titre de procès	
Création : SCI GEP SENLIS LOGISTICS c/ Ville, annulation et le remboursement d'un titre de recette émis le 24 janvier 2022 au titre de la participation financière pour l'assainissement collectif (PFAC),	16 143,90 €
Provision pour dépréciation	
Création : sur proposition du comptable et sur la base d'une méthode statistique 15% des restes à recouvrer au 31/12/2021 et antérieur	542,00 €

- a imputé cette provision aux comptes prévus à cet effet au budget assainissement, soit 6875/01 pour risques contentieux et 6817/01 pour charges et dépréciation.

N° 26 - Budget annexe ZAC EcoQuartier de la gare - Dissolution

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la délibération du 12 février 2015 créant le budget annexe ZAC EcoQuartier de la gare,

Vu les avances remboursables faites par le budget principal en date des 17/12/2015 (n° mandat 6378) pour 570 000 € et 30/12/2016 (n° mandat 7720) pour 170 000 € sur le compte 27638 pour abonder la trésorerie du budget annexe

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la délibération du 2 février 2023 et son rapport d'orientation actant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire 2023,

Considérant l'évolution du programme, le suivi de la comptabilité des stocks et la création d'un budget distinct pour déterminer les coûts de production ne sont plus nécessaires,

Considérant la gestion sous forme de programme en AP/CP sur le budget principal et l'opération étant une opération classique d'aménagement d'équipements publics,

En accord avec le trésorier municipal, il a été convenu de procéder à la dissolution du budget annexe à la fin de l'exercice 2022 et d'intégrer les frais d'études effectuées sur ce budget annexe sur le budget principal de la ville pour 90 533,18€,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2023,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a acté la dissolution du Budget annexe ZAC EcoQuartier au 31 décembre 2022,

- a approuvé l'intégration des frais d'études pour un total de 90 533,18 € sur le budget principal de la ville,

- a autorisé Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et aviser le service des impôts en charge du dossier TVA par transmission de cette délibération.

Madame le Maire : « Je vous remercie, c'était un peu fastidieux mais on y est arrivé. Et encore on n'a pas voté le compte administratif de la ville. Nous passons à des sujets culturels et je passe la parole à Marie-Christine ROBERT. »

N° 27 - Convention d'utilisation des grandes orgues de la cathédrale Notre-Dame de Senlis

Madame ROBERT expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'article L.2121-29,

VU la délibération n° 22 du 29 mars 2018 portant décision de restaurer les grandes orgues de la cathédrale Notre-Dame de Senlis,

CONSIDÉRANT les souhaits, d'une part, pour la ville de Senlis de développer un projet culturel autour des grandes orgues, pour la Paroisse de la cathédrale d'utiliser l'instrument notamment pour l'accompagnement de l'exercice du culte, et, d'autre part pour l'association des Amis des Orgues de le valoriser,

CONSIDÉRANT également la nécessité de prévoir les conditions d'entretien des orgues afin d'assurer la pérennité de ce bien patrimonial,

CONSIDÉRANT l'intérêt public local de ce projet,

VU le projet de convention d'utilisation entre la Ville, l'Affectataire et l'association des Amis des Orgues, jointe à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission des Affaires Culturelles du 8 mars 2023,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a approuvé la convention d'utilisation des grandes orgues de la cathédrale Notre-Dame entre la Ville, la Paroisse, et l'association des Amis des Orgues,
- a autorisé Madame le Maire à signer la convention.

N° 28 - Création de tarifs pour le Pays d'Art et d'Histoire de Senlis à Ermenonville

Madame ROBERT expose :

Vu la délibération n°15 du conseil municipal en séance du 11 décembre 2014, reçue par la Sous-Préfecture et affichée le 12 décembre 2014, portant sur la signature de la convention de mise en œuvre du Pays d'Art et d'Histoire,

Vu la convention de partenariat relative à la mise en œuvre de la convention Pays d'Art et d'Histoire du 10 septembre 2015 passée entre les communes de Mont-L'Évêque, Fontaine-Chaalis, Ermenonville et Senlis désignant la ville de Senlis comme structure porteuse du Pays d'Art et d'Histoire,

Considérant le souhait d'instaurer des tarifs pour les actions de médiation du Pays d'Art et d'Histoire,

Vu l'avis de la commission des Affaires Culturelles le 8 mars 2023,

L'exposé entendu, **Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,**

- a approuvé la création des nouveaux tarifs suivants :

- Tarif plein pour les individuels et les groupes: **6 euros par personne**
- Pour les moins de 18 ans : **gratuité**
- L'ensemble des actions (visites, ateliers...) à destination des établissements scolaires et des centres de loisirs de Senlis et des communes membres du PAH : **gratuité**
- Forfait unique, établissements scolaires et centres de loisirs hors communes membres : **75 euros**

N° 29 - Questions orales conformément à l'article L. 2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu l'article L. 2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales et le règlement intérieur du Conseil Municipal, adopté par délibération n° 4 du 5 novembre 2020, qui prévoient que :

- « Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions. A défaut de règlement intérieur, celles-ci sont fixées par une délibération du conseil municipal. »
- « Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt général. »
- « Le texte des questions est adressé au Maire par courrier postal ou par mail et fait l'objet d'un avis de réception. »
- « Le Maire se réserve la possibilité, en cas de délai court, d'apporter les éléments de réponse aux questions orales lors de la séance ultérieure la plus proche. »
- « Les questions orales sont traitées à la fin de chaque séance. Elles ne donnent pas lieu à des débats. »
- « Le Maire peut transmettre les questions orales, pour examen préalable, aux commissions permanentes concernées. »

Madame le Maire : » L'ordre du jour de ce conseil municipal est épuisé. Je n'ai pas oublié, je sais que l'opposition avait posé des questions, donc je vais y répondre. Et comme les questions ne sont pas trop longues, je vais les lire, Véronique.

Je voulais vous dire aussi que nous avons un premier bilan du plan de sobriété énergétique, qui est un bilan, très encourageant. J'en profite pour vous dire que cela sera présenté lors d'une prochaine commission aménagement développement durable. J'en profite aussi pour remercier les Senlisiens pour tous les efforts consentis. Les associations également, qui jouent le jeu, et puis bien sûr, les services de la Ville qui ont participé très activement à l'élaboration et au suivi de ce plan de sobriété énergétique et également les élus. Je vous remercie tous, parce que le résultat, comme je le disais, je ne vais pas le présenter ce soir. Mais il sera présenté lors d'une prochaine commission.

En tout cas, l'économie aujourd'hui, est estimée à plus de 300 000 € quand même.

Alors ce plan de sobriété énergétique sera probablement prolongé. En tout cas, il sera réinterrogé. Évidemment, il sera probablement complété aussi par de nouvelles actions, puisque vous savez qu'au-delà des coûts, il y a aussi la question de la transition écologique, du développement durable et par conséquent, restons sur nos bonnes habitudes, sur tout ce qui est, tout ce qui a pu marcher, quels que soient les coûts futurs, devra être pris en compte pour le respect de notre planète.»

Le groupe « SENLIS c'est Vous » pose les questions suivantes :

Question n° 1

« **Parking de l'ancienne gendarmerie : Combien y a-t-il de places de stationnement avant et après travaux ?** »

Ce parking, ayant bénéficié d'une rénovation des enrobés et du maintien de l'ensemble des arbres et végétaux d'ornement, comprenait 90 places avant les travaux, et désormais 119 places, soit 29 places supplémentaires.

Question n° 2

« **Parking du Cours Thoré-Montmorency côté boulangerie : Combien y a-t-il de places de stationnement avant et après travaux ?** »

Nous supposons que vous évoquez le parking Thomas Couture. Aujourd'hui, 25 places sont disponibles, contre 14 après travaux.

Question n°3

« **Sur l'ensemble du parking Cours Thoré-Montmorency : combien y aura-t-il de places de stationnement au total et de places de stationnement supplémentaires ? Quel est le plan de financement ? Le stationnement sera-t-il prochainement payant ?** »

Les deux parkings situés de part et d'autre du cours Thoré-Montmorency bénéficient d'un programme de rénovation et d'embellissement permettant l'optimisation du nombre de places tout en améliorant leur accès et leur intégration paysagère dans le secteur historique. 258 places seront ainsi recréées, soit 31 de plus qu'auparavant.

La totalité de l'opération s'élève à 1 380 000 €, avec un taux de subvention de 50 % (Dotation de Soutien à l'Investissement Local, Région, Département).

Nous réfléchissons actuellement à l'évolution de la politique de stationnement, notamment sur le stationnement payant.

Question n°4

« **Quel est le projet immobilier prévu sur le site de l'école Saint Péravi ? Les autres bâtiments municipaux sur le pourtour de la place seront ils concernés ? Quel est le devenir du parking Saint Péravi ? Restera-t-il un parking public ? Restera-t-il gratuit ?** »

Des réflexions ont commencé mais aucun projet n'est à ce jour arrêté. Lorsqu'il y aura un projet, il sera présenté aux élus, en commission d'aménagement, et fera l'objet d'une proposition de délibération en conseil municipal.

Il n'est pas prévu de modifier le paysage urbain et bâti autour de l'école Saint Péravi, d'autant que le site est au cœur du Site Patrimonial Remarquable (ex-secteur sauvegardé) et fera l'objet d'un travail avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Le parking public restera inchangé.

Question n°5

« **Quel est le projet immobilier sur le site de la piscine d'été ?** »

Une première réunion publique en juin dernier a permis au promoteur pressenti de se présenter. Les retours constructifs de cette réunion avec les riverains ont permis au promoteur de poursuivre sa réflexion, qui a missionné un architecte.

Les études sont en cours et seront présentées aux riverains, aux élus, dans les formes habituelles. Quand le projet sera finalisé et validé au terme des consultations, le projet de cession sera présenté au conseil municipal.

Question n°6

« **Quel est le projet immobilier sur le site de la ferme Audubert ?** »

Le projet sur l'ancienne ferme Audubert, à l'angle des rues du Moulin Saint Tron et du Vieux Chemin de Pont, est également en cours de réflexion. Le promoteur Horizon a été désigné par le conseil municipal en octobre 2020. Il s'est engagé à conserver le caractère rural du quartier avec un programme d'une trentaine de logements dans des maisons individuelles, dont une partie de logements à coût maîtrisé.

Comme dit précédemment pour d'autres projets sur des terrains appartenant à la Ville, il fera l'objet de réunion de présentation aux riverains et aux élus lorsqu'il sera finalisé.

Question n°7

« Sécurité routière : Sortie des immeubles du quartier Ordener côté rue Saint-Lazare, sortie des immeubles avenue de Creil, intersection rue Marcel Dupré / route de Chantilly et rue Claude Debussy / route de Chantilly, les priorités ne sont pas souvent respectées. Que comptez-vous faire ? »

Je vous rappelle pour mémoire que les sorties d'immeubles ou de parkings ne sont pas prioritaires par définition, tel que le mentionne l'article R415-9 du code de la route. Néanmoins, afin de garantir une sécurité optimale, j'ai demandé à ce qu'un stop soit notamment installé à l'intersection Ordener – Saint Lazare, ainsi qu'un miroir de circulation. Concernant les intersections rue Marcel Dupré et Claude Debussy / Avenue de Chantilly, la Police Municipale effectue déjà des points fixes à des horaires aléatoires afin de sanctionner les contrevenants ne respectant pas les priorités à droite, et amplifiera cette mission dans la mesure du possible. Une information sera également faite à la Gendarmerie.

Question n°8

« Combien a rapporté le stationnement payant lors de l'année 2022 et combien ont coûté les différents dispositifs de surveillance du stationnement réglementé et le coût de leur maintenance ? »

Pour les droits de stationnement, pour 2022, le produit des horodateurs en régie de stationnement s'élève à 45 701,79 €, et le forfait post stationnement équivaut à 23 234,01 €.

Le coût de la maintenance s'élève à 32 745,17 €. Le coût d'investissement des horodateurs est amorti.

Question n°9

« Les portes de Senlis. L'aménagement des portes de Senlis font régulièrement l'objet de publications dans les médias locaux. Quels sont les projets prévus entre Amazon et le méthaniseur de Valois énergie ? »

Ce secteur est celui situé le long de l'Autoroute A1 derrière Amazon dans la continuité des Portes de Senlis. Il est inscrit dans la Charte du PNR depuis 2004 pour du potentiel développement économique, traduit dans le PLU de 2013 en zonage prévisionnel "à urbaniser" (zone 2AU du PLU). Ce zonage évoluera en zone U au PLU lorsqu'un projet sera suffisamment avancé pour être opérationnel.

Un promoteur privé a acquis les terrains en question et travaille actuellement à un projet global, qui intègre notamment la possibilité d'accueillir des entreprises déjà présentes dans la ZAE Senlis Sud Oise qui auraient besoin de s'étendre. Pour rappel, la compétence du développement économique, englobant désormais la ZAE comme récemment délibéré, relève de la Communauté de communes.

La question de la desserte et des accès est au cœur de la réflexion, ce secteur n'étant desservi que par le chemin des rouliers. De nombreux partenaires sont associés : Ville, CCSSO, Etat, Direction des routes nationale, Département...

Madame le Maire : « Je vous remercie de poser vos questions parce que ça permet d'apporter de l'information. Je vous souhaite une excellente soirée. Je vous remercie de votre participation et des échanges qui ont eu lieu ce soir et en principe, je vous donne rendez-vous pour le 17 mai. Merci à tous. Bonne soirée. »

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 22h15.

Absente
Le Secrétaire de Séance
Ghislaine VALLER


Le Maire
Pascale LOISELEUR



Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 17 mai 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 11 mai 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 17 mai 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 22 - Pouvoirs : 11 - Votants : 33 - Absent : 0

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. GAUDION - Mme GLASTRA - M. DIEDRICH - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme REYNAL - Mme BENOIST - M. GEOFFROY - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. LEFEVRE à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à Mme MIFSUD - Mme PIERA à Mme ROBERT - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - Mme LEPITRE à Mme LOISELEUR - M. BARON à M. GUÉDRAS - Mme VALLER à M. DIEDRICH - M. CHAPUIS à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST BITAR - Mme AUNOS à Mme BENOIST - M. BOULANGER à Mme REYNAL - **Secrétaire de séance :** M. GEOFFROY - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 03 - Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal en dates des 5 juillet 2020 et 16 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Madame le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions suivantes, prises en vertu de la délégation qu'il lui a conférée :

Décisions 2023

- 64** du 1^{er} mars - Convention d'occupation temporaire du domaine public délivrée à l'association « Bien-être aux Fours à Chaux » (60 Senlis), pour l'organisation d'un vide-grenier, le 4 juin 2023 - Convention à titre gratuit.
- 65** du 1^{er} mars - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise, pour la réalisation de travaux de constructions publiques sur différents sites de la collectivité visant à réaliser des travaux d'économie d'énergie sur les équipements publics pour le remplacement des menuiseries extérieures et de la couverture de l'Ecole Séraphine Louis. Le montant de la subvention demandée représente 23 % du montant total de l'opération qui s'élève à 600 000 € HT soit 138 000 € de subvention.
- 66** du 1^{er} mars - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, pour la réalisation de travaux sur différents sites de la collectivité visant à réaliser des travaux d'économie d'énergie sur les équipements et réseaux publics (dossier n° 3 : bâtiments scolaires et publics). Le montant de la subvention demandée représente 40 % du montant total de l'opération qui s'élève à 280 000 € HT soit 112 000 € de subvention.
- 67** du 1^{er} mars - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, pour la réalisation de travaux sur différents sites de la collectivité visant à réaliser des travaux d'économie d'énergie sur les équipements et réseaux publics (dossier n° 2 : remplacement de la couverture de l'Ecole Séraphine Louis). Le montant de la subvention demandée représente 40 % du montant total de l'opération qui s'élève à 300 000 € HT soit 120 000 € de subvention.
- 68** du 1^{er} mars - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, pour la réalisation de travaux sur différents sites de la collectivité visant à réaliser des travaux d'économie d'énergie sur les équipements et réseaux publics (amélioration du réseau d'éclairage public). Le montant de la subvention demandée représente 40 % du montant total de l'opération qui s'élève à 64 000 € HT soit 26 600 € de subvention.
- 69** du 8 mars - Convention avec Madame Ghislaine DANION, psychologue clinicienne (60 Chantilly) pour la mise en place de 9 ateliers d'analyse de la pratique professionnelle en direction du personnel du service petite enfance des établissements

d'accueil du jeune enfant (3 séances d'analyse de la pratique pour chacun des 3 groupes), du 1^{er} mars au 31 décembre 2023 - Coût : 160 € TTC par atelier.

70 du 11 mars - Convention avec Madame Olivier CHAUVEL (60 Senlis) pour une séance de lecture, le samedi 18 mars 2023 à 15h, à la Médiathèque Municipale de Senlis, dans le cadre de « Senlis fait sa nuit de la lecture » - Coût : 200 € TTC.

71 du 13 mars - Convention avec la Ville de Barbery pour l'utilisation de la piscine Yves Carlier par l'école élémentaire de la Ville de Barbery pour l'année scolaire 2022-2023 - Recette : 45,70 €/séance selon les tarifs communaux en vigueur.

72 du 14 mars - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public délivrée à Monsieur Frédéric BENEY, commerçant ambulant, pour l'organisation d'un marché artisanal, le vendredi 14 avril 2023, rue Rougemaille de 13h30 à 00h.

73 du 14 mars - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public délivrée à Monsieur Frédéric BENEY, commerçant ambulant, pour l'organisation d'un marché artisanal, le vendredi 14 avril 2023, rue Bellon de 13h30 à 00h.

74 du 14 mars - Contrat avec Monsieur Loïc CURE (75 Paris 18^{ème}) pour la mise en page et l'intégration des divers éléments constitutifs de la brochure FOCUS « La Cathédrale Notre-Dame de Senlis #2 : du 13^{ème} siècle à nos jours » - Coût : 1 120 €.

75 du 14 mars - Avenant à la convention avec la S.P.A.E.O d'Essuilet et de l'Oise (60 Essuiles Saint Rimault) afin de recueillir, transporter, héberger, rechercher les propriétaires ainsi qu'à faire procéder aux examens vétérinaires nécessaires des animaux errants et / ou dangereux capturés par les services de la Ville de Senlis. Suite à la revalorisation de la rémunération par habitant, la Ville de Senlis versera une cotisation de 0,59 € (option A+) par habitant, basée sur le chiffre de la population issu de recensement de la population constaté au 1^{er} janvier N-1 (base 2023 = population au recensement 2022) - Coût : Pour 2023, la cotisation sera de 14 760 habitants 0,59 € soit 8 708,40 €. Les déplacements de la S.P.A.E.O. sont réalisés à la mairie ou local communal durant les heures d'ouverture du refuge avec un forfait de déplacement de 1737 €, et 4 € par km en plus si le déplacement est à un autre endroit.

76 du 16 mars - Contrat avec la société M.A.J. (95 Gonesse) en vue de la location, l'approvisionnement et l'entretien de deux fontaines à eau pour l'accueil de la Mairie et la résidence Autonomie Thomas Couture, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} février, reconductible 3 fois - Coût : Location et entretien 12,84 € HT/mois/fontaine et bouteilles 7,175 € HT/unitaire.

77 du 16 mars - Convention avec la SPL ADTO - SAO (60 Beauvais) fixant les modalités de l'abonnement pour l'année 2023, pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'ouvrage déléguée - Coût : La rémunération de l'ADTO - SAO est fixée en fonction de la participation départementale et de la population municipale, soit 10 476 € HT soit 12 571,20 € TTC pour 2023.

78 du 16 mars - Convention de partenariat avec des compagnies amateurs, la compagnie « Théâtre Tiroir » (60 Villers Saint Paul) et la compagnie « Tu veux qu'on en parle ? » (60 Compiègne) pour des représentations, dans le cadre de « Senlis fait son théâtre » et en clôture de l'exposition « Conversations amoureuses » au sein des musées de Senlis, le samedi 4 mars et le dimanche 5 mars de 15h à 17h - Convention à titre gratuit.

79 du 16 mars - Avenant à la convention de résidence artistique avec la compagnie « L'Art m'attend » (60 Creil), pour la mise à disposition des salles municipales du 11 au 18 juillet 2022 à 18h au Prieuré Saint-Maurice, du 9 au 10 février 2023 de 8h à 20h à la salle de l'Obélisque, du 16 au 20 février 2023 de 8h à 20h sauf samedi 18 février matin uniquement (conférence SHAS l'après-midi avec montage et occupation des lieux dès 12h) à la salle de l'Obélisque, du 9 au 10 mars 2023 de 9h à 18h à la salle de réunion des 3 arches et ou au gymnase Beauval et du 24 mars au 3 avril 2023 au Prieuré Saint-Maurice, avec une représentation tout public le samedi 1^{er} avril 2023 et une autre le dimanche 2 avril 2023, puis 1 à 2 représentations scolaires les lundi 3 avril 2023, pour la résidence de création du spectacle « Pas bouger » d'Emmanuel DARLEY qui sera joué à 2 reprises dans le cadre de la programmation de « Senlis fait son théâtre 2022 - 2023 »

80 du 17 mars - Convention de renouvellement passée avec la société KEOLIS (60 Senlis) pour la mise à disposition précaire du domaine privé communal pour des locaux au sein du bâtiment dit "ancienne Gare" pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2023, soit jusqu'au 31 décembre 2023, puis est renouvelable tacitement pour une durée de 1 an. Son terme est donc fixé au 31 décembre 2024 - Coût : Loyer mensuel de 698,87 €.

81 du 17 mars - Contrat avec la société IPSICOM SAS (62 Fresnes les Montauban), pour la maintenance téléphonie Alcatel, utilisée par la Mairie, le Centre Technique, la Médiathèque, la Police Municipale, les Musées et les crèches. Le contrat prendra effet rétroactivement à compter du 15 janvier 2023 et ce pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans la limite d'une fois. Cette redevance fera l'objet d'une revalorisation annuelle - Coût : 7 707,88 € TTC pour l'année 2023.

82 du 17 mars - Convention avec l'association "La Compagnie d'arc du Montauban" (60 Senlis) et le collège Albéric Magnard (60 Senlis), pour l'utilisation de la salle de tir à l'arc située dans le complexe sportif des 3 arches, pour l'année scolaire 2022-2023, pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction - Prêt à titre gracieux.

83 du 17 mars - Demande de subvention de 35 154 € auprès du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), afin de réaliser l'extension des équipements de vidéo protection de la Ville de Senlis - Coût total de l'opération : 70 307,84 € HT.

84 du 17 mars - Convention avec la Ville de Mont l'Évêque pour l'utilisation de la piscine Yves Carlier par l'école élémentaire de la Ville de Mont l'Évêque pour l'année scolaire 2022-2023 - Recette : 45,70 €/séance selon les tarifs communaux en vigueur.

85 du 21 mars - Convention avec la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes Sud Oise (60 Senlis), pour le renouvellement de la mise à disposition temporaire de bureaux supplémentaires situés au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage de l'ancienne gare de Senlis représentant une superficie de 197,05 m², pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2023 soit jusqu'au 31 décembre 2023, renouvelable tacitement pour une durée d'un an - Convention à titre gratuit.

86 du 21 mars - Modification des tarifs dans le cadre des éditions et spectacles « Senlis fait son théâtre ».

87 du 23 mars - Révision des tarifs de droit de place pour les marchés communaux à compter du 3 avril 2023.

88 du 23 mars - Révision des tarifs de l'occupation du domaine public.

89 du 29 mars - Avenant n° 2 au marché public n° 21/38 conclu avec la société EUROVIA PICARDIE (60 Rieux) pour la réalisation du parking Saint-Lazare du quartier Ordener. Lot n° 2 : Terrassement-VRD - Montant total de la modification : 35 124 € HT soit 42 148,80 € TTC - Nouveau montant du marché public : 877 924,26 € HT soit 1 053 509,31 € TTC.

90 du 29 mars - Donation par Monsieur Grégory C.A.M. Caspanni d'un bouton de l'équipage Cas'telré au profit de la Ville de Senlis - Ce bouton entrera dans les collections du musée de la Vénerie. Ce don n'est grevé ni de charge ni de conditions - Don à titre gratuit.

91 du 29 mars - Donation par Monsieur Benoît CURTIL d'une affiche du Musée de la Vénerie. Cette affiche du Musée de la Vénerie entrera dans les collections du musée de la Vénerie. Ce don n'est grevé ni de charge ni de conditions - Don à titre gratuit.

92 du 22 mars - Convention d'occupation temporaire du domaine privé communal avec l'Association « Église Protestante Évangélique de Senlis (E.P.E.S) » (60 Senlis) pour la mise à disposition de l'Espace Saint-Pierre du 8 au 10 avril 2023, afin d'y tenir un culte protestant à l'occasion du week-end de Pâques - Recette : 544 €

93 du 30 mars - Marché public relatif à la remise en état annuelle des courts de tennis en terre battue avec la société CREA-TERRE (60 Senlis) pour une durée d'un an à compter du 30 mars 2023, reconductible tacitement 3 fois - Montant maximum annuel de commandes : 10 000 € HT soit 12 000 € TTC.

94 du 31 mars - Convention avec l'association "Art et Amitié" (60 Senlis), pour la mise à disposition de l'Espace Saint-Pierre, du 05 au 12 juin 2023, pour y tenir le salon « Printemps des Arts » - Recette : 2 176 €, auxquels s'ajoutera la recette liée à la vente au déballage conformément aux tarifs en vigueur et au nombre de stands.

95 du 3 avril - Convention avec l'association "Chœur l'Oiseau Lyre" (60 Senlis), pour la mise à disposition du Manège du Quartier Ordener, du 09 au 11 juin 2023, pour y tenir un concert le samedi 10 juin 2023 - Recette : 544 €.

96 du 3 avril - Occupation temporaire du domaine public avec « l'Association des commerçants de Senlis », pour permettre l'organisation d'une activité en lien avec les fêtes de Pâques, le samedi 8 avril 2023, de 10h00 à 19h00. Recette : 5,60 €.

97 du 3 avril - Convention avec l'association "Comité international du Bien-être " (60 Senlis), pour la mise à disposition de l'Espace Saint-Pierre, du 11 au 17 avril 2023, pour y tenir le salon du Bien-être et bio printemps - Recette : 762 €, auxquels s'ajoutera la recette liée à la vente au déballage conformément aux tarifs en vigueur et au nombre de stands.

98 du 5 avril - Marché public relatif à la réalisation d'un système de drainage sur le terrain de rugby de la Ville de Senlis avec la société PROGREEN (77 Thorigny sur Marne) pour une durée d'un an à compter du 5 avril 2023. La réalisation des prestations est prévue à partir du 19 juin 2023 - Montant de la prestation : 45 800 € HT soit 54 960 € TTC.

99 du 6 avril - Marché suite à procédure adaptée relatif à la mission d'architecte conseil de la Ville de Senlis, sous la forme d'un accord-cadre, avec l'architecte Monsieur Christophe GUEGAN (78 Versailles) pour une durée d'un an reconductible trois fois - Montant maximum annuel : 30 000 € HT soit 36 000 € TTC.

100 du 6 avril - Avenant n° 1 au marché public n° 21/38 conclu avec la société INEO HAUTS-DE-FRANCE (60 Compiègne) pour la réalisation du parking Saint-Lazare du quartier Ordener. Lot n° 3 : Électricité - Éclairage public - Gaz - Montant total de la modification : 21 873,82 € HT soit 26 248,58 € TTC - Nouveau montant du marché public : 221 001,12 € HT soit 265 201,34 € TTC.

101 du 6 avril - Convention avec l'organisme Les Productions du Fil Rouge (59 Villeneuve d'Ascq), dans le cadre d'une représentation d'un spectacle de magie destiné au public séniors Senlisiens pour la journée du 6 juillet 2023 de 14h30 - Coût : 1 900 € TTC.

102 du 7 avril - Avenant n°1 à la convention avec le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France pour la mise en œuvre d'une infrastructure mutualisée pour la saisine par voie électronique des demandes ADS afin de convenir des modalités de mise en œuvre des demandes d'intervention et de leur règlement, de définir la clé de répartition entre les signataires de la convention des dépenses liées aux interventions payantes nécessaires au bon fonctionnement des outils, de prévoir un nombre maximal d'intervention à l'année afin de maîtriser le coût global des outils et d'organiser conjointement un cycle de formation auprès des utilisateurs des outils.

103 du 11 avril - Avenant n° 4 au marché n° 16/30 passé avec la société SAS VERDI INGENIERIE SEINE (60 Beauvais) relatif à la procédure administrative de DUP et étude BAC pour le captage de Bonsecours 1. Le nombre de propriétaire soumis à notification par arrêté préfectoral s'est avéré moins importante que l'estimation. Suite à cette diminution l'arrêt du décompte final du 21 février 2022 à la somme de 44 0009 € HT soit 52 810,80 € TTC au lieu de 70 066,98 € HT soit 84 080,38 € TTC.

104 du 11 avril - Contrat avec la société IPSICOM SAS (62 Fresnes-les-Montauban), pour la maintenance du réseau informatique et téléphonique de la Mairie de Senlis, du Quartier Ordener et de la Médiathèque Municipale, d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023 renouvelable par tacite reconduction dans la limite d'une fois - Coût : 3 525,60 € TTC pour l'année 2023. Cette redevance fera l'objet d'une revalorisation annuelle.

105 du 11 avril - Contrat avec la société CELESTE (77 Champs sur Marne), pour la fourniture d'un accès fibre optique et gestion DNS ainsi que deux noms de domaine « bmsenlis.com » et « ville-senlis.fr », d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 - Coût : 9 852 € HT soit 11 822,40 € TTC.

106 du 11 avril - Contrat avec la société Schneider Electric SAS (38 Saint Ismier), pour la maintenance de l'onduleur de la Mairie, d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023. A l'expiration de cette durée le contrat pourra être renouvelé tacitement dans la limite de 4 ans maximum - Coût : 1 612,94 € HT.

107 du 11 avril - Contrat avec la société DOCAPOSTE (75 Paris), pour l'adhésion au service FAST pour la dématérialisation légiférée de documents administratifs incluant les abonnements et les certificats Fast Actes, Fast Elus, Fast Hélios, Fast Hélios Parapheur, le coffre-fort d'archivage, l'accès administrateur et la maintenance, pour une durée d'un an - Coût : 7 091,21 € TTC.

108 du 11 avril - Contrat avec la société DOCAPOSTE (75 Paris), pour l'adhésion au service FAST pour la dématérialisation légiférée de documents administratifs incluant les abonnements et les certificats serveur RGS, pour une durée d'un an - Coût : 1 104 € TTC.

109 du 11 avril - Contrat avec la société DOCAPOSTE (75 Paris), pour l'adhésion au service FAST pour la dématérialisation légiférée de documents administratifs incluant Fast Hélios PES, pour une durée d'un an - Coût : 308,40 € TTC.

110 du 11 avril - Contrat avec la société ARKANCE SYSTEMS (78 Voisins-Le-Bretonneux) afin d'assurer la maintenance relative à l'utilisation du logiciel Autodesk AutoCAD LT, pour une durée de 30 mois à compter du 19 avril 2023 jusqu'au 10 octobre 2025 - Coût annuel : 795 € TTC.

111 du 13 avril - Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport, pour permettre le financement du projet de construction de 2 cours de Padel. Le montant de la subvention demandée représente 46 % du montant total de l'opération qui s'élève à 130 000 € soit 60 000 € de subvention.

112 du 13 avril - Convention avec l'organisme La Ferme Tiligolo (79 Saint Maurice Etusson), pour l'organisation d'un spectacle destiné aux structures du service petite enfance de la Ville de Senlis pour la journée du 7 juin 2023 à partir de 16h - Coût : 605 € TTC.

113 du 14 avril - Contrat avec l'association « AR2L » (80 Amiens) pour l'adhésion dans le groupe 5 : lecture publique, pour l'année 2023 - Coût : 50 € TTC.

114 du 14 avril - Décision de ne pas user du « droit de préemption » pour les déclarations d'intention d'aliéner des biens suivants :

au titre du D.P.U. du secteur sauvegardé :

- 17 rue Rougemaille
- 5 place de la Halle
- 5 rue de la Corne de Cerf
- Place Saint Maurice

au titre du D.P.U. extra-muros :

- 7 impasse Bellevue
- 49 avenue du Maréchal Foch
- avenue de Mont l'Eveque
- 11-13 rue de l'Epée
- 5 et 7 rue de la Chapelle

Le Secrétaire de Séance
Rémi GEOFFROY



Le Maire
Pascale LOISELEUR

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 17 mai 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 11 mai 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 17 mai 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 22 - Pouvoirs : 11 - Votants : 33 - Absent : 0

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. GAUDION - Mme GLASTRA - M. DIEDRICH - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme REYNAL - Mme BENOIST - M. GEOFFROY - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. LEFEVRE à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à Mme MIFSUD - Mme PIERA à Mme ROBERT - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - Mme LEPITRE à Mme LOISELEUR - M. BARON à M. GUÉDRAS - Mme VALLER à M. DIEDRICH - M. CHAPUIS à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST BITAR - Mme AUNOS à Mme BENOIST - M. BOULANGER à Mme REYNAL - **Secrétaire de séance :** M. GEOFFROY - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 04 - Budget principal de la Ville - Compte de Gestion 2022

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1612-12 qui dispose que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Administratif présenté par Madame le Maire au plus tard le 30 Juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion du Receveur municipal comportant une balance générale de tous les comptes et le bilan comptable de la collectivité,

Vu la délibération du 22 mars 2023 de reprise anticipée des résultats s'appuyant sur les données produites par Monsieur le Trésorier Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 10 mai 2023,

Le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal pour l'exercice 2022 reflète l'exécution des dépenses et des recettes du budget de la Ville de Senlis.

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Il est annexé à la présente un extrait du Compte de Gestion du Trésorier Municipal. L'intégralité du Compte de Gestion est consultable en Mairie, sur simple demande.

Il est donc soumis, à l'approbation du Conseil Municipal, l'adoption du Compte de Gestion 2022 du Trésorier Municipal de Senlis concernant le budget de la Ville dont la balance générale a été jointe en annexe du Compte Administratif.

L'exposé entendu, **Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,**

- a approuvé le compte de gestion du Receveur établi pour l'exercice 2022 dont les écritures et le résultat (ci annexé) sont conformes à ceux du compte administratif pour le même exercice.

Le Secrétaire de Séance
Rémi GEOFFROY



Le Maire
Pascale LOISELEUR

Conseil Municipal du 17 mai 2023
Note de Synthèse / Annexe
Délibérations n° 4, 5 et 6

Conseil municipal du 17 mai 2023

Acte exécutoire le 23/05/2023
Reçu par la Préfecture le 23/05/2023
Publié sur le Site Internet de la Ville le 23/05/2023

Note de présentation synthétique
Budget principal
Compte administratif 2022

PREAMBULE

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet de la ville.

PREAMBULE

Par délibération du 22 mars 2023, et par anticipation, les résultats prévisionnels de l'exercice 2022 ont été présentés. Il a été procédé à une budgétisation de l'affectation des résultats au vu des résultats estimés, en accord avec le trésorier.

Au vu des éditions des comptes, il peut être procédé au vote du :

- Compte de gestion 2022
- Compte administratif 2022
- De l'affectation définitive des résultats 2022 au budget primitif 2023, dont les montants reportés par anticipation sont conformes aux données présentées le 22 mars derniers

STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022



Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire le 2 février dernier, l'importance du renchérissement du coût de l'énergie, de l'inflation, des mesures en faveur de l'évolution du SMIC et du dégel du point d'indice dégradent brutalement l'épargne brute courante qui passe de 3 876 k€ à 2 796 k€ soit une baisse d'1 080 k€ (-28%).

Le CA 2022 – Le fonctionnement/Recettes

Recettes de fonctionnement	2021	2022	Variation en €	Evolution %
Produits des services (70)	1 293 771,95	1 719 675,91	425 903,96	32,9%
Impôts et taxes divers (autres 73)	3 011 977,75	2 862 448,14	- 149 529,61	-5,0%
Participations diverses (autres 74)	676 810,31	965 570,04	288 759,73	42,7%
Produits de gestion (75)	521 542,23	600 004,73	78 462,50	15,0%
Produits fct courant strict	5 504 102,24	6 147 698,82	643 596,58	11,7%
Contributions directes (73)	11 998 846,00	12 457 249,00	458 403,00	3,8%
Attribution de compensation CCSSO (73)	5 351 707,00	5 599 511,00	247 804,00	4,6%
Dotations Etat (74)	3 171 788,00	3 172 897,00	1 109,00	0,0%
DGF (Dotation forfaitaire + DSR)	1 823 407,00	1 718 385,00	- 105 022,00	- 0,06
Compensations fiscales	1 348 381,00	1 454 512,00	106 131,00	0,08
Total produits de fonctionnement courant	26 026 443,24	27 377 355,82	1 350 912,58	5,2%
Atténuations de charges (013)	79 247,06	85 995,59	6 748,53	8,5%
Produits exceptionnels (77)	232 110,01	193 816,35		
Opérations liées aux cessions (77)	5 000,00	786 290,00		
Reprise sur provisions (78)	107 400,00			
Produits financiers (76)	13,46	3,98		
Total produits de fonctionnement réels	26 450 213,77	28 443 461,74	1 993 247,97	7,5%
Opérations d'ordre (travaux en régie-042)	81 048,21	-		
Total Recettes de fonctionnement	26 531 261,98	28 443 461,74	1 912 199,76	7,2%

Comme indiqué lors du DOB, après avoir subi les effets de la crise sanitaire en 2020, prolongés en 2021, les produits de service retrouvent leur niveau de 2019 (1 730 k€) + effets de la recette des locations de 15 ans sur le parking Brunehaut (189k€)

Baisse des droits de mutation de 20% (-249k€ entre 2021 (pic de cette recette) et 2022 dans le contexte des prix et taux d'emprunt sur l'immobilier

Fiscalité directe principalement la taxe foncière sur les propriétés bâties – Revalorisation forfaitaire des bases (+3,4%)

AC intégrant la fin des travaux de la digue de Nonette sur 2 exercices

Cessions véhicules + Immeuble rue de la Fontaine des Malades(750k€)

Le CA2022 – Le fonctionnement/Recettes

Dotations de l'Etat Participations (chap74)

Principaux types de participations	2021	2022	Evolution		Observations
DOTATION FORFAITAIRE	1 573 425,00	1 477 819,00	-95 606,00	-6,1%	Comme indiqué lors du DOB 2022, la dotation forfaitaire de la commune a diminué en 2022 en raison principalement d'une hausse de l'écrêtement (au vu du potentiel fiscal de la commune et des règles de calcul de ce potentiel).
DOTATION DE SOLIDARITE RURALE	249 982,00	240 566,00	-9 416,00	-3,8%	
Total Dotation Etat	1 823 407,00	1 718 385,00	-105 022,00	-5,8%	
Etat - Compensations exonération Taxes foncières	1 348 381,00	1 451 926,00	103 545,00	7,7%	Compensation de la diminution de 50% des valeurs locatives des établissements industriels principalement
participations de la CAF (petite enfance, centres de loisirs, périscolaire),	574 666,22	670 812,04	96 145,82	16,7%	
participations que la Ville obtient pour ses projets	65 058,00	179 841,62	114 783,62	176,4%	COOPTER pour la gare, audit cybersécurité, Voyage au temps des Premiers rois de France, Contrat Pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) sur la résidence Thomas Couture, Pays d'Arts et d'Histoire, salon du livre, etc

Le CA 2022 – Le fonctionnement/Dépenses

Dépenses de fonctionnement	2021	2022	Variation en €	Evolution %
Charges à caractère général (011)	6 882 339,58	8 425 374,62	1 543 035,04	22,4%
<i>dont energie (électricité + gaz+combustibles)</i>	<i>1 235 546,71</i>	<i>2 435 654,89</i>	<i>1 200 108,18</i>	<i>97,1%</i>
<i>dont solde des charges générales</i>	<i>5 646 792,87</i>	<i>5 989 719,73</i>	<i>342 926,86</i>	<i>6,1%</i>
Charges de personnel (012)	12 981 341,06	13 651 073,95	669 732,89	5,2%
Autres charges de gestion courante (65)	1 619 271,72	1 633 239,90	13 968,18	0,9%
Charges fct courant	21 482 952,36	23 709 688,47	2 226 736,11	10,4%
Atténuations de produits (014)	908 270,00	909 694,28	1 424,28	0,2%
Charges financières (66)	159 582,60	153 666,92	- 5 915,68	-3,7%
Charges exceptionnelles larges	14 047,38	2 040,40	- 12 006,98	-85,5%
Provision pour risque et charge	5 000,00			
Total charges fonctionnement réelles	22 569 852,34	24 775 090,07	2 205 237,73	9,8%
Dotations aux amortissements	755 987,90	790 100,83	34 112,93	
Opérations liées aux cessions	5 000,00	786 290,00	781 290,00	
Total Dépenses de fonctionnement	23 330 840,24	26 351 480,90	3 020 640,66	12,9%

Limitation de l'évolution des charges générales hors énergie - électricité et chauffage gaz et fuel-combustibles à 6% (inflation constatée nov 2022 sur 1 an de 7,1%).

Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal – Fin en 2021 de l'accord dérogatoire unanime de la CCSSO de prise en charge des parts communales

Un effet ciseau critique avec une progression des recettes de +7,2% nettement moins rapide que l'évolution des dépenses de +12,9%

Le CA 2022 – Le fonctionnement/Dépenses

Les charges de personnel (chap012) représentent 55% des dépenses réelles de fonctionnement

Le budget primitif 2022 a été voté à 13 400 k€ (porté à 13 660 k€ par décision modificative en décembre 2022). Hors application des mesures nationales, il aurait été exécuté à hauteur de 13 277 k€, soit une évolution de +2,28 % (12 981 k€ en 2021), sans le contexte d'évolution forte de dépenses obligatoires subies par la commune. Elle est liée principalement au GVT et aux impacts de la reprise totale d'activités à la suite de la période COVID19.

En termes de dépenses obligatoires, les évolutions principales suivantes impactent fortement le résultat :

- le SMIC, indexé à l'inflation, a été réévalué en septembre 2021, décembre 2021, avril 2022 et juillet 2022 (+5,6% sur l'ensemble de cette période), entraînant le rehaussement de l'indice minimum de rémunération des agents publics (nouvelle dépense : 141k€)
- la valeur du point d'indice de rémunération des fonctionnaires, gelé depuis 2017, a également été revalorisée, de 3,5% au 1^{er} juillet 2022 (nouvelle dépense : 205k€)
- La création d'une indemnité de fin de contrat pour les contrats à durée déterminée (nouvelle dépense : 28k€).

Le CA2022 – Le fonctionnement/Dépenses

Les charges à caractère général (chap011) représentent 34% (contre 30% en 2021) des dépenses réelles de fonctionnement fortement impactées par le contexte sur l'énergie et l'inflation,

Comme indiqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 les coûts d'énergie ont doublé avec un volet gaz qui a impacté fortement 2022 au vu des prix appliqués.

nature	Energie	2021	2022	Evolution	%
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	695 487,46	876 909,58	181 422,12	26%
60613	CHAUFFAGE GAZ	442 187,77	1 431 689,00	989 501,23	224%
60621	COMBUSTIBLES-FUEL	97 871,48	127 056,31	29 184,83	30%
TOTAL GENERAL		1 235 546,71	2 435 654,89	1 200 108,18	97%

En 2022, l'évolution des autres charges générales de +6,1% s'explique principalement par l'inflation qui a des répercussions sur plusieurs exercices en fonction de la date de révision des prix sur les marchés notamment. Ainsi, depuis 2019, l'évolution moyenne de ce poste est de 5%. Par rapport à 2019, il était constaté un montant de 5 185k€ hors combustibles fuel, soit une augmentation moyenne sur la période 2019-2022 de 4,9% intégrant l'inflation et les activités de la ville.

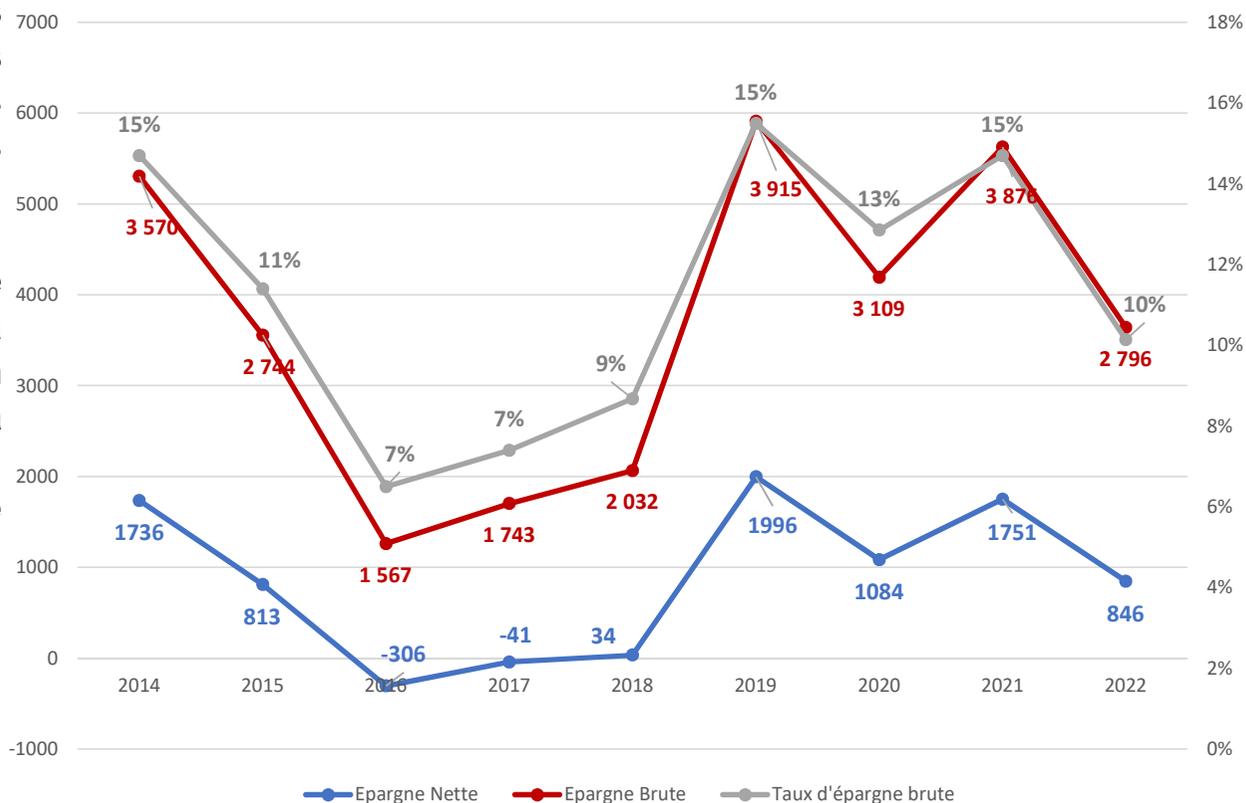
Ainsi sur 2022 il peut être noté la reprise de la fête foraine Saint Rieul, le nouveau salon du livre, les accompagnements en études et recherches pour la cybersécurité, le contrôle de la DSP crèche, la mise en œuvre du marché TUS, l'étude sur la gare COOPTER, la restauration scolaire avec une hausse globale y compris la loi EGALIM de +9,25%, prestations de nettoyage sur le terrain pour les Terrains Familiaux Locatifs, frais introduits par avenant au marché d'exploitation DALKIA sur plusieurs exercices, etc.

Le CA 2022 – Capacité d'autofinancement

Depuis 2017, les épargnes ont augmenté sous l'effet d'une baisse continue des dépenses jusqu'en 2020, d'une stabilisation des recettes puis d'une hausse qui ont permis d'atteindre les niveaux de taux d'épargne de 2014.

Ainsi, depuis 2019, avec un taux d'épargne brute de 14,7% au niveau de la moyenne de la strate, la CAF nette permettait le rétablissement d'un autofinancement à un niveau satisfaisant. **Avec la dégradation de notre taux d'épargne brute, nous parvenons à 10%, dans une limite acceptable (8 à 10).**

Evolution de la capacité d'autofinancement de la ville de Senlis (en k€)



	2021	2022
Produits de fonctionnement	26 367	27 571
Charges de fonctionnement	22 491	24 775
Capacité d'autofinancement brute (épargne brute)	3 876	2 796
Remboursement du capital de la dette	2 125	1 950
Capacité d'autofinancement nette (épargne nette)	1 751	846
Taux d'épargne brute	14,70%	10,14%

Le CA 2022 – L'investissement

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 952 704,10 €	1 402 568,00 €
20-204-21-23 TRAVAUX ET EQUIPEMENTS	5 708 762,45 €	
13 - SUBVENTIONS INVESTISSEMENT		636 692,91 €
27- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		740 000,00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES		4 248 660,46 €
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION		1 576 390,83 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	17 877,60 €	17 877,60 €
Total Investissement	7 679 344,15 €	8 622 189,80 €

Emprunt – Dépenses - Remboursement du capital 1 950k€ et cautions en dépenses et recettes de la résidence autonomie.

Emprunt nouveau en recette : 1 400 k€.

Total travaux en 2021 = 3 555k€
2022 = 5 709k€ dont 3 096k€ diffus

Remboursement du budget annexe 740k€ des avances réalisées lors de la création du budget annexe ZAC

Excédent fonctionnement capitalisé 1068-Besoin de financement = 3 207k€

FCTVA 2021+2022 = 995 k€

Taxe aménagement = 47k€

Opérations d'ordre entre sections:

Dotations aux amortissement pour 790k€

Cessions pour 786k€ (Immeuble rue Fontaine des Malades pour 750k€, véhicules)

Le CA 2022 – Les principaux investissements

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
CP 2022 Restauration des grandes orgues	179 186	-
CP 2022 Groupe scolaire Beauval	615 661	92 100
CP 2022 Schéma d'aménagement Ordener	1 610 154	105 232
CP 2022 Rue des Jardiniers	12 180	58 400
CP 2022 Poches de stationnement	12 508	18 400
CP 2022 Pole d'Echange Multimodal	47 621	-
CP 2022 Conservatoire de Musique et de danse	24 066	-
CP 2022 EcoQuartier	111 579	-
Investissements diffus (détails ci-dessous)	3 095 807	362 561
TOTAL	5 708 762	636 693

Le CA 2022 – Les principaux investissements

PRINCIPAUX INVESTISSEMENT DIFFUS

ECOLES ET RESTAURANT SCOLAIRE	460 053 €
Groupe ADK	129 558 €
Groupe Argilière	8 707 €
Groupe Brichebay	168 055 €
Groupe Seraphine	53 227 €
Groupe Beauval	4 996 €
Groupe Orion	75 570 €
Autres équipement et travaux	19 940 €

SPORTS LOISIRS JEUNESSE	402 837 €
Gymnase Brichebay	239216,07
Gymnase H. CAPET REIMS	7012,8
Piscine Yves Carlier	88021,24
Tennis de Table	25269,72
Stade municipal de football	23307,6
Gymnases Gazeau	15401,11
Autres	4608,6

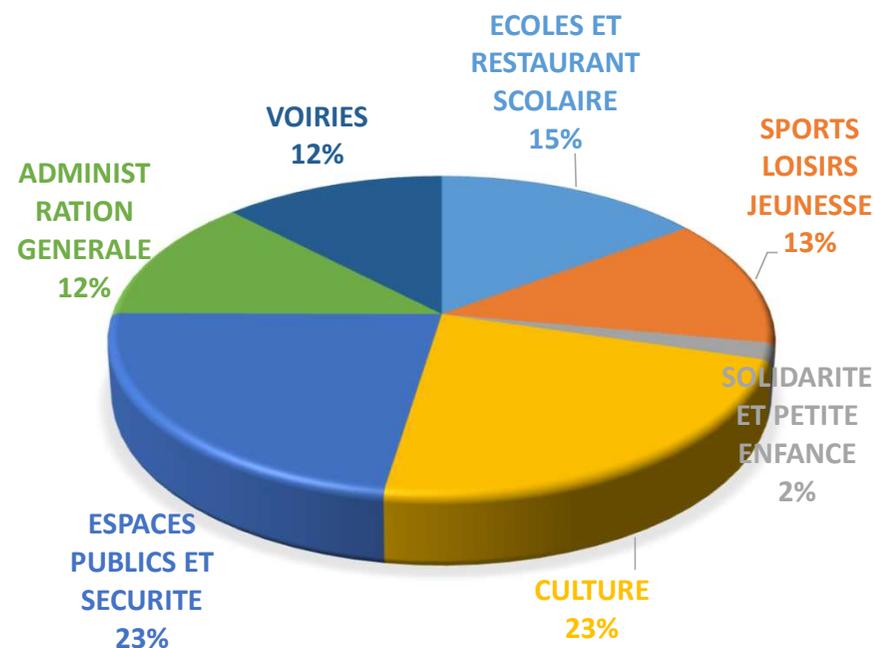
ADMINISTRATION GENERALE	389 050 €
Informatiques	124339,29
Véhicules	166420
Matériels et équipements	51468,64
Etudes Urbanismes	46483,98
Autres	338

CULTURE	708 962 €
CDR et Salles communales	153 285 €
Patrimoine et monuments	128 035 €
Musée	54 568 €
Bibliothèque	56 992 €
Festivité	302 797 €
Conservatoire	13 285 €

SOLIDARITE ET PETITE ENFANCE	53 140 €
Petite enfance	29620,29 €
Séniors	23519,71 €

ESPACES PUBLICS ET SECURITE	700 953 €
Mobilité et stationnement	66 550 €
Plantation et espaces verts	73 938 €
PM et Sécurité	41 147 €
Signalisation et marquage	34 587 €
Materiel (traceur, tables, bancs, portails...)	191 116 €
Travaux	125 127 €
Travaux CTM	159 125 €
Eclairage public	9 363 €

VOIRIES	381 956 €
RUE YVES CARLIER	117 606 €
ALBERT 1ER	34 187 €
AV MARECHAL FOCH	11 777 €
AV REPUBLIQUE	7 626 €
BRICHEBAY	84 250 €
FAUBOURG ST MARTIN	4 759 €
Autres	2 195 €
FOURS A CHAUX	30 905 €
POTELETS CHAMPS ELYSEES	7 801 €
VAL JORAN VAUSSIER	57 995 €
RUE VIEILLE PARIS	12 248 €
COURS THORE	10 609 €



La dette

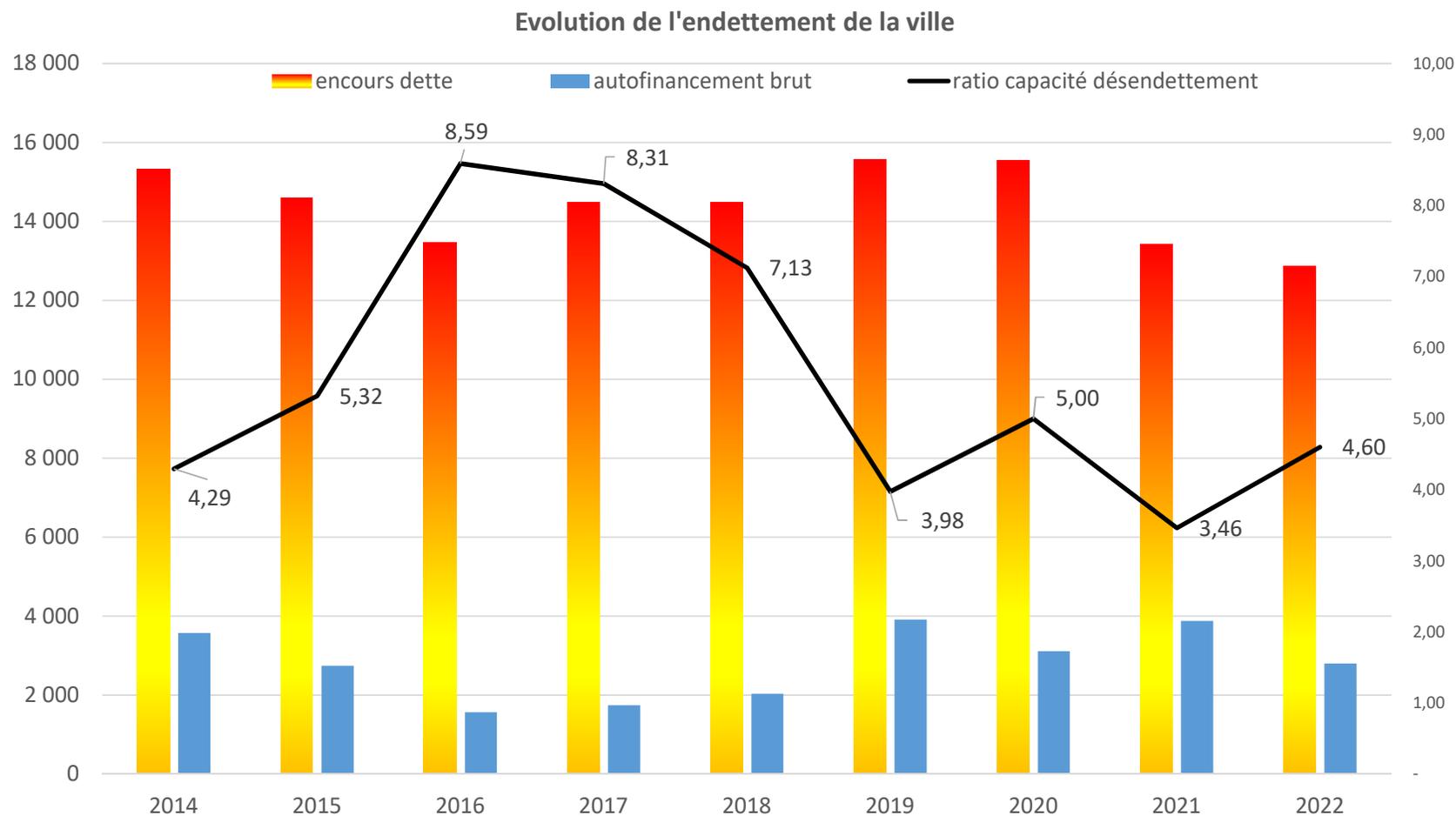
L'encours de dette est égal au **31/12/2022** à **12 867k€** (**13 417k€** au **31/12/2021**), **soit une baisse de l'endettement de 550k€.**

Le besoin de financement en 2022 a été couvert par un emprunt de 1 400 k€ conformément aux montants décidés lors du vote du budget. Il a été effectué auprès de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 2,78 % pour une durée de 15 ans.

Pour rappel, la ville veille à maîtriser son endettement sur la base de deux indicateurs :

- la **capacité de désendettement** de 4,60 années (contre 3,46 en 2021), ratio dégradé du fait de la forte baisse de la capacité d'autofinancement brute (encours de dette/épargne brute). Le seuil d'alerte est de 12 ans.
- le **ratio « dette par habitant »**, diminue à 836 €/habitants (864 en 2021).

La dette – Capacité de désendettement



Affectation des résultats 2022 au BP 2023

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Total des dépenses estimées réalisées	26 351 480,90 €	7 679 344,15 €
Total des recettes estimées réalisées	28 443 461,74 €	8 622 189,80 €
soit un solde de l'exercice	2 091 980,84 €	+ 942 845,65 €
reporté N-1	4 169 853,17 €	- 2 661 224,62 €
soit un solde global	6 261 834,01 €	- 1 718 378,97 €
<p>Solde qui sera reporté au BP 2023 – Besoin de financement investissement</p>		
Soit un résultat cumulé hors RàR de :		4 543 455,04 €
RESTES A REALISER (RàR) REPORTES EN 2023 - SECTION D'INVESTISSEMENT		
EN DEPENSES	1 521 298,69 €	
EN RECETTES	630 991,51 €	
SOLDE	- 890 307,18 €	
Ainsi le besoin de couverture en investissement est de :		
solde global CA	- 1 718 378,97 €	
solde restes à réaliser	- 890 307,18 €	
	- 2 608 686,15 €	besoin d'investissement à couvrir

Affectation des résultats au BP 2023

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 devient :

Excédent de la section de fonctionnement du CA 2022

6 261 834,01 €

Besoin de couverture de la section d'investissement

2 608 686,15 €

EXCEDENT A REPORTER EN 2023

3 653 147,86 €

AFFECTATION DES RESULTATS AU BP 2023

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement négatif reporté	1 718 378,97 €	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		2 608 686,15 €
002 Résultat excédentaire de fonctionnement reporté		3 653 147,86 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Au vu de la présentation réalisée, le Conseil municipal est appelé à :

- Adopter le compte de gestion 2022
- Adopter le compte administratif 2022
- Affecter les résultats 2022 au budget principal 2023

Résultats budgétaires de l'exercice

31700 - SENLIS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	17 483 000,00	31 142 290,00	48 625 290,00
Titres de recette émis (b)	8 622 189,80	28 470 250,71	37 092 440,51
Réductions de titres (c)		26 788,97	26 788,97
Recettes nettes (d = b - c)	8 622 189,80	28 443 461,74	37 065 651,54
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	17 483 000,00	31 142 290,00	48 625 290,00
Mandats émis (f)	7 697 386,39	27 406 808,86	35 104 195,25
Annulations de mandats (g)	18 042,24	1 055 327,96	1 073 370,20
Depenses nettes (h = f - g)	7 679 344,15	26 351 480,90	34 030 825,05
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	942 845,65	2 091 980,84	3 034 826,49
(h - d) Déficit			

Conseil Municipal du 17 mai 2023
Délibération n°4 - Annexe 1

Acte exécutoire le 23/05/2023
Reçu par la Préfecture le 23/05/2023
Publié sur le Site Internet de la Ville le 23/05/2023

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

31700 - SENLIS

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-2 661 224,62		942 845,65		-1 718 378,97
Fonctionnement	7 376 646,17	3 206 793,00	2 091 980,84		6 261 834,01
TOTAL I	4 715 421,55	3 206 793,00	3 034 826,49		4 543 455,04
II - Budgets des services à caractère administratif 31704-ZAC ECO QUARTIER GARE SENLIS					
Investissement	649 466,82		-649 466,82		
Fonctionnement					
Sous-Total	649 466,82		-649 466,82		
TOTAL II	649 466,82		-649 466,82		
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial 31701-SERVICE ASSAINT SENLIS					
Investissement	526 963,80		-101 556,23		425 407,57

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 17 mai 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 11 mai 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 17 mai 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 21 - Pouvoirs : 11 - Votants : 31 - Absents : 2

Présents : Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. GAUDION - Mme GLASTRA - M. DIEDRICH - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme REYNAL - Mme BENOIST - M. GEOFFROY - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. LEFEBVRE à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à Mme MIFSUD - Mme PIERA à Mme ROBERT - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - Mme LEPITRE à Mme LOISELEUR - M. BARON à M. GUÉDRAS - Mme VALLER à M. DIEDRICH - M. CHAPUIS à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST BITAR - Mme AUNOS à Mme BENOIST - M. BOULANGER à Mme REYNAL - **Absente excusée :** Mme LOISELEUR (conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales) - **Absente :** Mme LEPITRE par le pouvoir donné à Mme LOISELEUR - **Secrétaire de séance :** M. GEOFFROY - **Présidence de séance :** M. GAUDUBOIS.

N° 05 - Budget principal de la ville - Compte Administratif 2022

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1612-12 qui dispose que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Administratif présenté par Madame le Maire au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-14 et L 2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que Madame le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2313-1,

Vu la délibération du 22 mars 2023 de reprise anticipée des résultats,

Considérant les documents budgétaires règlementaires détaillés du Compte Administratif et la présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles joints,

Après avis de la Commission des Finances du 10 mai 2023,

Pour permettre d'en délibérer et conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit quitter la salle des séances au moment du vote en demandant aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir désigner l'un des conseillers pour la présider.

Auparavant, Madame le Maire se tient à la disposition du Conseil Municipal pour fournir tout renseignement complémentaire qui pourrait être utile sur ce Compte Administratif.

Puis Madame le Maire, avant de sortir, propose au Conseil Municipal de bien vouloir désigner, à main levée, si le Conseil Municipal en émet le souhait, à l'unanimité, Monsieur Patrick GAUDUBOIS comme Président de séance.

Puis considérant que Monsieur Patrick GAUDUBOIS est désigné pour présider au vote de ce Compte Administratif,

Est soumise, à votre approbation, l'adoption du Compte Administratif 2022 du budget Principal de la Ville comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	26 351 480,90 €
Recettes de fonctionnement :	28 443 461,74 €

Soit un excédent de fonctionnement 2022 de 2 091 980,84 €

Résultat antérieur reporté 4 169 853,17 €

Soit un résultat de la section de fonctionnement : 6 261 834,01 €

Dépenses d'investissement : 7 679 344,15 €

Recettes d'investissement : 8 622 189,80 €

Soit un excédent d'investissement 2022 de 942 845,65 €

Résultat antérieur reporté - 2 661 224,62 €

Soit un résultat de la section d'investissement : - 1 718 378,97 €

Par ailleurs, en considérant les restes à réaliser en dépenses et en recettes

Dépenses d'investissement 1 521 298,69 €

Recettes d'investissement 630 991,51 €

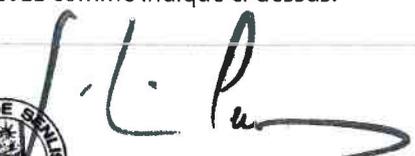
Le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 2 608 686,15 €

Soit un excédent global de clôture de 4 543 455,04 €

L'exposé entendu, Monsieur GAUDUBOIS a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à la majorité (7 abstentions : M. FLEURETTE par le pouvoir donné à Mme PRUVOST-BITAR, Mme PRUVOST-BITAR, Mme AUNOS par le pouvoir donné à Mme BENOIST, Mme REYNAL, Mme BENOIST, M. BOULANGER par le pouvoir donné à Mme REYNAL, M. GEOFFROY),

- a arrêté le Compte Administratif du budget principal de la Ville pour 2022 comme indiqué ci-dessus.


Le Secrétaire de Séance
Rémi GEOFFROY



Le Maire
Pascale LOISELEUR

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil Municipal du 17 mai 2023
Délibération n° 5 - Annexe 1

Acte exécutoire le 23/05/2023
Reçu par la Préfecture le 23/05/2023
Publié sur le Site Internet de la Ville le 23/05/2023

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - MAIRIE DE
SENLIS (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21600603100019

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE MUNICIPALE DE SENLIS

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	23
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	34
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	80
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	117
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	118
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	122
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	123
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	124
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	126
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	127
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	128
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	129
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	130
A4 - Etat des provisions	131
A5 - Etalement des provisions	132
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	133
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	134
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	136
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	138
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	140
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	141
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	142
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	148
A10.3 - Opérations liées aux cessions	149
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	150
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	152

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	153
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	155
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	156
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	157
B1.6 - Etat des engagements reçus	158
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	159

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	161
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	162
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	163
C1.2 - Actions de formation des élus	169
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	170
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	171
C3.2 - Liste des établissements publics créés	172
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	173
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	174
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	175
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	178
D2 - Arrêté et signatures	179

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 60612	MAIRIE DE SENLIS BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS	CA 2022
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	15386
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	194
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
CCSSO	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
19534474.00	21087342.00	1341.43	1186.44

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1610.24	1071.00
2	Produit des impositions directes/population	807.42	596.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1848.66	1272.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	371.04	292.00
5	Encours de dette/population	836.25	862.00
6	DGF/population	111.69	173.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	55.10	60.50
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	93.96	91.10
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	20.07	22.90
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	45.24	67.70

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	26 351 480,90	G	28 443 461,74
	Section d'investissement	B	7 679 344,15	H	8 622 189,80

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	4 169 853,17 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	2 661 224,62 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	36 692 049,67	= G+H+I+J	41 235 504,71

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 521 298,69	L	630 991,51
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 521 298,69	= K+L	630 991,51

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	26 351 480,90	= G+I+K	32 613 314,91
	Section d'investissement	= B+D+F	11 861 867,46	= H+J+L	9 253 181,31
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	38 213 348,36	= G+H+I+J+K+L	41 866 496,22

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	1 521 298,69	L	630 991,51
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		630 991,51
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		157 802,99		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	1 356 859,70	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 636,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	9 240 000,00	7 377 429,70	1 047 944,92	0,00	814 625,38
012	Charges de personnel, frais assimilés	13 660 000,00	13 614 112,00	36 961,95	0,00	8 926,05
014	Atténuations de produits	916 000,00	909 694,28	0,00	0,00	6 305,72
65	Autres charges de gestion courante	1 800 000,00	1 622 164,64	11 075,26	0,00	166 760,10
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		25 616 000,00	23 523 400,62	1 095 982,13	0,00	996 617,25
66	Charges financières	200 000,00	153 666,92	0,00	0,00	46 333,08
67	Charges exceptionnelles	40 000,00	2 040,40	0,00	0,00	37 959,60
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		25 856 000,00	23 679 107,94	1 095 982,13	0,00	1 080 909,93
023	Virement à la section d'investissement (2)	3 700 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	800 000,00	1 576 390,83			-776 390,83
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 500 000,00	1 576 390,83			2 923 609,17
TOTAL		30 356 000,00	25 255 498,77	1 095 982,13	0,00	4 004 519,10
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	55 000,00	85 995,59	0,00	0,00	-30 995,59
70	Produits services, domaine et ventes div	1 400 000,00	1 713 975,91	5 700,00	0,00	-319 675,91
73	Impôts et taxes	20 167 000,00	20 669 537,64	249 670,50	0,00	-752 208,14
74	Dotations et participations	3 919 146,83	4 064 420,94	74 046,10	0,00	-219 320,21
75	Autres produits de gestion courante	530 000,00	600 004,73	0,00	0,00	-70 004,73
Total des recettes de gestion courante		26 071 146,83	27 133 934,81	329 416,60	0,00	-1 392 204,58
76	Produits financiers	0,00	3,98	0,00	0,00	-3,98
77	Produits exceptionnels	35 000,00	980 106,35	0,00	0,00	-945 106,35
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		26 106 146,83	28 114 045,14	329 416,60	0,00	-2 337 314,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	80 000,00	0,00			80 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		80 000,00	0,00			80 000,00
TOTAL		26 186 146,83	28 114 045,14	329 416,60	0,00	-2 257 314,91
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 4 169 853,17				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	680 047,38	168 300,13	157 802,99	353 944,26
204	Subventions d'équipement versées	191 000,00	3 716,02	0,00	187 283,98
21	Immobilisations corporelles	7 010 119,05	2 931 192,17	1 356 859,70	2 722 067,18
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 848 608,95	2 605 554,13	6 636,00	2 236 418,82
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	12 729 775,38	5 708 762,45	1 521 298,69	5 499 714,24
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 962 000,00	1 952 704,10	0,00	9 295,90
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	1 962 000,00	1 952 704,10	0,00	9 295,90
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	14 691 775,38	7 661 466,55	1 521 298,69	5 509 010,14
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	80 000,00	0,00		80 000,00
041	Opérations patrimoniales (1)	50 000,00	17 877,60		32 122,40
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	130 000,00	17 877,60		112 122,40
	TOTAL	14 821 775,38	7 679 344,15	1 521 298,69	5 621 132,54
	Pour information	(2) style="text-align: right;">2 661 224,62			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 618 671,99	462 127,12	603 088,51	1 553 456,36
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 400 000,00	1 400 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	4 018 671,99	1 862 127,12	603 088,51	1 553 456,36
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 127 360,01	1 041 867,46	0,00	85 492,55
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	3 206 793,00	3 206 793,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	728 175,00	174 565,79	27 903,00	525 706,21
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	2 568,00	0,00	-568,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	740 000,00	740 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 110 000,00		0,00	
	Total des recettes financières	8 914 328,01	5 165 794,25	27 903,00	3 720 630,76
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	12 933 000,00	7 027 921,37	630 991,51	5 274 087,12
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	3 700 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	800 000,00	1 576 390,83		-776 390,83
041	Opérations patrimoniales (1)	50 000,00	17 877,60		32 122,40
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 550 000,00	1 594 268,43		2 955 731,57
	TOTAL	17 483 000,00	8 622 189,80	630 991,51	8 229 818,69

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	8 425 374,62		8 425 374,62
012	Charges de personnel, frais assimilés	13 651 073,95		13 651 073,95
014	Atténuations de produits	909 694,28		909 694,28
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 633 239,90		1 633 239,90
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	153 666,92	0,00	153 666,92
67	Charges exceptionnelles	2 040,40	786 290,00	788 330,40
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	790 100,83	790 100,83
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		24 775 090,07	1 576 390,83	26 351 480,90
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 952 704,10	0,00	1 952 704,10
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	168 300,13	0,00	168 300,13
204	Subventions d'équipement versées	3 716,02	0,00	3 716,02
21	Immobilisations corporelles (6)	2 931 192,17	0,00	2 931 192,17
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 605 554,13	17 877,60	2 623 431,73
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		7 661 466,55	17 877,60	7 679 344,15
Pour information				2 661 224,62
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				2 661 224,62

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	85 995,59		85 995,59
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 719 675,91		1 719 675,91
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	20 919 208,14		20 919 208,14
74	Dotations et participations	4 138 467,04		4 138 467,04
75	Autres produits de gestion courante	600 004,73	0,00	600 004,73
76	Produits financiers	3,98	0,00	3,98
77	Produits exceptionnels	980 106,35	0,00	980 106,35
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		28 443 461,74	0,00	28 443 461,74
Pour information				4 169 853,17
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 041 867,46	0,00	1 041 867,46
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 206 793,00		3 206 793,00
13	Subventions d'investissement	636 692,91	0,00	636 692,91
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 402 568,00	0,00	1 402 568,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		639 993,00	639 993,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	146 297,00	146 297,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	17 877,60	17 877,60
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	740 000,00	0,00	740 000,00
28	Amortissement des immobilisations		790 100,83	790 100,83
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		7 027 921,37	1 594 268,43	8 622 189,80
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	9 240 000,00	7 377 429,70	1 047 944,92	0,00	814 625,38
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	535 422,70	393 128,92	100 109,17	0,00	42 184,61
60611	Eau et assainissement	188 800,48	187 639,83	1 160,65	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	888 000,00	645 717,07	231 192,51	0,00	11 090,42
60613	Chauffage urbain	1 472 322,49	1 164 324,63	267 364,37	0,00	40 633,49
60621	Combustibles	127 056,31	127 056,31	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	111 876,36	111 876,36	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	39 204,40	23 107,51	455,40	0,00	15 641,49
60624	Produits de traitement	47 608,78	35 690,94	0,00	0,00	11 917,84
60628	Autres fournitures non stockées	16 200,00	15 977,89	200,00	0,00	22,11
60631	Fournitures d'entretien	34 900,00	30 468,83	2 535,75	0,00	1 895,42
60632	Fournitures de petit équipement	413 888,66	372 897,25	4 233,80	0,00	36 757,61
60633	Fournitures de voirie	29 250,98	10 392,02	2 002,04	0,00	16 856,92
60636	Vêtements de travail	48 669,00	23 943,14	482,78	0,00	24 243,08
6064	Fournitures administratives	23 956,00	17 086,28	3 054,80	0,00	3 814,92
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	50 800,00	49 699,72	216,30	0,00	883,98
6067	Fournitures scolaires	46 000,00	37 686,74	0,00	0,00	8 313,26
6068	Autres matières et fournitures	54 978,39	32 299,07	29,88	0,00	22 649,44
611	Contrats de prestations de services	1 334 651,00	1 179 892,35	141 207,88	0,00	13 550,77
6132	Locations immobilières	144 423,17	136 428,92	7 607,95	0,00	386,30
6135	Locations mobilières	192 768,12	178 471,36	5 324,77	0,00	8 971,99
614	Charges locatives et de copropriété	8 110,00	8 101,64	0,00	0,00	8,36
61521	Entretien terrains	86 978,68	72 626,81	960,00	0,00	13 391,87
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	127 899,00	27 181,69	2 851,92	0,00	97 865,39
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	8 500,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
615231	Entretien, réparations voiries	420 435,76	383 065,46	12 583,29	0,00	24 787,01
615232	Entretien, réparations réseaux	10 812,24	9 236,34	1 575,90	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	45 100,00	20 547,83	0,00	0,00	24 552,17
61558	Entretien autres biens mobiliers	92 663,00	43 474,76	6 643,93	0,00	42 544,31
6156	Maintenance	721 530,02	598 916,30	89 473,31	0,00	33 140,41
6161	Multirisques	132 057,70	131 855,90	0,00	0,00	201,80
617	Etudes et recherches	271 091,63	136 533,74	28 214,60	0,00	106 343,29
6182	Documentation générale et technique	11 830,00	7 154,57	540,00	0,00	4 135,43
6184	Versements à des organismes de formation	65 450,00	43 001,32	17 092,75	0,00	5 355,93
6188	Autres frais divers	179 238,00	136 957,27	15 496,95	0,00	26 783,78
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	150,00	110,04	0,00	0,00	39,96
6226	Honoraires	194 840,00	114 560,45	21 797,89	0,00	58 481,66
6227	Frais d'actes et de contentieux	32 000,00	28 702,01	0,00	0,00	3 297,99
6231	Annonces et insertions	36 900,00	24 795,95	1 716,00	0,00	10 388,05
6232	Fêtes et cérémonies	142 227,47	76 197,09	9 347,66	0,00	56 682,72
6233	Foires et expositions	5 760,00	5 668,00	0,00	0,00	92,00
6236	Catalogues et imprimés	70 137,50	58 767,98	3 510,00	0,00	7 859,52
6238	Divers	3 271,83	2 361,83	0,00	0,00	910,00
6241	Transports de biens	21 000,00	20 090,75	864,00	0,00	45,25
6251	Voyages et déplacements	5 200,00	2 851,51	0,00	0,00	2 348,49
6256	Missions	19 000,00	18 461,69	0,00	0,00	538,31
6257	Réceptions	9 726,00	9 687,50	0,00	0,00	38,50
6261	Frais d'affranchissement	53 700,00	51 752,85	1 893,26	0,00	53,89
6262	Frais de télécommunications	114 410,00	97 616,27	16 615,97	0,00	177,76
627	Services bancaires et assimilés	3 500,00	2 572,89	0,00	0,00	927,11
6281	Concours divers (cotisations)	28 790,60	23 559,92	105,00	0,00	5 125,68
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	31 507,87	26 195,88	148,80	0,00	5 163,19
6283	Frais de nettoyage des locaux	306 475,00	257 821,99	43 319,64	0,00	5 333,37
6284	Redevances pour services rendus	59 707,32	59 691,50	0,00	0,00	15,82
6288	Autres services extérieurs	10 600,00	2 952,00	3 588,00	0,00	4 060,00
63512	Taxes foncières	99 160,00	96 536,00	0,00	0,00	2 624,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 400,00	1 364,80	0,00	0,00	35,20
6358	Autres droits	428,00	0,00	428,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	7 635,54	2 672,03	2 000,00	0,00	2 963,51
012	Charges de personnel, frais assimilés	13 660 000,00	13 614 112,00	36 961,95	0,00	8 926,05
6218	Autre personnel extérieur	472 046,00	452 608,54	19 193,86	0,00	243,60
6331	Versement mobilité	50 200,00	48 907,29	0,00	0,00	1 292,71
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	36 850,00	36 768,27	0,00	0,00	81,73
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	146 000,00	145 754,00	0,00	0,00	246,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	17 850,00	16 565,00	0,00	0,00	1 285,00
64111	Rémunération principale titulaires	6 740 900,00	6 740 833,10	0,00	0,00	66,90
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	156 800,00	156 314,84	0,00	0,00	485,16

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	17 000,00	16 500,00	0,00	0,00	500,00
64118	Autres indemnités titulaires	618 954,00	618 890,50	0,00	0,00	63,50
64131	Rémunérations non tit.	2 539 200,00	2 538 824,68	0,00	0,00	375,32
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	8 000,00	7 700,00	0,00	0,00	300,00
64171	Apprentis - rémunérations	24 300,00	23 848,94	0,00	0,00	451,06
64172	Apprentis indemnité inflation	500,00	300,00	0,00	0,00	200,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	558 100,00	557 423,01	0,00	0,00	676,99
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 830 400,00	1 829 602,49	0,00	0,00	797,51
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	72 000,00	71 783,51	0,00	0,00	216,49
6455	Cotisations pour assurance du personnel	30 800,00	30 526,18	0,00	0,00	273,82
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	26 600,00	26 515,00	0,00	0,00	85,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	26 200,00	20 390,90	5 472,50	0,00	336,60
6488	Autres charges	287 200,00	274 055,75	12 295,59	0,00	848,66
014	Atténuations de produits	916 000,00	909 694,28	0,00	0,00	6 305,72
7391178	Autres restituit° dégrèvt contrib. direct	0,00	2 017,28	0,00	0,00	-2 017,28
739221	FNGIR	10 000,00	6 264,00	0,00	0,00	3 736,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	906 000,00	901 413,00	0,00	0,00	4 587,00
65	Autres charges de gestion courante	1 800 000,00	1 622 164,64	11 075,26	0,00	166 760,10
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	26 150,00	15 241,11	10 527,04	0,00	381,85
6518	Autres	3 100,00	2 486,24	548,22	0,00	65,54
6531	Indemnités	194 600,00	194 550,52	0,00	0,00	49,48
6533	Cotisations de retraite	17 400,00	17 399,76	0,00	0,00	0,24
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	19 550,00	19 233,45	0,00	0,00	316,55
6535	Formation	10 000,00	245,00	0,00	0,00	9 755,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	450,00	434,27	0,00	0,00	15,73
6541	Créances admises en non-valeur	20 000,00	1 891,65	0,00	0,00	18 108,35
6542	Créances éteintes	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6553	Service d'incendie	717 000,00	716 708,00	0,00	0,00	292,00
65548	Autres contributions	47 000,00	42 846,00	0,00	0,00	4 154,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	669 250,00	606 034,88	0,00	0,00	63 215,12
65888	Autres	5 500,00	5 093,76	0,00	0,00	406,24
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		25 616 000,00	23 523 400,62	1 095 982,13	0,00	996 617,25
66	Charges financières (b)	200 000,00	153 666,92	0,00	0,00	46 333,08
66111	Intérêts réglés à l'échéance	200 000,00	154 895,07	0,00	0,00	45 104,93
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-4 811,53	0,00	0,00	4 811,53
6688	Autres	0,00	3 583,38	0,00	0,00	-3 583,38
67	Charges exceptionnelles (c)	40 000,00	2 040,40	0,00	0,00	37 959,60
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6712	Amendes fiscales et pénales	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	30 000,00	2 040,40	0,00	0,00	27 959,60
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		25 856 000,00	23 679 107,94	1 095 982,13	0,00	1 080 909,93
023	Virement à la section d'investissement	3 700 000,00	0,00			3 700 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	800 000,00	1 576 390,83			-776 390,83
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	146 297,00			-146 297,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	639 993,00			-639 993,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	800 000,00	790 100,83			9 899,17
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 500 000,00	1 576 390,83			2 923 609,17
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 500 000,00	1 576 390,83			2 923 609,17
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		30 356 000,00	25 255 498,77	1 095 982,13	0,00	4 004 519,10
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

Montant des ICNE de l'exercice	72 582,47
Montant des ICNE de l'exercice N-1	77 394,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-4 811,53

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	55 000,00	85 995,59	0,00	0,00	-30 995,59
6419	Remboursements rémunérations personnel	30 000,00	58 671,59	0,00	0,00	-28 671,59
6459	Rembours charges SS et prévoyance	25 000,00	27 324,00	0,00	0,00	-2 324,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 400 000,00	1 713 975,91	5 700,00	0,00	-319 675,91
70311	Concessions cimetières (produit net)	40 000,00	32 235,00	0,00	0,00	7 765,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	189 000,00	0,00	0,00	-189 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	11 245,40	0,00	0,00	-11 245,40
70384	Forfait de post-stationnement	24 000,00	23 234,01	0,00	0,00	765,99
7062	Redevances services à caractère culturel	113 800,00	150 409,59	0,00	0,00	-36 609,59
70631	Redevances services à caractère sportif	56 500,00	65 410,40	0,00	0,00	-8 910,40
7066	Redevances services à caractère social	183 000,00	163 283,32	0,00	0,00	19 716,68
7067	Redev. services périscolaires et enseign	681 500,00	769 328,26	0,00	0,00	-87 828,26
7082	Commissions	15 000,00	18 796,83	0,00	0,00	-3 796,83
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	120 000,00	111 889,82	0,00	0,00	8 110,18
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	10 000,00	73 035,44	0,00	0,00	-63 035,44
70878	Remb. frais par d'autres redevables	156 200,00	106 107,84	5 700,00	0,00	44 392,16
73	Impôts et taxes	20 167 000,00	20 669 537,64	249 670,50	0,00	-752 208,14
73111	Impôts directs locaux	12 368 000,00	12 423 013,00	0,00	0,00	-55 013,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	34 236,00	0,00	0,00	-34 236,00
73211	Attribution de compensation	5 609 000,00	5 351 707,00	247 804,00	0,00	9 489,00
7336	Droits de place	130 000,00	158 141,18	1 866,50	0,00	-30 007,68
7338	Autres taxes	70 000,00	100 159,72	0,00	0,00	-30 159,72
7342	Versement mobilité	1 000 000,00	1 347 411,98	0,00	0,00	-347 411,98
7351	Taxe consommation finale d'électricité	280 000,00	282 626,84	0,00	0,00	-2 626,84
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	710 000,00	972 241,92	0,00	0,00	-262 241,92
74	Dotations et participations	3 919 146,83	4 064 420,94	74 046,10	0,00	-219 320,21
7411	Dotation forfaitaire	1 480 000,00	1 477 819,00	0,00	0,00	2 181,00
74121	Dotation de solidarité rurale	250 000,00	240 566,00	0,00	0,00	9 434,00
744	FCTVA	9 146,83	28 999,81	0,00	0,00	-19 852,98
745	Dotation spéciale instituteurs	2 800,00	2 808,00	0,00	0,00	-8,00
74718	Autres participations Etat	35 000,00	89 031,94	0,00	0,00	-54 031,94
7472	Participat° Régions	30 000,00	9 518,42	35 310,10	0,00	-14 828,52
7473	Participat° Départements	57 000,00	57 096,00	0,00	0,00	-96,00
74748	Participat° Autres communes	0,00	2 942,73	0,00	0,00	-2 942,73
7477	Participat° Budget communautaire et FS	0,00	0,00	38 736,00	0,00	-38 736,00
7478	Participat° Autres organismes	653 200,00	683 756,04	0,00	0,00	-30 556,04
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	2 586,00	0,00	0,00	-2 586,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	1 394 000,00	1 451 926,00	0,00	0,00	-57 926,00
7484	Dotation de recensement	0,00	2 741,00	0,00	0,00	-2 741,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	8 000,00	14 630,00	0,00	0,00	-6 630,00
75	Autres produits de gestion courante	530 000,00	600 004,73	0,00	0,00	-70 004,73
752	Revenus des immeubles	525 000,00	593 862,74	0,00	0,00	-68 862,74
7588	Autres produits div. de gestion courante	5 000,00	6 141,99	0,00	0,00	-1 141,99
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		26 071 146,83	27 133 934,81	329 416,60	0,00	-1 392 204,58
76	Produits financiers (b)	0,00	3,98	0,00	0,00	-3,98
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	3,98	0,00	0,00	-3,98
77	Produits exceptionnels (c)	35 000,00	980 106,35	0,00	0,00	-945 106,35
7711	Dédits et pénalités perçus	30 000,00	30 900,00	0,00	0,00	-900,00
7713	Libéralités reçues	5 000,00	10 000,00	0,00	0,00	-5 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	72 451,15	0,00	0,00	-72 451,15
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	57 460,00	0,00	0,00	-57 460,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	786 290,00	0,00	0,00	-786 290,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	23 005,20	0,00	0,00	-23 005,20
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		26 106 146,83	28 114 045,14	329 416,60	0,00	-2 337 314,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	80 000,00	0,00			80 000,00
722	Immobilisations corporelles	80 000,00	0,00			80 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		80 000,00	0,00			80 000,00

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		26 186 146,83	28 114 045,14	329 416,60	0,00	-2 257 314,91
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		4 169 853,17				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	680 047,38	168 300,13	157 802,99	353 944,26
202	Frais réalisat° documents urbanisme	80 329,21	6 372,74	53 956,47	20 000,00
2031	Frais d'études	480 138,51	82 251,36	100 246,52	297 640,63
2051	Concessions, droits similaires	119 579,66	79 676,03	3 600,00	36 303,63
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	191 000,00	3 716,02	0,00	187 283,98
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	3 720,00	3 716,02	0,00	3,98
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	186 000,00	0,00	0,00	186 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	1 280,00	0,00	0,00	1 280,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	7 010 119,05	2 931 192,17	1 356 859,70	2 722 067,18
2111	Terrains nus	106 395,22	36 395,22	69 815,00	185,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	58 431,42	51 337,69	0,00	7 093,73
2128	Autres agencements et aménagements	404 700,03	279 576,63	133 412,94	-8 289,54
21312	Bâtiments scolaires	430 028,26	152 812,05	275 916,65	1 299,56
21316	Equipements du cimetière	24 940,00	14 940,00	9 890,56	109,44
21318	Autres bâtiments publics	769 171,55	443 647,83	286 077,92	39 445,80
2135	Installations générales, agencements	560 930,02	352 492,12	166 935,00	41 502,90
2138	Autres constructions	2 360 000,00	0,00	0,00	2 360 000,00
2151	Réseaux de voirie	617 641,48	553 299,41	47 331,29	17 010,78
2152	Installations de voirie	235 867,52	104 387,68	74 270,26	57 209,58
21532	Réseaux d'assainissement	6 100,00	0,00	6 094,80	5,20
21533	Réseaux câblés	47 696,61	47 620,61	0,00	76,00
21534	Réseaux d'électrification	237 287,12	161 684,88	79 884,96	-4 282,72
21538	Autres réseaux	14 841,36	0,00	0,00	14 841,36
21568	Autres matériels, outillages incendie	88 770,00	40 032,05	108 455,40	-59 717,45
21571	Matériel roulant	104 000,00	103 021,19	0,00	978,81
21578	Autre matériel et outillage de voirie	29 316,66	29 316,66	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	62 490,15	40 454,63	7 387,11	14 648,41
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	790,00	0,00	0,00	790,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	30 227,00	18 659,00	11 317,15	250,85
2182	Matériel de transport	169 559,68	143 198,75	51 153,54	-24 792,61
2183	Matériel de bureau et informatique	77 411,45	62 971,90	4 144,03	10 295,52
2184	Mobilier	315 136,55	126 676,07	2 086,62	186 373,86
2185	Cheptel	1 000,00	942,25	0,00	57,75
2188	Autres immobilisations corporelles	257 386,97	167 725,55	22 686,47	66 974,95
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	4 848 608,95	2 605 554,13	6 636,00	2 236 418,82
2312	Agencements et aménagements de terrains	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00
2313	Constructions	1 730 814,15	945 223,98	6 636,00	778 954,17
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 617 794,80	1 642 452,55	0,00	975 342,25
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	17 877,60	0,00	-17 877,60
Total des dépenses d'équipement		12 729 775,38	5 708 762,45	1 521 298,69	5 499 714,24
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 962 000,00	1 952 704,10	0,00	9 295,90
1641	Emprunts en euros	1 960 000,00	1 950 288,55	0,00	9 711,45
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	2 415,55	0,00	-415,55
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		1 962 000,00	1 952 704,10	0,00	9 295,90
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		14 691 775,38	7 661 466,55	1 521 298,69	5 509 010,14
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	80 000,00	0,00		80 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	80 000,00	0,00		80 000,00
2138	Autres constructions	80 000,00	0,00		80 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	50 000,00	17 877,60		32 122,40
21312	Bâtiments scolaires	50 000,00	0,00		50 000,00
2313	Constructions	0,00	17 877,60		-17 877,60
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		130 000,00	17 877,60		112 122,40

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	14 821 775,38	7 679 344,15	1 521 298,69	5 621 132,54
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	2 661 224,62			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 618 671,99	462 127,12	603 088,51	1 553 456,36
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	20 927,95	0,00	-20 927,95
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	2 688,00	-2 688,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	244 271,48	122 910,39	0,00	121 361,09
1322	Subv. non transf. Régions	88 000,00	11 823,03	0,00	76 176,97
1323	Subv. non transf. Départements	1 059 000,00	183 070,00	24 000,00	851 930,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	392 000,00	0,00	0,00	392 000,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	235 000,00	0,00	0,00	235 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	11 069,75	0,00	-11 069,75
1337	Dot. de soutien à l'investissement local	75 503,25	0,00	75 503,25	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	97 261,22	0,00	97 261,22	0,00
1342	Amendes de police non transférable	60 000,00	112 326,00	0,00	-52 326,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	265 000,00	0,00	0,00	265 000,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	102 636,04	0,00	403 636,04	-301 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	1 400 000,00	1 400 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 400 000,00	1 400 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 018 671,99	1 862 127,12	603 088,51	1 553 456,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 334 153,01	4 248 660,46	0,00	85 492,55
10222	FCTVA	920 360,01	995 180,98	0,00	-74 820,97
10226	Taxe d'aménagement	60 000,00	46 686,48	0,00	13 313,52
10251	Dons et legs en capital	147 000,00	0,00	0,00	147 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 206 793,00	3 206 793,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	728 175,00	174 565,79	27 903,00	525 706,21
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	531 903,00	0,00	27 903,00	504 000,00
1388	Autres subventions non transférables	196 272,00	174 565,79	0,00	21 706,21
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	2 568,00	0,00	-568,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	740 000,00	740 000,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	740 000,00	740 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 110 000,00		0,00	
Total des recettes financières		8 914 328,01	5 165 794,25	27 903,00	3 720 630,76
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		12 933 000,00	7 027 921,37	630 991,51	5 274 087,12
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 700 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	800 000,00	1 576 390,83		-776 390,83
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	639 993,00		-639 993,00
2111	Terrains nus	0,00	9 104,00		-9 104,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	137 193,00		-137 193,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	10 000,00	6 639,00		3 361,00
28031	Frais d'études	55 000,00	54 510,80		489,20
28041582	GFP : Bâtiments, installations	54 000,00	53 072,00		928,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	52 000,00	51 262,00		738,00
28051	Concessions et droits similaires	96 000,00	95 418,44		581,56
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	8 000,00	11 779,18		-3 779,18
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	379,00		-379,00
28151	Réseaux de voirie	2 000,00	371,65		1 628,35
28158	Autres installat°, matériel et outillage	6 000,00	9 935,93		-3 935,93
28182	Matériel de transport	102 000,00	98 323,42		3 676,58
28183	Matériel de bureau et informatique	165 000,00	161 775,67		3 224,33
28184	Mobilier	65 000,00	63 802,40		1 197,60
28188	Autres immo. corporelles	185 000,00	182 831,34		2 168,66
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 500 000,00	1 576 390,83		2 923 609,17

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	Opérations patrimoniales (5)	50 000,00	17 877,60		32 122,40
2031	Frais d'études	50 000,00	0,00		50 000,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	17 877,60		-17 877,60
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 550 000,00	1 594 268,43		2 955 731,57
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		17 483 000,00	8 622 189,80	630 991,51	8 229 818,69
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	1 951 113	623 534	41 147	1 076 291	449 209	537 489	0	54 217	1 785	2 925 691	990	7 661 467
- Equipements municipaux (2)		623 534	41 147	1 076 291	449 209	537 489	0	52 094	1 493	2 921 975	990	5 705 046
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	3 716	0	3 716
- Opérations financières	1 951 113											1 951 113
Dépenses d'ordre	0											17 878
Solde d'exécution reporté de N-1	2 661 225											2 661 225
Total dépenses	4 612 338	623 534	41 147	1 094 168	449 209	537 489	0	54 217	1 785	2 925 691	990	10 340 569
Total recettes	7 225 051	0	112 326	130 906	38 518	0	0	188 957	0	926 432	0	8 622 190
Solde d'investissement	2 612 714	-623 534	71 179	-963 263	-410 691	-537 489	0	134 740	-1 785	-1 999 259	-990	-1 718 379
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	3 937	116 821	115 433	311 411	326 645	141 539	0	1 880	4 590	488 210	10 833	1 521 299
Total RAR recettes	0	102 636	0	438 104	27 903	0	0	2 688	0	59 661	0	630 992
SOLDE RAR investissement	-3 936	-14 185	-115 433	126 693	-298 742	-141 539	0	808	-4 590	-428 549	-10 833	-890 307

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	2 648 057	6 467 346	1 832 459	3 766 643	2 388 567	2 500 076	114 067	1 688 350	68 289	4 525 541	352 085	26 351 481
Total recettes	26 765 188	1 339 915	40 609	693 332	228 464	315 962	0	1 098 981	97 146	1 972 369	61 349	32 613 315
Solde de fonctionnement	24 117 131	-5 127 431	-1 791 849	-3 073 311	-2 160 104	-2 184 114	-114 067	-589 369	28 857	-2 553 172	-290 736	6 261 834
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		4 616 274	740 355	156 580	1 405 579	775 855	679 028	0	56 097	6 375	3 413 901	11 823	11 861 867
Dépenses réelles		1 955 049	740 355	156 580	1 387 701	775 855	679 028	0	56 097	6 375	3 413 901	11 823	9 182 765
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	1 950 289	0	0	0	0	0	0	2 123	293	0	0	1 952 704
1641	Emprunts en euros	1 950 289	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 950 289
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0	0	0	2 123	293	0	0	2 416
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	105 528	0	34 470	67 885	6 774	0	18 972	0	80 650	11 823	326 103
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 329	0	60 329
2031	Frais d'études	0	41 225	0	34 470	67 885	6 774	0	0	0	20 321	11 823	182 498
2051	Concessions, droits similaires	0	64 304	0	0	0	0	0	18 972	0	0	0	83 276
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 716	0	3 716
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 716	0	3 716
21	Immobilisations corporelles	4 761	634 826	156 580	737 570	505 482	672 254	0	35 001	6 083	1 535 494	0	4 288 052
2111	Terrains nus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	106 210	0	106 210
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0	0	0	0	0	0	0	14 577	0	36 761	0	51 338
2128	Autres agencements et aménagement	0	0	0	152 493	0	10 123	0	0	0	250 374	0	412 990
21312	Bâtiments scolaires	0	0	0	428 729	0	0	0	0	0	0	0	428 729
21316	Equipements du cimetière	0	24 831	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 831
21318	Autres bâtiments publics	4 761	19 731	0	0	333 708	371 526	0	0	0	0	0	729 726
2135	Installations générales, agencements	0	59 877	0	96 175	99 104	226 774	0	8 202	3 396	25 900	0	519 427
2151	Réseaux de voirie	0	100 554	0	0	0	0	0	0	0	500 077	0	600 631
2152	Installations de voirie	0	30 451	0	0	0	0	0	0	0	148 207	0	178 658
21532	Réseaux d'assainissement	0	0	0	6 095	0	0	0	0	0	0	0	6 095
21533	Réseaux câblés	0	3 024	0	0	0	0	0	0	0	44 597	0	47 621
21534	Réseaux d'électrification	0	0	0	0	0	0	0	0	0	241 570	0	241 570
21568	Autres matériels, outillages incendie	0	6 341	123 636	0	0	0	0	0	0	18 510	0	148 487
21571	Matériel roulant	0	79 800	0	0	0	0	0	0	0	23 221	0	103 021

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 317	0	29 317
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	24 886	0	966	0	6 587	0	0	1 194	14 210	0	47 842
2168	Autres collections et oeuvres d'art	0	0	0	0	29 976	0	0	0	0	0	0	29 976
2182	Matériel de transport	0	84 676	31 829	0	0	0	0	0	0	77 846	0	194 352
2183	Matériel de bureau et informatique	0	65 094	0	2 022	0	0	0	0	0	0	0	67 116
2184	Mobilier	0	42 561	0	31 867	29 620	15 844	0	4 370	0	4 500	0	128 763
2185	Cheptel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	942	0	942
2188	Autres immobilisations corporelles	0	93 000	1 115	19 224	13 074	41 400	0	7 853	1 493	13 253	0	190 412
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	615 661	202 487	0	0	0	0	1 794 042	0	2 612 190
2313	Constructions	0	0	0	597 783	202 487	0	0	0	0	151 589	0	951 860
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 642 453	0	1 642 453
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0	0	0	17 878	0	0	0	0	0	0	0	17 878
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	0	0	0	17 878	0	0	0	0	0	0	0	17 878
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	17 878	0	0	0	0	0	0	0	17 878
2313	Constructions	0	0	0	17 878	0	0	0	0	0	0	0	17 878
001	Solde d'exécution reporté de N-1	2 661 225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 661 225

RECETTES													
Total recettes d'investissement		7 225 051	102 636	112 326	569 009	66 421	0	0	191 645	0	986 093	0	9 253 181
Recettes réelles		5 648 660	102 636	112 326	551 131	66 421	0	0	191 645	0	986 093	0	7 658 913
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 248 660	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 248 660
10222	FCTVA	995 181	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	995 181
10226	Taxe d'aménagement	46 686	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 686
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 206 793	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 206 793
13	Subventions d'investissement	0	102 636	112 326	551 131	66 421	0	0	189 077	0	246 093	0	1 267 684
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0	0	0	20 928	0	0	0	0	0	0	0	20 928
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0	0	0	0	0	0	0	2 688	0	0	0	2 688

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0	0	0	64 500	18 248	0	0	0	0	40 162	0	122 910
1322	Subv. non transf. Régions	0	0	0	0	0	0	0	11 823	0	0	0	11 823
1323	Subv. non transf. Départements	0	0	0	27 600	20 270	0	0	0	0	159 200	0	207 070
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 070	0	11 070
1337	Dot. de soutien à l'investissement local	0	0	0	39 842	0	0	0	0	0	35 661	0	75 503
1341	D.E.T.R. non transférable	0	0	0	97 261	0	0	0	0	0	0	0	97 261
1342	Amendes de police non transférable	0	0	112 326	0	0	0	0	0	0	0	0	112 326
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0	102 636	0	301 000	0	0	0	0	0	0	0	403 636
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	0	0	0	0	27 903	0	0	0	0	0	0	27 903
1388	Autres subventions non transférables	0	0	0	0	0	0	0	174 566	0	0	0	174 566
16	Emprunts et dettes assimilées	1 400 000	0	0	0	0	0	0	2 568	0	0	0	1 402 568
1641	Emprunts en euros	1 400 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 400 000
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0	0	0	2 568	0	0	0	2 568
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	740 000	0	740 000
27638	Créance Autres établissements publics	0	0	0	0	0	0	0	0	0	740 000	0	740 000
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		1 576 391	0	0	17 878	0	0	0	0	0	0	0	1 594 268
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	1 576 391	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 576 391
192	<i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	639 993	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	639 993
2111	<i>Terrains nus</i>	9 104	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 104
21318	<i>Autres bâtiments publics</i>	137 193	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	137 193
2802	<i>Frais liés à la réalisation des document</i>	6 639	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 639
28031	<i>Frais d'études</i>	54 511	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	54 511

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
28041582	GFP : Bâtiments, installations	53 072	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53 072
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	51 262	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 262
28051	Concessions et droits similaires	95 418	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	95 418
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	11 779	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 779
28135	Installations générales, agencements, ..	379	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	379
28151	Réseaux de voirie	372	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	372
28158	Autres installat°, matériel et outillage	9 936	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 936
28182	Matériel de transport	98 323	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	98 323
28183	Matériel de bureau et informatique	161 776	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	161 776
28184	Mobilier	63 802	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	63 802
28188	Autres immo. corporelles	182 831	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	182 831
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	17 878	0	0	0	0	0	0	0	17 878
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0	0	0	17 878	0	0	0	0	0	0	0	17 878
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		2 648 057	6 467 346	1 832 459	3 766 643	2 388 567	2 500 076	114 067	1 688 350	68 289	4 525 541	352 085	26 351 481
Dépenses réelles		1 071 666	6 467 346	1 832 459	3 766 643	2 388 567	2 500 076	114 067	1 688 350	68 289	4 525 541	352 085	24 775 090
011	Charges à caractère général	4 373	1 872 112	113 441	1 275 929	507 371	1 080 916	297	548 220	68 289	2 602 342	352 085	8 425 375
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0	15 750	5 993	334 685	67 030	28 640	0	41 140	0	0	0	493 238
60611	Eau et assainissement	0	6 162	437	18 682	4 251	71 721	0	10 534	1 181	564	75 268	188 800
60612	Energie - Electricité	0	68 750	5 582	114 800	74 938	166 580	0	53 535	5 197	274 497	113 031	876 910
60613	Chauffage urbain	0	411 117	3 876	254 948	90 817	489 775	0	45 176	1 545	91 100	43 335	1 431 689
60621	Combustibles	0	13 023	0	35 683	34 574	38 021	0	5 755	0	0	0	127 056
60622	Carburants	0	81 798	0	0	0	0	0	0	0	0	30 078	111 876
60623	Alimentation	0	6 727	0	3 775	4 143	3 906	0	3 234	0	1 778	0	23 563
60624	Produits de traitement	0	1 962	0	0	0	33 090	0	0	0	638	0	35 691
60628	Autres fournitures non stockées	0	0	0	759	38	526	0	0	0	14 854	0	16 178
60631	Fournitures d'entretien	0	21 885	240	6 773	480	358	0	1 299	0	1 730	240	33 005
60632	Fournitures de petit équipement	0	140 282	2 491	20 486	22 586	54 675	0	7 230	29 794	93 407	6 180	377 131
60633	Fournitures de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 394	0	12 394
60636	Vêtements de travail	0	7 068	10 369	4 272	0	1 165	0	0	0	1 551	0	24 426
6064	Fournitures administratives	0	19 141	0	133	102	51	0	0	0	714	0	20 141
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0	0	0	0	49 916	0	0	0	0	0	0	49 916

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6067	Fournitures scolaires	0	0	0	37 687	0	0	0	0	0	0	0	37 687
6068	Autres matières et fournitures	0	5 946	96	7 188	1 729	9 116	0	2 550	0	5 703	0	32 329
611	Contrats de prestations de services	0	513	0	28 215	3 290	15 152	0	219 564	0	1 054 366	0	1 321 100
6132	Locations immobilières	0	15 363	0	0	1 634	0	0	91 439	0	35 601	0	144 037
6135	Locations mobilières	0	99 765	155	8 553	8 521	6 493	0	1 900	0	52 694	5 716	183 796
614	Charges locatives et de copropriété	0	0	0	0	0	0	0	8 102	0	0	0	8 102
61521	Entretien terrains	0	0	0	0	0	24 232	0	0	0	49 355	0	73 587
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	2 028	0	13 173	1 801	2 244	0	10 006	0	781	0	30 034
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	23 666	0	0	0	0	0	0	371 982	0	395 649
615232	Entretien, réparations réseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 812	0	10 812
61551	Entretien matériel roulant	0	12 408	0	0	0	0	0	0	0	8 140	0	20 548
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	10 073	1 799	13 497	5 332	6 721	0	332	431	12 715	-781	50 119
6156	Maintenance	0	218 711	21 042	52 916	49 888	71 380	0	15 148	2 582	247 619	9 104	688 390
6161	Multirisques	0	127 122	0	0	4 734	0	0	0	0	0	0	131 856
617	Etudes et recherches	0	41 082	0	0	0	576	0	8 400	0	98 121	16 569	164 748
6182	Documentation générale et technique	0	4 675	0	0	2 062	282	0	674	0	0	0	7 695
6184	Versements à des organismes de formation	0	44 666	8 200	0	0	0	0	2 950	0	4 278	0	60 094
6188	Autres frais divers	0	77 400	2 072	0	1 090	27 186	0	0	0	44 705	0	152 454
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0	0	0	0	110	0	0	0	0	0	0	110
6226	Honoraires	1 800	58 461	17 081	3 035	0	610	0	0	0	55 373	0	136 358
6227	Frais d'actes et de contentieux	0	19 363	0	0	0	0	0	0	0	9 339	0	28 702
6231	Annonces et insertions	0	25 132	0	0	0	0	0	0	0	1 380	0	26 512
6232	Fêtes et cérémonies	0	59 259	0	0	2 837	368	0	7 546	0	15 536	0	85 545
6233	Foires et expositions	0	0	0	0	1 608	0	0	0	0	0	4 060	5 668
6236	Catalogues et imprimés	0	37 841	251	0	24 186	0	0	0	0	0	0	62 278
6238	Divers	0	2 272	0	0	90	0	0	0	0	0	0	2 362
6241	Transports de biens	0	0	0	0	20 955	0	0	0	0	0	0	20 955
6251	Voyages et déplacements	0	2 808	0	0	0	44	0	0	0	0	0	2 852
6256	Missions	0	3 468	8 543	649	4 183	298	297	421	0	603	0	18 462
6257	Réceptions	0	2 347	0	754	6 161	0	0	426	0	0	0	9 687
6261	Frais d'affranchissement	0	53 315	0	331	0	0	0	0	0	0	0	53 646
6262	Frais de télécommunications	0	66 134	1 196	21 948	7 597	11 556	0	5 801	0	0	0	114 232
627	Services bancaires et assimilés	2 573	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 573
6281	Concours divers (cotisations)	0	18 016	0	1 778	561	844	0	0	0	2 466	0	23 665
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0	4 860	0	0	505	0	0	0	0	4 052	16 927	26 345
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	13 396	25	278 616	2 002	4 343	0	156	2 550	54	0	301 142

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6284	Redevances pour services rendus	0	14 210	323	12 591	0	10 622	0	4 902	1 624	0	15 419	59 691
6288	Autres services extérieurs	0	3 588	0	0	2 952	0	0	0	0	0	0	6 540
63512	Taxes foncières	0	32 616	4	0	0	341	0	0	23 386	23 251	16 939	96 536
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0	1 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 365
6358	Autres droits	0	0	0	0	428	0	0	0	0	0	0	428
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	245	0	0	4 240	0	0	0	0	187	0	4 672
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	4 274 602	1 002 310	2 225 659	1 747 435	1 276 875	113 771	1 133 243	0	1 877 178	0	13 651 074
6218	Autre personnel extérieur	0	23 882	1 195	395 799	23 053	6 631	0	21 242	0	0	0	471 802
6331	Versement mobilité	0	15 090	3 772	6 907	6 224	5 008	462	3 616	0	7 829	0	48 907
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	11 162	2 464	5 489	5 107	3 585	301	3 335	0	5 325	0	36 768
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	43 379	9 855	21 950	20 393	14 343	1 205	13 329	0	21 301	0	145 754
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0	5 082	1 386	2 270	2 002	1 775	170	1 063	0	2 818	0	16 565
64111	Rémunération principale titulaires	0	2 166 886	529 023	899 029	858 242	663 749	73 346	417 112	0	1 133 447	0	6 740 833
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	49 295	13 226	21 528	19 583	14 140	2 338	7 350	0	28 855	0	156 315
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0	3 930	600	3 583	2 200	1 987	100	1 000	0	3 100	0	16 500
64118	Autres indemnités titulaires	0	231 197	200 983	23 550	33 530	35 183	6 983	18 290	0	69 174	0	618 891
64131	Rémunérations non tit.	0	612 242	43 242	487 348	459 441	269 569	4 728	474 263	0	187 991	0	2 538 825
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0	605	550	3 465	600	551	100	1 729	0	100	0	7 700
64171	Apprentis - rémunérations	0	5 071	0	0	9 145	0	0	0	0	9 633	0	23 849
64172	Apprentis indemnité inflation	0	100	0	0	100	0	0	0	0	100	0	300
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	172 353	45 980	77 135	66 236	58 374	5 613	38 969	0	92 763	0	557 423
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	561 223	146 865	261 898	227 367	189 735	18 059	117 614	0	306 841	0	1 829 602
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	18 976	1 347	12 632	11 595	9 908	149	13 039	0	4 137	0	71 784
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	30 526	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 526
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	11 389	1 822	3 077	2 616	2 337	217	1 293	0	3 764	0	26 515
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	25 863	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 863
6488	Autres charges	0	286 351	0	0	0	0	0	0	0	0	0	286 351
014	Atténuations de produits	909 694	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	909 694
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	2 017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 017
739221	FNGIR	6 264	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 264
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	901 413	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	901 413
65	Autres charges de gestion courante	1 892	320 632	716 708	265 055	133 761	142 285	0	6 887	0	46 021	0	1 633 240
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0	17 662	0	0	1 511	0	0	1 795	0	4 800	0	25 768
6518	Autres	0	3 034	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 034
6531	Indemnités	0	194 551	0	0	0	0	0	0	0	0	0	194 551
6533	Cotisations de retraite	0	17 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 400

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	19 233	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 233
6535	Formation	0	245	0	0	0	0	0	0	0	0	0	245
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0	434	0	0	0	0	0	0	0	0	0	434
6541	Créances admises en non-valeur	1 892	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 892
6553	Service d'incendie	0	0	716 708	0	0	0	0	0	0	0	0	716 708
65548	Autres contributions	0	0	0	1 625	0	0	0	0	0	41 221	0	42 846
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	68 070	0	263 430	132 250	142 285	0	0	0	0	0	606 035
65888	Autres	0	2	0	0	0	0	0	5 092	0	0	0	5 094
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	153 667	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	153 667
66111	Intérêts réglés à l'échéance	154 895	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	154 895
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-4 812	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-4 812
6688	Autres	3 583	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 583
67	Charges exceptionnelles	2 040	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 040
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 040	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 040
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		1 576 391	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 576 391
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	1 576 391	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 576 391
675	<i>Valeurs comptables immobilisations cédée</i>	146 297	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	146 297
6761	<i>Différences sur réalisations (positives)</i>	639 993	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	639 993
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	790 101	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	790 101
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		26 765 188	1 339 915	40 609	693 332	228 464	315 962	0	1 098 981	97 146	1 972 369	61 349	32 613 315
Recettes réelles		22 595 335	1 339 915	40 609	693 332	228 464	315 962	0	1 098 981	97 146	1 972 369	61 349	28 443 462
013	Atténuations de charges	0	51 749	2 380	1 390	6 789	0	0	23 688	0	0	0	85 996
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	24 425	2 380	1 390	6 789	0	0	23 688	0	0	0	58 672

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0	27 324	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 324
70	Produits des services, du domaine, vente	0	209 268	23 599	605 536	145 771	229 203	0	163 283	28 068	314 904	45	1 719 676
70311	Concessions cimetières (produit net)	0	32 235	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 235
70321	Stationnement et location voie publique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	189 000	0	189 000
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 245	0	11 245
70384	Forfait de post-stationnement	0	0	23 234	0	0	0	0	0	0	0	0	23 234
7062	Redevances services à caractère culturel	0	4 639	0	0	145 771	0	0	0	0	0	0	150 410
70631	Redevances services à caractère sportif	0	0	0	0	0	65 410	0	0	0	0	0	65 410
7066	Redevances services à caractère social	0	0	0	0	0	0	0	163 283	0	0	0	163 283
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0	0	0	605 536	0	163 792	0	0	0	0	0	769 328
7082	Commissions	0	18 797	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 797
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0	111 890	0	0	0	0	0	0	0	0	0	111 890
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	73 035	0	73 035
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0	41 707	365	0	0	0	0	0	28 068	41 623	45	111 808
73	Impôts et taxes	19 321 002	107 910	0	0	0	30	0	30 563	0	1 398 399	61 304	20 919 208
73111	Impôts directs locaux	12 423 013	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 423 013
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	34 236	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 236
73211	Attribution de compensation	5 599 511	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 599 511
7336	Droits de place	0	32 591	0	0	0	30	0	0	0	66 083	61 304	160 008
7338	Autres taxes	9 373	59 053	0	0	0	0	0	30 563	0	1 170	0	100 160
7342	Versement mobilité	0	16 266	0	0	0	0	0	0	0	1 331 146	0	1 347 412
7351	Taxe consommation finale d'électricité	282 627	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	282 627
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	972 242	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	972 242
74	Dotations et participations	3 201 897	50 347	14 630	86 356	65 904	51 243	0	593 569	0	74 520	0	4 138 467
7411	Dotation forfaitaire	1 477 819	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 477 819
74121	Dotation de solidarité rurale	240 566	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	240 566
744	FCTVA	29 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 000
745	Dotation spéciale instituteurs	0	0	0	2 808	0	0	0	0	0	0	0	2 808
74718	Autres participations Etat	0	45 662	0	452	9 707	0	0	0	0	33 210	0	89 032

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
7472	Participat° Régions	0	0	0	0	9 518	0	0	0	0	35 310	0	44 829
7473	Participat° Départements	0	0	0	0	0	0	0	57 096	0	0	0	57 096
74748	Participat° Autres communes	0	0	0	0	2 943	0	0	0	0	0	0	2 943
7477	Participat° Budget communautaire et FS	0	0	0	0	38 736	0	0	0	0	0	0	38 736
7478	Participat° Autres organismes	0	1 944	0	83 096	5 000	51 243	0	536 473	0	6 000	0	683 756
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	2 586	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 586
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	1 451 926	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 451 926
7484	Dotation de recensement	0	2 741	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 741
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0	0	14 630	0	0	0	0	0	0	0	0	14 630
75	Autres produits de gestion courante	0	79 381	0	0	0	35 296	0	232 877	69 055	183 396	0	600 005
752	Revenus des immeubles	0	79 380	0	0	0	34 247	0	227 785	69 055	183 396	0	593 863
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	1	0	0	0	1 049	0	5 092	0	0	0	6 142
76	Produits financiers	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
764	Revenus valeurs mobilières de placement	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
77	Produits exceptionnels	72 432	841 261	0	50	10 000	190	0	55 000	23	1 151	0	980 106
7711	Dédits et pénalités perçus	0	30 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 900
7713	Libéralités reçues	0	0	0	0	10 000	0	0	0	0	0	0	10 000
7718	Autres produits except. opérat° gestion	72 432	19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	72 451
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	2 197	0	50	0	190	0	55 000	23	0	0	57 460
775	Produits des cessions d'immobilisations	0	786 290	0	0	0	0	0	0	0	0	0	786 290
7788	Produits exceptionnels divers	0	21 854	0	0	0	0	0	0	0	1 151	0	23 005
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	4 169 853	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 169 853

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		2 648 056,97	6 457 346,10	0,00	10 000,00	0,00	9 115 403,07
Réalizations		2 648 056,97	6 457 346,10	0,00	10 000,00	0,00	9 115 403,07
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	4 372,89	1 872 112,40	0,00	0,00	0,00	1 876 485,29
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	15 750,34	0,00	0,00	0,00	15 750,34
60611	Eau et assainissement	0,00	6 162,02	0,00	0,00	0,00	6 162,02
60612	Energie - Electricité	0,00	68 750,41	0,00	0,00	0,00	68 750,41
60613	Chauffage urbain	0,00	411 116,99	0,00	0,00	0,00	411 116,99
60621	Combustibles	0,00	13 022,71	0,00	0,00	0,00	13 022,71
60622	Carburants	0,00	81 798,23	0,00	0,00	0,00	81 798,23
60623	Alimentation	0,00	6 726,82	0,00	0,00	0,00	6 726,82
60624	Produits de traitement	0,00	1 962,35	0,00	0,00	0,00	1 962,35
60631	Fournitures d'entretien	0,00	21 884,56	0,00	0,00	0,00	21 884,56
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	140 282,24	0,00	0,00	0,00	140 282,24
60636	Vêtements de travail	0,00	7 068,39	0,00	0,00	0,00	7 068,39
6064	Fournitures administratives	0,00	19 140,69	0,00	0,00	0,00	19 140,69
6068	Autres matières et fournitures	0,00	5 946,31	0,00	0,00	0,00	5 946,31
611	Contrats de prestations de services	0,00	512,72	0,00	0,00	0,00	512,72
6132	Locations immobilières	0,00	15 362,74	0,00	0,00	0,00	15 362,74
6135	Locations mobilières	0,00	99 765,05	0,00	0,00	0,00	99 765,05
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	2 028,00	0,00	0,00	0,00	2 028,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	12 407,57	0,00	0,00	0,00	12 407,57
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	10 073,40	0,00	0,00	0,00	10 073,40
6156	Maintenance	0,00	218 710,56	0,00	0,00	0,00	218 710,56
6161	Multirisques	0,00	127 122,19	0,00	0,00	0,00	127 122,19
617	Etudes et recherches	0,00	41 082,00	0,00	0,00	0,00	41 082,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	4 675,42	0,00	0,00	0,00	4 675,42
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	44 666,07	0,00	0,00	0,00	44 666,07
6188	Autres frais divers	0,00	77 400,17	0,00	0,00	0,00	77 400,17
6226	Honoraires	1 800,00	58 460,69	0,00	0,00	0,00	60 260,69
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	19 362,91	0,00	0,00	0,00	19 362,91
6231	Annonces et insertions	0,00	25 132,00	0,00	0,00	0,00	25 132,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	59 258,83	0,00	0,00	0,00	59 258,83
6236	Catalogues et imprimés	0,00	37 841,30	0,00	0,00	0,00	37 841,30
6238	Divers	0,00	2 271,83	0,00	0,00	0,00	2 271,83
6251	Voyages et déplacements	0,00	2 807,51	0,00	0,00	0,00	2 807,51
6256	Missions	0,00	3 467,90	0,00	0,00	0,00	3 467,90
6257	Réceptions	0,00	2 347,02	0,00	0,00	0,00	2 347,02
6261	Frais d'affranchissement	0,00	53 314,83	0,00	0,00	0,00	53 314,83

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopératif décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6262	Frais de télécommunications	0,00	66 134,24	0,00	0,00	0,00	66 134,24
627	Services bancaires et assimilés	2 572,89	0,00	0,00	0,00	0,00	2 572,89
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	18 016,04	0,00	0,00	0,00	18 016,04
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	4 860,00	0,00	0,00	0,00	4 860,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	13 396,19	0,00	0,00	0,00	13 396,19
6284	Redevances pour services rendus	0,00	14 209,56	0,00	0,00	0,00	14 209,56
6288	Autres services extérieurs	0,00	3 588,00	0,00	0,00	0,00	3 588,00
63512	Taxes foncières	0,00	32 616,00	0,00	0,00	0,00	32 616,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	1 364,80	0,00	0,00	0,00	1 364,80
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	244,80	0,00	0,00	0,00	244,80
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	4 274 602,13	0,00	0,00	0,00	4 274 602,13
6218	Autre personnel extérieur	0,00	23 882,18	0,00	0,00	0,00	23 882,18
6331	Versement mobilité	0,00	15 089,73	0,00	0,00	0,00	15 089,73
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	11 161,83	0,00	0,00	0,00	11 161,83
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	43 378,66	0,00	0,00	0,00	43 378,66
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	5 082,16	0,00	0,00	0,00	5 082,16
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	2 166 885,74	0,00	0,00	0,00	2 166 885,74
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	49 294,76	0,00	0,00	0,00	49 294,76
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	3 930,00	0,00	0,00	0,00	3 930,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	231 196,84	0,00	0,00	0,00	231 196,84
64131	Rémunérations non tit.	0,00	612 242,20	0,00	0,00	0,00	612 242,20
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	605,00	0,00	0,00	0,00	605,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	5 070,71	0,00	0,00	0,00	5 070,71
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	172 353,22	0,00	0,00	0,00	172 353,22
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	561 222,98	0,00	0,00	0,00	561 222,98
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	18 975,79	0,00	0,00	0,00	18 975,79
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	30 526,18	0,00	0,00	0,00	30 526,18
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	11 389,41	0,00	0,00	0,00	11 389,41
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	25 863,40	0,00	0,00	0,00	25 863,40
6488	Autres charges	0,00	286 351,34	0,00	0,00	0,00	286 351,34
014	Atténuations de produits	909 694,28	0,00	0,00	0,00	0,00	909 694,28
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	2 017,28	0,00	0,00	0,00	0,00	2 017,28
739221	FNGIR	6 264,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 264,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	901 413,00	0,00	0,00	0,00	0,00	901 413,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 576 390,83	0,00	0,00	0,00	0,00	1 576 390,83
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	146 297,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 297,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	639 993,00	0,00	0,00	0,00	0,00	639 993,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	790 100,83	0,00	0,00	0,00	0,00	790 100,83
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 891,65	310 631,57	0,00	10 000,00	0,00	322 523,22
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	17 662,10	0,00	0,00	0,00	17 662,10
6518	Autres	0,00	3 034,46	0,00	0,00	0,00	3 034,46
6531	Indemnités	0,00	194 550,52	0,00	0,00	0,00	194 550,52
6533	Cotisations de retraite	0,00	17 399,76	0,00	0,00	0,00	17 399,76
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	19 233,45	0,00	0,00	0,00	19 233,45
6535	Formation	0,00	245,00	0,00	0,00	0,00	245,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	434,27	0,00	0,00	0,00	434,27

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6541	Créances admises en non-valeur	1 891,65	0,00	0,00	0,00	0,00	1 891,65
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	58 070,14	0,00	10 000,00	0,00	68 070,14
65888	Autres	0,00	1,87	0,00	0,00	0,00	1,87
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	153 666,92	0,00	0,00	0,00	0,00	153 666,92
66111	Intérêts réglés à l'échéance	154 895,07	0,00	0,00	0,00	0,00	154 895,07
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-4 811,53	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 811,53
6688	Autres	3 583,38	0,00	0,00	0,00	0,00	3 583,38
67	Charges exceptionnelles	2 040,40	0,00	0,00	0,00	0,00	2 040,40
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 040,40	0,00	0,00	0,00	0,00	2 040,40
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		26 765 188,13	1 339 915,35	0,00	0,00	0,00	28 105 103,48
Réalisations		26 765 188,13	1 339 915,35	0,00	0,00	0,00	28 105 103,48
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 169 853,17	0,00	0,00	0,00	0,00	4 169 853,17
013	Atténuations de charges	0,00	51 748,95	0,00	0,00	0,00	51 748,95
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	24 424,95	0,00	0,00	0,00	24 424,95
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	27 324,00	0,00	0,00	0,00	27 324,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	209 267,75	0,00	0,00	0,00	209 267,75
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	32 235,00	0,00	0,00	0,00	32 235,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	4 639,00	0,00	0,00	0,00	4 639,00
7082	Commissions	0,00	18 796,83	0,00	0,00	0,00	18 796,83
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	111 889,82	0,00	0,00	0,00	111 889,82
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	41 707,10	0,00	0,00	0,00	41 707,10
73	Impôts et taxes	19 321 002,02	107 910,05	0,00	0,00	0,00	19 428 912,07
73111	Impôts directs locaux	12 423 013,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 423 013,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	34 236,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 236,00
73211	Attribution de compensation	5 599 511,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 599 511,00
7336	Droits de place	0,00	32 590,90	0,00	0,00	0,00	32 590,90
7338	Autres taxes	9 373,26	59 053,00	0,00	0,00	0,00	68 426,26
7342	Versement mobilité	0,00	16 266,15	0,00	0,00	0,00	16 266,15
7351	Taxe consommation finale d'électricité	282 626,84	0,00	0,00	0,00	0,00	282 626,84
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	972 241,92	0,00	0,00	0,00	0,00	972 241,92
74	Dotations et participations	3 201 896,81	50 347,36	0,00	0,00	0,00	3 252 244,17
7411	Dotations forfaitaire	1 477 819,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 477 819,00
74121	Dotations de solidarité rurale	240 566,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 566,00
744	FCTVA	28 999,81	0,00	0,00	0,00	0,00	28 999,81
74718	Autres participations Etat	0,00	45 662,36	0,00	0,00	0,00	45 662,36
7478	Participat° Autres organismes	0,00	1 944,00	0,00	0,00	0,00	1 944,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	2 586,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 586,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	1 451 926,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 451 926,00
7484	Dotations de recensement	0,00	2 741,00	0,00	0,00	0,00	2 741,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	79 380,70	0,00	0,00	0,00	79 380,70
752	Revenus des immeubles	0,00	79 380,00	0,00	0,00	0,00	79 380,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,70	0,00	0,00	0,00	0,70
76	Produits financiers	3,98	0,00	0,00	0,00	0,00	3,98
764	Revenus valeurs mobilières de placement	3,98	0,00	0,00	0,00	0,00	3,98
77	Produits exceptionnels	72 432,15	841 260,54	0,00	0,00	0,00	913 692,69
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	30 900,00	0,00	0,00	0,00	30 900,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	72 432,15	19,00	0,00	0,00	0,00	72 451,15
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	2 197,20	0,00	0,00	0,00	2 197,20
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	786 290,00	0,00	0,00	0,00	786 290,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	21 854,34	0,00	0,00	0,00	21 854,34
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	24 117 131,16	-5 117 430,75	0,00	-10 000,00	0,00	18 989 700,41

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
	DEPENSES	5 327 578,98	247 411,03	339 281,02	344 225,55	165 082,75	31 153,30	2 014,96	0,00	10 000,00
	Réalisations	5 327 578,98	247 411,03	339 281,02	344 225,55	165 082,75	31 153,30	2 014,96	0,00	10 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 561 498,98	10 954,74	11 517,20	118 911,96	165 082,75	1 533,30	2 014,96	0,00	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	13 481,14	1 315,20	0,00	954,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	5 109,20	0,00	0,00	0,00	313,97	0,00	738,85	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	60 322,10	0,00	0,00	0,00	7 533,22	0,00	895,09	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	411 116,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	13 022,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	81 798,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	1 563,84	573,46	1 479,90	0,00	2 992,32	117,30	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	1 962,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	21 884,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	121 954,80	892,50	0,00	1 407,28	16 027,66	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	7 068,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	14 089,31	495,00	4 556,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	4 631,38	481,46	58,19	0,00	775,28	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	512,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	15 362,74	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	49 742,55	0,00	0,00	0,00	50 022,50	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 028,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	12 407,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	523,20	0,00	0,00	0,00	9 550,20	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
6156	Maintenance	200 084,86	0,00	3 902,96	14 665,14	0,00	0,00	57,60	0,00	0,00
6161	Multirisques	126 523,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	41 082,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	4 156,82	0,00	116,20	402,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	44 666,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	14 868,73	0,00	0,00	62 171,44	0,00	360,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	58 460,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	19 362,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	23 416,00	0,00	0,00	1 716,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	1 490,20	57 768,63	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	1 735,80	0,00	0,00	36 105,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	999,50	0,00	1 272,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	2 447,01	360,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	2 889,10	447,56	131,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	1 414,79	0,00	0,00	0,00	932,23	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	53 314,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	66 134,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	12 139,70	5 876,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	0,00	0,00	0,00	3 804,00	1 056,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	13 396,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	13 886,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	323,42	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	3 588,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	32 616,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 364,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	244,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 722 883,43	4 593,29	327 763,82	219 361,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	23 882,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	12 828,16	350,74	1 451,80	459,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	9 238,89	318,87	922,42	681,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	36 963,18	0,00	3 688,79	2 726,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 477,32	0,00	540,37	64,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 917 168,65	0,00	221 234,71	28 482,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	42 483,49	0,00	5 342,91	1 468,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	3 330,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	217 546,70	0,00	12 327,36	1 322,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	441 839,58	0,00	5 677,30	164 725,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	505,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	5 070,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64172	Apprentis indemnité inflation	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	148 462,85	3 923,68	17 793,79	2 172,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	491 497,22	0,00	57 303,28	12 422,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	14 149,97	0,00	174,64	4 651,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	30 526,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	10 598,61	0,00	706,45	84,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	25 863,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	286 351,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739221	FNGIR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	43 196,57	231 863,00	0,00	5 952,00	0,00	29 620,00	0,00	0,00	10 000,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	11 710,10	0,00	0,00	5 952,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres	3 034,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	0,00	194 550,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	17 399,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	19 233,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6535	Formation	0,00	245,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	434,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	28 450,14	0,00	0,00	0,00	0,00	29 620,00	0,00	0,00	10 000,00
65888	Autres	1,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 241 120,99	403,72	5 662,36	18 796,83	41 696,45	0,00	32 235,00	0,00	0,00
Réalisations		1 241 120,99	403,72	5 662,36	18 796,83	41 696,45	0,00	32 235,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	51 345,23	403,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	24 021,23	403,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	27 324,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	127 956,67	0,00	0,00	18 796,83	30 279,25	0,00	32 235,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 235,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	4 639,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7082	Commissions	0,00	0,00	0,00	18 796,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	111 889,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	16 066,85	0,00	0,00	0,00	25 640,25	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	98 410,05	0,00	0,00	0,00	9 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	23 090,90	0,00	0,00	0,00	9 500,00	0,00	0,00	0,00
7338	Autres taxes	59 053,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7342	Versement mobilité	16 266,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	44 685,00	0,00	5 662,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7411	Dotations forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotations de solidarité rurale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	40 000,00	0,00	5 662,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	1 944,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotations de recensement	2 741,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	79 380,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	79 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	839 343,34	0,00	0,00	0,00	1 917,20	0,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	30 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	19,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	280,00	0,00	0,00	0,00	1 917,20	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	786 290,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	21 854,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-4 086 457,99	-247 007,31	-333 618,66	-325 428,72	-123 386,30	-31 153,30	30 220,04	-10 000,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		1 832 458,65	0,00	0,00	1 832 458,65
Réalisations		1 832 458,65	0,00	0,00	1 832 458,65
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	113 440,54	0,00	0,00	113 440,54
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	5 992,70	0,00	0,00	5 992,70
60611	Eau et assainissement	436,72	0,00	0,00	436,72
60612	Energie - Electricité	5 581,90	0,00	0,00	5 581,90
60613	Chauffage urbain	3 876,29	0,00	0,00	3 876,29
60631	Fournitures d'entretien	240,00	0,00	0,00	240,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 490,60	0,00	0,00	2 490,60
60636	Vêtements de travail	10 368,98	0,00	0,00	10 368,98
6068	Autres matières et fournitures	96,11	0,00	0,00	96,11
6135	Locations mobilières	154,62	0,00	0,00	154,62
615231	Entretien, réparations voiries	23 666,40	0,00	0,00	23 666,40
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 798,60	0,00	0,00	1 798,60
6156	Maintenance	21 042,33	0,00	0,00	21 042,33
6184	Versements à des organismes de formation	8 200,00	0,00	0,00	8 200,00
6188	Autres frais divers	2 072,00	0,00	0,00	2 072,00
6226	Honoraires	17 080,87	0,00	0,00	17 080,87
6236	Catalogues et imprimés	250,80	0,00	0,00	250,80
6256	Missions	8 542,96	0,00	0,00	8 542,96
6262	Frais de télécommunications	1 196,04	0,00	0,00	1 196,04
6283	Frais de nettoyage des locaux	25,20	0,00	0,00	25,20
6284	Redevances pour services rendus	323,42	0,00	0,00	323,42
63512	Taxes foncières	4,00	0,00	0,00	4,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 002 310,11	0,00	0,00	1 002 310,11
6218	Autre personnel extérieur	1 195,05	0,00	0,00	1 195,05
6331	Versement mobilité	3 772,06	0,00	0,00	3 772,06
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 463,91	0,00	0,00	2 463,91
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	9 855,06	0,00	0,00	9 855,06
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 385,72	0,00	0,00	1 385,72
64111	Rémunération principale titulaires	529 023,14	0,00	0,00	529 023,14
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	13 226,24	0,00	0,00	13 226,24
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	600,00	0,00	0,00	600,00
64118	Autres indemnités titulaires	200 982,87	0,00	0,00	200 982,87
64131	Rémunérations non tit.	43 241,78	0,00	0,00	43 241,78
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	550,00	0,00	0,00	550,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	45 980,15	0,00	0,00	45 980,15
6453	Cotisations aux caisses de retraites	146 864,75	0,00	0,00	146 864,75

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 347,48	0,00	0,00	1 347,48
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 821,90	0,00	0,00	1 821,90
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	716 708,00	0,00	0,00	716 708,00
6553	Service d'incendie	716 708,00	0,00	0,00	716 708,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	40 609,24	0,00	0,00	40 609,24
	Réalisations	40 609,24	0,00	0,00	40 609,24
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	2 380,00	0,00	0,00	2 380,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	2 380,00	0,00	0,00	2 380,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	23 599,24	0,00	0,00	23 599,24
70384	Forfait de post-stationnement	23 234,01	0,00	0,00	23 234,01
70878	Remb. frais par d'autres redevables	365,23	0,00	0,00	365,23
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	14 630,00	0,00	0,00	14 630,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	14 630,00	0,00	0,00	14 630,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-1 791 849,41	0,00	0,00	-1 791 849,41

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	DEPENSES	0,00	0,00	1 092 084,25	740 374,40	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	1 092 084,25	740 374,40	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	89 774,14	23 666,40	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	5 992,70	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	436,72	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	5 581,90	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	3 876,29	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	240,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	2 490,60	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	10 368,98	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	96,11	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	154,62	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	23 666,40	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	1 798,60	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	21 042,33	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	8 200,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	2 072,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	17 080,87	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	250,80	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	8 542,96	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	1 196,04	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	25,20	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	323,42	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	1 002 310,11	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	1 195,05	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	3 772,06	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	2 463,91	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	9 855,06	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	1 385,72	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	529 023,14	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	13 226,24	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	200 982,87	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	43 241,78	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	550,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	45 980,15	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	146 864,75	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	1 347,48	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	1 821,90	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	716 708,00	0,00
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	0,00	716 708,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	40 609,24	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	40 609,24	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	2 380,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	2 380,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	23 599,24	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	0,00	23 234,01	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	365,23	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	14 630,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	14 630,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	-1 051 475,01	-740 374,40	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	1 737 194,84	950,00	0,00	0,00	2 028 497,81	0,00	3 766 642,65
Réalizations		0,00	1 737 194,84	950,00	0,00	0,00	2 028 497,81	0,00	3 766 642,65
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	743 582,30	0,00	0,00	0,00	532 346,22	0,00	1 275 928,52
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	334 685,28	0,00	334 685,28
60611	Eau et assainissement	0,00	17 753,60	0,00	0,00	0,00	928,43	0,00	18 682,03
60612	Energie - Electricité	0,00	93 957,32	0,00	0,00	0,00	20 842,87	0,00	114 800,19
60613	Chauffage urbain	0,00	206 707,02	0,00	0,00	0,00	48 240,62	0,00	254 947,64
60621	Combustibles	0,00	35 683,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 683,42
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 775,40	0,00	3 775,40
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	480,67	0,00	0,00	0,00	278,63	0,00	759,30
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 772,97	0,00	6 772,97
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	10 985,58	0,00	0,00	0,00	9 500,48	0,00	20 486,06
60636	Vêtements de travail	0,00	1 616,52	0,00	0,00	0,00	2 655,66	0,00	4 272,18
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132,86	0,00	132,86
6067	Fournitures scolaires	0,00	37 686,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 686,74
6068	Autres matières et fournitures	0,00	1 268,39	0,00	0,00	0,00	5 919,75	0,00	7 188,14
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 215,23	0,00	28 215,23
6135	Locations mobilières	0,00	1 024,80	0,00	0,00	0,00	7 527,74	0,00	8 552,54
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	12 749,74	0,00	0,00	0,00	423,60	0,00	13 173,34
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	12 141,63	0,00	0,00	0,00	1 355,56	0,00	13 497,19
6156	Maintenance	0,00	31 669,28	0,00	0,00	0,00	21 246,83	0,00	52 916,11
6226	Honoraires	0,00	1 152,00	0,00	0,00	0,00	1 882,56	0,00	3 034,56
6256	Missions	0,00	328,68	0,00	0,00	0,00	320,50	0,00	649,18
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	753,79	0,00	753,79
6261	Frais d'affranchissement	0,00	131,76	0,00	0,00	0,00	199,52	0,00	331,28
6262	Frais de télécommunications	0,00	17 348,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00	0,00	21 948,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	1 777,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 777,85
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	256 857,90	0,00	0,00	0,00	21 757,92	0,00	278 615,82
6284	Redevances pour services rendus	0,00	2 261,40	0,00	0,00	0,00	10 330,02	0,00	12 591,42
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	731 132,80	0,00	0,00	0,00	1 494 526,59	0,00	2 225 659,39
6218	Autre personnel extérieur	0,00	102 782,83	0,00	0,00	0,00	293 016,23	0,00	395 799,06
6331	Versement mobilité	0,00	2 805,15	0,00	0,00	0,00	4 101,38	0,00	6 906,53
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	1 866,32	0,00	0,00	0,00	3 622,18	0,00	5 488,50

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	7 466,68	0,00	0,00	0,00	14 483,01	0,00	21 949,69
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	1 021,00	0,00	0,00	0,00	1 249,26	0,00	2 270,26
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	435 933,86	0,00	0,00	0,00	463 094,90	0,00	899 028,76
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	8 447,51	0,00	0,00	0,00	13 080,31	0,00	21 527,82
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	1 983,00	0,00	3 583,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	4 565,94	0,00	0,00	0,00	18 984,51	0,00	23 550,45
64131	Rémunérations non tit.	0,00	11 351,73	0,00	0,00	0,00	475 996,73	0,00	487 348,46
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 465,00	0,00	3 465,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	33 528,04	0,00	0,00	0,00	43 607,30	0,00	77 135,34
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	117 912,76	0,00	0,00	0,00	143 985,06	0,00	261 897,82
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	353,08	0,00	0,00	0,00	12 279,09	0,00	12 632,17
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	1 497,90	0,00	0,00	0,00	1 578,63	0,00	3 076,53
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	262 479,74	950,00	0,00	0,00	1 625,00	0,00	265 054,74
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 625,00	0,00	1 625,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	262 479,74	950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	263 429,74
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	4 217,68	0,00	0,00	0,00	689 113,90	0,00	693 331,58
Réalisations		0,00	4 217,68	0,00	0,00	0,00	689 113,90	0,00	693 331,58
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	907,24	0,00	0,00	0,00	482,28	0,00	1 389,52
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	907,24	0,00	0,00	0,00	482,28	0,00	1 389,52
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	605 535,85	0,00	605 535,85
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	605 535,85	0,00	605 535,85

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	3 260,48	0,00	0,00	0,00	83 095,77	0,00	86 356,25
745	Dotation spéciale instituteurs	0,00	2 808,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 808,00
74718	Autres participations Etat	0,00	452,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	452,48
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 095,77	0,00	83 095,77
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	49,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49,96
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	49,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49,96
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	-1 732 977,16	-950,00	0,00	0,00	-1 339 383,91	0,00	-3 073 311,07

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES		1 187 569,17	549 587,27	38,40	1 322 895,75	28 215,23	3 322,31	390,75	673 673,77
Réalizations		1 187 569,17	549 587,27	38,40	1 322 895,75	28 215,23	3 322,31	390,75	673 673,77
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	344 178,69	399 365,21	38,40	439 943,64	28 215,23	1 697,31	390,75	62 099,29
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	312 583,17	0,00	0,00	0,00	22 102,11
60611	Eau et assainissement	8 695,24	9 058,36	0,00	928,43	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	70 348,30	23 609,02	0,00	15 842,87	0,00	0,00	0,00	5 000,00
60613	Chauffage urbain	55 359,65	151 347,37	0,00	43 468,95	0,00	0,00	0,00	4 771,67
60621	Combustibles	23 609,00	12 074,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	357,50	0,00	0,00	0,00	3 417,90
60628	Autres fournitures non stockées	138,04	342,63	0,00	278,63	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	6 772,97	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 376,61	5 608,97	0,00	5 634,12	0,00	1 497,31	0,00	2 369,05
60636	Vêtements de travail	1 616,52	0,00	0,00	2 455,66	0,00	200,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132,86	0,00
6067	Fournitures scolaires	8 486,02	29 200,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 268,39	0,00	0,00	3 263,26	0,00	0,00	0,00	2 656,49
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	28 215,23	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	614,88	409,92	0,00	7 527,74	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	12 141,82	607,92	0,00	423,60	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	12 141,63	0,00	0,00	1 355,56	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	17 002,52	14 666,76	0,00	20 701,23	0,00	0,00	58,37	487,23
6226	Honoraires	0,00	1 152,00	0,00	1 882,56	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	328,68	0,00	0,00	5,38	0,00	0,00	0,00	315,12
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	753,79	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
6261	Frais d'affranchissement	27,84	103,92	0,00	0,00	0,00	0,00	199,52	0,00
6262	Frais de télécommunications	9 084,00	8 264,00	0,00	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	646,00	1 131,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	117 293,55	139 525,95	38,40	778,20	0,00	0,00	0,00	20 979,72
6284	Redevances pour services rendus	0,00	2 261,40	0,00	10 330,02	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	687 464,82	43 667,98	0,00	882 952,11	0,00	0,00	0,00	611 574,48
6218	Autre personnel extérieur	59 114,85	43 667,98	0,00	202 262,23	0,00	0,00	0,00	90 754,00
6331	Versement mobilité	2 805,15	0,00	0,00	2 452,43	0,00	0,00	0,00	1 648,95
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 866,32	0,00	0,00	2 143,36	0,00	0,00	0,00	1 478,82
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 466,68	0,00	0,00	8 577,06	0,00	0,00	0,00	5 905,95
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 021,00	0,00	0,00	753,09	0,00	0,00	0,00	496,17
64111	Rémunération principale titulaires	435 933,86	0,00	0,00	280 934,85	0,00	0,00	0,00	182 160,05
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	8 447,51	0,00	0,00	2 527,35	0,00	0,00	0,00	10 552,96
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	1 600,00	0,00	0,00	1 270,00	0,00	0,00	0,00	713,00
64118	Autres indemnités titulaires	4 565,94	0,00	0,00	11 982,47	0,00	0,00	0,00	7 002,04
64131	Rémunérations non tit.	11 351,73	0,00	0,00	247 349,34	0,00	0,00	0,00	228 647,39
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	2 045,00	0,00	0,00	0,00	1 420,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	33 528,04	0,00	0,00	25 916,59	0,00	0,00	0,00	17 690,71
6453	Cotisations aux caisses de retraites	117 912,76	0,00	0,00	87 140,38	0,00	0,00	0,00	56 844,68
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	353,08	0,00	0,00	6 629,08	0,00	0,00	0,00	5 650,01
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 497,90	0,00	0,00	968,88	0,00	0,00	0,00	609,75
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	155 925,66	106 554,08	0,00	0,00	0,00	1 625,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 625,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	155 925,66	106 554,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	3 765,20	452,48	361 234,07	0,00	0,00	0,00	327 879,83
	Réalisations	0,00	3 765,20	452,48	361 234,07	0,00	0,00	0,00	327 879,83
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	907,24	0,00	457,63	0,00	0,00	0,00	24,65
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	907,24	0,00	457,63	0,00	0,00	0,00	24,65
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	360 776,44	0,00	0,00	0,00	244 759,41
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	360 776,44	0,00	0,00	0,00	244 759,41
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	2 808,00	452,48	0,00	0,00	0,00	0,00	83 095,77
745	Dotation spéciale instituteurs	0,00	2 808,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	452,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 095,77
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	49,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	49,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-1 187 569,17	-545 822,07	414,08	-961 661,68	-28 215,23	-3 322,31	-390,75	-345 793,94

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	693 409,23	1 303 740,48	391 417,70	0,00	2 388 567,41
Réalisations		0,00	693 409,23	1 303 740,48	391 417,70	0,00	2 388 567,41
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	13 426,18	440 524,11	53 420,76	0,00	507 371,05
6042	Achats prestat* services (hors terrains)	0,00	250,00	33 797,48	32 982,14	0,00	67 029,62
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	4 251,25	0,00	0,00	4 251,25
60612	Energie - Electricité	0,00	914,76	74 023,12	0,00	0,00	74 937,88
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	90 817,32	0,00	0,00	90 817,32
60621	Combustibles	0,00	0,00	34 574,06	0,00	0,00	34 574,06
60623	Alimentation	0,00	0,00	280,14	3 863,29	0,00	4 143,43
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	38,24	0,00	0,00	0,00	38,24
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	480,00	0,00	0,00	480,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	1 665,55	20 920,54	0,00	0,00	22 586,09
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	102,36	0,00	0,00	102,36
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	49 916,02	0,00	0,00	49 916,02
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	1 703,86	25,00	0,00	1 728,86
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	3 290,00	0,00	3 290,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	1 633,50	0,00	0,00	1 633,50
6135	Locations mobilières	0,00	232,38	2 537,25	5 751,29	0,00	8 520,92
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	1 800,97	0,00	0,00	1 800,97
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	1 762,00	3 569,90	0,00	0,00	5 331,90
6156	Maintenance	0,00	2 628,80	46 304,83	954,00	0,00	49 887,63
6161	Multirisques	0,00	0,00	4 733,71	0,00	0,00	4 733,71
6182	Documentation générale et technique	0,00	1 362,79	699,61	0,00	0,00	2 062,40
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	1 090,40	0,00	0,00	1 090,40
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	110,04	0,00	0,00	0,00	110,04
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	200,00	2 636,53	0,00	0,00	2 836,53
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	1 608,00	0,00	0,00	1 608,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	23 105,88	1 080,00	0,00	24 185,88
6238	Divers	0,00	0,00	90,00	0,00	0,00	90,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	20 954,75	0,00	0,00	20 954,75
6256	Missions	0,00	304,68	3 247,95	630,60	0,00	4 183,23
6257	Réceptions	0,00	0,00	4 184,15	1 976,72	0,00	6 160,87
6262	Frais de télécommunications	0,00	1 997,33	5 600,00	0,00	0,00	7 597,33
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	346,00	215,00	0,00	0,00	561,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	505,20	0,00	0,00	0,00	505,20
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	2 001,60	0,00	0,00	2 001,60
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	2 952,00	0,00	0,00	2 952,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6358	Autres droits	0,00	0,00	428,00	0,00	0,00	428,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	1 108,41	263,93	2 867,72	0,00	4 240,06
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	679 983,05	861 705,38	205 746,94	0,00	1 747 435,37
6218	Autre personnel extérieur	0,00	394,31	22 658,94	0,00	0,00	23 053,25
6331	Versement mobilité	0,00	2 187,49	3 327,13	709,18	0,00	6 223,80
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	1 952,41	2 594,10	560,92	0,00	5 107,43
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	7 774,81	10 374,55	2 243,50	0,00	20 392,86
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	660,52	1 107,32	233,82	0,00	2 001,66
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	259 284,10	501 249,14	97 708,85	0,00	858 242,09
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	7 115,42	7 921,77	4 545,65	0,00	19 582,84
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	400,00	1 600,00	200,00	0,00	2 200,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	2 337,18	20 338,78	10 854,16	0,00	33 530,12
64131	Rémunérations non tit.	0,00	288 971,89	126 075,14	44 394,08	0,00	459 441,11
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	300,00	200,00	100,00	0,00	600,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	9 145,25	0,00	9 145,25
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	21 785,24	36 750,86	7 699,94	0,00	66 236,04
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	79 043,61	122 244,56	26 079,23	0,00	227 367,40
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	6 902,91	3 822,04	870,54	0,00	11 595,49
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	873,16	1 441,05	301,82	0,00	2 616,03
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	1 510,99	132 250,00	0,00	133 760,99
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	0,00	1 510,99	0,00	0,00	1 510,99
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	132 250,00	0,00	132 250,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	106 828,00	65 249,95	56 385,73	0,00	228 463,68
	Réalisations	0,00	106 828,00	65 249,95	56 385,73	0,00	228 463,68
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	6 788,94	0,00	0,00	6 788,94
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	6 788,94	0,00	0,00	6 788,94
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	106 828,00	38 942,59	0,00	0,00	145 770,59
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	106 828,00	38 942,59	0,00	0,00	145 770,59
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	19 518,42	46 385,73	0,00	65 904,15
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	5 000,00	4 707,00	0,00	9 707,00
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	9 518,42	0,00	0,00	9 518,42
74748	Participat° Autres communes	0,00	0,00	0,00	2 942,73	0,00	2 942,73
7477	Participat° Budget communautaire et FS	0,00	0,00	0,00	38 736,00	0,00	38 736,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
7713	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	-586 581,23	-1 238 490,53	-335 031,97	0,00	-2 160 103,73

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
	DEPENSES	693 409,23	0,00	0,00	0,00	657 240,61	539 604,34	682,04	106 213,49
	Réalisations	693 409,23	0,00	0,00	0,00	657 240,61	539 604,34	682,04	106 213,49
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	13 426,18	0,00	0,00	0,00	143 022,62	190 605,96	682,04	106 213,49
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	250,00	0,00	0,00	0,00	29 805,11	1 475,13	682,04	1 835,20
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	287,45	3 963,80	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	914,76	0,00	0,00	0,00	5 269,93	45 194,73	0,00	23 558,46
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 231,69	0,00	50 585,63
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	17 031,19	17 542,87	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	280,14	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	38,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	240,00	240,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 665,55	0,00	0,00	0,00	7 059,48	7 088,87	0,00	6 772,19
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	102,36	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	49 916,02	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	596,58	524,78	0,00	582,50
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	1 633,50	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	232,38	0,00	0,00	0,00	1 136,53	1 074,03	0,00	326,69
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,97	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 762,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 569,90	0,00	0,00
6156	Maintenance	2 628,80	0,00	0,00	0,00	18 135,01	18 413,65	0,00	9 756,17
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 733,71	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 362,79	0,00	0,00	0,00	0,00	699,61	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	970,40	0,00	120,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	110,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 691,38	0,00	945,15
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 608,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	384,00	12 112,38	0,00	10 609,50
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 954,75	0,00	0,00
6256	Missions	304,68	0,00	0,00	0,00	2 408,24	839,71	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinéma et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	4 184,15	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 997,33	0,00	0,00	0,00	750,00	4 850,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	346,00	0,00	0,00	0,00	215,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	505,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	372,00	507,60	0,00	1 122,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	2 952,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	428,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 108,41	0,00	0,00	0,00	263,93	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	679 983,05	0,00	0,00	0,00	512 707,00	348 998,38	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	394,31	0,00	0,00	0,00	0,00	22 658,94	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	2 187,49	0,00	0,00	0,00	2 141,75	1 185,38	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 952,41	0,00	0,00	0,00	1 570,02	1 024,08	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 774,81	0,00	0,00	0,00	6 279,83	4 094,72	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	660,52	0,00	0,00	0,00	740,01	367,31	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	259 284,10	0,00	0,00	0,00	289 871,62	211 377,52	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	7 115,42	0,00	0,00	0,00	4 569,42	3 352,35	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	400,00	0,00	0,00	0,00	800,00	800,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	2 337,18	0,00	0,00	0,00	6 993,49	13 345,29	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	288 971,89	0,00	0,00	0,00	90 911,21	35 163,93	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	300,00	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	21 785,24	0,00	0,00	0,00	24 369,47	12 381,39	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	79 043,61	0,00	0,00	0,00	80 666,25	41 578,31	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 902,91	0,00	0,00	0,00	2 725,44	1 096,60	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	873,16	0,00	0,00	0,00	968,49	472,56	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	1 510,99	0,00	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	1 510,99	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	106 828,00	0,00	0,00	0,00	17 211,35	38 520,18	0,00	9 518,42
	Réalisations	106 828,00	0,00	0,00	0,00	17 211,35	38 520,18	0,00	9 518,42
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	5 629,35	1 159,59	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	5 629,35	1 159,59	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
70	Produits des services, du domaine, vente	106 828,00	0,00	0,00	0,00	1 582,00	37 360,59	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	106 828,00	0,00	0,00	0,00	1 582,00	37 360,59	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	9 518,42
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 518,42
74748	Participat° Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7713	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-586 581,23	0,00	0,00	0,00	-640 029,26	-501 084,16	-682,04	-96 695,07

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		303 364,39	1 595 711,67	601 000,26	0,00	2 500 076,32
Réalisations		303 364,39	1 595 711,67	601 000,26	0,00	2 500 076,32
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	4 934,56	990 693,85	85 287,42	0,00	1 080 915,83
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	2 272,80	75,00	26 292,45	0,00	28 640,25
60611	Eau et assainissement	0,00	71 721,23	0,00	0,00	71 721,23
60612	Energie - Electricité	0,00	166 579,75	0,00	0,00	166 579,75
60613	Chauffage urbain	0,00	489 774,99	0,00	0,00	489 774,99
60621	Combustibles	0,00	38 020,66	0,00	0,00	38 020,66
60623	Alimentation	0,00	0,00	3 905,58	0,00	3 905,58
60624	Produits de traitement	0,00	33 090,31	0,00	0,00	33 090,31
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	200,00	325,91	0,00	525,91
60631	Fournitures d'entretien	0,00	357,70	0,00	0,00	357,70
60632	Fournitures de petit équipement	438,66	50 044,42	4 191,98	0,00	54 675,06
60636	Vêtements de travail	1 165,08	0,00	0,00	0,00	1 165,08
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	51,17	0,00	51,17
6068	Autres matières et fournitures	0,00	5 243,42	3 872,98	0,00	9 116,40
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	15 152,28	0,00	15 152,28
6135	Locations mobilières	86,04	6 241,38	165,60	0,00	6 493,02
61521	Entretien terrains	0,00	24 231,84	0,00	0,00	24 231,84
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	2 244,00	0,00	0,00	2 244,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	6 721,13	0,00	0,00	6 721,13
6156	Maintenance	260,00	70 110,03	1 010,00	0,00	71 380,03
617	Etudes et recherches	0,00	576,00	0,00	0,00	576,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	282,40	0,00	282,40
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	27 186,28	0,00	27 186,28
6226	Honoraires	0,00	609,72	0,00	0,00	609,72
6232	Fêtes et cérémonies	367,98	0,00	0,00	0,00	367,98
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	44,00	0,00	44,00
6256	Missions	0,00	31,40	266,11	0,00	297,51
6262	Frais de télécommunications	0,00	10 548,05	1 008,00	0,00	11 556,05
6281	Concours divers (cotisations)	344,00	0,00	500,00	0,00	844,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	4 342,80	0,00	0,00	4 342,80
6284	Redevances pour services rendus	0,00	9 589,02	1 032,68	0,00	10 621,70
63512	Taxes foncières	0,00	341,00	0,00	0,00	341,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	156 144,83	605 017,82	515 712,84	0,00	1 276 875,49
6218	Autre personnel extérieur	400,88	6 230,31	0,00	0,00	6 631,19
6331	Versement mobilité	682,10	2 738,38	1 587,70	0,00	5 008,18
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	426,24	1 802,11	1 356,74	0,00	3 585,09

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 706,44	7 211,91	5 424,60	0,00	14 342,95
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	255,73	1 002,12	516,87	0,00	1 774,72
64111	Rémunération principale titulaires	103 075,85	385 730,87	174 942,56	0,00	663 749,28
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	1 761,84	4 195,88	8 182,49	0,00	14 140,21
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	100,00	1 100,00	787,00	0,00	1 987,00
64118	Autres indemnités titulaires	11 980,04	17 288,85	5 914,20	0,00	35 183,09
64131	Rémunérations non tit.	0,00	35 963,17	233 605,74	0,00	269 568,91
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	175,00	376,00	0,00	551,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	8 423,65	33 229,58	16 720,69	0,00	58 373,92
6453	Cotisations aux caisses de retraites	26 994,45	105 906,35	56 834,26	0,00	189 735,06
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	1 125,51	8 782,63	0,00	9 908,14
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	337,61	1 317,78	681,36	0,00	2 336,75
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	142 285,00	0,00	0,00	0,00	142 285,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	142 285,00	0,00	0,00	0,00	142 285,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	2 690,00	98 236,43	215 035,68	0,00	315 962,11
	Réalisations	2 690,00	98 236,43	215 035,68	0,00	315 962,11
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	2 660,00	62 750,40	163 792,41	0,00	229 202,81
70631	Redevances services à caractère sportif	2 660,00	62 750,40	0,00	0,00	65 410,40
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	163 792,41	0,00	163 792,41
73	Impôts et taxes	30,00	0,00	0,00	0,00	30,00
7336	Droits de place	30,00	0,00	0,00	0,00	30,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	51 243,27	0,00	51 243,27
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	51 243,27	0,00	51 243,27
75	Autres produits de gestion courante	0,00	35 296,15	0,00	0,00	35 296,15
752	Revenus des immeubles	0,00	34 246,75	0,00	0,00	34 246,75
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1 049,40	0,00	0,00	1 049,40
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	189,88	0,00	0,00	189,88
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	189,88	0,00	0,00	189,88
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-300 674,39	-1 497 475,24	-385 964,58	0,00	-2 184 114,21

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES		510 473,02	213 489,89	529 581,48	342 167,28	0,00	489 566,64	111 433,62	0,00
Réalisations		510 473,02	213 489,89	529 581,48	342 167,28	0,00	489 566,64	111 433,62	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	290 583,67	185 200,05	300 829,86	214 080,27	0,00	74 171,68	11 115,74	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	75,00	0,00	0,00	26 292,45	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	5 189,87	25 686,13	36 959,19	3 886,04	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	57 509,12	14 962,52	48 851,50	45 256,61	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	148 519,34	51 520,18	177 470,73	112 264,74	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	22 005,90	4 295,25	0,00	11 719,51	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 212,67	692,91	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	28 521,53	4 568,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	325,91	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	237,70	120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	7 183,25	23 012,17	12 732,70	7 116,30	0,00	2 989,61	1 202,37	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51,17	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 886,04	740,46	2 616,92	0,00	0,00	3 456,52	416,46	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 152,28	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	6 122,36	0,00	45,70	73,32	0,00	86,04	79,56	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	24 231,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	2 244,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 373,80	1 247,12	1 100,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	29 258,30	6 706,23	12 610,81	21 534,69	0,00	850,00	160,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	576,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155,00	127,40	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 425,41	7 760,87	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	609,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	31,40	0,00	0,00	185,11	81,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	4 212,79	1 027,42	550,00	4 757,84	0,00	1 008,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 002,00	0,00	163,20	177,60	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	83,20	3 129,20	0,00	6 376,62	0,00	1 032,68	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	341,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	219 889,35	28 289,84	228 751,62	128 087,01	0,00	415 394,96	100 317,88	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	3 270,66	0,00	2 959,65	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	1 068,25	103,56	986,99	579,58	0,00	1 161,59	426,11	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	667,69	64,68	678,41	391,33	0,00	1 078,21	278,53	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 670,60	258,90	2 713,43	1 568,98	0,00	4 310,65	1 113,95	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	400,45	38,88	353,43	209,36	0,00	360,46	156,41	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	155 342,84	16 226,40	136 096,10	78 065,53	0,00	134 726,88	40 215,68	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	509,95	0,00	3 116,89	569,04	0,00	6 662,63	1 519,86	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	560,00	20,00	220,00	300,00	0,00	487,00	300,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	3 057,21	2 878,80	10 404,93	947,91	0,00	5 062,97	851,23	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	23 290,23	12 672,94	0,00	202 047,49	31 558,25	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat*	0,00	0,00	100,00	75,00	0,00	376,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	13 193,25	1 279,02	11 639,09	7 118,22	0,00	11 430,33	5 290,36	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	41 886,83	4 097,19	37 965,40	21 956,93	0,00	38 716,46	18 117,80	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	723,99	401,52	0,00	8 517,22	265,41	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	532,28	51,75	462,73	271,02	0,00	457,07	224,29	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	2 309,40	62 750,40	33 176,63	0,00	212 678,68	2 357,00	0,00
	Réalisations	0,00	2 309,40	62 750,40	33 176,63	0,00	212 678,68	2 357,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	62 750,40	0,00	0,00	161 435,41	2 357,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	62 750,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 435,41	2 357,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 243,27	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 243,27	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	2 309,40	0,00	32 986,75	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	1 260,00	0,00	32 986,75	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1 049,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	189,88	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	189,88	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-510 473,02	-211 180,49	-466 831,08	-308 990,65	0,00	-276 887,96	-109 076,62	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	114 067,13	0,00	114 067,13
Réalizations		0,00	114 067,13	0,00	114 067,13
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	296,50	0,00	296,50
6256	Missions	0,00	296,50	0,00	296,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	113 770,63	0,00	113 770,63
6331	Versement mobilité	0,00	462,28	0,00	462,28
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	301,15	0,00	301,15
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	1 204,82	0,00	1 204,82
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	169,99	0,00	169,99
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	73 345,95	0,00	73 345,95
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	2 337,66	0,00	2 337,66
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	100,00	0,00	100,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	6 983,14	0,00	6 983,14
64131	Rémunérations non tit.	0,00	4 727,68	0,00	4 727,68
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	100,00	0,00	100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	5 613,05	0,00	5 613,05
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	18 059,47	0,00	18 059,47
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	148,53	0,00	148,53
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	216,91	0,00	216,91
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	-114 067,13	0,00	-114 067,13

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établis sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	114 067,13	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	114 067,13	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	296,50	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	296,50	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	113 770,63	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	462,28	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	301,15	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	1 204,82	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	169,99	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	73 345,95	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	2 337,66	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	6 983,14	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	4 727,68	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	5 613,05	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	18 059,47	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	148,53	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	216,91	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	-114 067,13	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	452 000,06	0,00	5 091,89	1 231 258,06	0,00	1 688 350,01
Réalizations		0,00	452 000,06	0,00	5 091,89	1 231 258,06	0,00	1 688 350,01
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	279 658,92	0,00	0,00	268 561,41	0,00	548 220,33
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	39 469,90	0,00	0,00	1 670,00	0,00	41 139,90
60611	Eau et assainissement	0,00	8 627,99	0,00	0,00	1 905,82	0,00	10 533,81
60612	Energie - Electricité	0,00	43 193,16	0,00	0,00	10 341,87	0,00	53 535,03
60613	Chauffage urbain	0,00	43 505,32	0,00	0,00	1 670,57	0,00	45 175,89
60621	Combustibles	0,00	5 755,46	0,00	0,00	0,00	0,00	5 755,46
60623	Alimentation	0,00	2 714,87	0,00	0,00	519,11	0,00	3 233,98
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	1 299,24	0,00	1 299,24
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	969,23	0,00	0,00	6 260,98	0,00	7 230,21
6068	Autres matières et fournitures	0,00	1 020,76	0,00	0,00	1 529,11	0,00	2 549,87
611	Contrats de prestations de services	0,00	4 800,00	0,00	0,00	214 763,80	0,00	219 563,80
6132	Locations immobilières	0,00	84 130,08	0,00	0,00	7 309,32	0,00	91 439,40
6135	Locations mobilières	0,00	1 741,81	0,00	0,00	157,98	0,00	1 899,79
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	5 756,94	0,00	0,00	2 344,70	0,00	8 101,64
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	10 006,20	0,00	0,00	0,00	0,00	10 006,20
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	332,40	0,00	332,40
6156	Maintenance	0,00	11 825,59	0,00	0,00	3 322,23	0,00	15 147,82
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	8 400,00	0,00	8 400,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	124,35	0,00	0,00	550,00	0,00	674,35
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	2 950,00	0,00	2 950,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	7 545,50	0,00	0,00	0,00	0,00	7 545,50
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	421,30	0,00	421,30
6257	Réceptions	0,00	425,82	0,00	0,00	0,00	0,00	425,82
6262	Frais de télécommunications	0,00	3 050,00	0,00	0,00	2 750,58	0,00	5 800,58
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	93,60	0,00	0,00	62,40	0,00	156,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	4 902,34	0,00	0,00	0,00	0,00	4 902,34
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	170 541,14	0,00	0,00	962 701,59	0,00	1 133 242,73
6218	Autre personnel extérieur	0,00	19 271,08	0,00	0,00	1 970,59	0,00	21 241,67
6331	Versement mobilité	0,00	536,08	0,00	0,00	3 080,04	0,00	3 616,12
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	452,67	0,00	0,00	2 882,34	0,00	3 335,01
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	1 812,15	0,00	0,00	11 516,55	0,00	13 328,70
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	168,96	0,00	0,00	893,94	0,00	1 062,90
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	89 570,86	0,00	0,00	327 540,64	0,00	417 111,50
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	1 415,85	0,00	0,00	5 934,07	0,00	7 349,92

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat*	0,00	300,00	0,00	0,00	700,00	0,00	1 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	8 351,40	0,00	0,00	9 938,87	0,00	18 290,27
64131	Rémunérations non tit.	0,00	22 917,55	0,00	0,00	451 345,56	0,00	474 263,11
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat*	0,00	100,00	0,00	0,00	1 629,00	0,00	1 729,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	5 689,53	0,00	0,00	33 279,01	0,00	38 968,54
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	19 022,68	0,00	0,00	98 591,01	0,00	117 613,69
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	714,52	0,00	0,00	12 324,74	0,00	13 039,26
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	217,81	0,00	0,00	1 075,23	0,00	1 293,04
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 800,00	0,00	5 091,89	-4,94	0,00	6 886,95
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	1 800,00	0,00	0,00	-4,94	0,00	1 795,06
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	5 091,89	0,00	0,00	5 091,89
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	302 213,58	0,00	5 091,89	791 675,38	0,00	1 098 980,85
Réalisations		0,00	302 213,58	0,00	5 091,89	791 675,38	0,00	1 098 980,85
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	226,98	0,00	0,00	23 461,20	0,00	23 688,18
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	226,98	0,00	0,00	23 461,20	0,00	23 688,18
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	17 105,60	0,00	0,00	146 177,72	0,00	163 283,32
7066	Redevances services à caractère social	0,00	17 105,60	0,00	0,00	146 177,72	0,00	163 283,32
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	30 563,46	0,00	30 563,46
7338	Autres taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	30 563,46	0,00	30 563,46
74	Dotations et participations	0,00	57 096,00	0,00	0,00	536 473,00	0,00	593 569,00
7473	Participat° Départements	0,00	57 096,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 096,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	536 473,00	0,00	536 473,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	227 785,00	0,00	5 091,89	0,00	0,00	232 876,89
752	Revenus des immeubles	0,00	227 785,00	0,00	0,00	0,00	0,00	227 785,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	5 091,89	0,00	0,00	5 091,89
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00	55 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00	55 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	-149 786,48	0,00	0,00	-439 582,68	0,00	-589 369,16

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	68 288,92	0,00	0,00	0,00	68 288,92
Réalizations		0,00	68 288,92	0,00	0,00	0,00	68 288,92
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	68 288,92	0,00	0,00	0,00	68 288,92
60611	Eau et assainissement	0,00	1 181,10	0,00	0,00	0,00	1 181,10
60612	Energie - Electricité	0,00	5 196,65	0,00	0,00	0,00	5 196,65
60613	Chauffage urbain	0,00	1 545,34	0,00	0,00	0,00	1 545,34
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	29 794,01	0,00	0,00	0,00	29 794,01
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	430,50	0,00	0,00	0,00	430,50
6156	Maintenance	0,00	2 582,08	0,00	0,00	0,00	2 582,08
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	2 550,02	0,00	0,00	0,00	2 550,02
6284	Redevances pour services rendus	0,00	1 623,72	0,00	0,00	0,00	1 623,72
63512	Taxes foncières	0,00	23 385,50	0,00	0,00	0,00	23 385,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	97 145,95	0,00	0,00	0,00	97 145,95
Réalizations		0,00	97 145,95	0,00	0,00	0,00	97 145,95
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	28 067,74	0,00	0,00	0,00	28 067,74
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	28 067,74	0,00	0,00	0,00	28 067,74
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	69 055,25	0,00	0,00	0,00	69 055,25
752	Revenus des immeubles	0,00	69 055,25	0,00	0,00	0,00	69 055,25

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	22,96	0,00	0,00	0,00	22,96
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	22,96	0,00	0,00	0,00	22,96
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	28 857,03	0,00	0,00	0,00	28 857,03

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		1 981 122,38	2 544 419,03	0,00	0,00	4 525 541,41
Réalisations		1 981 122,38	2 544 419,03	0,00	0,00	4 525 541,41
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 614 395,27	987 947,04	0,00	0,00	2 602 342,31
60611	Eau et assainissement	0,00	563,98	0,00	0,00	563,98
60612	Energie - Electricité	255 946,29	18 550,93	0,00	0,00	274 497,22
60613	Chauffage urbain	0,00	91 099,57	0,00	0,00	91 099,57
60623	Alimentation	0,00	1 777,70	0,00	0,00	1 777,70
60624	Produits de traitement	0,00	638,28	0,00	0,00	638,28
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	14 854,44	0,00	0,00	14 854,44
60631	Fournitures d'entretien	0,00	1 730,11	0,00	0,00	1 730,11
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	93 406,63	0,00	0,00	93 406,63
60633	Fournitures de voirie	0,00	12 394,06	0,00	0,00	12 394,06
60636	Vêtements de travail	0,00	1 551,29	0,00	0,00	1 551,29
6064	Fournitures administratives	0,00	714,00	0,00	0,00	714,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	5 703,26	0,00	0,00	5 703,26
611	Contrats de prestations de services	1 054 366,20	0,00	0,00	0,00	1 054 366,20
6132	Locations immobilières	0,00	35 601,23	0,00	0,00	35 601,23
6135	Locations mobilières	0,00	52 694,23	0,00	0,00	52 694,23
61521	Entretien terrains	0,00	49 354,97	0,00	0,00	49 354,97
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	781,10	0,00	0,00	781,10
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	371 982,35	0,00	0,00	371 982,35
615232	Entretien, réparations réseaux	10 812,24	0,00	0,00	0,00	10 812,24
61551	Entretien matériel roulant	0,00	8 140,26	0,00	0,00	8 140,26
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	12 714,67	0,00	0,00	12 714,67
6156	Maintenance	213 480,15	34 138,90	0,00	0,00	247 619,05
617	Etudes et recherches	34 830,00	63 291,34	0,00	0,00	98 121,34
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	4 278,00	0,00	0,00	4 278,00
6188	Autres frais divers	0,00	44 705,37	0,00	0,00	44 705,37
6226	Honoraires	31 960,00	23 412,50	0,00	0,00	55 372,50
6227	Frais d'actes et de contentieux	9 339,10	0,00	0,00	0,00	9 339,10
6231	Annonces et insertions	1 379,95	0,00	0,00	0,00	1 379,95
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	15 535,91	0,00	0,00	15 535,91
6256	Missions	165,31	437,80	0,00	0,00	603,11
6281	Concours divers (cotisations)	2 116,03	350,00	0,00	0,00	2 466,03
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	4 052,49	0,00	0,00	4 052,49
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	54,00	0,00	0,00	54,00
63512	Taxes foncières	0,00	23 250,50	0,00	0,00	23 250,50
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	187,17	0,00	0,00	187,17

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
012	Charges de personnel, frais assimilés	366 727,11	1 510 450,99	0,00	0,00	1 877 178,10
6331	Versement mobilité	1 187,48	6 641,11	0,00	0,00	7 828,59
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 067,89	4 257,46	0,00	0,00	5 325,35
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 271,42	17 029,84	0,00	0,00	21 301,26
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	356,50	2 461,09	0,00	0,00	2 817,59
64111	Rémunération principale titulaires	164 878,40	968 568,24	0,00	0,00	1 133 446,64
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	3 142,14	25 713,25	0,00	0,00	28 855,39
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	100,00	3 000,00	0,00	0,00	3 100,00
64118	Autres indemnités titulaires	11 287,59	57 886,13	0,00	0,00	69 173,72
64131	Rémunérations non tit.	122 606,45	65 384,98	0,00	0,00	187 991,43
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	9 632,98	0,00	0,00	9 632,98
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	11 735,22	81 027,53	0,00	0,00	92 762,75
6453	Cotisations aux caisses de retraites	42 769,13	264 072,19	0,00	0,00	306 841,32
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 862,14	1 274,51	0,00	0,00	4 136,65
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	462,75	3 301,68	0,00	0,00	3 764,43
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	46 021,00	0,00	0,00	46 021,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	4 800,00	0,00	0,00	4 800,00
65548	Autres contributions	0,00	41 221,00	0,00	0,00	41 221,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 332 645,83	639 723,19	0,00	0,00	1 972 369,02
	Réalisations	1 332 645,83	639 723,19	0,00	0,00	1 972 369,02
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	314 903,61	0,00	0,00	314 903,61
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	189 000,00	0,00	0,00	189 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	11 245,40	0,00	0,00	11 245,40
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	73 035,44	0,00	0,00	73 035,44
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	41 622,77	0,00	0,00	41 622,77
73	Impôts et taxes	1 331 145,83	67 252,78	0,00	0,00	1 398 398,61
7336	Droits de place	0,00	66 082,78	0,00	0,00	66 082,78
7338	Autres taxes	0,00	1 170,00	0,00	0,00	1 170,00
7342	Versement mobilité	1 331 145,83	0,00	0,00	0,00	1 331 145,83
74	Dotations et participations	1 500,00	73 020,20	0,00	0,00	74 520,20
74718	Autres participations Etat	0,00	33 210,10	0,00	0,00	33 210,10
7472	Participat° Régions	0,00	35 310,10	0,00	0,00	35 310,10
7478	Participat° Autres organismes	1 500,00	4 500,00	0,00	0,00	6 000,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
75	Autres produits de gestion courante	0,00	183 395,74	0,00	0,00	183 395,74
752	Revenus des immeubles	0,00	183 395,74	0,00	0,00	183 395,74
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 150,86	0,00	0,00	1 150,86
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	1 150,86	0,00	0,00	1 150,86
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-648 476,55	-1 904 695,84	0,00	0,00	-2 553 172,39

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES	411 687,50	0,00	0,00	0,00	418 108,78	1 089 196,20	62 129,90
	Réalisations	411 687,50	0,00	0,00	0,00	418 108,78	1 089 196,20	62 129,90
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	44 960,39	0,00	0,00	0,00	418 108,78	1 089 196,20	62 129,90
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	250 296,55	0,00	5 649,74
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 054 366,20	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	10 812,24	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	156 999,99	0,00	56 480,16
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 830,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	31 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
6227	Frais d'actes et de contentieux	9 339,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 379,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	165,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 116,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	366 727,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	1 187,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 067,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 271,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	356,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	164 878,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	3 142,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	11 287,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	122 606,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	11 735,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	42 769,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 862,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	462,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public			
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 331 145,83	0,00	
Réalizations		1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 331 145,83	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 331 145,83	0,00	
7336	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7338	Autres taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7342	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 331 145,83	0,00	
74	Dotations et participations	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7478	Participat° Autres organismes	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (3)		-410 187,50	0,00	0,00	0,00	-418 108,78	241 949,63	-62 129,90	

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES		0,00	34 905,17	949 166,23	1 316 378,83	243 968,80	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	34 905,17	949 166,23	1 316 378,83	243 968,80	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	30 105,17	276 932,03	478 162,04	202 747,80	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	343,98	220,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	470,67	8 548,03	3 272,62	6 259,61	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	24 755,08	0,00	66 344,49	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	1 777,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	638,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	64,75	14 789,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	990,50	739,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	28 282,02	64 492,10	632,51	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	12 394,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	34,61	1 516,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	714,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	2 535,84	3 167,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	5 810,18	29 791,05	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	23 350,47	29 343,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	49 354,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	781,10	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	44 472,17	327 510,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	7 401,00	739,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	10 107,60	0,00	2 607,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	19 526,90	4 142,06	0,00	10 469,94	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	3 191,94	0,00	60 099,40	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	4 278,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	44 705,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	17 640,00	873,30	4 899,20	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	15 535,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	61,50	376,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	0,00	4 052,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	54,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	23 250,50	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	187,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	672 234,20	838 216,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	2 944,16	3 696,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	1 860,35	2 397,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	7 440,61	9 589,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	1 098,42	1 362,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	420 072,87	548 495,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	9 786,09	15 927,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	37 224,94	20 661,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	32 231,40	33 153,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	2 127,05	7 505,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	36 242,88	44 784,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	117 963,76	146 108,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	254,55	1 019,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	1 487,12	1 814,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	4 800,00	0,00	0,00	41 221,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	41 221,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	45 701,79	221 777,25	20 203,00	352 041,15	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	45 701,79	221 777,25	20 203,00	352 041,15	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	200 245,40	20 203,00	94 455,21	0,00	0,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	189 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	11 245,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	20 203,00	52 832,44	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	41 622,77	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	45 701,79	20 380,99	0,00	1 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	0,00	45 701,79	20 380,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7338	Autres taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	1 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
7342	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	73 020,20	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	33 210,10	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	35 310,10	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	183 395,74	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	183 395,74	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	1 150,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	1 150,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	10 796,62	-727 388,98	-1 296 175,83	108 072,35	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		261 856,51	73 659,82	0,00	0,00	0,00	16 569,00	0,00	0,00	352 085,33
Réalizations		261 856,51	73 659,82	0,00	0,00	0,00	16 569,00	0,00	0,00	352 085,33
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	261 856,51	73 659,82	0,00	0,00	0,00	16 569,00	0,00	0,00	352 085,33
60611	Eau et assainissement	75 268,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 268,34
60612	Energie - Electricité	113 030,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 030,55
60613	Chauffage urbain	43 334,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 334,97
60622	Carburants	0,00	30 078,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 078,13
60631	Fournitures d'entretien	240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240,00
60632	Fournitures de petit équipement	6 180,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 180,15
6135	Locations mobilières	0,00	5 715,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 715,96
61558	Entretien autres biens mobiliers	-781,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-781,10
6156	Maintenance	6 080,00	3 024,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 104,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 569,00	0,00	0,00	16 569,00
6233	Foire et expositions	0,00	4 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 060,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	16 926,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 926,99
6284	Redevances pour services rendus	1 564,60	13 854,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 419,34
63512	Taxes foncières	16 939,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 939,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	45,00	61 304,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 349,00
	Réalisations	45,00	61 304,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 349,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	45,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	45,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45,00
73	Impôts et taxes	0,00	61 304,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 304,00
7336	Droits de place	0,00	61 304,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 304,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-261 811,51	-12 355,82	0,00	0,00	0,00	-16 569,00	0,00	0,00	-290 736,33

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		4 616 274,07	740 354,71	0,00	0,00	0,00	5 356 628,78
Réalizations		4 612 337,57	623 533,95	0,00	0,00	0,00	5 235 871,52
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	2 661 224,62	0,00	0,00	0,00	0,00	2 661 224,62
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 950 288,55	0,00	0,00	0,00	0,00	1 950 288,55
1641	Emprunts en euros	1 950 288,55	0,00	0,00	0,00	0,00	1 950 288,55
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	60 864,43	0,00	0,00	0,00	60 864,43
2031	Frais d'études	0,00	160,80	0,00	0,00	0,00	160,80
2051	Concessions, droits similaires	0,00	60 703,63	0,00	0,00	0,00	60 703,63
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	824,40	562 669,52	0,00	0,00	0,00	563 493,92
21316	Equipements du cimetière	0,00	14 940,00	0,00	0,00	0,00	14 940,00
21318	Autres bâtiments publics	824,40	10 845,23	0,00	0,00	0,00	11 669,63
2135	Installations générales, agencements	0,00	27 426,00	0,00	0,00	0,00	27 426,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	100 553,78	0,00	0,00	0,00	100 553,78
2152	Installations de voirie	0,00	30 451,32	0,00	0,00	0,00	30 451,32
21533	Réseaux câblés	0,00	3 024,00	0,00	0,00	0,00	3 024,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	0,00	79 800,00	0,00	0,00	0,00	79 800,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	24 885,93	0,00	0,00	0,00	24 885,93
2182	Matériel de transport	0,00	84 676,44	0,00	0,00	0,00	84 676,44
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	60 949,66	0,00	0,00	0,00	60 949,66
2184	Mobilier	0,00	42 560,97	0,00	0,00	0,00	42 560,97
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	82 556,19	0,00	0,00	0,00	82 556,19
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	3 936,50	116 820,76	0,00	0,00	0,00	120 757,26
	RECETTES (2)	7 225 051,29	102 636,04	0,00	0,00	0,00	7 327 687,33
	Réalisations	7 225 051,29	0,00	0,00	0,00	0,00	7 225 051,29
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 576 390,83	0,00	0,00	0,00	0,00	1 576 390,83
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	639 993,00	0,00	0,00	0,00	0,00	639 993,00
2111	Terrains nus	9 104,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 104,00
21318	Autres bâtiments publics	137 193,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 193,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	6 639,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 639,00
28031	Frais d'études	54 510,80	0,00	0,00	0,00	0,00	54 510,80
28041582	GFP : Bâtiments, installations	53 072,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 072,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	51 262,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 262,00
28051	Concessions et droits similaires	95 418,44	0,00	0,00	0,00	0,00	95 418,44
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	11 779,18	0,00	0,00	0,00	0,00	11 779,18
28135	Installations générales, agencements, ..	379,00	0,00	0,00	0,00	0,00	379,00
28151	Réseaux de voirie	371,65	0,00	0,00	0,00	0,00	371,65
28158	Autres installat°, matériel et outillage	9 935,93	0,00	0,00	0,00	0,00	9 935,93
28182	Matériel de transport	98 323,42	0,00	0,00	0,00	0,00	98 323,42
28183	Matériel de bureau et informatique	161 775,67	0,00	0,00	0,00	0,00	161 775,67
28184	Mobilier	63 802,40	0,00	0,00	0,00	0,00	63 802,40
28188	Autres immo. corporelles	182 831,34	0,00	0,00	0,00	0,00	182 831,34
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 248 660,46	0,00	0,00	0,00	0,00	4 248 660,46
10222	FCTVA	995 180,98	0,00	0,00	0,00	0,00	995 180,98
10226	Taxe d'aménagement	46 686,48	0,00	0,00	0,00	0,00	46 686,48
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 206 793,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 206 793,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00
1641	Emprunts en euros	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	102 636,04	0,00	0,00	0,00	102 636,04
SOLDE (2)		2 608 777,22	-637 718,67	0,00	0,00	0,00	1 971 058,55

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		628 834,10	0,00	0,00	3 938,00	82 752,05	0,00	24 830,56	0,00	0,00
Réalizations		525 503,90	0,00	0,00	338,00	82 752,05	0,00	14 940,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	60 526,43	0,00	0,00	338,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	160,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	60 365,63	0,00	0,00	338,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	464 977,47	0,00	0,00	0,00	82 752,05	0,00	14 940,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 940,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	10 845,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	27 426,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	100 553,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
2152	Installations de voirie	30 451,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	3 024,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	79 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	24 885,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	84 676,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	60 949,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	34 845,15	0,00	0,00	0,00	7 715,82	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	7 519,96	0,00	0,00	0,00	75 036,23	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		103 330,20	0,00	0,00	3 600,00	0,00	0,00	9 890,56	0,00	0,00
RECETTES (2)		102 636,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	102 636,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-526 198,06	0,00	0,00	-3 938,00	-82 752,05	0,00	-24 830,56	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		156 580,29	0,00	0,00	156 580,29
Réalizations		41 146,85	0,00	0,00	41 146,85
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	41 146,85	0,00	0,00	41 146,85
21568	Autres matériels, outillages incendie	40 032,05	0,00	0,00	40 032,05
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 114,80	0,00	0,00	1 114,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		115 433,44	0,00	0,00	115 433,44
RECETTES (2)		112 326,00	0,00	0,00	112 326,00
Réalizations		112 326,00	0,00	0,00	112 326,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	112 326,00	0,00	0,00	112 326,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
1342	Amendes de police non transférable	112 326,00	0,00	0,00	112 326,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-44 254,29	0,00	0,00	-44 254,29

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	150 940,29	5 640,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	35 506,85	5 640,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	35 506,85	5 640,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	34 392,05	5 640,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 114,80	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	115 433,44	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	112 326,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	112 326,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	112 326,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	0,00	112 326,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-38 614,29	-5 640,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	734 316,74	0,00	0,00	0,00	671 262,25	0,00	1 405 578,99
	Réalisations	0,00	438 083,93	0,00	0,00	0,00	656 084,48	0,00	1 094 168,41
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 877,60	0,00	17 877,60
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 877,60	0,00	17 877,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	34 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 470,00
2031	Frais d'études	0,00	34 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 470,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	403 013,93	0,00	0,00	0,00	23 145,88	0,00	426 159,81
2128	Autres agencements et aménagement	0,00	138 969,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 969,64
21312	Bâtiments scolaires	0,00	152 812,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 812,05
2135	Installations générales, agencements	0,00	92 631,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 631,01
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 145,04	0,00	0,00	0,00	877,20	0,00	2 022,24
2184	Mobilier	0,00	14 126,26	0,00	0,00	0,00	15 654,48	0,00	29 780,74
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	3 329,93	0,00	0,00	0,00	6 614,20	0,00	9 944,13

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	615 061,00	0,00	615 661,00
2313	Constructions	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	597 183,40	0,00	597 783,40
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 877,60	0,00	17 877,60
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	296 232,81	0,00	0,00	0,00	15 177,77	0,00	311 410,58
RECETTES (2)		0,00	459 031,48	0,00	0,00	0,00	109 977,60	0,00	569 009,08
Réalizations		0,00	20 927,95	0,00	0,00	0,00	109 977,60	0,00	130 905,55
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 877,60	0,00	17 877,60
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 877,60	0,00	17 877,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	20 927,95	0,00	0,00	0,00	92 100,00	0,00	113 027,95
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	20 927,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 927,95
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 500,00	0,00	64 500,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 600,00	0,00	27 600,00
1337	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	438 103,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	438 103,53
SOLDE (2)		0,00	-275 285,26	0,00	0,00	0,00	-561 284,65	0,00	-836 569,91

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		143 205,91	568 179,09	22 931,74	668 852,85	0,00	1 363,20	0,00	1 046,20
Réalizations		142 079,35	275 106,52	20 898,06	653 675,08	0,00	1 363,20	0,00	1 046,20
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	17 877,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	17 877,60	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	34 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	34 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	107 009,35	275 106,52	20 898,06	20 736,48	0,00	1 363,20	0,00	1 046,20
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	118 071,58	20 898,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	99 125,98	53 686,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	92 631,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 145,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	877,20

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
2184	Mobilier	5 815,18	8 311,08	0,00	15 654,48	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 068,19	1 261,74	0,00	5 082,00	0,00	1 363,20	0,00	169,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	600,00	0,00	0,00	615 061,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	600,00	0,00	0,00	597 183,40	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	17 877,60	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		1 126,56	293 072,57	2 033,68	15 177,77	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		97 261,22	20 927,95	340 842,31	109 977,60	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	20 927,95	0,00	109 977,60	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	17 877,60	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	17 877,60	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	20 927,95	0,00	92 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	20 927,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	64 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	27 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1337	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		97 261,22	0,00	340 842,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	SOLDE (2)	-45 944,69	-547 251,14	317 910,57	-558 875,25	0,00	-1 363,20	0,00	-1 046,20

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	38 454,90	737 399,96	0,00	0,00	775 854,86
Réalizations		0,00	38 454,90	410 754,57	0,00	0,00	449 209,47
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	10 542,00	15 768,00	0,00	0,00	26 310,00
2031	Frais d'études	0,00	10 542,00	15 768,00	0,00	0,00	26 310,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	14 388,90	212 659,10	0,00	0,00	227 048,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	115 063,91	0,00	0,00	115 063,91
2135	Installations générales, agencements	0,00	2 686,80	47 943,75	0,00	0,00	50 630,55
2168	Autres collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	18 659,00	0,00	0,00	18 659,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	29 620,36	0,00	0,00	29 620,36
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	11 702,10	1 372,08	0,00	0,00	13 074,18
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	13 524,00	182 327,47	0,00	0,00	195 851,47
2313	Constructions	0,00	13 524,00	182 327,47	0,00	0,00	195 851,47
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	326 645,39	0,00	0,00	326 645,39
RECETTES (2)		0,00	0,00	66 421,00	0,00	0,00	66 421,00
Réalizations		0,00	0,00	38 518,00	0,00	0,00	38 518,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	38 518,00	0,00	0,00	38 518,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	18 248,00	0,00	0,00	18 248,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	20 270,00	0,00	0,00	20 270,00
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	27 903,00	0,00	0,00	27 903,00
SOLDE (2)		0,00	-38 454,90	-670 978,96	0,00	0,00	-709 433,86

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		38 454,90	0,00	0,00	0,00	80 492,92	82 830,76	0,00	574 076,28
Réalizations		38 454,90	0,00	0,00	0,00	56 992,36	46 541,09	0,00	307 221,12
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	10 542,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 768,00
2031	Frais d'études	10 542,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 768,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	14 388,90	0,00	0,00	0,00	56 992,36	46 541,09	0,00	109 125,65

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 938,26	0,00	109 125,65
2135	Installations générales, agencements	2 686,80	0,00	0,00	0,00	27 372,00	20 571,75	0,00	0,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 659,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	29 620,36	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	11 702,10	0,00	0,00	0,00	0,00	1 372,08	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	13 524,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182 327,47
2313	Constructions	13 524,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182 327,47
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	23 500,56	36 289,67	0,00	266 855,16
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	38 518,00	0,00	0,00	27 903,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	38 518,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	38 518,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	18 248,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	20 270,00	0,00	0,00	0,00
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 903,00
SOLDE (2)		-38 454,90	0,00	0,00	0,00	-41 974,92	-82 830,76	0,00	-546 173,28

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	674 940,13	4 087,87	0,00	679 028,00
Réalizations		0,00	533 401,27	4 087,87	0,00	537 489,14
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	533 401,27	4 087,87	0,00	537 489,14
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	10 123,20	0,00	0,00	10 123,20
21318	Autres bâtiments publics	0,00	316 914,29	0,00	0,00	316 914,29
2135	Installations générales, agencements	0,00	147 702,96	0,00	0,00	147 702,96
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	6 586,80	0,00	0,00	6 586,80
2184	Mobilier	0,00	13 569,60	2 274,41	0,00	15 844,01
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	38 504,42	1 813,46	0,00	40 317,88
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	141 538,86	0,00	0,00	141 538,86
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-674 940,13	-4 087,87	0,00	-679 028,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		407 551,39	30 081,26	91 864,22	145 443,26	0,00	842,47	3 245,40	0,00
Réalizations		284 180,00	23 307,60	88 021,24	137 892,43	0,00	842,47	3 245,40	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	284 180,00	23 307,60	88 021,24	137 892,43	0,00	842,47	3 245,40	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	10 123,20	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	260 424,82	0,00	0,00	56 489,47	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	76 423,20	71 279,76	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 600,80	4 986,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
2184	Mobilier	0,00	13 569,60	0,00	0,00	0,00	0,00	2 274,41	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	22 154,38	4 752,00	11 598,04	0,00	0,00	842,47	970,99	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		123 371,39	6 773,66	3 842,98	7 550,83	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-407 551,39	-30 081,26	-91 864,22	-145 443,26	0,00	-842,47	-3 245,40	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	27 522,61	0,00	0,00	28 574,09	0,00	56 096,70
	Réalisations	0,00	25 642,71	0,00	0,00	28 574,09	0,00	54 216,80
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	2 123,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 123,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	2 123,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 123,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	18 972,40	0,00	0,00	0,00	0,00	18 972,40
2051	Concessions, droits similaires	0,00	18 972,40	0,00	0,00	0,00	0,00	18 972,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	4 547,31	0,00	0,00	28 574,09	0,00	33 121,40
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	14 577,00	0,00	14 577,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	8 201,76	0,00	8 201,76
2184	Mobilier	0,00	3 167,33	0,00	0,00	1 202,66	0,00	4 369,99
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 379,98	0,00	0,00	4 592,67	0,00	5 972,65
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	1 879,90	0,00	0,00	0,00	0,00	1 879,90
	RECETTES (2)	0,00	20 925,93	0,00	0,00	170 718,89	0,00	191 644,82
	Réalisations	0,00	18 237,93	0,00	0,00	170 718,89	0,00	188 956,82

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	15 669,93	0,00	0,00	170 718,89	0,00	186 388,82
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	11 823,03	0,00	0,00	0,00	0,00	11 823,03
1388	Autres subventions non transférables	0,00	3 846,90	0,00	0,00	170 718,89	0,00	174 565,79
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	2 568,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 568,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	2 568,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 568,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	2 688,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 688,00
	SOLDE (2)	0,00	-6 596,68	0,00	0,00	142 144,80	0,00	135 548,12

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	6 375,42	0,00	0,00	0,00	6 375,42
Réalizations		0,00	1 785,24	0,00	0,00	0,00	1 785,24
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	292,55	0,00	0,00	0,00	292,55
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	292,55	0,00	0,00	0,00	292,55
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 492,69	0,00	0,00	0,00	1 492,69
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 492,69	0,00	0,00	0,00	1 492,69
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	4 590,18	0,00	0,00	0,00	4 590,18
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-6 375,42	0,00	0,00	0,00	-6 375,42

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		228 770,52	3 185 130,48	0,00	0,00	3 413 901,00
Réalizations		82 978,29	2 842 713,05	0,00	0,00	2 925 691,34
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	6 372,74	20 320,56	0,00	0,00	26 693,30
202	Frais réalisat° documents urbanisme	6 372,74	0,00	0,00	0,00	6 372,74
2031	Frais d'études	0,00	20 320,56	0,00	0,00	20 320,56
204	Subventions d'équipement versées	3 716,02	0,00	0,00	0,00	3 716,02
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	3 716,02	0,00	0,00	0,00	3 716,02
21	Immobilisations corporelles	72 889,53	1 028 350,83	0,00	0,00	1 101 240,36
2111	Terrains nus	0,00	36 395,22	0,00	0,00	36 395,22
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	36 760,69	0,00	0,00	36 760,69
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	130 483,79	0,00	0,00	130 483,79
2135	Installations générales, agencements	0,00	25 899,84	0,00	0,00	25 899,84
2151	Réseaux de voirie	38 254,73	414 490,90	0,00	0,00	452 745,63
2152	Installations de voirie	25 271,68	48 664,68	0,00	0,00	73 936,36
21533	Réseaux câblés	0,00	44 596,61	0,00	0,00	44 596,61
21534	Réseaux d'électrification	9 363,12	152 321,76	0,00	0,00	161 684,88
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	0,00	23 221,19	0,00	0,00	23 221,19
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	29 316,66	0,00	0,00	29 316,66
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	8 981,90	0,00	0,00	8 981,90
2182	Matériel de transport	0,00	58 522,31	0,00	0,00	58 522,31
2184	Mobilier	0,00	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00
2185	Cheptel	0,00	942,25	0,00	0,00	942,25
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	13 253,03	0,00	0,00	13 253,03
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
23	Immobilisations en cours	0,00	1 794 041,66	0,00	0,00	1 794 041,66
2313	Constructions	0,00	151 589,11	0,00	0,00	151 589,11
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	1 642 452,55	0,00	0,00	1 642 452,55
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	145 792,23	342 417,43	0,00	0,00	488 209,66
	RECETTES (2)	64 060,94	922 032,14	0,00	0,00	986 093,08
	Réalisations	4 400,00	922 032,14	0,00	0,00	926 432,14
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	4 400,00	182 032,14	0,00	0,00	186 432,14
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	4 400,00	35 762,39	0,00	0,00	40 162,39
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	135 200,00	0,00	0,00	135 200,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	11 069,75	0,00	0,00	11 069,75
1337	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	740 000,00	0,00	0,00	740 000,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	740 000,00	0,00	0,00	740 000,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	59 660,94	0,00	0,00	0,00	59 660,94
	SOLDE (2)	-164 709,58	-2 263 098,34	0,00	0,00	-2 427 807,92

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES (2)	64 045,23	0,00	0,00	0,00	89 248,08	38 254,73	37 222,48
	Réalisations	10 088,76	0,00	0,00	0,00	9 363,12	38 254,73	25 271,68

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	6 372,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	6 372,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	3 716,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	3 716,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	9 363,12	38 254,73	25 271,68
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 254,73	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 271,68
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	9 363,12	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Cheptel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		53 956,47	0,00	0,00	0,00	79 884,96	0,00	11 950,80
RECETTES (2)		28 400,00	0,00	0,00	0,00	35 660,94	0,00	0,00
Réalizations		4 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	4 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	4 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1337	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		24 000,00	0,00	0,00	0,00	35 660,94	0,00	0,00
SOLDE (2)		-35 645,23	0,00	0,00	0,00	-53 587,14	-38 254,73	-37 222,48

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		0,00	75 353,60	893 307,71	351 596,81	1 864 872,36	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	13 076,76	808 142,32	231 706,93	1 789 787,04	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	19 584,00	0,00	736,56	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	19 584,00	0,00	736,56	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	13 076,76	716 249,24	231 706,93	67 317,90	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	36 395,22	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	36 760,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	4 104,00	126 379,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	5 724,00	0,00	20 175,84	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	414 490,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	48 664,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	44 596,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	6 190,56	146 131,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	0,00	0,00	23 221,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	29 316,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	8 981,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	58 522,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Cheptel	0,00	0,00	0,00	942,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 386,20	0,00	119,99	10 746,84	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	72 309,08	0,00	1 721 732,58	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	151 589,11	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	72 309,08	0,00	1 570 143,47	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	62 276,84	85 165,39	119 889,88	75 085,32	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	76 800,00	0,00	845 232,14	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	76 800,00	0,00	845 232,14	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	76 800,00	0,00	105 232,14	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	35 762,39	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	76 800,00	0,00	58 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	11 069,75	0,00	0,00	0,00	0,00
1337	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	740 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	740 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-75 353,60	-816 507,71	-351 596,81	-1 019 640,22	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		11 823,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 823,42
Réalizations		990,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	990,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	990,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	990,00
2031	Frais d'études	990,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	990,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	10 833,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 833,42
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-11 823,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-11 823,42

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615 sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					31 464 533,60									
1641 Emprunts en euros (total)					31 464 533,60									
0032724K (BP-2014-02)	CREDIT FONCIER	12/12/2014		05/04/2015	1 200 000,00	F	FIXE	2,050	2,081		T	P	O	A-1
00351013 / 87424261901 / 72209	CREDIT AGRICOLE	08/09/2011		20/06/2013	2 200 000,00	V	EURIBOR12M	1,000	1,310		A	C	O	A-1
07AL175 (BP-2007-01)	CAISSE D'EPARGNE	13/12/2007		25/06/2009	2 000 000,00	V	TAM	1,100	0,590		A	C	O	A-1
08AL029 (BP-2008-01)	CAISSE D'EPARGNE	18/02/2008		25/08/2009	2 000 000,00	V	TAM	2,270	0,590		A	C	O	A-1
1457734/43199 (1457734/43199)	CREDIT FONCIER	16/12/2015		04/01/2017	740 000,00	F	FIXE	1,730	1,743		A	P	O	A-1
17569 (BP-2008-02)	SOCIETE GENERALE	31/10/2008		06/11/2009	1 500 000,00	V	ESTR	2,500	1,763		A	C	O	A-1
238 (238)	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L OISE	02/11/2016		05/01/2018	2 250,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	O	A-1
423 (BP-2009-01)	SOCIETE GENERALE	03/07/2009		01/09/2010	2 000 000,00	F	FIXE	3,820	3,876		A	C	O	A-1
4345377 (BP-2014-01)	CAISSE D'EPARGNE	22/09/2014		25/12/2014	1 407 123,28	F	FIXE	2,580	2,628		T	P	O	A-1
72210912807 (BP-2014-03)	CREDIT AGRICOLE	10/11/2014		25/01/2015	315 160,32	F	FIXE	2,500	2,562		T	P	O	A-1
7610379 (BP-2010-01)	CAISSE D'EPARGNE	27/01/2010		15/05/2010	2 400 000,00	F	FIXE	3,970	3,975		A	P	O	A-1
7779366K (PA-2002-01)	CREDIT FONCIER	06/12/2002		25/12/2003	3 000 000,00	V	EURIBOR12M	1,085	2,284		A	P	O	A-1
86567868801 (BP-2003-01)	CREDIT AGRICOLE	15/01/2003		20/01/2004	1 500 000,00	F	FIXE	4,650	4,650		A	P	O	A-1
H0792126 (BP-2022-01)	CAISSE D'EPARGNE	28/09/2022		25/11/2023	1 400 000,00	F	FIXE	2,780	2,809		T	P	O	A-1
MIN511077EUR/0511666/001 (BP-2)	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	19/10/2016		01/04/2018	2 800 000,00	F	FIXE	0,890	0,890		A	P	O	A-1
MIN529685EUR (MIN529685EUR)	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	26/11/2019		01/11/2020	4 000 000,00	F	FIXE	0,860	0,868		S	P	O	A-1
MON524118EUR (MON524118EUR)	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	19/12/2018		01/03/2020	1 000 000,00	F	FIXE	1,650	1,661		A	C	O	A-1
MPH520363EUR (MPH520363EUR)	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/12/2017		01/02/2019	2 000 000,00	V	EURIBOR12M	0,500	1,616		A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					31 464 533,60									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		12 866 521,39					1 950 288,56	154 895,06	0,00	72 582,47
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		12 866 521,39					1 950 288,56	154 895,06	0,00	72 582,47
0032724K (BP-2014-02)	N	0,00	A-1	625 944,50	7,01	F	FIXE	2,050	79 282,33	13 850,27	0,00	3 068,49
00351013 / 87424261901 / 72209	N	0,00	A-1	733 332,00	4,48	V	EURIBOR12M	0,514	146 667,00	4 573,46	0,00	8 174,82
07AL175 (BP-2007-01)	N	0,00	A-1	133 333,38	0,49	V	TAM	0,000	133 333,33	0,00	0,00	124,93
08AL029 (BP-2008-01)	N	0,00	A-1	133 333,38	0,65	V	TAM	0,000	133 333,33	0,00	0,00	108,38
1457734/43199 (1457734/43199)	N	0,00	A-1	466 620,79	8,01	F	FIXE	1,730	47 539,05	8 894,97	0,00	8 006,19
17569 (BP-2008-02)	N	0,00	A-1	100 000,00	0,85	V	ESTR	1,498	100 000,00	2 553,83	0,00	464,77
238 (238)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,000	450,00	0,00	0,00	0,00
423 (BP-2009-01)	N	0,00	A-1	266 666,71	1,67	V	EURIBOR12M	0,250	133 333,33	1 013,89	0,00	2 492,42
4345377 (BP-2014-01)	N	0,00	A-1	587 973,56	4,99	F	FIXE	2,580	108 791,26	16 929,62	0,00	294,97
72210912807 (BP-2014-03)	N	0,00	A-1	133 424,51	4,82	F	FIXE	2,500	24 747,15	3 723,49	0,00	616,36
7610379 (BP-2010-01)	N	0,00	A-1	406 450,98	1,38	F	FIXE	3,970	191 661,03	23 745,04	0,00	10 212,16
7779366K (PA-2002-01)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	EURIBOR12M	0,000	194 237,65	0,00	0,00	0,00
86567868801 (BP-2003-01)	N	0,00	A-1	111 627,27	0,06	F	FIXE	4,650	106 667,18	10 150,70	0,00	4 920,47
H0792126 (BP-2022-01)	N	0,00	A-1	1 400 000,00	15,65	F	FIXE	2,780	0,00	0,00	0,00	732,36
MIN511077EUR/0511666/001 (BP-2	N	0,00	A-1	1 907 697,60	9,25	F	FIXE	0,890	181 636,95	18 595,08	0,00	12 792,03
MIN529685EUR (MIN529685EUR)	N	0,00	A-1	3 536 729,32	17,34	F	FIXE	0,860	186 501,79	31 619,67	0,00	5 125,33
MON524118EUR (MON524118EUR)	N	0,00	A-1	850 000,00	16,17	F	FIXE	1,650	50 000,00	14 850,00	0,00	11 757,95
MPH520363EUR (MPH520363EUR)	N	0,00	A-1	1 473 387,39	10,09	V	EURIBOR12M	0,270	132 107,18	4 395,04	0,00	3 690,84
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		12 866 521,39					1 950 288,56	154 895,06	0,00	72 582,47

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	18	0	0	0	0
	% de l'encours	100,02	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	12 866 521,39	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	A2.7

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1500.00 €			1996-06-24
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	2	24/06/1996
L	Voitures	5	24/06/1996
L	Camions et Véhicules industriels	4	24/06/1996
L	Mobilier	10	24/06/1996
L	Matériel de Bureau électronique	5	24/06/1996
L	Matériel Informatique	2	24/06/1996
L	Matériels Classiques	6	24/06/1996
L	Installations et appareils de chauffage	10	24/06/1996
L	Appareil de Levage-Ascenseurs	20	24/06/1996
L	Equipements de garages et ateliers	10	24/06/1996
L	Equipements des cuisines	10	24/06/1996
L	Equipements sportifs	10	24/06/1996
L	Plantations	15	24/06/1996
L	Bâtiments légers, abris	10	24/06/1996
L	Etudes	5	24/06/1996
L	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	20	24/06/1996
L	204 - SUB EQUIPEMENT - MOBILIER / MATERIEL / ETUDE	5	25/04/2019
L	204 - SUB EQUIPEMENT - IMMEUBLES / INSTALLATIONS	15	25/04/2019
L	204 - SUB EQUIPEMENT - INFRASTRUCTURES INTERET NAT	30	25/04/2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Provision pour litiges Simon c/ ville	0,00	08/04/2021	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 960 000,00	I 1 950 288,55
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 960 000,00	1 950 288,55
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 960 000,00	1 950 288,55
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 950 288,55	1 521 298,69	2 661 224,62	6 132 811,86

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		10 058 535,01	III 2 746 534,08
Ressources propres externes de l'année (a)		2 448 535,01	1 956 433,25
10222	FCTVA	920 360,01	995 180,98
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	60 000,00	46 686,48
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	728 175,00	174 565,79
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
27638	Créance Autres établissements publics	740 000,00	740 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		7 610 000,00	790 100,83
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	10 000,00	6 639,00
28031	Frais d'études	55 000,00	54 510,80
28041582	GFP : Bâtiments, installations	54 000,00	53 072,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	52 000,00	51 262,00
28051	Concessions et droits similaires	96 000,00	95 418,44
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	8 000,00	11 779,18
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	379,00
28151	Réseaux de voirie	2 000,00	371,65
28158	Autres installat°, matériel et outillage	6 000,00	9 935,93
28182	Matériel de transport	102 000,00	98 323,42
28183	Matériel de bureau et informatique	165 000,00	161 775,67
28184	Mobilier	65 000,00	63 802,40
28188	Autres immo. corporelles	185 000,00	182 831,34
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 110 000,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 700 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 746 534,08	630 991,51	0,00	3 206 793,00	6 584 318,59

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 6 132 811,86
Ressources propres disponibles	IV 6 584 318,59

Solde	$V = IV - II$ (3)	451 506.73
--------------	-------------------	-------------------

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

FINA (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

TVA DU SERVICE PARK (PARKING BRUNHAUT) (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	206,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	206,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		206,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		206,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	189 000,00
70321	DROITS DE STATIONNEMENT ET LOCATION VOIE PUBLIQUE	189 000,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		189 000,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		189 000,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

FINA(1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	995 180,98
10222	F.C.T.V.A.	995 180,98
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		995 180,98
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		995 180,98

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

TVA DU SERVICE PARK (PARKING BRUNEHAUT)(1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	5 724,00
2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	5 724,00
21568	AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		5 724,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		5 724,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/01/2022	ACQUISITION TERRAIN 20 RUE FONTAINE DES MALADES	137 193,00	0,00	0
01/01/2022	ACQUISITION TERRAIN VALFRANCE RUE CLEMENCEAU AY221	9 104,00	0,00	0
01/01/2022	ACQUISITION TERRAIN VALFRANCE RUE CLEMENCEAU	112 855,00	0,00	0
07/02/2022	VOYAGE AU TEMPS DES ROIS	3 141,17	0,00	0
07/02/2022	SOLUTION DE SUPERVISION	4 608,00	10 854,00	2
07/02/2022	2 CHAUDIERES CDR OBELISQUE	25 127,76	0,00	15
07/02/2022	1 PACK DE 12 CLAIES MOUTONS	1 209,24	0,00	1
07/02/2022	CADREUR ET PORT FILTRE MUSEE ART	720,00	0,00	1
08/02/2022	TRAVAUX CTM	10 845,23	0,00	0
08/02/2022	LIT + DRAPS - CFAM	220,10	537,90	1
08/02/2022	VIRTUAL LOADMASTER VLM 500	5 640,00	0,00	5
08/02/2022	REFRIGERATEUR PROLINE PERISCO	169,00	0,00	1
08/02/2022	MEUBLES BIBLIOTHEQUE 2022	811,22	0,00	1
08/02/2022	MEUBLES CRECHE FAM 2022	244,70	0,00	1
10/02/2022	ETUDE PROGRAMM ADK	28 614,00	0,00	5
10/02/2022	ACQUISITION 58 RUE CLOS DE LA SANTE	36 395,22	0,00	0
10/02/2022	SPOT ET RAIL PICCOLO MUSEE ART	652,08	0,00	1
10/02/2022	ACHAT FOUR REST SCOLAIRE	5 082,00	0,00	10
15/02/2022	FAUTEUIL BUREAU RASÉ ARGILIERE	230,98	0,00	5
15/02/2022	MEUBLE BAS MOBILE 9 CASES PRIM BB	211,80	0,00	1
15/02/2022	MEUBLE BAS MOBILE 24 TIROIRS MAT SER	446,10	0,00	1
15/02/2022	FA 0059257772 7/2/22 - MEUBLE BAS 24 BACS PRIM S L	452,45	0,00	1
15/02/2022	MEUBLE BAS 20 BACS PRIM S LOUIS	429,44	0,00	1
15/02/2022	MEUBLE BAS 30 CASES MAT S LOUIS	336,89	0,00	1
15/02/2022	MEUBLE BAS 20 BACS - MAT S LOUIS	429,44	0,00	1
15/02/2022	10 ORDINATEURS PORTABLES	12 937,20	0,00	2
15/02/2022	LAVE LINGE MAT BEAUVAL	499,99	0,00	6
15/02/2022	TABLES PLIANTES REST SCOLAIRE	4 411,57	0,00	10
15/02/2022	CHAISES IZOALU T6 REST SCOLAIR	9 581,98	0,00	10
15/02/2022	TABLES ARTENSE DIAM 120 REST SCOL	1 660,93	0,00	10
15/02/2022	GRANDE COLONNE BAC ST PERAVI	257,45	0,00	1
18/02/2022	ETUDE GT PIETONNISATION	14 400,00	0,00	5
18/02/2022	CHAISE EN BOIS PRIM S LOUIS	119,90	0,00	10
21/02/2022	ETUDE 2031 CATHEDRALE PORTAIL	15 768,00	0,00	5
21/02/2022	2 PERCEUSES	379,85	0,00	10
21/02/2022	TOURET AFFUTAGE	36,08	0,00	1
22/02/2022	TRAVAUX 2020 2021 2022 - 2315 ORDENER	312 040,21	0,00	0
22/02/2022	TRAVAUX 2021 VOIRIE 2151	64 857,50	0,00	0
22/02/2022	TRX MAT BEAUVAL 2313 OPE 2102	572 613,44	0,00	0
23/02/2022	TRAVAUX VOIRIE 2021 COMPTE 2128	4 147,20	0,00	0
23/02/2022	COFFRETS ELECTRIQUES ORDENER OPE 2002	141 716,53	0,00	0
23/02/2022	SONO POUR CENTRE VILLE	44 596,61	0,00	0
23/02/2022	JEU VIEUX CHEMIN DE PONT	36 762,12	0,00	0
23/02/2022	MOBILIERS TEXTES LUS BIBLIOTHEQUE	771,16	0,00	10
23/02/2022	PROJECTEURS CADREURS MUSEES	7 650,00	0,00	0
23/02/2022	JEU SQ FOUR A CHAUX	32 429,94	0,00	10
23/02/2022	TRX 2135 MUSEE SPAHIS	2 462,40	0,00	0
25/02/2022	TRAVAUX CIMETIERE NOUVEAU COMPTE 21316	14 940,00	0,00	0
25/02/2022	TRX CATHEDRALE 21318	16 627,98	0,00	0
25/02/2022	MO PEM COMPTE 2315	47 621,21	0,00	5
25/02/2022	CREATION GAZON SYNTHETIQUE HG BB	8 352,00	0,00	0
25/02/2022	CREATION GAZON SYNTHETIQUE HG VA	6 124,80	0,00	0
25/02/2022	LOGICIEL SENIOR + GESTION RPA	18 972,40	0,00	2
28/02/2022	TRAVAUX 21318 GYM BB	235 155,10	0,00	0
04/03/2022	RUE THOMAS COUTURE/COURS THORE MONTMORENCY 2104	12 508,23	0,00	0
08/03/2022	TRX 2128 PRIM BRICHEBAY	126 486,58	0,00	0
08/03/2022	DECORATION NOEL 2021	29 316,66	0,00	0
11/03/2022	TRAVAUX REMPARTS 21318	22 134,44	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
18/03/2022	45 GUIRLANDES FLAMME ROSE	752,40	0,00	0
18/03/2022	TRONCONNUEUSE 50 CM STHIL	876,00	0,00	10
18/03/2022	MOBILIER MANGA BIBLIOTHEQUE	218,86	0,00	1
18/03/2022	10 FAUTEUILS ERGONOMIQUES	7 939,20	0,00	10
18/03/2022	TRAVAUX PISCINE HIVER 2135	76 423,20	0,00	10
18/03/2022	ARMOIRE MAT S LOUIS	482,88	0,00	10
18/03/2022	8 CHAISES MAT BEAUVAL	1 648,22	0,00	10
18/03/2022	SIEGE PRIM ARGILIERE	189,32	0,00	10
29/03/2022	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC COMPTE 215341	7 025,76	0,00	0
29/03/2022	PLANTES VIVACES	3 330,00	3 967,00	1
29/03/2022	SOUFFLEUR BR450	600,00	0,00	10
29/03/2022	ARMOIRE FELIX VERNOIS	2 337,36	0,00	0
31/03/2022	CHANTIER INSERTION ANNEE 2020	40 172,50	0,00	0
31/03/2022	MISE EN CONFORMITE ELECTR BAT ORDENER OPE 2002	9 872,58	0,00	0
05/04/2022	CHANTIER INSERTION 2021	6 087,23	0,00	0
05/04/2022	2315 ZAC ECOQUARTIER OPE 2201	111 578,77	0,00	0
05/04/2022	10 PROJECTEURS MUSEES	510,00	0,00	10
05/04/2022	10 TELEPHONES MOBILES	2 974,80	0,00	2
05/04/2022	2 PVE VERBALISATION POLICE	1 114,80	0,00	6
06/04/2022	FOURNITURE ECLAIRAGE SCENIQUE INT ET EXT	14 055,72	0,00	10
08/04/2022	MISE EN CONFORMITE MLS	14 195,66	0,00	0
08/04/2022	REMPLACEMENT GAZON SYNTHETIQUE	20 898,06	0,00	10
27/04/2022	ETUDE PROGRAMMATION CONSERVATOIRE	10 542,00	0,00	5
27/04/2022	PRIMAIRE BB-CRÉATION DE FAUX PLAFOND - PRÉAU BLEU	11 569,73	0,00	0
27/04/2022	LOGICIEL WEBDETTE FINANCE	1 260,00	0,00	1
27/04/2022	PARKING ST LAZARE+ORDENER OPE 2002	1 142 839,53	0,00	0
02/05/2022	ILOT ADK RECHERCHE CAVITES SOUTERRAINES	6 846,00	0,00	0
02/05/2022	BAC A ULTRASON NETTOYAGE CARBU MECANIQUE	785,28	0,00	1
03/05/2022	TABLES SALLE DU CONSEIL	7 715,82	0,00	10
03/05/2022	FLUTE TRAVERSIERE ALTO	5 880,00	0,00	10
04/05/2022	FOURNITURE CHENE COFFRETS ELECTR ORDENER 2002	3 684,96	0,00	0
11/05/2022	SUBVENTION EQUIPEMENT PNR	3 716,02	0,00	5
11/05/2022	2 TABLETTES 10.2	877,20	0,00	1
18/05/2022	PC MONITORING	1 439,40	0,00	1
18/05/2022	ECRAN ET SUPPORT ECRAN	868,80	0,00	1
19/05/2022	2 ARMOIRES SERVICE JEUNESSE	2 274,41	0,00	10
19/05/2022	COLONIE ABELLES + RUCHE	942,25	0,00	0
19/05/2022	CARTE GRAPHIQUE	1 034,40	0,00	1
19/05/2022	CHARGEUR TELESCOPIQUE	0,00	0,00	4
25/05/2022	MARQUAGE AU SOL 2022	62 936,56	0,00	0
31/05/2022	CONSERVATOIRE ORDENER 2021	5 130,00	0,00	0
09/06/2022	12 TABLETTES SAMSUNG	3 585,60	0,00	2
09/06/2022	2 RAYONNAGES SALLE ADULTE BIBLIO	4 485,91	0,00	0
09/06/2022	BATTERIE SUPPLEMENTAIRE	1 600,80	0,00	6
09/06/2022	16 SIEGES ERGONOMIQUE ATSEM	12 374,88	0,00	10
09/06/2022	2 MINI PC	1 356,00	0,00	2
09/06/2022	15 TABLE DE PIQUE-NIQUE	4 500,00	0,00	10
09/06/2022	2 GUITARES BURGUET	4 842,00	0,00	6
09/06/2022	SALON ESTHETIQUE RPA	1 891,73	0,00	10
09/06/2022	MOTOPOMPE ARROSAGE HONDA	431,45	0,00	10
09/06/2022	PARCOURS MOTRICITE VIEUX CH PONT	10 303,13	0,00	10
14/06/2022	TRAVAUX MLS - COMPTE 213180 (1901-00376)	9 691,01	0,00	10
14/06/2022	TRAVAUX MUSEE ART COMPTE 213180	5 938,26	0,00	0
14/06/2022	SOUFLEUR STIHL	0,00	0,00	1
14/06/2022	REFRIGERATEUR ALSH ARGILIERE	169,00	0,00	1
14/06/2022	CONGELATEUR ALSH ARGILIERE	498,99	0,00	1
14/06/2022	ORGANIGRAMME CLES GYM GAZEAU	12 681,41	0,00	0
14/06/2022	MODULE GESTION AVANCEE MARCHÉ	4 604,40	0,00	2
21/06/2022	UNION DU DESSIN ET DE LA COULEUR - GUIDO RENI	7 869,00	0,00	0
22/06/2022	TRAVAUX CANTINE MAT BEAUVAL 2313	43 047,56	0,00	0
22/06/2022	TRAVAUX 21534 COURS THORE ST RIEUL	146 131,20	0,00	0
22/06/2022	PLAQUE HG BB	159,99	0,00	1
22/06/2022	LAVE-VAISSELLE HG BB	399,99	0,00	1
22/06/2022	PC + ECRANS ET ACCESSOIRES	4 756,20	0,00	5
23/06/2022	TRAVAUX VIDEO-PROTECTION 2022	27 780,01	0,00	0
23/06/2022	ACQUISITION D4UN CHARGEUR TELESCOPIQUE	79 800,00	0,00	10
27/06/2022	8 CHAISES BUREAU MME LE MAIRE	599,36	0,00	10
27/06/2022	LICENCE MICROSOFT 2022	27 202,66	0,00	2

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
27/06/2022	TRX 2135 CDR CLEMENCEAU	1 056,00	0,00	0
27/06/2022	2135 BAT EX LOGT CLEMENCEAU	24 858,00	0,00	0
28/06/2022	MASSIF CENTRE VILLE (2201-00129)	86,90	0,00	15
28/06/2022	MINI FRIGO PAYSAGES (2201-00131)	119,99	0,00	1
28/06/2022	6 REFRIGERATEURS MOULINEX RPA (2201-00133)	1 379,98	0,00	10
30/06/2022	TRAVAUX ORGUES 2313	179 186,30	0,00	0
30/06/2022	VEHICULE MASTER GG-773-LQ PAYSAGE (2201-00136)	45 334,20	0,00	4
13/07/2022	TRAVAUX MAT ST PERAVI COMPTE 21312	18 912,00	0,00	0
13/07/2022	RUE DES JARDINIERS OPE 2103	12 179,64	0,00	0
13/07/2022	SOLUTION SUPERVISION (2201-00137)	2 136,00	0,00	2
13/07/2022	2135 DIAG AMIANTE CROIX ROUGE (2201-00138)	729,60	0,00	0
13/07/2022	TRX 2135 CONSERVATOIRE (2201-00139)	2 397,60	0,00	0
13/07/2022	TRX 2135 SALLE DU VALOIS (2201-00140)	2 590,80	0,00	0
13/07/2022	2135 DIAG AMIANTE TENNIS DE TABLE (2201-00153)	870,00	0,00	0
13/07/2022	ROBOT PISCINE HIVER	4 740,00	0,00	10
15/07/2022	SOUFLEUR STIHL	624,00	0,00	1
22/07/2022	FA FAC031218 DU 23/05/22 - PANNEAUX DEPLOIEMENT RE	2 446,20	0,00	10
03/08/2022	SURPRESSEUR POUR STADE	4 986,00	0,00	10
08/08/2022	FAST PES MARCHES	1 068,00	0,00	2
10/08/2022	TRX 2135 PRIM A KIEV	92 631,01	0,00	0
12/08/2022	POSTE A SOUDER	815,47	0,00	1
12/08/2022	16 DISQUE DUR	6 864,00	0,00	5
12/08/2022	CHANTIER INSERTION 2022 30 %	24 103,50	0,00	0
12/08/2022	ARMOIRE DECONTAMINANTE HG BB	3 632,70	0,00	6
16/08/2022	BUT FOOT RABATABLE	4 752,00	0,00	10
16/08/2022	ASSISES TRIBUNE DE FOOT	13 569,60	0,00	10
16/08/2022	2 BOOSTER SERVICE PAYSAGE	2 854,80	0,00	6
17/08/2022	ARBUSTES 2022	33 343,79	0,00	15
17/08/2022	2031 DIAG AMIANTE ST PERAVI	160,80	0,00	0
18/08/2022	ETUDE 2031 CATHEDRALE PORTAIL	0,00	0,00	5
18/08/2022	REVISION DU PLU DEPENSES 2022	6 372,74	0,00	5
19/08/2022	2135 DIAG AMIANTE AVANT TRAVAUX BB	2 322,00	0,00	0
19/08/2022	2135 DIAG AMIANTE AVANT TRAVAUX BIBLIOTHEQUE	1 104,00	0,00	0
19/08/2022	2135 DIAG AMIANTE AVANT TRAVAUX SER LOUIS	1 750,80	0,00	0
19/08/2022	MATERIEL PISCINE	6 858,04	0,00	10
26/08/2022	2135 DIAG AV TRX TRIBUNES FOOT AV CREIL	160,80	0,00	0
26/08/2022	2135 DIAG AMIANTE AVANT TRAVAUX 2022 ARGILIERE	207,60	0,00	0
26/08/2022	2135 DIAG AMIANTE AVANT TRAVAUX 2022 MAIRIE	909,60	0,00	0
26/08/2022	2135 DIAG AMIANTE AVANT TRAVAUX 2022 ATELIERS	207,60	0,00	0
26/08/2022	2135 DIAG AMIANTE AVANT TRAVAUX 2022 S LOUIS	2 172,00	0,00	0
31/08/2022	INSTALLATION BORNES RECHARGE ELECTRIQUE	17 275,09	0,00	10
31/08/2022	AMENAGEMENT SALLE DE REUNION CTM	3 133,43	0,00	5
31/08/2022	2135 DIAG AMIANTE AVANT TRAVAUX 2022 HG YA	956,40	0,00	0
07/09/2022	ETUDE ERP SALLE APPIAN ORDENER	736,56	0,00	5
07/09/2022	2135 DIAG AMIANTE AVANT TRAVAUX 2022 LOG S LOUIS	675,60	0,00	0
07/09/2022	2135 DIAG AMIANTE AVANT TRAVAUX 2022 GYM BB	1 284,00	0,00	0
07/09/2022	LOCAL CROIX ROUGE 2022	2 520,00	0,00	0
07/09/2022	AMENAGEMENT PAYSAGER JARDIN DU ROY	1 036,80	0,00	1
07/09/2022	MISE EN CONFORMITE WC PMR CONSERVATOIRE BRICHEBAY	1 104,00	0,00	0
07/09/2022	AMENAGEMENT LOCAL CROIX ROUGE	2 592,96	0,00	0
07/09/2022	AMENAGEMENT MISE AUX NORMES PMR CDR VALOIS	5 712,24	0,00	0
09/09/2022	CAISSON PRIM SERAPHINE LOUIS	122,53	0,00	1
09/09/2022	CHAIRE PRIM SERAPHINE LOUIS	189,91	0,00	1
09/09/2022	3 CHAISES DE BUREAU PRIM A KIEV	675,90	0,00	2
09/09/2022	CHAISE DE BUREAU PRIM ARGILIERE	238,16	0,00	1
09/09/2022	BANQUETTE PRIM ARGILIERE	199,73	0,00	1
09/09/2022	5 CASQUES FILAIRES PRIM ARGILIERE	132,30	0,00	6
09/09/2022	2 PERCEUSES ATELIERS	977,10	0,00	10
09/09/2022	3 PERFO ATELIERS	1 799,22	0,00	10
09/09/2022	MEULEUSE ATELIERS	94,93	0,00	1
12/09/2022	CREATION PARKING CTM	100 553,78	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
12/09/2022	AIRE DE LAVAGE	30 451,32	0,00	0
16/09/2022	MOTORISATION PANNIER DE BASKET	5 412,00	0,00	10
16/09/2022	RESTAURATION TABLEAU 2022	645,00	0,00	0
16/09/2022	ENROULEURS DE CABLES	0,00	0,00	10
21/09/2022	LAVE VAISSELLE HG VA	399,99	0,00	1
27/09/2022	GUITARE BASSE CONSERVATOIRE	980,10	0,00	6
27/09/2022	2 TABLEAUX PIVOTANTS PRIM AKIEV	791,52	0,00	6
27/09/2022	7 CHAISES PRIM BB	1 185,83	0,00	10
27/09/2022	7 CASIERS PRIM BB	525,84	0,00	10
27/09/2022	11 TABLES PRIM BB	1 654,88	0,00	10
27/09/2022	4 TABLES DOGA 130 X 50 PRIM BB	695,23	0,00	10
27/09/2022	DISTRIBUTION ALIM SALLE SERVEUR	957,00	0,00	2
27/09/2022	2 DISTRIB ALIM ELEC SALLE SERVEUR	2 832,00	0,00	2
27/09/2022	CHAISES RPA	641,74	0,00	1
27/09/2022	TABLE JEUX BOIS MAT ST PERAVI	771,00	0,00	10
27/09/2022	ASPIRATEUR GLUTTON ELECTRIQUE	23 221,19	0,00	10
27/09/2022	LOGICIEL CORRECTION ORTHOGRAPHE	119,00	0,00	2
27/09/2022	5 ECRANS LED - COMMUNICATION	1 882,80	0,00	2
27/09/2022	ROGNEUSE MAT SERAPHINE LOUIS	172,20	0,00	1
06/10/2022	CREATION ALL PIETONNE FOUR A CHAUX	30 905,14	0,00	0
06/10/2022	REFECTION RUE YVES CARLIER	117 605,68	0,00	0
06/10/2022	REFECTION CHAUSSEE VAL JORAND	57 994,54	0,00	0
06/10/2022	PURGE TROTTOIR RUE VIEILLE DE PARIS	12 247,93	0,00	0
07/10/2022	KANGOO VAN DCI GC110ZA	22 160,40	0,00	5
10/10/2022	ACCESSOIRES ILLUMINATIONS NOEL	540,90	0,00	1
10/10/2022	2135 DIAG AMIANTE AV TRAVAUX 2022 CLEMENCEAU	3 393,60	0,00	0
10/10/2022	2135 DIAG AMIANTE AVANT TRAVAUX 2022 TRIBUNE FOOT	4 092,00	0,00	0
12/10/2022	REFECTION DE BERGES ET ECOULEMENT	4 104,00	0,00	20
12/10/2022	DP HUISSERIES GS S LOUIS	4 104,00	0,00	0
12/10/2022	MEUBLE ECOLE SER LOUIS	399,19	0,00	1
12/10/2022	MEUBLE ECOLE SER LOUIS	132,66	0,00	1
16/10/2022	MODULES DE MOTRICITE - MAT ORION	1 396,00	0,00	1
16/10/2022	DIABLE 250KG	416,23	0,00	1
16/10/2022	2135 DIAG AMIANTE AVANT TRAVAUX 2022 GYM 3 ARCHES	684,00	0,00	0
16/10/2022	TRX 2135 CDR CLEMENCEAU	8 443,20	0,00	0
16/10/2022	ELECTROMENAGER CUISINE CTM	709,97	0,00	1
19/10/2022	FOUR SERVICE JEUNESSE	269,99	0,00	1
19/10/2022	LICENCE TELEPHONE IP	1 101,36	0,00	2
19/10/2022	BENNE AUTOBASCULENTE 1100 L	1 406,54	0,00	10
19/10/2022	INSTALL VIDEOPROJECTEUR PRIM ARGILIERE	2 296,16	0,00	0
19/10/2022	INSTALL VIDEOPROJECTEUR MAT BEAUVAL	1 936,18	0,00	2
19/10/2022	INSTALL VIDEOPROJECTEUR PRIM S LOUIS	1 936,18	0,00	2
19/10/2022	PULVERISATEUR ELECTRIQUE	274,80	0,00	1
19/10/2022	TRX BIBLIOTHEQUE 2135	27 372,00	0,00	0
19/10/2022	ARMOIRE METALLIQUE MAT BEAUVAL	446,60	0,00	1
19/10/2022	PC PORTABLE DRH	1 506,00	0,00	5
20/10/2022	LOGICIEL CORRECTEUR ORTHOGRAPHE	219,00	0,00	1
20/10/2022	HOTTE WHIRLPOOL - CTM	160,00	0,00	1
20/10/2022	FOUR WHIRLPOOL - CTM	550,00	0,00	1
20/10/2022	CAFETIERE KRUPS - CTM	159,99	0,00	1
20/10/2022	RESTAUR CADRE EMPIRE SS VERRE	456,00	0,00	0
20/10/2022	25 CHAISES PRIM S LOUIS	1 608,90	0,00	10
20/10/2022	4 TABOURETS PRIM S LOUIS	229,54	0,00	10
20/10/2022	MIROIR VIALUX POLYMIR	2 386,20	0,00	10
20/10/2022	AUTOLAVEUSE AS5160T TRACTEE	5 940,00	0,00	10
20/10/2022	1 VENTILATEUR ROWENTA	174,48	0,00	6
20/10/2022	RACK RAGEMENT GYM GAZEAU	2 719,70	0,00	10
20/10/2022	RACK STOCKAGE GYM GAZEAU	8 027,14	0,00	10
20/10/2022	LICENCE AUTOCAD	9 134,41	0,00	2
20/10/2022	3 CHAUFFAGES ELEC SOLIUS 1000 W	559,16	0,00	6
20/10/2022	1 CHAUFFAGE ELEC DORIS 1500 W	389,50	0,00	1
20/10/2022	2 CHAUFFAGES ELEC DORIS 500 W	544,03	0,00	6
20/10/2022	ILLUMINATION NOEL	50 313,70	0,00	6
25/10/2022	TRAVAUX PRIMAIRE BRICHEBAY COMPTE 21312	34 140,00	0,00	0
25/10/2022	TRX MUSEE VENERIE 2135	7 895,48	0,00	10
25/10/2022	PLATE BANDE PROTECTION VISUELLE CRECHE	14 577,00	0,00	15
25/10/2022	DP PORTAIL RESIDENCE ST JEAN	5 184,00	0,00	0
27/10/2022	2 ORDINATEURS PORTABLES	2 436,00	0,00	2
27/10/2022	2135 TRX LOCAL SCOUTS	3 621,60	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
28/10/2022	INTERV CADRE S LOUIS	210,00	0,00	0
28/10/2022	CREATION CADRE HELMUT KOLLE	810,00	0,00	0
03/11/2022	VEHICULE CLIO IV TCE OCC	9 135,24	0,00	5
03/11/2022	VEHICULE KANGOO VAN ELECTR	32 900,80	0,00	5
03/11/2022	VEHICULE TWINGO ELECTR GH-545-LM	20 480,00	0,00	5
09/11/2022	DIAG AMIANTE AVANT TRAVAUX 2022 PRIM A KEV	2 368,80	0,00	0
09/11/2022	2 SONOS PORTABLES + MICROS	2 145,65	0,00	10
13/11/2022	DIAG AMIANTE AVANT VENTE 2022 EX LOCAL SCOUT	114,00	0,00	0
13/11/2022	DIAG AMIANTE AVANT VENTE 2022 FONTAINE MALADE	180,00	0,00	0
13/11/2022	DIAG AMIANTE AVANT VENTE 2022 PISCINE ETB	150,00	0,00	0
13/11/2022	DIAG AMIANTE AVANT VENTE 2022 LOGT GAUDELET	230,40	0,00	0
13/11/2022	ENCEINTE SERVICE JEUNESSE	701,00	0,00	1
15/11/2022	PURGE AFFAISSEMENT COURS THORE MONTMORENCY	10 608,64	0,00	0
15/11/2022	PURGE FOSSE ARBRE SQUARE THIERS	1 835,15	0,00	0
15/11/2022	ELARGISSEMENT TROTTOIR ALBERT 1ER	34 186,56	0,00	0
15/11/2022	TROTTOIRS RUE BRICHBAY ET AV DE LA NONETTE	84 249,76	0,00	0
15/11/2022	8 ARMOIRES INOX 2 PORTES	13 931,71	0,00	10
15/11/2022	TRAVAUX COUVERTURE ARGILIERE	3 744,00	0,00	0
15/11/2022	DIAG AMIANTE AVANT TRX LOCAL SCOUT	150,00	0,00	0
15/11/2022	ARMOIRE PRIM ARGILIERE	495,78	0,00	1
15/11/2022	2 VITRINES EXTERIEUR PRIM ARGILIERE	337,92	0,00	1
17/11/2022	ENROULEUR DE CABLES ATELIERS	2 166,00	0,00	10
17/11/2022	ILLUMINATIONS NOEL BOITERS PROGRAMMATION	7 980,26	0,00	10
18/11/2022	POTELETS CHAMPS ELYSEE ET BERCY	7 801,20	0,00	10
19/11/2022	RESTAURATION TABLEAU DE FISEN NATHAN ET URIE	745,00	0,00	0
19/11/2022	RESTAURATION TABLEAU PHILOSOPHE	585,00	0,00	0
19/11/2022	RESTAURATION TABLEAU OISEAU BRANCHE CERISIER	415,00	0,00	0
19/11/2022	REMPLACEMENT POTEAU INCENDIE SUITE SINISTRE	2 820,00	0,00	15
19/11/2022	REMPLACEMENT POTEAU INCENDIE SINISTRE	2 820,00	0,00	15
28/11/2022	TRAVAUX 21312 ORION	74 173,80	0,00	0
28/11/2022	TRX 2313 CONSERVATOIRE BAT 22 ORDENER OPE 2003	8 394,00	0,00	0
28/11/2022	AUTO LAVEUSE SC351 GYM BB	4 060,97	0,00	6
28/11/2022	SWITCH MUSEE ART	2 734,91	0,00	2
28/11/2022	TRX LOCAL SCOUT CROIX ROUGE 21318	20 890,80	0,00	0
28/11/2022	ZONE DE STOCKAGE 3 ARCHES 2135	14 288,64	0,00	0
28/11/2022	TELEPHONE PORTABLE MME LE MAIRE	887,88	0,00	1
28/11/2022	CAMERA AUTONOME CENTRE VILLE	6 612,04	0,00	0
28/11/2022	BLOCS DE RAYONNAGE BIBLIOTHEQUE	23 333,21	0,00	10
28/11/2022	IRU ENTRE MUSEE VENERIE ET BIBLIOTHEQUE	3 024,00	0,00	0
29/11/2022	FOURNITURE ET POSE 6 DETECTEURS FUMEE	2 053,87	0,00	0
29/11/2022	MISE AUX NORMES ARRET DE BUS 2022	38 254,73	0,00	0
01/12/2022	LOGICIEL ORION PASSEPORT CNI	1 450,80	0,00	1
01/12/2022	REPARATION GRUE 118BAB60	13 188,11	0,00	4
05/12/2022	TRAVAUX 2135 ECO QUARTIER	5 887,20	0,00	0
05/12/2022	PARKING BRUNHAUT GERE HT 2022	5 724,00	0,00	0
07/12/2022	TRAVAUX AGRANDISSEMENT LOCAL SCOUT	9 192,00	0,00	0
07/12/2022	REFECTION VESTIAIRE TENNIS DE TABLE	25 269,72	0,00	0
11/12/2022	BATTERIE ONDULEUR PCA	3 123,24	0,00	2
11/12/2022	PROTECTION MOUSSE POTEAUX BASKET	1 363,20	0,00	1
12/12/2022	RACCORDEMENT FEUX TRICOLORES	6 190,56	0,00	0
12/12/2022	MEUBLE BAS 24 TIROIRS MAT BEAUVAL	464,75	0,00	1
13/12/2022	LOGICIEL REGARDS PROSPECTIVE FINANCIERE	7 800,00	0,00	2
13/12/2022	MEULEUSE	657,65	0,00	10
13/12/2022	DECAPEUR THERMIQUE	188,10	0,00	10
13/12/2022	TRX 2135 HG VA	8 201,76	0,00	0
14/12/2022	JEUX JARDIN DU ROY	18 808,80	0,00	20
14/12/2022	TABOURET HG VA	258,89	0,00	1
14/12/2022	CHAISE HAUTE ET BARRIEREDE SECURITE	478,97	0,00	1
15/12/2022	LOCAL CROIX ROUGE 2022	10 123,20	0,00	0
16/12/2022	LITTERIE RPA	633,86	0,00	1
16/12/2022	RESTAURATION TABLEAU BOLDINI OL	4 656,00	0,00	0
16/12/2022	RESTAUR TABLEAU DEBUCHE DE CERFS	1 260,00	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
16/12/2022	RESTAUR TABLEAU CHASSE AUX RENARDS	1 008,00	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		5 967 914,45	15 358,90	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
08/07/2022	FOURGON RENAULT MASTER P1	34 072,36	4	34 072,36	0,00	500,00	500,00
08/07/2022	KANGOO EXPRESS [P]	12 360,77	5	12 360,77	0,00	800,00	800,00
11/10/2022	VEHICULE LAND ROVER	22 249,93	5	22 249,93	0,00	10 000,00	10 000,00
02/01/2023	ACQUISITION TERRAIN 20 RUE FONTAINE DES MALADES	137 193,00	0	0,00	137 193,00	750 000,00	612 807,00
03/01/2023	ACQUISITION TERRAIN VALFRANCE RUE CLEMENCEAU AY221	9 104,00	0	0,00	9 104,00	20 000,00	10 896,00
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		214 980,06					635 003,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	3 110 000,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	786 290,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	146 297,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	28 443 461,74
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					1 350 000,00	221 263,22										9 022,63	83 369,04	
Collège Anne-Marie Javouhey	2004	P	Rénovation collège A.M. Javouhey	CAISSE D'EPARGNE	725 000,00	80 057,10	1,43	M	F	FIXE	4,541	F	FIXE	4,250	A-1		4 571,21	50 420,64
Immobilière de la Porte Saint Rieul	2008	P	Mise aux normes Ecole Notre Dame	CAISSE D'EPARGNE	625 000,00	141 206,12	3,85	T	F	FIXE	3,432	F	FIXE	2,750	A-1		4 451,42	32 948,40
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					3 862 518,30	2 186 513,94										41 924,76	142 639,30	
CDC HABITAT	2018	P	Refinancement du prêt n° 0444220	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 861 624,95	1 480 311,30	15,34	A	V	LIVRETA	3,298	V	LIVRETA	1,800	A-1		28 383,86	96 569,49
CDC HABITAT	1996	P	Construction de 31 logements	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 000 893,35	706 202,64	15,34	A	V	LIVRETA	3,780	V	LIVRETA	1,800	A-1		13 540,90	46 069,81
TOTAL GENERAL					5 212 518,30	2 407 777,16										50 947,39	226 008,34	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
A VOUS DE JOUER	600,00	
ABMARS	250,00	
ACS ASSO COMMERCANTS SENLIS	3 500,00	
AEM ASS ENQUETE ET MEDIATION	2 000,00	
AIKIDO	500,00	
ALPHA CREIL	300,00	
AMICALE DONNEURS SANG BENEVOLES	400,00	
AMICALE PETANQUE SENLIS	500,00	
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 000,00	
AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE	1 000,00	
AMIS DES ORGUES	500,00	
AMIS MUSEE DE LA VENERIE	2 000,00	
ART ET AMITIE	600,00	
ASS COMMERCE INTERNATIONAL SENLI	700,00	
ASS CULTURELLE FRANCO PORTUGAISE	500,00	
ASSOCIATION DIABETIQUES OISE	150,00	
ASSOCIATION PARALYSES DE FRANCE	300,00	
ASSOCIATION SOINS PALLIATIFS	900,00	
AU5V	1 500,00	
AUQS	890,00	
AUTOUR DE MOZART	1 000,00	
AVF SENLIS	900,00	
BANQUE ALIMENTAIRE DE L OISE	500,00	
BEI LONG QUAN	565,00	
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	1 300,00	
BIBLIOTHEQUES SONORES	400,00	
BIEN ETRE AUX FOURS A CHAUX	500,00	
BILLARD CLUB SENLISIEN	500,00	
BOITE A SON ET IMAGE	1 300,00	
CEEBIOS	28 450,14	
CENTRE DE DANSE BLANQUER	565,00	
CENTRE EQUESTRE SENLIS	2 585,00	
CENTRE FORMATION PROF RURALE VAUMOISE	250,00	
CERCLE D ECHECS DE SENLIS	500,00	
CHANTILLY SENLIS TOURISME	5 000,00	
CITE D ANTAN	3 500,00	
CLUB AEROMODELISME SENLISIEN	400,00	
CLUB DE BRIDGE DE SENLIS	450,00	
CLUB MODELISME NAVAL	600,00	
CLUB SENLISIEN D EDUCATION CANINE	2 500,00	
COLLEGIUM DE SENLIS	500,00	
COMITE DE JUMELAGE	2 000,00	
COMITE DES FETES SENLIS	1 500,00	
COMITE FRANCAIS POUR L UNICEF	10 000,00	
COMPAGNIE ARC MONTAUBAN	1 695,00	
CONSERVATOIRE CESAR FRANCK	1 000,00	
COOPERATIVE MAT ANNE DE KIEV	452,60	
COOPERATIVE MAT BEAUVAL	925,35	
COOPERATIVE MAT ORION	548,70	
COOPERATIVE MAT ST PERAVI	514,60	
COOPERATIVE PRIM ANNE DE KIEV	889,01	
COOPERATIVE PRIM ARGILIERE	879,28	
COOPERATIVE PRIM BRICHEBAY	2 867,26	
COOPERATIVE PRIM SERAPHINE LOUIS	1 344,41	
CORSAF	600,00	
CROQUE L IMAGE	520,00	
DESSINS ET ARTS MANUELS	130,00	
ECOLE DE MUSIQUE	1 000,00	
ENSEMBLE CHORAL HAUBERGIER	500,00	
ETOILE DE MER SENLISIENNE	1 500,00	
FIGURANTS DE L HISTOIRE	4 800,00	
FONDATION CZIFFRA	10 000,00	
FRANCE ALZHEIMER OISE ADAFO	700,00	
GSS JUDO	5 845,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GYMNASTIQUE SPORT SENLISIENNE	2 520,00	
JARDINS FAMILIAUX	2 000,00	
JOUEURS NES	800,00	
L OISEAU LYRE CHORALE	500,00	
LE BEL AGE	23 400,00	
LE SOUVENIR FRANCAIS	150,00	
LES CHATS LIBRES DE SENLIS	5 000,00	
LIGNE ET FORME	1 000,00	
M LAURE DANSE	1 195,00	
OGEPS	254 058,53	
OLIVIER PLUS	300,00	
PADAM	5 000,00	
PETITE VADROUILLE	600,00	
PHARMACIE HUMANITAIRE INTERNATIONALE	300,00	
PHILATELIQUE SENLISIENNE	1 000,00	
REHABILITATION CHAPELLE SAINT LAZARE	500,00	
RENCONTRES AUDIOVISUELLES	33 000,00	
RESTAURANTS DU COEUR RELAIS DU COEUR	3 000,00	
RETRAITE SPORTIVE SENLISIENNE	200,00	
RUGBY CLUB DE SENLIS	35 650,00	
S2B SENLIS BASKET BALL	7 040,00	
SALLE JEANNE D ARC ASSO	43 500,00	
SAMU SOCIAL OISE	500,00	
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	455,00	
SECOURS CATHOLIQUE DELEGATION OISE	1 000,00	
SENLIS ATHLE	2 890,00	
SENLIS AUTOMNE	1 350,00	
SENLIS FITNESS DANSE	565,00	
SENLIS HANDBALL	4 150,00	
SENLIS QUILTS	250,00	
SENLIS SUD OISE NATATION	4 150,00	
SHOTO KARATE SENLIS	960,00	
SOCIETE HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE	1 000,00	
SOCIETE MEMBRE LEGION D HONNEUR SMLH	150,00	
STUDIO M	1 030,00	
TAEKWONDO PABO PASSO WLOU	760,00	
TENNIS CLUB SENLIS	3 260,00	
TOUS EN SCENE	1 500,00	
TROIS ARMES DE SENLIS	8 260,00	
TT SENLIS	1 630,00	
UDAF DE L OISE	1 520,00	
UNAPEI CENTRE DE L OISE	800,00	
UNION NATIONAL DES COMBATTANTS	600,00	
UNION SPORTIVE MUNICIPALE	47 275,00	
VELO CLUB SENLIS	500,00	
X TREM CHALLENGES	1 500,00	
mars-60	400,00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
SDIS	716 708,00	
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
PARC NATUREL REGIONAL	41 221,00	
SICGPOV	1 625,00	
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	1 387 288,88	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
AP-2101/2021 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE	6 558 000,00	202 000,00	6 760 000,00	210 000,00	-79 544,89	24 066,00	5 629 544,89
AP-2201/2022 ECOQUARTIER	0,00	4 642 000,00	4 642 000,00	0,00	195 000,00	111 578,77	2 447 000,00
AP-2102/2021 GROUPE SCOLAIRE BEAUVAL	1 032 000,00	300 000,00	1 332 000,00	280 000,00	752 000,00	615 661,00	0,00
AP-2104/2021 POCHES DE STATIONNEMENT	2 015 880,29	-635 880,29	1 380 000,00	744 148,00	-244 148,00	12 508,23	0,00
AP-2001/2020 POLE D ECHANGES MULTIMODAL	3 302 000,00	-96 600,00	3 205 400,00	953 991,64	-821 122,44	47 621,21	2 072 530,80
AP-1801/2018 RESTAURATION DES GRANDES ORGUES	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00	887 864,73	212 135,27	179 186,30	0,00
AP-2103/2021 RUE DES JARDINIERS PARTIE 2	550 000,00	20 000,00	570 000,00	285 000,00	265 000,00	12 179,64	0,00
AP-2002/2020 SCHEMA D'AMENAGEMENT ORDENER Phase 1 et 2	4 458 320,68	41 679,32	4 500 000,00	781 720,68	1 449 516,55	1 610 153,81	1 568 762,77

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	1,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		59,60	1,00	60,60	49,00	4,00	53,00
Adjt adm	C	8,60	0,00	8,60	6,00	0,00	6,00
Adjt adm Pal 1CI	C	12,00	0,00	12,00	11,90	0,00	11,90
Adjt adm Pal 2CI	C	8,00	0,00	8,00	8,50	0,00	8,50
Attaché	A	7,00	0,00	7,00	3,80	2,00	5,80
Attaché HCI	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché Pal	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur	B	8,00	0,00	8,00	6,00	1,00	7,00
Rédacteur Pal 1CI	B	6,00	0,00	6,00	4,00	1,00	5,00
Rédacteur Pal 2CI	B	6,00	0,00	6,00	4,80	0,00	4,80
FILIERE TECHNIQUE (c)		138,00	5,00	143,00	99,51	23,69	123,20
Adjt tech	C	52,20	4,00	56,20	25,06	17,69	42,75
Adjt tech Pal 1CI	C	20,00	0,00	20,00	19,35	0,00	19,35
Adjt tech Pal 2CI	C	32,80	0,00	32,80	32,10	0,00	32,10
Adjt tech ter 2CI (anc)	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent maitrise	C	11,00	0,00	11,00	8,00	2,00	10,00
Agent maitrise Pal	C	12,00	0,00	12,00	11,00	0,00	11,00
Ingénieur	A	8,00	0,00	8,00	2,00	3,00	5,00
Ingénieur HCI	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur Pal	A	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien Pal 1CI	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		26,00	0,80	26,80	18,50	1,00	19,50
ATSEM Pal 1CI	C	13,00	0,00	13,00	8,70	0,00	8,70
ATSEM Pal 2CI	C	4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00
Agent social	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent social Pal 1CI	C	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
Agent social Pal 2CI	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Educateur Jeunes Enfants	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		3,80	3,00	6,80	3,80	0,00	3,80
Aux. puér Pal 2CI (anc)	C	0,00	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Auxiliaire puér CI N	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire puér CI Sup	B	1,80	0,00	1,80	1,80	0,00	1,80

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Puér HCI	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		3,00	3,00	6,00	3,00	0,00	3,00
Conseiller APS	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Educateur APS	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Educateur APS Pal 1CI	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Educateur APS Pal 2CI	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		17,00	18,95	35,95	17,61	11,63	29,24
Adjt ter patr Pal 1CI	C	3,50	0,00	3,50	3,00	0,00	3,00
Adjt ter patr Pal 2CI	C	4,50	0,00	4,50	3,00	0,00	3,00
Adjt ter patrimoine	C	0,00	6,00	6,00	1,50	0,50	2,00
Assist conserv	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Assist conserv Pal 1CI	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assist ens art	B	0,00	2,42	2,42	0,00	1,60	1,60
Assist ens art Pal 1CI	B	0,00	2,30	2,30	0,00	2,65	2,65
Assist ens art Pal 2CI	B	0,00	1,33	1,33	1,33	1,31	2,64
Attaché conserv patr	A	4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00
Bibliothécaire	A	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Conserv patr (Conc)	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Conservateur en chef		0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Prof ens art CIN	A	0,00	2,90	2,90	1,78	2,57	4,35
Prof ens art HCI	A	2,00	0,00	2,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE ANIMATION (i)		16,00	24,62	40,62	23,54	14,20	37,74
Adjt ter anim Pal 1CI	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjt ter anim Pal 2CI	C	10,00	0,00	10,00	9,85	0,00	9,85
Adjt ter animation	C	0,00	24,62	24,62	7,69	14,20	21,89
Animateur	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Animateur Pal 1CI	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		20,00	0,00	20,00	14,00	0,00	14,00
Brigadier-chef Pal	C	12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00
Chef service PM Pal 1CI	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-brigadier	C	7,00	0,00	7,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		283,40	56,37	339,77	228,96	54,52	283,48

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ATSEM Pal 2CI	C	S	368	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	15414	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	786	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	1533	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	734	0,00	3-2	CDI Contrat à durée indéterminée
Adjt ter animation	C	ANIM	2202	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter animation	C	ANIM	5138	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter patrimoine	C	CULT	367	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Agent maitrise	C	TECH	959	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Assist ens art	B	CULT	895	0,00	3-3-2°	A
Assist ens art	B	CULT	778	0,00	3-2	A
Assist ens art	B	CULT	389	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Assist ens art Pal 1CI	B	CULT	959	0,00	A CONT-CDI (Passage de CDD)	CDI Contrat à durée indéterminée
Assist ens art Pal 1CI	B	CULT	1060	0,00	3-2	A
Assist ens art Pal 1CI	B	CULT	446	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Assist ens art Pal 2CI	B	CULT	401	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Assist ens art Pal 2CI	B	CULT	401	0,00	A CDDI-Contrat : CDDI	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaché	A	ADM	611	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	693	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché conserv patr	A	CULT	499	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Bibliothécaire	A	CULT	1178	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur	A	TECH	646	0,00	3-2	CDI Contrat à durée indéterminée

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - CA - 2022

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Ingénieur	A	TECH	1292	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur Pal	A	TECH	791	0,00	3-2	CDI Contrat à durée indéterminée
Prof ens art CIN	A	CULT	450	0,00	3-2	A
Prof ens art CIN	A	CULT	450	0,00	A CONT-CDI (Passage de CDD)	CDI Contrat à durée indéterminée
Prof ens art CIN	A	CULT	1350	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur	B	ADM	452	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur Pal 1CI	B	ADM	604	0,00	3-2	CDI Contrat à durée indéterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				280 126,83		
Adjt adm	C	ADM	367	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Apprentis		OTR		0,00	A Autre motif	A
Assistante maternelle		OTR		251 243,34	A ASM-Recrutement assist mater	A
Assistante maternelle		OTR		28 883,49	3-b	A
Collaborateur de cabinet		OTR	759	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Maire		OTR		0,00	A Autre motif	A
TOTAL GENERAL				280 126,83		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
Mifsud Florence	Comité Français pour l'UNICEF	150,00	Jeudi 2 juin 2022 à Aix en Provence	Valoriser son projet tout au long du mandat

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
06/04/1995 - Construction de 31 logements	CDC HABITAT			2 000 893,35
10/05/2003 - Rénovation collège A.M. Javouhey	Collège Anne-Marie Javouhey			725 000,00
05/08/2008 - Mise aux normes Ecole Notre Dame	Immobilière de la Porte Saint Rieul			625 000,00
01/07/2018 - Refinancement du prêt n° 0444220	CDC HABITAT			1 861 624,95
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
SICGPOV		Participation	1 625,00
CCSSO		TPU + Fiscalité additionnelle	0,00
SYNDICAT ELECTRICITE 60		Participation	0,00
Autres organismes de regroupement			
PNR		Participation	41 221,00
SDIS		Participation	716 708,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS		-		Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT		-	21600603100191		Oui
EAU POTABLE	EAU POTABLE		-	21600603100217		Oui

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
PARKING	PARKING AMENAGE SOUMIS A TVA		-	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	17 483 000,00	7 679 344,15	1 521 298,69	8 282 357,16
RECETTES	17 483 000,00	8 622 189,80	630 991,51	8 229 818,69
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	30 356 000,00	26 351 480,90	0,00	4 004 519,10
RECETTES	30 356 000,00	28 443 461,74	0,00	1 912 538,26

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : BUDGET ASSAINISSEMENT SENLIS / N°SIRET : 21600603100191				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 930 000,00	686 893,21	452 885,76	790 221,03
RECETTES	1 930 000,00	585 336,98	0,00	1 344 663,02
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 416 000,00	607 638,88	0,00	808 361,12
RECETTES	1 416 000,00	896 494,13	0,00	519 505,87

BUDGET : BUDGET EAU POTABLE SENLIS / N°SIRET : 21600603100217				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 640 000,00	237 832,12	473 189,22	928 978,66
RECETTES	1 640 000,00	101 911,34	0,00	1 538 088,66
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 450 000,00	161 788,32	0,00	1 288 211,68
RECETTES	1 450 000,00	413 468,07	0,00	1 036 531,93

BUDGET : BUDGET ZAC ECO QUARTIER GARE SENLIS / N°SIRET : 21600603100225				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	740 000,00	740 000,00	0,00	0,00
RECETTES	740 000,00	90 533,18	0,00	649 466,82
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	90 533,18	90 533,18	0,00	0,00
RECETTES	90 533,18	90 533,18	0,00	0,00

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	21 793 000,00	9 344 069,48	2 447 373,67	10 001 556,85
RECETTES	21 793 000,00	9 399 971,30	630 991,51	11 762 037,19

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	33 312 533,18	27 211 441,28	0,00	6 101 091,90
RECETTES	33 312 533,18	29 843 957,12	0,00	3 468 576,06
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	55 105 533,18	36 555 510,76	2 447 373,67	16 102 648,75
TOTAL GENERAL DES RECETTES	55 105 533,18	39 243 928,42	630 991,51	15 230 613,25

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	21 793 000,00	9 344 069,48	2 447 373,67	10 001 556,85
RECETTES	21 793 000,00	9 399 971,30	630 991,51	11 762 037,19
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	33 312 533,18	27 211 441,28	0,00	6 101 091,90
RECETTES	33 312 533,18	29 843 957,12	0,00	3 468 576,06
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	55 105 533,18	36 555 510,76	2 447 373,67	16 102 648,75
TOTAL GENERAL DES RECETTES	55 105 533,18	39 243 928,42	630 991,51	15 230 613,25

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	23 997 000,00	3,30	44,59	0,00	10 700 262,00	3,60
TFPNB	112 300,00	4,50	53,28	0,00	59 833,00	4,50
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
 A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
 A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

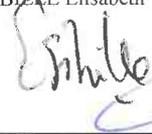
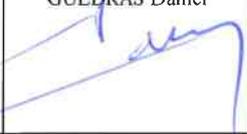
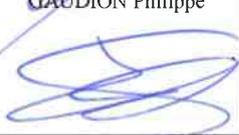
Nombre de membres en exercice... 33
 Nombre de membres présents... 29 + 11 pouvoirs
 Nombre de suffrages exprimés... 31
 VOTES : Pour... 24
 Contre... 0
 Abstentions... 7

Acte exécutoire le 23/05/2023
 Reçu par la Préfecture le 23/05/2023
 Publié sur le Site Internet de la Ville le 23/05/2023

Date de convocation : 11/05/2023

Présenté par Monsieur GAUDUBOIS,
 A Hôtel de ville – Salle d'Honneur, le 17/05/2023
 Madame le maire

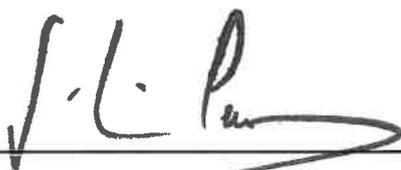
Délibéré par le conseil municipal, réuni en session ordinaire
 A Senlis, le 17/05/2023
 Les membres du conseil municipal

	ROBERT Marie-Christine 	GAUDUBOIS Patrick 	SIBILLE Elisabeth 	GUEDRAS Daniel 
LUDMANN Veronique 	NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre 	PALIN SAINTE AGATHE Martine 	REIGNAULT Patrice 	MIFSUD Florence 
LECOMTE François-Xavier 	BALOSSIER Françoise 	CURTIL Benoit 	GORSE-CAILLOU Isabelle 	LEFEVRE Sylvain par pouvoir à M. REIGNAULT
GAUDION Philippe 	MAUPAS Régine par pouvoir à Mme MIFSUD	PIERA Pascale par pouvoir à Mme ROBERT	GLASTRA Delphine 	BOUTEMY Véronique par pouvoir à M. LECOMTE
DIEDRICH Wilfried 	LEPITRE Hélène	BARON Jean-Marc par pouvoir à M. GUÉDRAS	VALLER Ghislaine par pouvoir à M. DIEDRICH	CHAPUIS Thibaut par pouvoir à Mme PALIN SAINTE AGATHE
MARLOT Mathieu 	FLEURETTE Bernard par pouvoir à Mme PRUVOST-BITAR	PRUVOST-BITAR Véronique 	AUNOS Sandrine par pouvoir à Mme BENOIST	REYNAL Sophie 
BENOIST Magalie 	BOULANGER Damien par pouvoir à Mme REYNAL	GEOFFROY Rémi 		

Certifié exécutoire par Madame Le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le /05/2023, et de la publication le /05/2023

A Mairie de Senlis le /05/2023

publication sur le site internet de la Ville le /05/2023



Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 17 mai 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 11 mai 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est réuni le mercredi 17 mai 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 22 - Pouvoirs : 11 - Votants : 33 - Absent : 0

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. GAUDION - Mme GLASTRA - M. DIEDRICH - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme REYNAL - Mme BENOIST - M. GEOFFROY - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. LEFEVRE à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à Mme MIFSUD - Mme PIERA à Mme ROBERT - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - Mme LEPITRE à Mme LOISELEUR - M. BARON à M. GUÉDRAS - Mme VALLER à M. DIEDRICH - M. CHAPUIS à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST BITAR - Mme AUNOS à Mme BENOIST - M. BOULANGER à Mme REYNAL - **Secrétaire de séance :** M. GEOFFROY - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 06 - Budget Principal de la ville - Affectation des résultats de l'exercice 2022

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L. 2311-5,

Considérant que le Compte Administratif 2022 du budget principal de la Ville fait ressortir un besoin de financement de la section d'investissement, après report, de 2 608 686,15 € et nécessite son financement,

Vu la délibération du 22 mars 2023 de reprise anticipée des résultats,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 10 mai 2023,

Considérant que le compte administratif ne fait pas apparaître de différence avec les montants reportés par anticipation et ne nécessite donc pas de décision budgétaire modificative,

Le Compte Administratif 2022 du budget principal de la Ville de Senlis fait ressortir un déficit d'investissement de 1 718 378,97 € et un excédent de fonctionnement de 6 261 834,01 €:

Les restes à réaliser de la section d'investissement font apparaître un solde négatif de 890 307,18 €, soit une couverture nécessaire du besoin de d'investissement de 2 608 686,15 €.

Ainsi les résultats du compte administratif 2022 du budget principal seront affectés dans les termes suivants au budget primitif 2023 :

- pour la somme de 2 608 686,15 € à la section d'investissement de 2023 au compte 1068,
- pour la somme de 3 653 147,86 € à la section de fonctionnement de 2023 au compte 002.

L'exposé entendu, **Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à la majorité (7 abstentions : M. FLEURETTE par le pouvoir donné à Mme PRUVOST-BITAR, Mme PRUVOST-BITAR, Mme AUNOS par le pouvoir donné à Mme BENOIST, Mme REYNAL, Mme BENOIST, M. BOULANGER par le pouvoir donné à Mme REYNAL, M. GEOFFROY),**

- a décidé d'affecter les résultats de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 du budget principal de la Ville comme suit :

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	1 718 378,97 €	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		2 608 686,15 €
002 Résultat de fonctionnement reporté		3 653 147,86 €


 Le Secrétaire de Séance
 Rémi GEOFFROY


 Le Maire
 Pascale LOISELEUR

SÉANCE du mercredi 17 mai 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 11 mai 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 17 mai 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 22 - Pouvoirs : 11 - Votants : 33 - Absent : 0

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. GAUDION - Mme GLASTRA - M. DIEDRICH - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme REYNAL - Mme BENOIST - M. GEOFFROY - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. LEFEVRE à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à Mme MIFSUD - Mme PIERA à Mme ROBERT - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - Mme LEPITRE à Mme LOISELEUR - M. BARON à M. GUÉDRAS - Mme VALLER à M. DIEDRICH - M. CHAPUIS à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST BITAR - Mme AUNOS à Mme BENOIST - M. BOULANGER à Mme REYNAL - **Secrétaire de séance :** M. GEOFFROY - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N°07 - Budget annexe Assainissement - Décision modificative n° 1

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M49,

Vu la délibération du 22 mars 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 10 mai 2023,

Considérant le déséquilibre des opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement qui impose que les dépenses d'investissement soient égales aux recettes d'investissement toutes deux figurant au chapitre 041 (DI 041=RI041),

L'exposé entendu, **Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,**

- a adopté la décision modificative n°1 du budget annexe Assainissement qui s'équilibre en section d'investissement en dépenses comme suit :
- a autorisé Madame le Maire à signer tout acte y afférent.

Chap.	Nat.	Désignation Contenu	DÉPENSES	RECETTES
27	2762	Créances transferts droits à déduction	- 35 000 €	
041	2762	Opérations patrimoniales -Créances transferts droits à déduction	35 000 €	
			0 €	



Le Secrétaire de Séance
Rémi GEOFFROY



Le Maire
Pascale LOISELEUR

SÉANCE du mercredi 17 mai 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 11 mai 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 17 mai 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 22 - Pouvoirs : 11 - Votants : 33 - Absent : 0

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. GAUDION - Mme GLASTRA - M. DIEDRICH - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme REYNAL - Mme BENOIST - M. GEOFFROY - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. LEFEVRE à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à Mme MIFSUD - Mme PIERA à Mme ROBERT - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - Mme LEPITRE à Mme LOISELEUR - M. BARON à M. GUÉDRAS - Mme VALLER à M. DIEDRICH - M. CHAPUIS à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST BITAR - Mme AUNOS à Mme BENOIST - M. BOULANGER à Mme REYNAL - **Secrétaire de séance :** M. GEOFFROY - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 08 - Réaménagement des stationnements cours Thoré-Montmorency - Procédure adaptée

Monsieur GUÉDRAS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-21 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 7 du 5 juillet 2020 portant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal, qui « autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous marchés dans la limite des seuils réglementaires et lorsque les crédits sont inscrits au budget, exception faite pour les marchés de travaux dont le montant est quant à lui plafonné à 500 000 euros H.T. et lorsque les crédits sont inscrits au budget. »,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 10 mai 2023,

Considérant que la ville de Senlis souhaite réviser l'ensemble du stationnement du cours Thoré-Montmorency afin de mieux l'intégrer d'un point de vue paysager au cadre que constitue cet espace, témoignage précieux d'une promenade plantée caractéristique du XVIII^e siècle,

Considérant que pour répondre à cet objectif général, il est nécessaire d'adapter le nombre de places de stationnement, diminuer les surfaces minéralisées ou bitumées, favoriser les surfaces enherbées, réorganiser la trame de plantation des mails d'arbres et diminuer l'impact visuel des véhicules stationnés par l'implantation d'un réseau de haies basses sur ce site, ce qui nécessite une mise en concurrence par la mise en œuvre d'une procédure de marché public,

Considérant que les prestations sont réparties en 2 lots :

- Lot n° 1 : Voirie et Réseaux divers, comportant une tranche ferme relative aux parking Saint Rieul, parking central et déplacement de la statue, ainsi qu'une tranche optionnelle relative au réaménagement du parking rue Thomas Couture,
- Lot n° 2 : Plantations, jardinage et espaces verts comportant une tranche ferme relative aux parking du Cerf, parking Saint Rieul et parking central, et une tranche optionnelle relative au réaménagement du parking rue Thomas Couture,

Considérant qu'en application des articles L2123-1 1° et R2123-1 1° du Code de la commande publique, le marché public est passé en procédure adaptée,

Considérant que pour le lot n°1 : Voirie et Réseaux divers les prestations faisant l'objet du marché sont forfaitaires,

Considérant que pour le lot n°2 : Plantations, jardinage et espaces verts il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire passé avec un montant maximum de commandes pour toute la durée du marché, tranche ferme et tranche optionnelle si affermie le cas échéant, de 350 000 € H.T.,

Considérant que, pour 2023, les crédits sont inscrits au budget de la ville de Senlis,

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à la majorité (7 abstentions : M. FLEURETTE par le pouvoir donné à Mme PRUVOST-BITAR, Mme PRUVOST-BITAR, Mme AUNOS par le pouvoir donné à Mme BENOIST, Mme REYNAL, Mme BENOIST, M. BOULANGER par le pouvoir donné à Mme REYNAL, M. GEOFFROY),

- a autorisé la procédure de passation du marché public de « Réaménagement des stationnements cours Thoré-Montmorency » et par là-même l'attribution des lots aux candidats dont l'offre est économiquement la plus avantageuse et satisfait au mieux l'ensemble des critères d'attribution du marché comme suit :

- Lot n° 1 : Voirie et Réseaux divers : COLAS FRANCE, établissement de Senlis, 13 rue Gaston de Parseval – 60300 SENLIS, pour un montant de 483 632,73 € H.T., soit 580 359,27 € T.T.C. pour la tranche ferme, et de 172 209,30 € H.T., soit 206 651,16 € T.T.C. pour la tranche optionnelle.
- Lot n°2 : Plantations, jardinage et espaces verts : MAILLARD PAYSAGE, Z.A. rue de Calais – 60112 TROISSEREUX pour un montant maximum de 350 000 € H.T.

- a autorisé Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer le marché public et toutes pièces afférentes au « Réaménagement des stationnements cours Thoré-Montmorency » et aux lots qu'il comporte susvisés, incluant les éventuels avenants à intervenir.



Le Secrétaire de Séance
Rémi GEOFFROY



Le Maire
Pascale LOISELEUR

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 17 mai 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 11 mai 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est réuni le mercredi 17 mai 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 22 - Pouvoirs : 11 - Votants : 33 - Absent : 0

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. GAUDION - Mme GLASTRA - M. DIEDRICH - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme REYNAL - Mme BENOIST - M. GEOFFROY - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. LEFEVRE à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à Mme MIFSUD - Mme PIERA à Mme ROBERT - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - Mme LEPITRE à Mme LOISELEUR - M. BARON à M. GUÉDRAS - Mme VALLER à M. DIEDRICH - M. CHAPUIS à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST BITAR - Mme AUNOS à Mme BENOIST - M. BOULANGER à Mme REYNAL - **Secrétaire de séance :** M. GEOFFROY - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 09 - Création de nouveaux tarifs pour les sorties seniors

Madame PALIN SAINTE AGATHE expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-22,

Vu la délibération n° 7 prise par le Conseil Municipal en séance du 5 juillet 2020 portant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal, qui prévoit que tout tarif, qui n'a pas un caractère fiscal, doit être créé initialement par le Conseil Municipal et est modifiable par voie de décision du Maire,

Vu l'avis de la commission action sociale et proximité du 2 mars 2023,

Le service seniors de la Ville de Senlis souhaite développer son offre de propositions de sortie aux seniors de plus de 65 ans en proposant la mise en place de thés dansants.

Cette sortie sera composée d'une animation musicale et d'un goûter pour un tarif d'entrée de 10 euros par participant. Le senior pourra être accompagné par une personne majeure sans critère d'âge. Le tarif d'entrée sera de 10 euros pour les accompagnateurs.

L'exposé entendu, **Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,**

- a approuvé la création de ces nouveaux tarifs, pour la mise en place de thés dansants organisés par la Ville de Senlis, comme détaillé ci-dessus.
- a acté la gratuité pour les Senlisiens bénéficiaires de la carte du CCAS de la Ville de Senlis.



Le Secrétaire de Séance
Rémi GEOFFROY



Le Maire
Pascale LOISELEUR



Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 17 mai 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 11 mai 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 17 mai 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 22 - Pouvoirs : 11 - Votants : 33 - Absent : 0

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. GAUDION - Mme GLASTRA - M. DIEDRICH - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme REYNAL - Mme BENOIST - M. GEOFFROY - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. LEFEVRE à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à Mme MIFSUD - Mme PIERA à Mme ROBERT - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - Mme LEPITRE à Mme LOISELEUR - M. BARON à M. GUÉDRAS - Mme VALLER à M. DIEDRICH - M. CHAPUIS à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST BITAR - Mme AUNOS à Mme BENOIST - M. BOULANGER à Mme REYNAL - **Secrétaire de séance :** M. GEOFFROY - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 10 - Convention de participation financière relative à la réfection d'un mur - Chemin de la Poterne

Monsieur GUÉDRAS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-21,

Vu le Code Civil, notamment ses articles 653 à 673,

Vu l'avis de la Commission Finances réunie en date du 10 mai 2023,

La Ville de Senlis est propriétaire du chemin rural dit de la Poterne, jouxtant une parcelle (cadastrée AK133) propriété de Monsieur et Madame RIVENEZ.

Le mur se situant entre le chemin de la Poterne et la propriété de Monsieur et Madame RIVENEZ s'est effondré. Ce mur appartient pour une partie à la Ville et pour une autre partie à Monsieur et Madame RIVENEZ

La totalité dudit mur représentant un risque pour la sécurité, sa réfection est nécessaire.

Les investissements financiers nécessaires à cette réfection doivent donc être pris en charge pour moitié par la commune et pour moitié par Monsieur et Madame RIVENEZ propriétaires du fonds mitoyen.

Les parties se sont donc rapprochées et entendues aux fins de définir les modalités financières de leur participation respective aux investissements nécessaires à la réfection de la clôture.

La participation financière concerne les travaux suivants :

- Mise à jour des fondations : 880 €
- Aligement des extrémités arrachées et déformées par l'éboulement : 1 100 €
- Remplacement des pierres (ou reconstruction) à l'identique, maçonné à la chaux de type « calix » dosée à 300 kg/m³ (environ 9m³), avec boutisses traversantes tous les mètres linéaires en longueur et en hauteur : 14 100 €
- Façonnage du chapeau béton à l'identique (ep : 4cm ½ rond) 6+3ml : 1 300 €
- Repose de 3 poteaux métalliques intermédiaires avec planches récupérées sous l'éboulement (comme l'existant) : 660 €
- Enduit ciment au sable 0.2 comme l'existant (même dosage en superficie) : 2 100 €
- Pose de 4 barbacanes en cuivre non raccordées au futur drainage : 400 €

Le montant de l'opération est de 20 540 euros HT, soit 24 648 € TTC.

La Ville s'engage à prendre en charge 50 % du montant total de l'opération, soit 12 324 euros TTC, et jusqu'à 10 % du montant total si nécessaire.

Un projet de convention a donc été rédigé aux fins de régler les rapports entre la ville et Monsieur et Madame RIVENEZ.

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité,

- a approuvé les termes de la convention de participation financière relative à la réfection d'un mur mitoyen, annexée à la présente délibération,
- a autorisé Madame le Maire à signer ladite convention et à procéder à ses exécutions et règlements.



Le Secrétaire de Séance
Rémi GEOFFROY



Le Maire
Pascale LOISELEUR



CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE RELATIVE À LA RÉFECTION D'UN MUR Chemin de la Poterne

Conseil Municipal du 17 mai 2023
Délibération n°10 - Annexe 1

Acte exécutoire le 23/05/2023
Reçu par la Préfecture le 23/05/2023
Publié sur le Site Internet de la Ville le 23/05/2023

Entre :

La Ville de Senlis, sise place Henri IV à Senlis (Oise - 60300), représentée par Madame LOISELEUR Pascale, Maire de la Ville, dûment habilitée en vertu de la délibération n° 7 du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020,

Dénommée ci-après sous le terme « **la Ville** » ;

Et :

Monsieur et Madame RIVENEZ, propriétaires sis 53 rue des Jardiniers 60300 SENLIS

La Ville et **Monsieur et Madame RIVENEZ** sont ci-après désignées conjointement « **les parties** » ;

Préambule :

La Ville de Senlis est propriétaire du chemin rural dit de la Poterne, jouxtant une parcelle (cadastrée AK133) propriété de **Monsieur et Madame RIVENEZ**.

Le mur se situant entre le chemin de la Poterne et la propriété de **Monsieur et Madame RIVENEZ** s'est effondré. Ce mur appartient pour une partie à **la Ville** et pour une autre partie à **Monsieur et Madame RIVENEZ**

La totalité dudit mur représentant un risque pour la sécurité, sa réfection est nécessaire.

Les investissements financiers nécessaires à cette réfection doivent donc être pris en charge pour moitié par la commune et pour moitié par **Monsieur et Madame RIVENEZ** propriétaires du fonds mitoyen.

Les parties se sont donc rapprochées et entendues aux fins de définir les modalités financières de leur participation respective aux investissements nécessaires à la réfection de la clôture.

La présente convention règle donc les rapports entre **les parties**, ainsi que leurs droits et obligations respectifs en ce qui concerne leur participation au projet de travaux nécessaires.

Ceci étant précisé, il est convenu entre les parties ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention (ci-après « **la convention** ») fixe, entre **la Ville** et **Monsieur et Madame RIVENEZ**, les conditions de la participation financière de chacun aux investissements nécessaires à la réfection d'un mur séparant leur parcelle respective et menaçant ruine.

Article 2 : Définition du projet faisant l'objet de la participation

Le projet porte sur des travaux de réfection suivants :

- Mise à jour des fondations
- Alignement des extrémités arrachées et déformées par l'éboulement
- Remplacement des pierres (ou reconstruction) à l'identique, maçonné à la chaux de type « calix » dosée à 300 kg/m³ (environ 9m³), avec boutisses traversantes tous les mètres linéaires en longueur et en hauteur
- Façonnage du chapeau béton à l'identique (ep : 4cm ½ rond) 6+3ml
- Repose de 3 poteaux métalliques intermédiaires avec planches récupérées sous l'éboulement (comme l'existant).
- Enduit ciment au sable 0.2 comme l'existant (même dosage en superficie)
- Pose de 4 barbacanes en cuivre non raccordées au futur drainage

Le devis est annexé à la présente convention.

Article 3 : Engagement des parties

3.1 – Engagements financiers

Le montant total de l'opération envisagée est de **24 648 euros**.

Les parties ont convenu d'une participation de la moitié par chacune du montant total dû.

Monsieur et Madame RIVENEZ s'engagent à régler à l'entreprise réalisant les travaux la moitié de la somme totale, soit **12 324 euros**.

La Ville s'engage à régler à l'entreprise réalisant les travaux la moitié de la somme totale, soit **12 324 euros**.

En cas d'imprévu de chantier, le montant pourra être revu à la hausse, dans un plafond maximum de 10% du montant total.

3.2- Engagements divers

Monsieur et Madame RIVENEZ s'engagent au respect de la confidentialité des informations et documents concernant **la Ville**, de quelle que nature qu'ils soient et quels que soient leurs supports, qui lui auront été communiqués ou dont elle aura connaissance lors de l'exécution de la présente, sous réserve des informations et documents transmis par **la Ville** aux fins expresses de leur divulgation dans le cadre du projet. **Monsieur et Madame RIVENEZ** s'engagent à veiller au respect, par ses préposés et sous-traitants éventuels, de cet engagement de confidentialité.

La Ville s'engage au respect de la confidentialité des informations et documents concernant **Monsieur et Madame RIVENEZ**, de quelle que nature qu'ils soient et quels que soient leurs supports, qui lui auront été communiqués ou dont elle aura connaissance lors de l'exécution de la présente, sous réserve des informations et documents transmis par **Monsieur et Madame RIVENEZ** aux fins expresses de leur divulgation dans le cadre du projet. **La Ville** s'engage à veiller au respect, par ses préposés et sous-traitants éventuels, de cet engagement de confidentialité.

Les parties s'engagent, pour le bon déroulé de l'opération, à communiquer entre elles toute information utile.

Article 4 : Durée

La présente convention est conclue, à compter de sa signature par **les parties**, pour la durée totale de l'opération, soit jusqu'à achèvement des travaux et paiement par chacune des parties, et **au plus tard le 31 décembre 2023**.

Article 5 : Modification – Résiliation

Tout nouveau projet de participation, déconnecté ou en extension des travaux prévu, nécessitera une nouvelle étude préalable conjointe, et par là-même, la conclusion d'un nouvel accord entre **les parties**.

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé des parties.

Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec avis de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

En cas d'absence de réalisation des travaux, la convention pourra être résiliée de plein droit, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception

Article 6 : Recours

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de régler leur différend à l'amiable.

Tous les litiges survenus entre **les parties** à l'occasion du présent acte, qui ne pourraient être résolus entre elles de façon amiable, sont du ressort du Tribunal Administratif d'Amiens, qui peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait en deux exemplaires originaux (un pour **la Ville**, un pour **Monsieur et Madame RIVENEZ**).

Pour **Monsieur et Madame RIVENEZ**

Senlis, le _____

Pour **la Ville**

Senlis, le _____

Pascale LOISELEUR

Maire de Senlis

Yannick SULIS

64-5, rue des peupliers

60320 NERY

Tél : 03-44-39-77-08

Portable : 06-19-63-66-14

e-mail : yannick.sulis@sfr.fr

N° SIREN 443 887 807

Mr et Mme Jacques RIVENEZ

31, rue des jardiniers

60300 SENLIS

NERY, le 03 mai 2023

DEVIS N° 09_02

Lieu des travaux : rue des jardiniers (SENLIS)**Réparation d'un mur effondré entre le chemin de la paterne et la propriété de Mr et Mme Rivenez.**

- | | |
|---|----------|
| 1. Mise à jour des fondations (nettoyage) 6+ 3 ml. | 880 € |
| 2. Alignement des extrémités arrachées et déformées par l'écroulement.
(Dépose et repose de 6 + 3 ml) | 1 100 € |
| 3. Remplacement des pierres (ou reconstruction), à l'identique, maçonné à la chaux de type « calix » dosé à 300 kg/m ³ (environ 9 m ³), avec boutisses traversantes tous les mètres linéaires en longueur et hauteur. Voir croquis page 2/2. | 14 100 € |
| 4. Façonnage du chapeau béton à l'identique (ép : 4 cm, 1/2 rond), 6 + 3 ml. | 1 300 € |
| 5. Repose de 3 poteaux métalliques intermédiaires avec planches récupérées sous l'écroulement (comme l'existant). | 660 € |
| 6. Enduit ciment au sable 0.2 comme l'existant (même dosage en superficie) | 2 100 € |
| 7. Pose de 4 barbacanes en cuivre (Φ32 mm) non raccordées au futur drainage | 400 € |
| 8. Déchet de type gravat : 0 kg | |

Option : possibilité de renforcer le mur par 2 contreforts à 45° (voir croquis page 2/2). 1 320 €

Total H.T. (sans option) 20 540 €*TVA non applicable***Conditions de paiement :**

50 % à la commande

20 % à 1 mètre en hauteur

20% à 2 mètres en hauteur

10% à la fin des travaux

Délai d'intervention : 3 mois**LE CLIENT**(Signature précédée de la mention
« Bon pour accord »)**LA MAIRIE****L'ENTREPRENEUR**


SÉANCE du mercredi 17 mai 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 11 mai 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 17 mai 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 22 - Pouvoirs : 11 - Votants : 33 - Absent : 0

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. GAUDION - Mme GLASTRA - M. DIEDRICH - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme REYNAL - Mme BENOIST - M. GEOFFROY - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. LEFEVRE à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à Mme MIFSUD - Mme PIERA à Mme ROBERT - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - Mme LEPITRE à Mme LOISELEUR - M. BARON à M. GUÉDRAS - Mme VALLER à M. DIEDRICH - M. CHAPUIS à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST BITAR - Mme AUNOS à Mme BENOIST - M. BOULANGER à Mme REYNAL - **Secrétaire de séance :** M. GEOFFROY - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 11 - Recrutement d'un hydrogéologue vacataire

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'article 1 (dernière phrase) du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le courrier du 25 mars 2023 relatif à la désignation par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France d'un hydrogéologue agréé pour émettre un avis sur le projet de création d'une unité de traitement des métabolites du chloridazone de l'eau du captage d'Aumont et aménagements associés (dans le périmètre immédiat du captage),

Vu l'arrêté du 30 avril 2008 modifié fixant les conditions d'indemnisation des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique (et fixant le montant de la vacation à 38,10 €),

Considérant qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise le recrutement d'un hydrogéologue vacataire et fixe la rémunération de sa mission,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 10 mai 2023,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a autorisé le recrutement d'un hydrogéologue vacataire pour une durée ferme et définitive de 6 mois pour émettre un avis sur le projet de création d'une unité de traitement des métabolites du chloridazone de l'eau du captage d'Aumont et aménagements associés,

- a fixé le taux de vacation à 38,10 €,

- a fixé le nombre de vacations à :

Phase 1 : visite et avis hydrologique : 30 vacations au maximum,

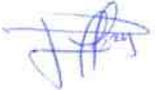
Phase 2 : présentation de l'avis : 10 vacations au maximum,

Phase 3 : réunion ou contrôle complémentaire : 10 vacations au maximum,

Remboursement des frais de déplacement selon le barème appliqué aux agents territoriaux,

Païement des vacances sur présentation d'un mémoire récapitulatif et des frais de déplacement sur justificatifs.

- a inscrit les crédits nécessaires au budget,
- a autorisé Madame le Maire à prendre tous les actes afférents à la présente délibération.



Le Secrétaire de Séance
Rémi GEOFFROY



Le Maire
Pascale LOISELEUR